TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 347 — VENDREDI 24 JUILLET 1981

LES CHANGEMENTS A LA TÉLÉVISION

TF 1 : M. J. BOUTET

A 2 : M. P. DESGRAUPES

LIRE PAGE 19

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 70 p ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Telex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Ambiguïtés centrafricaines

La situation qui prévaut au Centrafrique est frappée au sceau de l'ambiguïté. Revenu à Bangui en septembre 1979 dans les Transall de l'armée française, le président Dacko, pourtant élu en mars dernier, n'est pas parvenu à établir de façon convaincante sa légitimité. Confronté à des difficultés économiques considérables, legs du défunt régime impérial, l'héritier de l'ancien empereur Bokassa accumule d'autre part les maladresses sur le plan politique.

Quelques jours après le voyage du premier ministre M. Bozanga, venu affirmer à Paris que le chef de l'Etat centrafricain était résolu à pratiquer l'ouverture démocratique, ce dernier adopte une attitude fondamentalement contraire et s'en prend à l'opposition, dont il met certains éléments hors la loi. Puis, donnant l'image du désarroi, il proclame l'état de siège et fait appel à l'armée, ruinant encore un peu plus le mince crédit qu'il paraît conserver à Paris.

Mais, si la crédibilité de M. Dacko s'effrite, la plupart de ses adversaires politiques n'en sont pas pour autant dignes d'un brevet de respectabilité absolue : ni M. François Pehoua, candidat aux dernières élections présidentielles, qui, ancien « poulain » du président Dacko et déçu d'avoir été lâché par celui-ci, surmonte mal ses rancœurs et se livre à une surenchère dont on se dit « scandalisé » dans les milieux proches de l'Elysée ; ni M. Ange Patasse, onze fois ministre sous l'empire, avant-dernier premier ministre d'un régime exécré, hâtivement reconverti dans le progressisme ; ni M. Maidou, homme politique habile, malheureusement trop longtemps lié à l'ancien souverain ; ni M. Idi Lala, qui entend exploiter à son seul profit les désordres qu'il cherche à provoquer.

Reste un homme dont nul, même parmi ses concurrents, ne conteste la droiture : le docteur Abel Goumba, leader du Front patriotique oubanguien (F.P.O.). Dix-sept années d'exil volontaire l'ont tenu à l'écart de toute compromission avec l'empire fondé sur la corruption et le népotisme. La façon dont le docteur Goumba, alors en France, a réagi à l'attentat de Bangui, qui, le 14 juillet, a fait trois morts et vingt-sept blessés, témoigne de la sérénité d'un dirigeant qui ne cherche pas simplement à se substituer à M. Dacko. En effet, le Front patriotique oubanguien est le seul parti dont le chef ait mis au point un programme de gouvernement à la fois cohérent et précis.

Ce n'est pas pour la circonstance que le docteur Abel Goumba se réclame du socialisme. En 1958 déjà, lorsque le Centrafrique n'était encore que l'Oubangui-Chari et que le docteur Goumba était le président du Conseil de gouvernement de ce territoire, celui-ci, réputé socialiste militant, se trouvait de ce seul fait en butte aux tracasseries de l'administration coloniale. Il n'est donc pas étonnant que, de tous les opposants centrafricains, le docteur Goumba soit, aujourd'hui, à Paris, le plus crédible. Malheureusement, il apparaît aussi singulièrement dépourvu de troupes.

Au demeurant, quelle que puisse être la vigueur des sympathies de l'Elysée pour le docteur Goumba et quelle que soit la force des pressions exercées en sa faveur par le parti socialiste lui-même, la nouvelle majorité n'a pas l'intention de recourir à l'arme de l'ingérence, toujours condamnée par elle à l'époque où M. Giscard d'Estaing en usait volontiers. Reste donc au docteur Goumba à s'imposer par les voies légales.

Washington reproche à M. Begin d'avoir fait échouer à deux reprises la mission de paix de M. Habib

L'intransigeance de M. Begin, face aux efforts américains pour obtenir un cessez-le-feu au Proche-Orient a créé une certaine irritation à Washington. Le secrétaire à la défense, M. Weinberger, a reproché, mercredi, au premier ministre israélien de ne pas avoir une « attitude modérée » dans la crise et d'avoir torpillé à deux reprises la mission de paix de M. Habib. De son côté, M. Clark, adjoint du secrétaire d'Etat, a estimé que l'attitude de M. Begin rendait plus difficile le soutien traditionnel des Etats-Unis à Israël.

L'aviation israélienne a intensifié, mercredi, ses raids contre le Sud-Liban, faisant une cinquantaine de tués parmi la population civile. Le dernier bilan des victimes des bombardements israéliens fait état de cinq cents morts environ et de mille deux cents blessés à Beyrouth et dans le reste du pays. De leur côté, les Palestiniens continuent de tirer sur le nord de la Galilée.

L'envoyé spécial de M. Reagan, M. Habib, poursuit sa mission en Arabie Saoudite où il est arrivé mercredi, après s'être entretenu à Beyrouth avec le président Sarkis et M. Chafik El Waszan, le chef du gouvernement libanais.

De notre correspondant

Jérusalem. — De nombreux Israéliens ont dû admettre qu'ils avaient pris leurs craintes pour des réalités en pensant que M. Begin avait déjà accepté le principe d'un cessez-le-feu, lorsqu'il a donné le 21 juillet la première réponse de son gouvernement aux propositions de l'envoyé spécial américain, M. Habib. Ceux qui redoutent qu'un cessez-le-feu ne fasse perdre à Israël le bénéfice de l'offensive lancée contre les Palestiniens et ne permette à ces derniers de se réorganiser ont été en quelque sorte rassurés. Les diverses indications recueillies le 22 juillet dans les milieux gouvernementaux ont fait apparaître que M. Begin avait surtout hésité à se prononcer en accordant à M. Habib un mandat pour la recherche de l'« *établissement de relations pacifiques* » entre Israël et le Liban. La formulation était volontairement vague. Tout en essayant de ne pas heurter davantage les Américains, M. Begin a manifesté ses réticences à propos de leur démarche pour se donner le temps de pouvoir faire un choix et de mieux connaître la marge de manœuvre dont il dispose vis-à-vis de Washington.

La nouvelle réunion extraordinaire du conseil des ministres, ce jeudi 23 juillet, a pour but de faire le point de la situation diplomatique et militaire et peut-être de définir l'attitude d'Israël pour les semaines à venir.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 4.)

Le gouvernement et le Sénat se ménagent mutuellement sur les premiers textes législatifs

Après avoir discuté et amendé le projet de loi sur l'amnistie, le Sénat a entrepris l'examen du collectif budgétaire, déjà voté par l'Assemblée nationale. Commencée mercredi après-midi, la discussion devait se poursuivre jeudi.

Le Sénat avait l'occasion d'y confirmer son nouveau rôle sinon dans l'opposition du moins dans la critique et l'atténuation des textes proposés par le gouvernement. M. Laurent Fabius a déjà précisé, devant cette Assemblée, que les taux de l'impôt sur la fortune ne seront pas confiscatoires.

La discussion et le vote du projet d'amnistie, les débats en cours sur le collectif budgétaire, les premiers travaux de commissions, permettent de se faire une idée de ce que seront désormais les relations entre le gouvernement de gauche et un Sénat dont la majorité reste conservatrice et fidèle, dans l'ensemble, à ce que fut la politique du précédent septennat.

Deux faits doivent d'abord être considérés : cette majorité tâtonne et n'a pas encore achevé, selon l'expression de l'un de ses « leaders », son « apprentissage de l'opposition » ; le gouvernement ménage d'une manière manifeste une assemblée dont les élus, fortement enracinés dans les départements et les communes, pèseront d'un poids lourd quand viendra devant eux le grand projet décentralisateur.

Le Sénat, certes, ne peut plus renverser les gouvernements ni même *empêcher les réformes puisque les* députés ont le dernier mot. Le « mur *d'argent* » *ne traverse plus le palais* de Marie de Médicis, et M. Pierre *Mauroy ne subira pas le sort de* Léon Blum en juin 1937.

Pourtant, le général de Gaulle a trouvé cette assemblée sur son chemin en 1969 et, précisément, à l'occasion d'un projet de décentralisation. De part et d'autre, on se ménage donc.

La courtoisie fait aussi partie du comportement sénatorial en séance publique. Ainsi, lorsque le rapporteur général, M. Maurice Blin, concède à M. Fabius que le gouvernement précédent avait un peu sous-estimé le déficit budgétaire qu'il laissait à son héritier, faut-il voir là une part de politesse sénatoriale. Si l'on va au fond des choses, le Sénat, dans sa majorité, croit que la politique économique, sociale et financière conduit le pays à la ruine, mais il n'ose pas (ou pas encore) le proclamer. Pourquoi, dit-on, entrerions-nous en guerre contre un gouvernement qui nous ménage ? La situation est très différente, estiment les sénateurs, de ce qu'elle était lorsque le général de Gaulle voulait « notre mort ».

ALAIN GUICHARD.

(Lire la suite page 8.)

POINT

Culture et économie

Au cours du précédent septennat, M. Giscard d'Estaing avait déclaré que « le livre n'était pas un produit comme les autres ». Pourtant, le 1er janvier 1979, M. Monory, ministre de l'économie, « libérait » par arrêté le prix du livre et soumettait du même coup toute une production culturelle à l'unique loi du marché. Le livre de création, de recherche ou non conformiste, déjà malade d'une édition industrialisée en proie au vertige du cash flow, quelque peu oublié par un réseau de distribution lourd et coûteux, voyait ses rares promoteurs — les libraires — livrés à la concurrence des grandes puissances financières.

Tous les partis — sauf le C.D.S. de M. Monory — condamnèrent cette « libération ». Mais M. Lecat, ministre de la culture et de la communication, resta coi : l'économie commandait à la culture.

M. Mitterrand a procédé d'une tout autre logique et demandé à M. Jack Lang, ministre de la culture, d'établir un texte instaurant un prix unique du livre « impératif et souple ». Le projet de loi présenté ce jeudi au conseil des ministres, après une large consultation des professionnels, s'inspire de l'idée que la culture doit assurer la préséance sur l'économie dans son domaine. Il heurtera ceux qui font confiance aux « lois » de la concurrence pour régler les problèmes du livre, oubliant que la plupart des pays européens ont toujours fait une exception pour cette production de l'esprit. La rentabilité à « tout prix » va à l'encontre de l'expression de la pensée dans sa diversité, son pluralisme.

Condition préalable indispensable à la mise sur pied de toute politique cohérente et à long terme, le prix unique met les citoyens de Pau, de Lille ou de Poitiers, à égalité d'accès au livre.

(Lire page 15.)

M. MITTERRAND VISITE VENDREDI LA BASE DES SOUS-MARINS NUCLÉAIRES DE L'ILE-LONGUE

(Lire page 16.)

AU JOUR LE JOUR

NOM DE DIABLE !

« On ne peut négocier avec le Diable », *vient de déclarer le commandant chrétien libanais Haddad. Il parlait des Palestiniens. Le très croyant M. Begin a applaudi.*

« On ne peut négocier avec le Grand Satan », *déclare régulièrement l'imam Khomeiny.*

Le Diable étant mis à toutes les sauces, espérons que, au milieu des ruines, dans les camps bombardés et dans les salles de tortures, Dieu reconnaîtra les siens.

JACQUES DECORNOY.

Points de vue

Les nouveaux princes

par PIERRE MARCILHACY

La révolution tranquille et forte que nous appelions de nos vœux et de nos actes depuis longtemps vient de s'accomplir, et notre seul regret pour la France réside dans le temps perdu et l'état institutionnel de notre pays, dangereusement dégradé. En effet, une révolution peut se comparer à une opération sur un corps humain. Plus le corps est solide et sain, plus grandes sont les chances de réussite de l'intervention.

Nous espérons que cette révolution ou intervention ne vient pas trop tard, car, ce qui est indiscutable, c'est que la marche de notre pays ne pouvait sans grand danger pour tout le monde se poursuivre sur les mêmes bases et avec les mêmes hommes que depuis plus de vingt ans.

Les nouveaux sont en place, et nul ne peut nier que, en qualité propre, ils supportent aisément la comparaison avec leurs prédécesseurs. Souvent ils sortent des mêmes grandes écoles et, dans d'autres cas, ils possèdent une longue et solide expérience de la vie collective. Ils ont sur leurs prédécesseurs l'avantage irremplaçable d'avoir également été nourris par des doctrines qui ne servaient pas leurs intérêts personnels et qui les desservaient le plus souvent, car l'opposition n'est payante que si on cède à la tentation de trahir ou si on a la patience ou la chance de durer jusqu'à la victoire. Ceux-là n'ont pas trahi, et leur patience a pu être récompensée.

C'est sur ce point que nous voudrions, en toute amitié, les mettre en garde afin qu'ils ne finissent pas par ressembler aux autres. Les mandats électifs, les portefeuilles ministériels, les facilités, les honneurs qui y sont rattachés, ne sont que des moyens ou leurs accessoires, et même leurs colifichets qui ne doivent tendre qu'au bien de la République.

Dans un certain nombre de cas, les nouveaux ministres arrivant dans les bureaux n'ont, paraît-il, pas trouvé de crayons et autres accessoires de travail, les précédents occupants ayant tout raflé en même temps que les fonds secrets, dont nous souhaiterions qu'ils soient, à l'avenir, un peu moins secrets que par le passé, car le secret ressemble au mystère qui, lui-même, fait songer à la combinaison plus ou moins correcte ou licite. Marabout... bout d'ficelle on connaît le jeu. En politique, il peut avoir des conséquences imprévisibles. Que serait-il advenu par *a contrario* si, dès la sortie de l'affaire Bokassa, V.G.E. avait nettement répondu, fût-ce pour dire des choses qui lui étaient désagréables ?

Ainsi donc, que les nouveaux princes qui nous gouvernent, jaillis derrière leur charrue de la gauche, se méfient de l'excès du secret que, ensuite, ils prennent garde à leurs relations.

Quand on est à certains postes de responsabilité, il est des gens qu'il ne faut pas fréquenter, et tout spécialement ceux dont on connaît mal les moyens d'existence.

(Lire la suite page 8.)

AU FESTIVAL D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS

Le jazz et la salsa

Tandis que Nice continuait (jusqu'au mardi 21 juillet), Antibes commençait (dès vendredi 17) par les concerts d'Al Jarreau, Monty Alexander, Sarah Vaughan. La soirée de « salsa » apporta, on s'en doute, un piment original. Le « latin jazz », dont les études les plus fines ont été conduites, pour une thèse, par Isabelle Leymarie à l'université Columbia, thèse qu'on aimerait bien voir éditer en France, le « latin jazz », donc, serait aplati à la dimension d'un simple goût du jour si l'on se contentait de signaler, parmi d'autres, les concerts de Mongo Santamaria ou de Ray Barretto. La « changite endémique » de nos sociétés de modes est (heureusement quelquefois) plus une apparence qu'une réalité.

Ce « latin jazz », en effet, vient de loin, de la rencontre de la musique noire continentale et de celle des îles, Cuba ou Porto-Rico. Tout au début, en 1947, un joueur de quinto du cabaret « El Barrio », à New-York, fut présenté par Mario Bauza à Dizzy Gillespie, dont l'idée d'ajouter une conga à la section rythmique du jazz trottait dans la tête depuis 1938. Ce joueur de quinto, Chano Pozo, ne lisait pas la musique, parlait très bien le yoruba et ne connaissait pas un mot d'anglais. Il fréquentait assidûment (comme Mongo Santamaria) les sectes africaines. Mario Bauza l'a rappelé avec fierté : les rythmes du jazz et du « latin jazz » sont tous issus de l'Afrique. Mais leur association se fit avec *Manteca*, par un travail d'élaboration en petit groupe, auquel participa l'arrangeur Walter Fuller, comme, pour *Cubana Be*, le compositeur George Russell. D'autres thèmes vinrent, très vite : *Tin Tin Dao*, *Guarachi Guaro*.

Tout cela mérite d'être dit en un temps où l'on murmure que le jazz, *des milliers d'autres choses n'est* plus ce qu'il était. Erreur complète.

LUCIEN MALSON.

(Lire la suite page 17.)

DANS LA POLICE

- **M. Gouzier devient directeur général de la police en remplacement de M. Lambert qui prend la succession de M. Pandraud à la direction générale de l'administration.**
- **Création d'un service groupant la direction des polices urbaines et le service central des C.R.S.**

(Lire page 24.)

هكذا من الأصل

Le Monde

idées

ISRAËL

L'escalade de la violence au Proche-Orient, les raids meurtriers d'Israël contre Beyrouth et le Sud-Liban suscitent des *réactions passionnées*, dont on trouvera ici l'écho. Pour Paul Giniewski, Israël n'a fait que réagir durement, comme tout État l'*aurait fait*, à une violence criminelle derrière laquelle le général Lecomte voit la main des grandes puissances. Tahar Ben Jelloun aperçoit derrière l'auto-isolement arrogant de l'État juif le spectre d'une nouvelle tragédie pour son peuple. Enfin, tandis que Charles Helou condamne tous les massacres d'innocents au Proche-Orient, nos deux derniers auteurs demandent au nouveau gouvernement français une attitude plus ferme : Michel Lelong pour soutenir la cause palestinienne, Charles François pour rompre avec certains tabous.

Le risque de l'audace

par CHARLES FRANÇOIS (*)

TOUT ce que disent les *responsables* français du nouveau *gouvernement socialiste* au sujet du Proche-Orient est mou, maladroit et prudent. On a peur de ce qu'il y a derrière les communiqués. On a peur de se tromper, comme le fit Giscard avec les chrétiens libanais. On vit avec des tabous dans une pénombre mystifiante. On a le courage verbal de parler d'une patrie palestinienne et on s'empresse de rassurer Israël. *On n'est pas sûr de* la représentativité de l'O.L.P. On aimerait que d'autres soulèvent le voile.

Or, le gouvernement français d'aujourd'hui et son président disposent d'un poids étonnant en cette affaire. Et ce même gouvernement n'a pas grand-chose à perdre à prendre l'initiative que tout le monde arabe, tout le tiers-monde, attendent des hommes libres des pays industrialisés et même des pays de l'Europe de l'Est et de la Chine.

Il reste au président François Mitterrand à oser et à se libérer, en libérant Claude Cheysson qu'on sent *peu à l'aise dans l'ambiguïté de l'Elysée* en ce domaine.

Se libérer d'abord de l'automatisme implacable et historique qui a jadis conduit les socialistes dans l'impasse indochinoise (où l'on est toujours) et dans la tragédie algérienne.

La nation palestinienne, que pratiquement *plus personne ne conteste* sauf le Likoud et quelques autres fanatiques, naîtra de la prophétie de l'histoire qui s'écrit et de l'événement. C'est un manque de lucidité que de s'interroger sur l'O.L.P., qui est ce qu'elle est et peut difficilement être autre chose. Ou d'approuver, un peu lâchement, l'aspect négatif voulu par Begin, endossé par Carter, toléré par Sadate, des accords truqués de Camp David, même si l'exécution partielle de leurs aspects positifs et *faciles* est indéniable.

Se libérer ensuite d'un espoir de *dissension entre les pays arabes*, avec le mythe camp-davidien d'une solution « troisième force », puisé *dans la tradition française et occidentale des opinions politicardes de* gauche et du centre. Encore une fois l'Indochine et l'Algérie !

Tous ceux qui veulent savoir le savent. Beaucoup de pays, et surtout les gouvernements arabes conservateurs (différemment conservateurs) n'ont que très peu de sympathie pour la *« Révolution palestinienne »*. Mais *aucun d'eux ne cèdera sur la « cause palestinienne »*. Encore moins sur l'affaire de Jérusalem. Que le soutien *de la cause soit discutable à l'infini* en ses moyens et en ses fins, c'est une évidence. Mais l'évolution est *implacable, autant et plus encore* que celle qui a mené toutes les causes de révolte contemporaines à leurs succès (puis à leurs difficultés).

Un moment de passion

Mais il est quelque chose de plus difficile encore dont il faut se libérer, pensant à la confusion et à l'intoxication savamment entretenues au plan des consciences comme du politique.

Comment éviter l'accusation ou le péché de l'antisémitisme ? Comment rester fidèle à cette espèce de serment collectif de 1945 par lequel les hommes de bonne volonté ont juré qu'on ne permettrait plus un pogrom, un holocauste juif, un génocide hitlérien ? Comment, sans être juif, respecter la religion judaïque au même titre qu'on respecte, accepte ou tolère toutes les religions ? Comment, étant juif ethniquement, si cela veut dire encore quelque chose en 1981, se tenir à distance de ce même judaïsme, au moins de ses outrances dominantes ?

Il est plus dur encore d'oser dire que *peut-être la* création de l'Etat d'Israël a été un moment de passion bien explicable dans le contexte occidental de l'après-guerre. Soupçonnait-on alors que l'on tirait un trait sur ce qui ensuite, dans l'exil et l'oppression, allait devenir une nouvelle réalité, une réalité palestinienne rénovée ?

Israël est une réalité issue de l'écrasement du nazisme par les Alliés (si peu alliés aujourd'hui sur *le problème juif d'aujourd'hui*). Une réalité consacrée en 1948 par ceux qui pouvaient, osaient, savaient s'exprimer à l'ONU. Mais un Israël pacifique, intercommunautaire et interconfessionnel (il y a 15 % de Palestiniens chrétiens !) n'est sûrement pas ce que prétend être l'Etat sioniste. D'abord parce que le sionisme est une valeur mythique, traditionnelle, émouvante, mais sûrement pas politique ou économique. Cet Israël humain n'est sûrement pas l'Etat actuel, qu'il faut qualifier d'ultra-israélien au travers des déclarations tonitruantes de son gouvernement. Ce même Etat agressif est difficilement condamné mais sûrement rejeté par des millions de juifs, y compris par les purs *théologiens du judaïsme*.

Des millions de juifs souhaitent que la terre née du judaïsme se mettre, à la fin du vingtième siècle, à l'heure des Concordats, à l'heure d'une double appartenance nouvelle, réelle, de moins en moins raciste, de moins en moins isolante et ségrégante, de moins en moins partisane. *Il faut préserver une terre d'accueil* jusqu'à ce que s'éteignent les causes de la persécution antisémite. Il faut *une terre où l'on pense théologie et* humanisme.

Il est donc anachronique de ramener la relation Palestine-Israël à la comptabilité des morts et des blessés, au niveau du dialogue éculé entre terrorisme et contre-terrorisme. Fuir la terminologie de la violence et de son escalade, craindre les *mauvais coups de tous les services* secrets qui peuvent parfaitement s'entre-manipuler pour détourner des *avions, placer des bombes* dans les mosquées, les synagogues et les églises.

Il y a une obligation : celle de démystifier et d'appeler au dialogue. Le président Mitterrand est celui qui, avec l'état de grâce, dispose aujourd'hui du maximum d'atouts. Il a peu à perdre au risque de l'audace et *tellement* à gagner au risque de la paix.

(*) Universitaire exerçant des responsabilités au Proche-Orient.

Seul face au monde

par TAHAR BEN JELLOUN

ET si Israël s'obstinait à refuser l'existence et la paix à son peuple ? Et si cet Etat maintenait l'intransigeance aveugle pour atteindre enfin un objectif qui transcenderait et le politique et l'individu ?

Israël ne cesse de courir en arrière pour rattraper le temps mythique du peuple élu, élu certes pour une haute spiritualité. Pour cela, il s'emploie à devenir *Etat-martyr*, un Etat de malheur, capable de se nourrir du sacrifice de ses enfants et du *sang du voisin*. Je dis bien voisin et non Arabe. Car cet Etat est investi d'un temps et d'une histoire venus du lointain, une histoire faite de persécutions et de blessures profondes. Cet Etat, c'est aussi un destin qui, au lieu de vivre sa liberté dans la coexistence et le partage, s'érige à présent en monopole et en exclusive, fermant toutes les portes, travaillant à être fort et solitaire, reclus dans l'orgueil et l'intolérance.

Quand Israël occupe des terres, chasse ses occupants, élimine ceux qui résistent, lâche des bombes sur des populations civiles, il ne fait que répondre aux impératifs d'un dessein placé au-dessus du commun. Il reste en outre tout à fait sourd, absolument indifférent à toutes les condamnations exprimées par les instances internationales. Voire, l'indignation des uns et des autres face à son intransigeance, face aux opérations de guerre contre des populations humiliées, le rassure et le conforte dans son statut d'Etat chargé par l'Histoire *millénaire d'aller* jusqu'au bout du malheur.

Les pays arabes n'ont pas compris cela. Pas encore. Les Palestiniens, quant à eux, n'ont pas le loisir de comprendre ; ils vivent et subissent ce dessein. En ce sens, Israël a besoin du peuple palestinien comme il a besoin des Etats arabes tels qu'ils sont aujourd'hui, pour réaliser à long terme le destin d'une solitude absolue.

Voilà pourquoi Israël n'est pas un Etat comme les autres. Le langage diplomatique le fait sourire. Les opérations de commandos palestiniens le dérangent à peine. Il trouve cela travail d'amateur ; quand il riposte — la presse parle de représailles, — il donne une leçon de ce que devrait être le terrorisme à ceux qui se battent pour leur survie. Quand Israël a bombardé le centre de recherche nucléaire de Tamuz, il a donné, avec la même arrogance, une leçon magistrale à tous les Etats arabes bavards, occupés à s'entre-déchirer.

Israël est ainsi, Etat supérieur, ayant tous les droits et aucun devoir, jouissant d'une impunité permanente, fier et absolu, moderne dans l'exercice de la mort, antique dans l'exercice d'une dialectique qui doit tôt ou tard le mener à de nouvelles dispersions, c'est-à-dire à une apocalypse suprême, telle une grande tragédie. Il sera seul. Seul auteur de son martyre. Seul face au monde qui aura *renoncé à comprendre* quoi que ce soit au destin d'un peuple né pour être élu et mort de l'avoir été.

Socialisme et droits de l'homme

par MICHEL LELONG (*)

LES responsables du parti socialiste français ne devraient pas oublier que le monde musulman a gardé un fort mauvais souvenir de leur gestion au temps de la guerre d'Algérie et de l'expédition de Suez. Il faut bien mal connaître le Maghreb et l'ensemble du monde arabe *pour ignorer que*, là-bas, toutes les couches de la population ont une profonde admiration et une grande reconnaissance pour le général de Gaulle, tandis que les noms de Robert Lacoste, Guy Mollet et quelques autres sont associés aux pires souvenirs de la période coloniale.

Mais admettons que « le passé soit mort », comme dit le proverbe arabe. *Reste la situation présente* au Proche-Orient, si importante aujourd'hui pour l'équilibre international. Là-bas, bien avant qu'on ne parle du pétrole, le général de Gaulle avait choisi avec une lucidité et un courage souvent mal compris des Français. Ses options fondamentales en face du monde arabe et du conflit israélo-palestinien furent dans une large mesure reprises et poursuivies courageusement par Valéry Giscard d'Estaing. Ceux de nos dirigeants actuels qui suivent les questions de politique étrangère le savent bien. Ils savent aussi que les principaux responsables politiques du monde arabo-musulman n'ont pas vu sans inquiétude l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République.

Si, comme le disait notre premier ministre, la France *« veut faire naître dans le monde entier une nouvelle espérance »*, il faut absolument qu'elle prenne sur les questions du Proche-Orient une position claire et juste.

Car la cause palestinienne est *une question de justice. Elle est* soutenue non seulement par l'ensemble du monde arabo-islamique, *mais par la quasi-totalité du* tiers-monde. Elle a fait l'objet de déclarations précises des organisations internationales, déclarations bafouées à maintes reprises et tout récemment encore par les dirigeants israéliens.

Si, par malheur, les socialistes français désormais au pouvoir avaient au Proche-Orient moins de courage que le général de Gaulle et Valéry Giscard d'Estaing, comment pourraient-ils se prétendre les défenseurs des droits de l'homme ?

(*) Prêtre catholique.

Le massacre des innocents

par CHARLES HELOU (*)

SANS hésitation ni réserve, nous protestons contre les bombar*dements israéliens des populations* civiles du Sud-Liban et des quartiers musulmans de Beyrouth ; *et, plus encore, contre la doctrine* politique ou militaire qui prétend les justifier. Le spectacle de ces maisons fumantes, de ces rues pleines de gravats ensanglantés, de ces familles se cherchant parmi les décombres, est proprement insoutenable. Comment le monde pourrait-il les tolérer plus longtemps ?

Et d'abord, comment le monde arabe et le monde entier, comment les instances internationales ont-ils pu tolérer, tous ces derniers mois, le *martyr* de la *ville chrétienne* de Zahlé et des quartiers chrétiens de Beyrouth ? Si nos cris de révolte, *si nos appels à la conscience des* hommes et des peuples avaient été écoutés, si les mesures de sécurité *et de justice* que *nous demandions* aux pays arabes et à l'ONU avaient été prises, sans doute aurait-on découragé toute autre attaque de même nature, d'où qu'elle vînt.

Le massacre des innocents : voilà l'aspect effroyable de ce conflit israélo-arabe, qui a fait du Liban son champ de bataille, parce que le Liban a voulu être pacifique et humain dans un *monde inhumain*.

Pas plus sur le plan moral que sur le plan stratégique, le massacre *ne peut se trouver des excuses*. Quand un gouvernement déclare ne pouvoir atteindre ses ennemis qu'en détruisant des villes entières ou des moitiés de villes, peuplées de gens sans défense, il reconnaît lui-même que ces ennemis sont, en fait et en droit, inacessibles. Le carnage généralisé non seulement condamne ceux qui l'ordonnent, ou l'exécutent, mais aussi (le premier affolement passé), *il ne fait que réunir et souder les* victimes dans une résistance opiniâtre à l'agresseur.

Comment convaincre ceux qui abusent de leurs armes contre nous, qu'aucune guerre ne pourra être en définitive gagnée par des crimes de guerre ? Les crimes de guerre font perdre à chacun des camps, qui prétend défendre ainsi sa juste cause, la cause même qu'il défend et sa propre raison d'être.

Dans l'ensemble des déclarations provoquées par les derniers raids israéliens, il nous faut en relever une, qui nous semble avoir et don*ner le ton le plus juste*. C'est la déclaration du président de la République française, disant : *« Ce n'est pas par la force que l'on parviendra à un règlement équitable garantissant à la fois la sécurité d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, le droit du Liban à vivre en paix ainsi que le droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie... »*

Non, ce n'est pas par la force qu'un règlement équitable pourra être réalisé. Mais si toutes nos perspectives dans la région sont encore des perspectives guerrières, *c'est que les belligérants ne sont* pas parvenus à comprendre que la seule paix concevable au Moyen-Orient est celle qui passe par le Liban, puisqu'elle consiste en une évolution des esprits rendant possible la coexistence des trois grandes religions universelles. Autrement dit : la libanisation du Moyen-Orient.

(*) Ancien président de la République libanaise.

Réagir comme tout le monde

par PAUL GINIEWSKI (*)

CERTAINS commentaires de la presse française, après les récents bombardements israéliens au Liban, indiquent que le sionisme, l'un des premiers mouvements de décolonisation, et la révolution nationale du peuple le plus anciennement colonisé ne sont pas encore correctement compris en Occident.

« On ne peut que s'étonner, écrit, par exemple, *la Croix* (18 juillet), *de voir que les jets israéliens ont pris pour cible, outre des installations militaires et des ponts, le camp des réfugiés palestiniens de Ain Heloue... Cela ressemble fort à une déclaration de guerre. »*

Mais pourquoi s'étonner ? Les terroristes palestiniens ne bombardent-ils pas des villes, des villages, des kibboutzim, des hôpitaux israéliens ? Ne placent-ils pas leurs installations militaires précisément au milieu des civils, de sorte à faire endosser la responsabilité des morts par Israël ?

On pourrait, à la rigueur, admirer l'adresse de l'O.L.P., qui a fait tomber Israël dans le piège : mais ce serait, à plus forte raison, montrer que l'O.L.P. sacrifie les siens avec la même insouciance qu'elle tue les juifs.

Et qui a déclaré la guerre à qui ?

La charte de l'O.L.P., les déclarations répétées de ses dirigeants, annoncent la destruction d'Israël. Les tueurs palestiniens assassinent femmes et enfants israéliens et juifs. Celui qui réagit à l'agression est-il un agresseur ?

Réagir mollement, ou ne pas réagir, a toujours été interprété par les terroristes comme un signe de faiblesse et les a encouragés à intensifier leurs agressions.

Quand ils se sont attaqués pour la première fois aux avions *civils israéliens*, on a aussi conseillé à Israël de réagir « mollement ». C'est quand l'aviation civile internationale a *été* mise en péril par le terrorisme que les autres pays ont commencé, trop tard, à réagir « à l'israélienne » : la France à Djibouti, l'Allemagne à Mogadiscio, etc.

Mais pourquoi conseille-t-on *aux juifs* de subir, de tendre l'autre joue ?

Pour la simple raison qu'on leur a imposé cette attitude commode — pour les autres — pendant deux mille ans.

La révolution sioniste n'est pas autre chose que le fait, pour les juifs, d'agir et de réagir comme *tout le monde*. Ce qui est, évidemment, scandaleux.

(*) Ecrivain et journaliste.

CORRESPONDANCE

Qui entretient la violence ?

La raison doit inviter les gouvernements à peser leurs responsabilités. Il n'est pas possible à longueur d'année de pratiquer, de laisser pratiquer, ou d'encourager une politique qui prépare à des actes de violence contre Israël, et de s'étonner ensuite qu'Israël use de violence pour enrayer la machine conçue pour le détruire.

La force armée est un attribut des Etats souverains, mais c'est une véritable force armée aux mains de l'O.L.P. que les Soviétiques et la Libye ont constituée sur le territoire du Liban. Ils l'ont même puissamment renforcée ces derniers mois. C'est là que réside l'entreprise criminelle qui a déjà à son actif la destruction de l'État libanais et à son programme celle d'Israël.

Les nations occidentales, qui prétendent avoir des titres à se mêler du Proche-Orient, ne peuvent pas dire aujourd'hui qu'elles ont tout fait pour arrêter les forces de haine déchaînées contre Israël. Elles n'ont même pas tout fait pour les dénoncer.

Général JEAN LECOMTE,
président de l'Alliance France - Israël.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

El Salvador

Pour la première fois

LES RÉVOLUTIONNAIRES ACCEPTENT DE NÉGOCIER AVEC LA JUNTE

Washington (A.F.P.). — M. Ruben Zamora, l'un des dirigeants du Front démocratique révolutionnaire (F.D.R.), branche politique du Front Farabundo Marti de libération nationale (F.M.L.N.), a annoncé, le mercredi 22 juillet à Washington, que la guérilla acceptait d'ouvrir des négociations avec le gouvernement de M. Napoléon Duarte afin de trouver une solution politique à la guerre civile.

C'est la première démarche en ce sens effectuée par le F.D.R., qui estimait jusque-là que toute négociation avec le gouvernement Duarte devait être considérée comme une occasion pour la guérilla d'accroître sa puissance militaire. M. Zamora a assuré que cette position avait changé.

Il a ajouté que les révolutionnaires exigeaient cependant que les négociations se déroulent en présence d'un groupe de médiateurs composé d'un représentant de la démocratie-chrétienne européenne, d'un représentant de l'Internationale socialiste, d'une personnalité non gouvernementale des Etats-Unis, et d'une personnalité non gouvernementale de l'Amérique latine.

D'autre part, deux membres socialistes de l'Assemblée européenne ayant participé à la visite, il y a un mois, de la délégation socialiste européenne, ont adressé une lettre à DM. ont adressé une lettre à M. Duarte pour s'inquiéter du sort réservé aux prisonniers qu'ils avaient rencontrés.

Uruguay

● AMNESTY INTERNATIONAL nous signale que M. Horacio Dario Ramos Betancour, détenu depuis 1972 à la prison de Libertad, est mort aux environs du 30 juin 1981. De source officielle, il s'agirait d'un suicide. De nombreux témoignages indiquent, en revanche, que peu de temps avant sa mort il avait été transféré dans une section de la prison servant de lieu de torture.

EN DÉPIT DES PRESSIONS DE WASHINGTON

L'Argentine et le Brésil restent hostiles à la création d'un traité de l'Atlantique sud

Correspondance

Buenos-Aires. — A l'occasion de la tournée qu'il a effectuée dans les pays du Cône sud, l'amiral Harry Train, commandant de la flotte des Etats-Unis dans l'Atlantique sud, a déclaré, à Montevideo, que la nécessité de préserver la liberté de navigation dans cette partie de l'Océan « doit amener les nations concernées à rechercher une défense naturelle sans pacte, traité, ni accord formel ». Ces propos marquent-ils de la part des Etats-Unis le renoncement définitif à l'idée d'un traité de l'Atlantique sud ou signifient-ils seulement sa mise en sommeil en attendant des circonstances plus favorables ? On peut penser que le projet de réunir dans un pacte de défense les pays de l'Atlantique sud, c'est-à-dire principalement le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine et l'Afrique du Sud, ne sera pas facilement abandonné par Washington.

Né au moment de la guerre froide, ce dessein connaît une vigueur nouvelle. Les visites successives à Buenos Aires du général Vernon Walters, envoyé spécial du secrétaire d'Etat M. Haig ; du général Edward Meyer, chef d'état-major taire d'Etat, M. Haig ; du général Richard Ingram, chef d'état-major de l'aviation, et, dernièrement, de l'amiral Harry Train, sont une preuve évidente de l'intérêt que porte l'administration Reagan au resserrement des liens militaires entre les Etats-Unis et cette région de l'Amérique du Sud.

Les motifs qui poussent les Etats-Unis à souhaiter la formation d'une nouvelle alliance dans cette zone sont à la fois d'ordre militaire, politique et économique.

Au plan militaire, les Américains soutiennent que, en raison des progrès considérables de sa marine de guerre et de sa pénétration sur le continent africain, l'Union Soviétique menace sérieusement les lignes de navigation dans l'Atlantique sud, et, par conséquent, les approvisionnements en pétrole du monde libre. A ces raisons militaires s'ajoute la volonté des Etats-Unis de s'opposer à l'« offensive marxiste continentale en constituant un axe qui les relierait aux régimes militaires du cône sud, résolument anticommunistes. La troisième raison est d'ordre économique. Ce n'est un secret pour personne que les fonds de l'Atlantique sud, et en particulier la plate-forme continentale argentine renferment des quantités considérables de pétrole et de krill. Il en est de même de l'Antarctique, au sujet duquel les Etats-Unis soutiennent la thèse de l'internationalisation, et qu'ils considèrent comme faisant partie de la « zone de défense » américaine, telle qu'elle est définie par les traités interaméricains.

Des arguments contradictoires

L'offensive déclenchée par l'administration américaine semble arrêtée pour le moment. Selon le Brésil, une alliance patronnée par les Etats-Unis serait à la fois « inopportune, superflue, dangereuse pour la paix mondiale », et surtout contraire à ses intérêts.

Inopportune, parce que le Brésil considère qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune menace extérieure justifiant la création d'un pacte de défense. Superflue, parce que ce pays estime que le Traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR), signé en 1942, et les mécanismes prévus par l'O.E.A. permettent d'assurer une défense commune du continent américain face à l'agression d'une nation étrangère ; le Brésil considère par ailleurs qu'il existe déjà une coopération naturelle entre les marines des différents pays dans le cadre des manœuvres « Unitas ». Dangereuse pour la paix, parce qu'un pacte de défense ferait de l'Atlantique sud une zone de confrontation directe entre les deux super-puissances. Contraire enfin à ses intérêts, car un pacte de l'Atlantique sud devrait nécessairement inclure l'Afrique du Sud, dont le Brésil condamne la politique d'apartheid pour des motifs d'ordre à la fois extérieur et intérieur.

L'Argentine, elle aussi, a de bonnes raisons pour ne pas souhaiter entrer dans un pacte où elle serait ennemi déclaré de l'Union soviétique et ami obligé de l'Afrique du Sud. Quel que soit l'anticommunisme des militaires argentins, et leur volonté de défendre « l'Occident chrétien , l'importance capitale des pays socialistes pour les exportations de l'Argentine les oblige à faire preuve de réalisme et leur interdit toute politique ouvertement hostile à l'Union soviétique et à Cuba.

Enfin, l'Argentine craint que les Etats-Unis ne profitent d'un pacte de défense pour accroître leur influence dans une zone vitale pour son développement. Déjà amputée des « Malvinas les îles Falkland), à propos desquelles elle s'oppose à la Grande-Bretagne, et menacée par les prétentions du Chili dans le chenal du Beagle, l'Argentine ne souhaite pas devoir affronter les appétits des Etats-Unis dans cette région tant convoitée.

On peut penser toutefois que les Etats-Unis reviendront à la charge. Ce ne sont pas en effet les moyens de pression qui manquent pour amener les pays sud-américains à davantage de compréhension. L'Argentine apparaît de ce point de vue doublement vulnérable : sur le plan extérieur, en raison de ses difficultés financières et de son relatif isolement dans le conflit avec le Chili ; sur le plan intérieur, en raison de l'existence d'un fort courant d'opinion favorable à son retrait du groupe des non-alignés et à l'adoption d'une politique internationale clairement antisoviétique.

JACQUES DESPRÉS.

ASIE

Afghanistan

Plusieurs militants gouvernementaux victimes d'attentats à Kaboul

La guérilla urbaine se poursuit à Kaboul où plusieurs militants pro-gouvernementaux ont été assassinés durant la semaine écoulée, indiquent des sources occidentales.

Parmi les victimes se trouve la chanteuse Pashtoue Zamina Bakht, vedette de Radio-Kaboul, dont le répertoire louait la révolution afghane. Elle aurait été tuée le jeudi 16 juillet, dans sa maison du quartier de Malwand, où son cadavre mutilé a été découvert, selon les diplomates. L'avis de décès, publié dans le Kaboul Times, attribue son décès à une maladie.

Les sources diplomatiques occidentales rapportent également une campagne d'attentats visant les miliciens du parti démocratique et populaire afghan qui gardent certaines ambassades. Plusieurs commandos ont tué ou blessé au moins quatre de ces sentinelles.

Les mêmes sources se sont refusées à préciser devant quelles ambassades ont eu lieu les attentats, mais ont dit qu'ils étaient dirigés contre les gardes afghans et non contre les locaux diplomatiques. L'un de ces gardes a été tué récemment, devant la résidence d'un diplomate américain.

Cependant, à Washington, le professeur Thomas Gouttière, un spécialiste de l'Afghanistan, qui faisait une déposition devant la sous-commission de la chambre des représentants sur les droits de l'homme, a déclaré que la résistance lui paraissait loin d'« avoir le dessus » et que « très peu d'armes essentielles » lui étaient parvenues. Il a indiqué que dans les zones contrôlées par les maquisards, des structures administratives s'appuyant sur les tribus étaient actuellement mises en place. On peut concevoir, a-t-il ajouté, une direction de la résistance émergeant de ces zones comparables aux confédérations ayant unifié les différentes tendances yougoslaves durant l'occupation nazie de la seconde guerre mondiale.

Les récentes propositions de la Communauté européenne sur l'Afghanistan ont été rejetées par le ministre des affaires étrangères de Kaboul, M. Mohammad Dost. Le chef de l'organisation intégriste de résistance Hezb-e Islami, M. Gulbudin Hekmatyar a, de son côté, déclaré que le problème ne pouvait être réglé que par les armes et non par une solution politique.

Enfin, Pékin a qualifié, mercredi 21 juillet, l'accord frontalier signé le 16 juin entre l'Afghanistan et l'Union soviétique (le Monde du 19 juin 1981) d'« illégal et sans valeur » parce qu'il concerne une région du Pamir que se dispute la Chine et l'Union soviétique. Ni Moscou ni Kaboul n'ont apporté de précision sur cet accord.

Selon un porte-parole du département de l'information du ministère chinois des affaires étrangères, l'« impérialisme tsariste russe » avait envoyé des troupes au Pamir pour occuper de force 20 000 kilomètres carrés de territoire chinois. « Aucun gouvernement chinois n'a depuis reconnu l'occupation illégale de cette région par la Russie tsariste et l'Union soviétique », a ajouté le porte-parole. Il a également indiqué qu'un traité sur les frontières avait été signé le 22 novembre 1963 entre la Chine et l'Afghanistan, qui n'ont aucun problème de territoire. — (A.F.P.)

Pakistan

● MME NUSRAT BHUTTO, veuve de l'ancien premier ministre exécuté, a été libérée, mercredi 22 juillet, après cinq mois de détention préventive de la prison de Karachi où elle était incarcérée. Elle avait été arrêtée, ainsi que sa fille Benazir, également remise en liberté, après le détournement d'un avion de la compagnie aérienne nationale par un commando se réclamant d'un groupe fidèle à la mémoire d'Ali Bhutto (le Monde du 28 février). Son fils Murtaza, accusé de complicité dans cette affaire, avait été condamné par contumace par un tribunal militaire. — (A.F.P., A.P.)

AFRIQUE

Maroc

CRÉATION D'UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE

(De notre correspondant.)

Rabat. — Un nouveau parti marocain est né. Le parti des indépendants démocrates a été officiellement déclaré au ministère de l'intérieur, le 7 juillet.

Il aura cependant fallu attendre le 20 juillet pour que le journal le Matin du Sahara, dont le directeur politique est M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre du tourisme, familier du roi, publie en première page un message de fidélité et d'attachement au souverain des « membres de la commission nationale préparatoire du parti des indépendants démocrates ».

Dans leur message, les indépendants démocrates affirment leur volonté d'œuvrer « dans le cadre de la monarchie constitutionnelle », de poursuivre dans la voie de « notre processus démocratique » et pour la défense de « l'intégrité territoriale » du Maroc. Il se déclare également déterminé à agir « pour la réductions des disparités sociales et économiques entre les personnes et les régions ».

Ce nouveau parti, né d'une scission du parti majoritaire, le Rassemblement national des indépendants, pourrait tenir son congrès constitutif en octobre 1981. — R. D.

Le conflit du Sahara occidental

LE POLISARIO ESTIME QUE LA FRANCE PEUT JOUER LE ROLE DE MÉDIATEUR

M. Mohammed Saleck Ould Saleck, ministre de l'information de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.), a déclaré, mercredi 22 juillet, à Paris, qu'une médiation entre le Polisario et le roi Hassan II, organisée par la France, constituerait une aide pour le comité de l'O.U.A. chargé de la question du Sahara occidental.

« La France peut contribuer à organiser des contacts directs » entre le Polisario et le Maroc, a déclaré M. Ould Saleck, d'autant que, a-t-il dit, « la France entretient des relations à la fois avec le Front Polisario et le Maroc. Nous sommes prêts à rencontrer les dirigeants marocains en France sous les auspices du gouvernement français. Nous demandons à la France, a ajouté M. Ould Saleck, comme à tous les Etats du monde et surtout aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU, d'œuvrer en faveur de la restauration du peuple sahraoui dans ses droits légitimes ».

M. Ould Saleck, qui s'est « félicité du changement intervenu en France », a qualifié d'« excellents » les rapports du Polisario avec le parti socialiste français.

Le Monde *publiera demain*

● IDÉES : L'école privée.

● IRAN : « Révolution et contre-révolution », la fin de l'enquête d'Eric Rouleau.

● UN ENTRETIEN AVEC M. ANDRÉ HENRY, ministre du temps libre.

● « LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME » : Au cœur des Alpes, la vallée de la Bérarde.

PROCHE-ORIENT

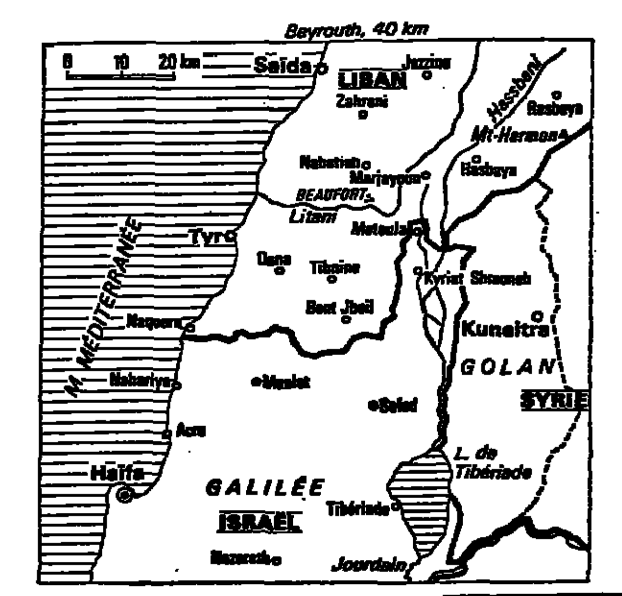
Combats et transactions diplomatiques

Le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, a accusé, le mercredi 22 juillet, M. Begin d'avoir, à deux reprises, torpillé les efforts de M. Habib au Proche-Orient, alors qu'ils étaient sur le point d'être couronnés de succès. Une première fois, lors du bombardement du centre de recherche nucléaire de Tamuz en Irak, le 7 juin, la seconde, lorsque l'aviation israélienne a bombardé Beyrouth le vendredi 17 juillet. « Chacune de ces actions, a-t-il dit, a tout remis en question. »

De son côté, M. Clark, adjoint du secrétaire d'Etat, a estimé que l'attitude de M. Begin rendait plus difficile le soutien traditionnel des Etats-Unis à Israël. « Notre soutien ne va pas à M. Begin, mais au pays qu'il représente, a-t-il dit. Israël n'est pas notre seul ami dans la région. » Toutefois, M. Reagan a manifesté plus de compréhension envers Israël. « Je veux la fin de la violence des deux côtés », a-t-il déclaré, ajoutant : « Souvenez-vous qu'ils (les Israéliens) sont eux-mêmes sujets à des attaques répétées à la roquette en plusieurs endroits. »

● A ALEXANDRIE, MM. Sadate et Nemeiry ont dénoncé les « agressions » israéliennes contre le Liban comme étant « en contradiction avec l'esprit de paix ». Pour les deux chefs d'Etat égyptien et soudanais, ces opérations militaires contribuent « à augmenter la tension au Proche-Orient et à soulever de nouveaux obstacles sur la voie d'une paix globale et permanente dans la région ».

● A TUNIS, le conseil de la Ligue arabe a décidé, mercredi 22 juillet, de reconduire, pour une nouvelle période de six mois, le mandat de la Force arabe de dissuasion, ainsi que son financement. Le financement de la FAD au Liban avait soulevé, au début de l'année, des réticences de la part de certains pays pétroliers arabes (Koweït, Arabie Saoudite) qui en assurent la majeure partie. Ils *estimaient, à l'époque, que les effectifs de* la FAD, essentiellement syriens, devraient être élargis à des contingents d'autres pays arabes.



La mission de paix de M. Habib

(Suite de la première page.)

Il s'agit de tenter de trancher entre *« l'option politique »* et *« l'option militaire »*, selon les termes employés par l'organe du parti national religieux, qui n'écarte pas l'hypothèse d'une intervention de grande envergure au Sud-Liban pour repousser définitivement le *« danger palestinien »*. Dans les milieux gouvernementaux et au sein de la majorité parlementaire, la tendance dominante est nettement favorable à la continuation de l'offensive, à condition que cela ne provoque pas un véritable conflit avec les Etats-Unis. Tel est le risque que les dirigeants tentent d'évaluer.

Certains membres du gouvernement voudraient savoir si, par la voie diplomatique, il ne serait pas possible d'obtenir les mêmes résultats que par les moyens militaires : faire en sorte — avec l'aide des Etats-Unis et d'autres pays tiers — que la Syrie, pour éviter une nouvelle guerre avec Israël, puisse « contrôler » très strictement les activités des Palestiniens et les empêcher de lancer des opérations contre Israël. Mais M. Begin ne se fait guère d'illusions sur un tel calcul. Le chef d'état-major, le général Eytan, a sans doute donné, mercredi soir, l'idée de la détermination d'une grande partie des dirigeants en affirmant que, jusqu'à nouvel ordre, l'armée *« poursuivrait ses opérations contre les terroristes »*, car, à son avis, Israël ne peut d'aucune façon laisser *« l'initiative »* aux fedayin.

Une protestation de personnalités de gauche

L'ancien premier ministre travailliste, M. Rabin, a renouvelé ses critiques à l'égard de M. Begin et a encore dénoncé la décision de bombarder Beyrouth. *« Quand j'étais à la tête du gouvernement*, a-t-il dit, *j'étais parvenu à la conclusion qu'il était impossible de détruire l'O.L.P. Je ne vois pas comment des attaques aériennes massives pourraient atteindre ce but, même si cela cause des dommages considérables à l'O.L.P. »*. Il a ajouté : *« Les quartiers généraux de l'O.L.P. ont toujours été à Beyrouth ; quand j'étais premier ministre, je n'ai jamais considéré que l'on pouvait tirer un profit de leur bombardement, notamment parce que le prix politique d'une telle opération était trop grand. »* M. Rabin a dit qu'en bombardant Beyrouth Israël avait perdu [illegible] d'*« avoir le droit moral de son côté »*. Employant le même langage, une trentaine de personnalités de gauche, dans les milieux intellectuels et universitaires, ont adressé le 22 juillet une lettre de protestation à M. Begin. L'un des signataires a souligné qu'il fallait s'inquiéter de l'*« érosion de la supériorité morale d'Israël »*. Mais, en guise de riposte, comme cela se produit souvent en Israël, près de deux cents partisans de M. Begin ont envoyé eux aussi un message au premier ministre pour l'assurer de leur soutien et l'inviter à ne pas se laisser fléchir.

Pour sa part, le commandant en chef de l'aviation, le général Ivri, a tenu à apporter des précisions sur le bombardement de Beyrouth, afin de faire pièce aux critiques. Il a déclaré que les pilotes avaient *« fait l'impossible »* pour ne viser que les immeubles des quartiers généraux de l'O.L.P. Il a indiqué que les avions ne transportaient que de *« petites bombes »*, cela afin de réduire les dégâts et les pertes en vies humaines au voisinage de ces immeubles. Il a ajouté que plusieurs appareils étaient rentrés avec une grande partie de leur armement, ce qui, à ses yeux, prouve que les pilotes avaient le souci d'éviter au maximum de viser d'autres objectifs que ceux qu'ils recherchaient.

FRANCIS CORNU.

● *Deux médecins français* sont arrivés mercredi 22 juillet à Beyrouth à la demande du gouvernement français, afin d'évaluer les besoins du Liban en assistance médicale à la suite du bombardement de Beyrouth. Le professeur Carat, médecin-chef du SAMU, et le colonel Buffat, médecin-chef du service de santé des armées, présenteront au gouvernement un rapport d'urgence sur l'ampleur des besoins.

● *Deux représentants des missions diplomatiques arabes* à Paris (l'ambassadeur d'Irak et le chargé d'affaires du Liban) ainsi que le représentant de l'O.L.P. en France ont été reçus mercredi 22 juillet au Quai d'Orsay par M. Brisdevaix, directeur des affaires d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Ils lui ont demandé que la France *« exprime une condamnation claire »* d'Israël pour son action au Liban.

UN PREMIER BILAN

Près de cinq cents personnes ont été tuées et mille deux cents autres blessées au Liban par l'aviation israélienne

De notre correspondant

Beyrouth. — Poursuivant son offensive, l'aviation israélienne a détruit, mercredi 22 juillet, trois passerelles aménagées à Qasmieh et à Zahrani, avec des moyens de fortune par la population sur l'emplacement de certains des ponts dont la destruction, vendredi avait isolé le Sud du reste du Liban. En même temps, les chasseurs-bombardiers revenaient à la charge pour la troisième fois contre la raffinerie de Zahrani, détruisant l'oléoduc la reliant à l'Arabie Saoudite, alors qu'une pénurie d'essence sévit déjà dans le pays. L'artillerie, pour sa part, a pilonné les camps de Rachidiyeh et de Ras Al Ayn, atteignant des villages du sud de la Bekaa (Kfar, Mechki, Bani Safa, Machghara). Les Palestiniens ont riposté par des tirs de katioucha sur le nord de la Galilée.

Bilan de la journée : au Liban une cinquantaine de morts et une cinquantaine de blessés, presque tous surpris par les raids au moment où ils traversaient les passerelles de fortune. Pas de victimes en Israël. Bilan depuis le début des présents événements déclenchés par les raids israéliens : près de cinq cents morts et de mille deux cents blessés au Liban. Cinq morts, quarante blessés en Israël.

Arrivé dans la matinée à Beyrouth dans le cadre de sa mission pour désamorcer cette nouvelle crise, l'émissaire de M. Reagan, M. Habib, n'y a eu qu'un entretien d'une heure avec le président Sarkis et le chef du gouvernement, M. Wazzan. Que pouvait-il, en effet, négocier avec l'Etat libanais qui n'a ni les moyens d'imposer ni même de demander quoi que ce soit à qui que ce soit, et notamment à l'O.L.P. ?

L'émissaire américain a rapidement repris l'avion pour Ryad, en vue d'engager, via l'Arabie Saoudite, le véritable dialogue avec les Palestiniens et la Syrie. Mais l'O.L.P. ayant proclamé son acceptation sans réserve du cessez-le-feu, et Damas se tenant dans une prudente expectative, au risque d'être taxé de passivité, on voit mal ce que l'émissaire américain peut obtenir du côté arabe, alors qu'il se heurte à un tel mur d'intransigeance en Israël.

Le conseil de défense arabe doit se réunir ce jeudi 23 juillet à Tunis, mais on n'en attend aucune initiative déterminante, et les observateurs soulignent la paralysie dont est frappé le monde arabe face aux défis répétés d'Israël. Dans ce contexte, la réunion du comité arabe dit « de vigilance », chargé de stabiliser la situation au Liban et d'élaborer une solution de la crise qui y sévit, prévue pour le samedi 25 juillet, risque de voir ses travaux dépassés par les événements.

LUCIEN GEORGE.

M. MITTERRAND : éviter que ne se produisent des événements aussi tragiques que le bombardement de Beyrouth.

M. Mitterrand a déclaré mercredi 22 juillet à TF 1 qu'il a eu l'initiative de l'inclusion du paragraphe consacré au Liban dans le communiqué du sommet d'Ottawa. Il a affirmé que *« la France est une amie du Liban et souhaite agir et contribuer à toute action qui permettra à l'unité du Liban d'être restaurée et au choix des Libanais de s'affirmer »*.

Mais, en ce qui concerne la crise en cours, le président s'est abstenu de prendre parti. *« Je ne me pose pas en juge, je ne dis pas : c'est celui-ci ou celui-là qui a commencé, je n'attribue pas la responsabilité de l'escalade à Israël ou aux Palestiniens, je dis qu'il faut que cette escalade s'arrête et, pour le moins, il faut en modérer les effets »*, a-t-il déclaré.

« Il faut éviter, a-t-il ajouté, *que ne se produisent des événements aussi tragiques que le bombardement de Beyrouth, qui a atteint une proportion qui dépasse tout ce qu'on a connu dans cette région du monde au cours des dernières années. »*

« Je suis pour que cesse ce sacrifice de vies humaines, aussi bien en Israël qu'au Liban, aussi bien chez les Israéliens que chez les Palestiniens », a-t-il conclu.

Le parti socialiste, pour sa part, a affirmé dans un communiqué publié mercredi soir qu'il *« mesure l'extrême gravité des affrontements qui se déroulent en ce moment au Liban et à la frontière d'Israël. Il condamne les bombardements d'où qu'ils viennent et déplore notamment le très grand nombre de victimes dans les population civiles du Liban »*. Il *« dénonce la politique de refus de tout dialogue menée par le gouvernement de Menahem Begin. Il se joint à tous ceux qui exigent l'intervention immédiate d'un cessez-le-feu durable afin que soient assurées la souveraineté et la sécurité du Liban et d'abord l'inviolabilité de ses frontières comme de son espace aérien »*.

● *M. Georges Gorse*, député (R.P.R.) des Hauts-de-Seine, s'est déclaré, mercredi 22 juillet, *« scandalisé de l'indifférence que manifestent les gouvernants et une bonne partie de l'opinion publique devant le drame libanais »*. M. Gorse a ajouté : *« Le monde assiste, en pleurnichant, mais sans réaction réelle, à la destruction systématique d'un pays, ruiné de l'intérieur, occupé par les uns et, maintenant, bombardé par les autres. J'attends que des voix s'élèvent, autres que les voix de ceux qui se souviennent encore de l'amitié profonde qui unit le Liban et la France. »*

● *Plusieurs organisations étudiantes arabes* ont appelé à manifester ce jeudi 23 juillet, à 17 heures, devant le siège de la Ligue arabe à Paris pour protester contre les bombardements israéliens au Liban et exprimer le soutien aux victimes.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● TROIS MEMBRES DU SECRETARIAT DE LA C.G.T. ont été arrêtés par la police, le mercredi 22 juillet, à la suite de la journée de grève nationale décrétée par leur syndicat. Le mouvement semble avoir été peu suivi dans la capitale. En revanche, environ 35 % des ouvriers de la ceinture industrielle de Buenos-Aires et des grandes villes de province ont répondu à l'appel de la C.G.T., qui entendait protester contre la dégradation de la situation économique et réclamait davantage de libertés. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

Bulgarie

● Mme JIVKOVA, la fille du chef de l'Etat et du parti bulgares, âgée de trente-neuf ans, est morte le mardi 21 juillet des suites *« d'une hémorragie cérébrale survenue lundi et accompagnée de troubles respiratoires et circulatoires »*. Selon l'agence bulgare B.T.A., l'état de santé de Mme Jivkova, qui avait eu un traumatisme crânien en 1973 à la suite d'un accident de voiture, *« s'est détérioré en raison du surmenage »*. — *(A.F.P.)*

Chypre

● A L'OCCASION DU SEPTIEME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT TURC A CHYPRE, le groupe d'amitié France-Chypre de l'Assemblée nationale, présidé par M. Alain Vivien (P.S.), a demandé au gouvernement français, lundi 20 juillet, de soutenir l'action de l'ONU faisant obligation à la Turquie de retirer ses troupes. M. Vivien rappelle que *« depuis le 20 juillet 1974 la Turquie occupe et colonise le nord de Chypre »*. De son côté, l'Association des amis de la République de Chypre (1) reprend, dans un communiqué, les mêmes revendications, et demande par ailleurs au Conseil de l'Europe d'exclure la Turquie de ses membres.

(1) A.A.R.C., 30, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris.

Colombie

● TROIS OBUS DE MORTIER ont été tirés contre le palais de la présidence de la République à Bogota, le lundi 20 juillet, a annoncé le général Luis Carlos Camacho Leyva, ministre de la défense. Cinquante arrestations ont été opérées à la suite de cet attentat. Par ailleurs, la guérilla a pris le contrôle de la ville de Jagua, dans le nord du pays. — *(Reuter.)*

● VINGT-TROIS GUERILLEROS DU MOUVEMENT M-19 ont été condamnés à un total de cent soixante et onze années de prison par une cour martiale, a-t-on appris le 21 juillet à Bogota. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● M. CLARENCE COOPER, un juge noir de cour d'assises, a été choisi, mercredi 22 juillet, pour diriger le procès de M. Wayne Williams, accusé d'avoir tué deux des vingt-huit jeunes Noirs assassinés à Atlanta (Georgie) au cours des deux dernières années. C'est un ordinateur qui a choisi M. Cooper parmi onze autres juges. — *(Reuter.)*

Italie

● LES BRIGADES ROUGES ont annoncé la libération imminente de deux de leurs otages, MM. Ciro Cirillo et Renzo Sandrucci, dans deux communiqués trouvés le mercredi 22 juillet, l'un à Naples et l'autre à Milan. Dans le premier, qui annonce la *« restitution du bourreau Cirillo »*, le dirigeant démocrate-chrétien enlevé le 27 avril dernier à Naples, les ravisseurs indiquent avoir touché une rançon de 1 430 millions de lires (7 millions de francs). — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

Ouganda

● LA LIGNE DE CHEMIN DE FER reliant Kampala à Mombasa, le principal port kényan sur l'Océan Indien, a été coupée à la suite d'un attentat à l'explosif au cours de la nuit du dimanche 19 à lundi 20 juillet, a-t-on appris le mercredi 22 juillet, dans la capitale ougandaise. L'attentat a entraîné l'arrêt des exportations de café ougandais, qui transitent habituellement par le port de Mombasa, seul débouché vers la mer de l'économie ougandaise. — *(A.F.P.)*

Tunisie

● L'AGENCE TUNIS-AFRIQUE PRESSE (T.A.P.) a confirmé mercredi 22 juillet l'arrestation de responsables et de militants du Mouvement de la tendance islamique et du mouvement islamique progressiste *(le Monde du 22 juillet)*. L'agence indique que ces personnes sont interrogées *« au sujet de leur implication dans des prises de position et des actes de nature à nuire à l'ordre public, à la sécurité et aux libertés des citoyens »*. Après un long silence, le Mouvement de la tendance islamique a condamné implicitement les incidents à caractère religieux de ces dernières semaines qui lui ont été imputés en rappelant qu'il était opposé à toute violence. Il dénonce la répression dont il est l'objet et appelle les autres courants d'opposition à manifester leur solidarité. Le mouvement des démocrates socialistes a protesté contre ces arrestations qui *« contrastent absolument avec le climat politique actuel et entravent le processus démocratique »*. — *(Corresp.)*

Union soviétique

● M. BREJNEV a commencé, comme chaque été, sa série d'entretiens avec les dirigeants des pays de l'Est européen. Le premier à être reçu cette année en Crimée, où le chef de l'Etat et du parti soviétique passe ses vacances, est le dirigeant tchécoslovaque Gustav Husak. Leurs entretiens ont porté, selon Tass, *« sur la nécessité de sauvegarder la détente »*. — *(A.F.P.)*

● ACCIDENT DANS L'ESPACE AERIEN SOVIETIQUE. — Tass a annoncé, le mercredi 22 juillet, qu'un avion, entré quatre jours plus tôt sans autorisation dans l'espace aérien soviétique en provenance d'Iran et qui n'a pas répondu aux demandes d'identification des contrôleurs soviétiques, *est entré en collision avec un appareil soviétique, s'est désintégré et a brûlé »*. L'accident se serait produit dans la région d'Erevan, capitale de l'Arménie. A Buenos-Aires, on déclare qu'il pourrait s'agir d'un avion-cargo d'une compagnie privée argentine, disparu alors qu'il reliait Larnaca (Chypre) à Téhéran avec 24 tonnes de nourriture et de médicaments. Il y avait quatre hommes à bord. Les radars turcs avaient perdu le contact avec le quadrimoteur alors qu'il survolait la région orientale du lac de Van. — *(U.P.I.)*

IRAN : révolution et contre-révolution

III. — La polarisation

Persuadés que la République islamique est assiégée d'ennemis et menacée, de l'intérieur, par une large coalition de « forces contre-révolutionnaires », les dirigeants iraniens ont déclenché une vague de sanglante répression. Le terrorisme de l'opposition, qui a coûté la vie notamment à soixante-quatorze personnalités du régime, sert de justification à la terreur. (« le Monde » des 22 et 23 juillet.)

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

Téhéran. — Les Iraniens n'en revenaient pas. Le spectacle qui s'offrait à leurs yeux sur le petit écran était sans précédent : des dirigeants, marxistes ou islamiques, discutant de leurs divergences idéologiques et politiques. Un débat télévisé en huit épisodes, de cent quatre-vingts minutes chacun, et diffusé aux heures de grande écoute !

Ce fut là le face-à-face des vedettes : l'ayatollah Behechti, président du parti républicain islamique (tué, depuis, dans un attentat), MM. Noureddine Kianouri, secrétaire général du parti communiste Toudeh, Ehsan Tabari, célèbre philosophe et écrivain, membre du bureau politique du même parti, Farroukh Negahdar, membre de la direction des Fedayin majoritaires (marxistes-léninistes), sans parler du dirigeant du Joumbesh Moussalman Moubarez (l'organisaiton des musulmans militants, de tendance socialiste) et d'éminents ulémas chiites, tel le Hodjatoleslam Mespazadeh.

Aucun thème n'a laissé les téléspectateurs insensibles. Les protagonistes ont confronté leurs convictions, parfois avec vivacité, mais toujours dans la plus grande courtoisie, sur des questions aussi diverses que les libertés politiques et religieuses en U.R.S.S. et dans la République islamique, le droit à l'autonomie des minorités ethniques, la justice sociale, le matérialisme dialectique et le messianisme musulman, l'athéisme et l'unicité de Dieu. La table ronde, qui devait initialement réunir une dizaine de partis, n'a finalement regroupé que quatre d'entre eux. Les Moudjahidin du peuple, le Front national (Mossadeghiste), le mouvement de la liberté (de M. Bazargan), Jama (du Dr Sami) et M. Bani Sadr lui-même, s'étaient récusés à la dernière minute, après avoir posé une série de conditions jugées inacceptables par une commission d'arbitrage. Quelques jours plus tard, éclatait la crise qui allait déboucher sur la sanglante confrontation entre le pouvoir et le *« front uni des contre-révolutionnaires »*.

Contrairement à ce que l'on serait tenté de croire, l'épreuve de force n'oppose pas essentiellement les religieux aux laïcs. Il y a presque autant de partis et de groupuscules islamiques ou marxistes dans un camp que dans l'autre. Plusieurs formations d'extrême gauche — le Toudeh, les Fedayin majoritaires, le parti des ouvriers révolutionnaires (trotskystes), la Voix des travailleurs, le parti démocratique kurde, tendance quatrième congrès, entre autres, — soutiennent le régime. Ayant accepté de respecter la Constitution, de livrer leurs armes aux autorités et de restreindre leurs activités au domaine politique, ces partis bénéficient, en principe, de diverses tolérances : accès à la radio-télévision, diffusion de journaux et de livres que l'on peut acheter dans les kiosques, droit de tenir des réunions publiques. Ainsi les Fedayin majoritaires ont-ils pu rassembler, dans un stade situé au cœur de la capitale, quelque cent mille personnes pour célébrer la fête du 1er Mai.

Des analyses divergentes sont à l'origine du clivage et, partant, de la stratégie et de la tactique respectives des camps antagonistes. Le régime khomeiniste est-il anti-impérialiste ? A cette question jugée prioritaire, les marxistes khomeinistes répondent, sans hésitation, par l'affirmative. Ils estiment dès lors que la défense de la République face à *« la réaction étrangère et locale »* devrait logiquement prendre le pas sur toute autre considération.

Le soutien critique qu'ils accordent au gouvernement ne vise dès lors qu'à le renforcer. La presse du Toudeh et des Fedayin majoritaires ne se prive pas de relever les faiblesses et les lacunes de l'équipe dirigeante, lui reproche sa timidité dans la mise en œuvre de la réforme agraire et de la nationalisation du commerce extérieur, son sectarisme dans sa conception de la réforme de l'enseignement, son incapacité d'élaborer une politique étrangère conforme aux intérêts du pays, ses atteintes aux libertés révolutionnaires. Elle s'en prend non pas au parti républicain islamique, en tant que tel, mais à son aile réactionnaire accusée d'affaiblir le mouvement anti-impérialiste en cherchant à monopoliser le pouvoir, en professant un anti-communisme primaire, en se livrant à une répression aveugle qui frappe, sans distinction, partisans et adversaires de la révolution.

Tout cela n'est, cependant, que *« contradictions secondaires »* par rapport à *« l'essentiel »*, aux yeux du secrétaire général du Toudeh. A la question de savoir pourquoi il s'était limité à élever une protestation toute platonique contre la récente interdiction de *Mardom*, l'organe central du parti, M. Kianouri nous répond : *« Même si l'on devait mettre hors la loi notre formation et persécuter nos militants, nous continuerions à défendre la ligne de l'imam Khomeiny, qui consiste à combattre l'impérialisme et ses agents locaux, les « libéraux » et les « maoïstes ». Notre position à cet égard n'est fondée ni sur des considérations partisanes ni sur des manœuvres tactiques. Notre soutien à la révolution est d'ordre stratégique. »*

Le point de vue de l'opposition

Les formations de l'opposition — royalistes, bourgeois « libéraux », marxistes, de tendance maoïste ou albanaise, les maquisards kurdes de M. Ghassemlou, le Parti des musulmans du peuple, proche de l'ayatollah Chariat Madari, notamment — ont un point de vue diamétralement opposé, et pour cause. Le régime khomeiniste, pour eux, n'est que *« superficiellement »* anti-impérialiste. Pour les uns, il est *« objectivement »* l'allié du néo-colonialisme américain, au même titre que la monarchie *« intégriste »* de l'Arabie Saoudite ; pour les autres, au contraire, il fait le jeu de l'expansionnisme soviétique. Le devoir de tout patriote est, dès lors, de résister à la *« dictature des mollahs »*, au besoin les armes à la main. Aucun représentant de ces formations, sauf le chef de file des « libéraux », M. Bazargan, et encore après maintes pressions, n'a condamné les attentats qui ont coûté la vie, entre autres, à soixante-quatorze personnalités khomeinistes. M. Chapour Bakhtiar les a en quelque sorte justifiés en déclarant à Paris qu'il les *« réprouvait tout en les comprenant »*.

Le Toudeh et les Fedayin majoritaires ont lancé dans leur presse, dès l'hiver dernier, une campagne d'explications destinée à dissocier les Moudjahidin du peuple, dont les membres sont qualifiés de *« progressistes égarés »*, du *« front contre-révolutionnaire »* dont les objectifs *« se confondent avec ceux de M. Reagan »*. *Mardom* reproche à la direction des Moudjahidin de sous-estimer le danger d'une restauration impérialiste et de surestimer certaines caractéristiques réactionnaires de la petite bourgeoisie au pouvoir à Téhéran. Le gauchisme, écrivait encore l'organe communiste, est comparable à un radis : l'écorce est rouge mais le contenu est blanc. L'action des gauchistes chiliens n'a-t-elle pas contribué à renverser le régime populaire d'Allende ?

La direction des Moudjahidin a non seulement repoussé le *« dialogue fraternel »* que lui proposaient le Toudeh et les Fedayin, mais a interdit à ses membres *« tout contact avec ces délateurs, ces anciens agents de la SAVAK »* auxquels ils promirent, le moment venu, *« une juste sanction »*.

Les Moudjahidin du peuple n'ont pas pour autant conclu une alliance formelle avec les formations « libérales » qui viennent de constituer dans la clandestinité un « conseil supérieur de coordination ». Un membre de ce conseil, qui tient naturellement à l'anonymat, nous a déclaré : *« Nous sommes en pourparlers avec les Moudjahidin, car leur mouvement et le nôtre, malgré nos divergences, sont complémentaires. Leurs capacités organisationnelles et leurs arsenaux, d'une part, notre influence dans l'opinion, d'autre part, pourraient se conjuguer pour susciter un soulèvement de la population et des forces armées. »* A la question de savoir s'il ne craignait pas que le radicalisme des Moudjahidin domine le futur régime, le dirigeant « libéral » nous a répondu : *« Nullement, car c'est nous seuls qui pouvons fournir les cadres indispensables à la gestion de l'Etat. En tout cas, nos assises populaires sont beaucoup plus étendues que les leurs. »*

S'il est vrai que la majorité de la population demeure, peu ou prou, khomeiniste, il n'est pas douteux qu'une grande partie des élites, les animateurs de l'Etat et des centres cruciaux de l'économie, constituent la clientèle traditionnelle des « libéraux ». Le Bazar, qui fut l'un des moteurs du soulèvement contre la monarchie, a été largement aliéné par les mesures prises contre les possédants. En deux ans, cinquante et un complexes industriels ont été expropriés, six cents entreprises nationalisées, une centaine de milliers d'immeubles, de maisons et d'appartements, la plupart des hôtels et des salles de cinéma, ont été saisis et confiés à la Fondation des déshérités. La moyenne bourgeoisie, qui n'a pas encore été frappée, redoute les effets de la nationalisation du commerce extérieur, en discussion au Parlement. Nombre de députés se sont déchaînés contre *« les exploiteurs du peuple »*. Même l'ingénieur Sahabi, pourtant un ami politique de M. Bazargan, a dénoncé *« les bénéfices exorbitants »* des *bazaris* : 1 200 milliards de rials (1) l'année dernière, soit trois fois plus que durant l'année la plus faste sous le chah !

La bourgeoisie mercantile, qui fournit près de la moitié du produit intérieur brut (PIB), demeure donc une puissance avec laquelle il faut compter. D'autant que ses fils sont fonctionnaires, avocats, officiers, professeurs, membre du haut clergé, toutes catégories qui ont quelques raisons d'être mécontentes du régime. Les traitements des grands commis de l'Etat, ceux qui n'ont pas été victimes des épurations successives, ont été réduits des trois quarts depuis la révolution. L'inflation a eu comme effet de baisser de 60 % le pouvoir d'achat des autres employés de l'administration. Les chefs de l'armée, toujours tenus en suspicion, ont le sentiment d'être traités en citoyens de deuxième zone. L'institutionnalisation des tribunaux d'exception, la fermeture *sine die* des universités pour *« réorganisation »*, ont mis au chômage des milliers de juristes et d'enseignants. La rigueur puritaine de la justice islamique, accompagnée de sanctions relevant d'un autre âge, exaspèrent, d'une manière plus générale, une *intelligentsia*, certes *« occidentalisée »* ou *« cosmopolite »*, mais qui aurait pu être gagnée, en partie du moins, aux objectifs nationaux et sociaux de la révolution.

La polarisation politique en cours s'effectue donc selon des normes insolites, différentes de celles engendrées, sous d'autres cieux, par des bouleversements analogues. Plus que jamais, le cours de la révolution demeure imprévisible. Cependant, beaucoup dépend de l'issue des luttes feutrées au sein du clergé, partie intégrante du monde politique, mais aussi miroir des contradictions qui l'agitent.

(1) 1 F = 15 rials.

Prochain article :

LA BOITE NOIRE

● *La République islamique d'Iran* porte par la présente à la connaissance de ses ressortissants résidant en France et au Portugal qu'un comité d'organisation et de surveillance a été formé à l'ambassade de la République islamique d'Iran, à Paris, afin de recueillir les votes des ressortissants iraniens de cette circonscription, simultanément au déroulement des élections en Iran. Un bureau de vote sera ouvert à cet effet aux citoyens iraniens âgés de plus de quinze ans (compte tenu de la date exacte de naissance, jour et mois), munis de leurs passeports, le vendredi 24 juillet, de 9 heures à 19 heures, dans les locaux de l'ambassade, 4, avenue d'Iéna, Paris (16e).

DIPLOMATIE

LES SUITES DE LA CONFÉRENCE D'OTTAWA

Dans un entretien accordé au « New-York Times » et au « Washington Post » et publié jeudi 23 juillet par ces journaux, M. Reagan se félicite de l'attitude de M. Mitterrand, qui aurait, selon lui, brisé la glace au sommet d'Ottawa. Selon le président américain, M. Mitterrand s'est levé au cours du dîner privé qui ouvrait la rencontre dimanche soir pour déclarer : « Je veux qu'il soit très clair pour vous tous que la France respectera absolument tous ses engagements envers l'alliance atlantique. » Après cette remarque, la conversation s'est *engagée librement entre les participants*, a expliqué M. Reagan, qui s'est encore déclaré « quelque peu surpris » par « la détermination (du président français) face à la menace soviétique ». Sa déclaration « aurait pu être prononcée par moi ou par n'importe quel d'entre nous ».

Tandis que la « Pravda » accuse les Etats-Unis d'avoir « contraint les sept à soutenir, au moins en parole, la politique antisoviétique et aventuriste des Etats-Unis », l'agence Algérie presse service estime que le sommet a adopté « une position diamétralement opposée à l'esprit du dialogue Nord-Sud », en se ralliant aux thèses américaines favorables à des « relations politiquement sélectives » avec les pays du tiers-monde. — (A.F.P.)

Les États-Unis ont échoué dans leur tentative d'engager des « actions conjointes » avec leurs alliés pour les inciter à réduire leurs échanges avec l'Est

Si les Etats-Unis, en résistant aux pressions européennes pour l'abaissement de leurs taux d'intérêt, paraissent avoir quitté le sommet d'Ottawa consolidés dans *une position de force qui est en* fait celle de leur économie, ils se sont heurtés à une résistance égale dans leur effort pour inciter leurs alliés à réduire leurs échanges avec l'Est, tout particulièrement dans le domaine du gaz naturel soviétique. Compte tenu de l'importance que M. Reagan attache à la limitation tous azimuts des ambitions soviétiques, des inquiétudes que lui inspirent certaines tendances européennes au « neutralisme », voire à la « finlandisation », il s'agit là d'un échec sérieux qui pourrait n'être pas sans conséquence sur les relations transatlantiques.

Déjà, du temps de M. Carter, Washington s'était inquiété du projet de contrat prévoyant une importante augmentation des livraisons de gaz soviétique à l'Europe occidentale. Ces pressions avaient repris dans les premiers mois de la présidence Reagan et s'étaient durcies à la veille du sommet. Dimanche à Ottawa, M. Reagan profitait de sa première rencontre avec M. Mitterrand pour l'entretenir *personnellement du problème.* Dans le style simple et imagé qui lui est coutumier, il dénonçait *l'ampleur* prise par le commerce Est-Ouest et l'aliment ainsi apporté à ce « *monstre de Frankenstein* » qu'est, selon lui, l'U.R.S.S. Il demandait carrément à son interlocuteur d'abandonner ou tout au moins de réduire le contrat sur la fourniture de gaz, proposant des programmes de compensation du côté américain, « partenaire fiable ».

Ce n'était pas tout car, dans la nuit de dimanche à lundi, à Ottawa, les Américains sortaient *de leurs dossiers* un texte dont ils demandaient l'inclusion dans la déclaration finale. Ce paragraphe 38, qui devait prendre place avant la conclusion, était ainsi rédigé : « *Nous entreprendrons, également, l'examen du risque de vulnérabilité résultant de la dépendance à l'égard des matières premières et des marchés des pays de l'Est, et nous engagerons une action conjointe pour faire face à de telles menaces.* »

On notera que la dépendance était évoquée dans les deux sens, non seulement à l'égard des ressources importées de l'Est, mais par rapport aux marchés sur lesquels les firmes occidentales se sont installées. Cet amalgame était plutôt maladroit au moment où les Etats-Unis retombent dans les mêmes mauvaises habitudes en levant l'embargo sur les céréales et alors que leur commerce, avec l'U.R.S.S., a *progressé de 60 %* d'une année sur l'autre, pour les quatre premiers mois de 1981 (*le Monde* du 22 juillet). *Un fait que* MM. Mitterrand et Schmidt ont aussitôt rappelé à M. Reagan.

Toujours est-il que les dirigeants allemands et français refusèrent tout net l'addition de ce texte à la déclaration finale, acceptant, en revanche, un paragraphe 37, *proposé en même* temps, visant à « *entreprendre des consultations pour améliorer le système actuel de contrôle sur le commerce des matériels et des technologies stratégiques avec l'U.R.S.S.* » à quelques retouches près (1).

L'incident a en tout cas illustré la coordination franco-allemande mise au point au récent *sommet de* Bonn, et aussi *l'infléchissement* de l'attitude française dans cette affaire du gaz soviétique depuis le changement de gouvernement. En décembre, Paris s'était soudain montré réticent devant le volume des fournitures envisagé : sous l'impulsion notamment de M. François-Poncet, ce volume avait été ramené des 10 milliards de *mètres cubes initialement* prévus par le projet de contrat, à 6. Aujourd'hui, on penche pour *8 milliards* de mètres cubes, sans d'ailleurs attacher une valeur fétiche à ce chiffre, qui pourrait être porté à 10. On pense à l'Elysée, que le seuil de tolérance en matière de dépendance énergétique se situe à 10 % de la consommation globale. Or les 10 milliards de mètres cubes supplémentaires de gaz *soviétique porteraient* la dépendance à l'égard de l'U.R.S.S. à 4,5 %, contre 5,5 % pour l'Allemagne aux termes du *même* contrat.

Ce « succès » européen, complété par *l'inclusion* dans *la déclaration* de mentions d'une stabilisation du cours des changes, d'une « *négociation globale* » sur les problèmes Nord-Sud, et d'une « *filiale énergie* » de la Banque mondiale — toutes choses qui tenaient à cœur à plusieurs partenaires du vieux continent, — équilibrent l'obstination américaine en matière de taux d'intérêt et *interdisent de parier, aux* yeux des participants français, d'un triomphe de M. Reagan sur *toute la ligne, comme l'ont fait* certains journaux.

Ajoutons que les exercices diplomatiques de ce genre peuvent difficilement être évalués en termes de vainqueur et de vaincu. Aucun mécanisme ne permettant d'infléchir les politiques des uns ou des autres, les déclarations qui en résultent ne peuvent être, dans le pire des cas, qu'un catalogue d'intentions diverses et parfois contradictoires, où chacun privilégie ce qui lui convient le mieux, *mais dont il retranche* ce dont il ne voudrait en aucun cas. C'est à peu près ce qui s'est passé à *Ottawa*.

MICHEL TATU.

(1) Le texte finalement adopté remplace notamment « *contrôle* » par « *surveillance* ».

Bonn : les conclusions du sommet devraient aider M. Schmidt à faire accepter son programme d'austérité

Bonn. — La fin de la conférence d'Ottawa a certainement réjoui les informateurs du *Spiegel*. Cet *hebdomadaire avait en effet* publié dans son numéro mis en vente lundi le texte du commu*niqué préparé avant la rencontre* des Sept. Or, sur deux points essentiels, les résolutions du sommet coïncident presque mot pour mot avec le projet dévoilé par l'hebdomadaire de Hambourg : il s'agit du paragraphe consacré aux taux d'intérêt américains et de celui qui accorde une importance égale à la lutte contre l'inflation et contre le chômage. A cet égard tout au moins, les discussions d'Ottawa n'ont guère modifié ce qui était déjà convenu avant la rencontre.

De notre correspondant

L'attention se concentre donc ici sur deux sujets de désaccord. L'un est le contrat de 10 milliards de marks pour la fourniture de gaz soviétique et la construction d'un gazoduc depuis la Sibérie jusqu'en Europe occidentale. On confirme ici non seulement que M. Schmidt a tenu bon face aux *objections* de M. Reagan, mais aussi que la R.F.A. rejette les palliatifs suggérés par les Américains. *Organiser* pour l'Europe occidentale un réseau de navires-citernes transportant du gaz liquide ne paraît guère praticable. Quant à d'éventuelles livraisons de charbon américain, les experts ouest-allemands ne refusent pas d'envisager « *plus tard* » une telle hypothèse. Mais rien ne devrait plus, selon eux, faire obstacle à l'accord avec les Soviétiques. Les *négociations en vue de financer* la construction du gazoduc vont d'ailleurs reprendre dans quelques *jours. Si des difficultés sérieuses* restent à surmonter, l'impression prévaut que tous les problèmes seront résolus avant la visite que M. Brejnev doit faire en automne sur les bords du Rhin.

Quant à la politique américaine en matière de taux d'intérêt, de façon paradoxale, elle rend aussi service au chancelier. Redescendant du sommet dans la « morne *plaine* » de la politique intérieure ouest-allemande, M. Schmidt doit mettre au point dans les semaines *à venir un très sévère programme* d'économies budgétaires. Il peut désormais s'appuyer sur les conclusions d'Ottawa pour soutenir que, face à la politique monétaire des Etats-Unis, la seule solution consiste *désormais* pour tous les citoyens à « serrer la *ceinture* » de façon très résolue. Des économies d'un montant de 20 milliards de marks dans les *dépenses publiques devraient* permettre, croit-on, d'alléger le marché des capitaux et de favoriser ainsi une baisse des taux d'intérêt en République fédérale.

Il est vrai que ce programme d'austérité posera aussi des problèmes pour l'avenir de la coopération entre les *Dix. A Bonn*, en tout cas, on se rend clairement compte que les politiques économiques de la France et de la R.F.A. vont emprunter des voies divergentes, ce qui ne manquera pas de créer des tensions dangereuses au sein de la Communauté européenne.

J. W.

M. CHEYSSON SE RENDRAIT A VARSOVIE EN SEPTEMBRE

On apprend dans les milieux *informés que* M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a accepté le principe d'une visite *en Pologne, qui devrait se situer* dans la première quinzaine de septembre, après la tournée déjà annoncée en *Amérique* centrale et avant l'ouverture de la session de l'assemblée générale de l'ONU à New-York.

C'est le seul voyage à l'Est prévu pour *le* moment par le ministre des relations extérieures, qui avait déclaré que les rapports avec Moscou ne pourraient être considérés comme « *normaux* » aussi longtemps que les troupes *soviétiques* séjournent en Afghanistan.

● LE « GROUPE DE CONTACT » *OCCIDENTAL SUR LA NAMIBIE* (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, *R.F.A.*) se réunira la semaine prochaine à Paris pour poursuivre les entretiens amorcés en marge du sommet d'Ottawa, a annoncé, mercredi 22 juillet, le département d'Etat. Les ministres des affaires étrangères des cinq pays, qui avaient profité de leur présence à Ottaaw pour examiner la question namibienne, se réuniront à nouveau *en septembre* à New-York, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, précise le département d'Etat. — *(A.F.P.)*

M. LECANUET : l'objectif de M. Mitterrand n'a pas été atteint.

M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., a rendu publique, mercredi 22 juillet, la déclaration suivante :

« *L'objectif numéro un que s'était fixé le président français à l'occasion du sommet d'Ottawa n'a pas été atteint. Il tendait à obtenir du président des Etats-Unis une révision ou la promesse d'une révision de sa politique monétaire : baisse des taux d'intérêts et retour du dollar dans un système qui en réduirait les fluctuations par rapport aux autres monnaies occidentales.*

» *J'avais confié le 14 juillet, à la suite de ma rencontre avec le chef de l'Etat, mon scepticisme sur l'issue de ce sommet. Je n'en avais pas dit plus. Je ne voulais pas nuire, par des commentaires critiques, aux chances que se prêtait M. Mitterrand de convaincre le président Reagan. Mais j'étais sans illusion (...).*

» *Les socialistes français ont longtemps minimisé la réalité de la crise mondiale et ses effets sur la conjoncture économique (inflation, ralentissement de la croissance) et sociale (chômage). Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils la découvrent. Mais ils la déforment en la simplifiant abusivement. Les taux d'intérêts américains étaient déjà très élevés avant l'élection présidentielle. Ils ne sauraient à eux seuls expliquer la dégradation de la situation économique et monétaire de la France, depuis cette élection.*

» *M. Mitterrand s'expose à une autre contradiction : appeler l'alliance atlantique à plus d'atlantisme, en s'engageant sur la voie d'une solidarité économique et sociale alors qu'elle ne concerne en principe que la défense, constitue une orientation nouvelle. Mais comment le gouvernement français pourrait-il en convaincre ses partenaires, alors qu'il représente désormais le seul pays occidental dont la politique s'oriente vers un socialisme étatique, tandis que les autres pays de l'alliance restent fidèles au choix de l'économie de marché ?*

» *La politique de la France se débat dans l'ambiguïté.* »

EUROPE

Espagne

AVANT LE DIXIÈME CONGRÈS DU P.C.

« Les progrès de la gauche européenne permettront de consolider les forces de renouveau à l'Est »

déclare M. Carrillo, secrétaire général du parti

Le *dixième congrès* du *parti* communiste espagnol, qui doit s'ouvrir le mardi 28 juillet à Madrid, s'annonce difficile pour M. Santiago Carrillo, qui devra affronter à la fois les représentants du courant libéral et les tenants du *dogmatisme. Les uns et les autres* réclament, *en particulier, une modification des statuts* du parti reconnaissant la légitimité de tendances organisées en son sein. Le dirigeant du P.C. espagnol a expliqué à notre correspondant à Madrid pourquoi il est hostile à cette proposition.

De notre correspondant

Madrid. — « *Je pense que la stratégie eurocommuniste que nous avons adoptée a influé de manière importante sur le mode de fonctionnement de notre parti. Dans aucune autre formation politique espagnole les minorités n'ont la possibilité de s'exprimer comme chez nous. Le problème est de savoir s'il faut pour autant en arriver à admettre la formation de tendances organisées. J'y suis opposé, car cela aboutirait à un fractionnement qui risque de remettre en cause l'existence même de notre organisation. Ce serait particulièrement dangereux en ce moment alors que tout ce qui contribue à démanteler les partis politiques qui ont réalisé la transition démocratique ne fait qu'augmenter les risques de coup d'Etat.* »

Le secrétaire général du parti communiste espagnol, M. Santiago Carrillo, ne nie pas que le congrès qui s'ouvre le mardi 28 juillet s'annonce comme l'un des plus difficiles de l'histoire du parti. Il s'inquiète de l'attitude des deux secteurs rebelles, les prosoviétiques et les « eurocommunistes critiques », qui, malgré leurs positions politiques opposées, ont conclu une alliance visant à obtenir la reconnaissance des tendances au sein du P.C.E. : « *Il y a eu un pacte conjoncturel entre un secteur dogmatique et un autre qui représente la droite du parti. Contrairement aux membres du second, qui n'ont guère de poids parmi les militants, les dogmatiques ont effectué un travail réel à la base et ils espèrent pouvoir dominer facilement leurs alliés d'aujourd'hui si cette alliance triomphait. Mais, s'ils parvenaient à nouveau aux postes de direction, ils seraient certainement les premiers à empêcher l'expression des autres courants d'opinion* ».

Les débats qui précèdent l'ouverture du dixième congrès ont relancé la discussion sur la stratégie suivie par le P.C.E. durant l'époque de la « transition démocratique » : celle d'une évolution par étapes permettant de faire l'économie d'une rupture radicale avec le franquisme. Au vu du putsch militaire manqué du 23 février, les communistes n'ont-ils pas surestimé la possibilité d'une transition sans heurts par la voie de la concertation ? « *Ce n'est pas une stratégie que nous avons choisi mais qui nous a été imposée par les circonstances*, affirme M. Carrillo. *Dans ce pays, en dehors des communistes et de quelques groupuscules, il faut bien admettre qu'il n'y a pas eu de résistance réelle à l'époque de la dictature. Les autres attendaient tout simplement la mort de Franco. Cette absence de front réel de résistance a déterminé notre attitude.*

» *Il y avait pour nous deux solutions*, poursuit M. Carrillo : *ou nous nous enfermions dans un ghetto et restions dans l'illégalité en attendant un hypothétique jour « J » ou bien nous nous joignions au processus de transformation tel qu'il se déroulait. Si nous avions choisi la première voie, il n'y aurait sans doute pas de démocratie en Espagne aujourd'hui. Les dogmatiques peuvent bien critiquer maintenant les choix que nous avons faits, mais ils n'ont jamais été en mesure de proposer d'autre stratégie viable. C'était la seule possible même s'il est vrai que l'appareil d'Etat ne s'est pas lui-même démocratisé au même rythme que les institutions. Regardez l'exemple de l'Italie : combien de temps n'a-t-il pas fallu pour que ce problème de la transformation de l'appareil d'Etat et surtout des forces armées soit résolu. Comment pouvions-nous aller plus vite en Espagne ?* »

Retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan

M. Carrillo reconnaît toutefois un certain fondement à l'une des critiques du secteur « dur » du P.C.E. : « *Il est vrai que ces dernières années la politique du parti s'est développée davantage au sommet qu'à la base. Pourquoi ? Parce que les milliers de cadres qui travaillaient à la base à l'époque de la clandestinité sont devenus du jour au lendemain députés au Parlement ou conseillers municipaux entièrement absorbés par ces postes politiques nouveaux. Il n'était pas facile pour les militants de notre parti d'assimiler rapidement une situation aussi différente* ».

Quelle sera la politique d'alliance des communistes espagnols dans la perspective des élections prévues pour 1983 ? Les sondages indiquent que le P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier espagnol) pourrait disposer alors au Parlement de la majorité relative. M. Carrillo ne se déclare toutefois pas en faveur d'un gouvernement d'union de la gauche. « *Si nous étions en France*, souligne-t-il, *nous aurions signé sans hésiter le programme de gouvernement actuel. Mais la situation espagnole est bien différente : la priorité est toujours de consolider la démocratie, ce qui rend nécessaire un front beaucoup plus large tout comme en France à la libération. Nous maintiendrons la même politique qui nous avait amenés après le 23 février à demander un gouvernement de coalition entre centristes et socialistes appuyé de l'extérieur par les communistes.* »

Enfin, en matière de politique internationale, M. Carrillo précise ses positions à propos de la Pologne : « *Nous appuyons totalement l'actuel mouvement de rénovation et nous serions opposés à toute intervention soviétique.* » Quant à l'Afghanistan, il se déclare « *favorable à un retrait des troupes soviétiques afin de permettre aux Afghans de décider eux-mêmes de leur avenir* ». Il conclut : « *Certains secteurs dogmatiques ont une vision simpliste de la politique des blocs et veulent prendre parti dans l'affrontement. Ils ont peut-être raison lorsqu'ils disent que les deux premières guerres mondiales ont engendré les révolutions socialistes. Mais une troisième ne provoquerait qu'un holocauste. Nous sommes en faveur de la dissolution des blocs et pensons que les progrès de la gauche en Europe permettront la consolidation des forces qui veulent le changement dans les pays socialistes.* »

THIERRY MALINIAK.

Suisse

Un nouvel attentat revendiqué par des terroristes arméniens a fait cinq blessés à Genève

De notre correspondant

Berne. — Pour la quatrième *journée consécutive* un attentat revendiqué par l'Organisation du 9 juin a été commis en Suisse. Une bombe a explosé, le mercredi 22 juillet, dans un passage sous voie de la gare centrale de Genève-Cornavin, faisant cinq blessés, dont deux grièvement, et des dégâts matériels importants. Une seconde explosion s'est produite un peu plus tard, mais la gare ayant été évacuée, il n'y a pas eu de victime.

Un début de psychose de l'attentat se développe dans l'opinion, qui se demande jusqu'où ira cette escalade. Le premier attentat, *dimanche*, près du siège du gouvernement à Berne, avait provoqué peu de dégâts ; lundi à l'aéroport de *Zurich*, cinq personnes avaient été légèrement blessées ; à Lausanne, la déflagration qui a pulvérisé mardi le rayon de confection d'un grand magasin a blessé vingt-six personnes, dont six sont dans un état grave.

L'enquête, confiée au ministère public de la Confédération, n'a pas encore permis de trouver une piste sérieuse.

Dans un communiqué diffusé à Beyrouth *et retransmis* par la radio de Suisse italienne, l'Organisation du 9 juin a fait savoir qu'elle poursuivrait ses attaques contre des objectifs suisses partout dans le monde jusqu'à la libération de Mardiros Sankifian, le jeune Arménien incarcéré depuis le 9 juin à Genève pour l'assassinat d'un employé du consulat de Turquie.

L'Organisation du 9 juin semble avoir pris la relève du Mouvement du 3 octobre, qui s'était manifesté l'année dernière par divers attentats. Ce groupe demandait l'élargissement de deux militants de l'Armée secrète de libération de l'Arménie, blessés le 3 octobre 1980 dans un hôtel de Genève alors qu'ils manipulaient un engin explosif. Les deux jeunes gens avaient été condamnés à des peines avec sursis et expulsés.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Tchécoslovaquie

La Charte 77 demande à M. Mitterrand d'intervenir en faveur de M. Rudolf Battek

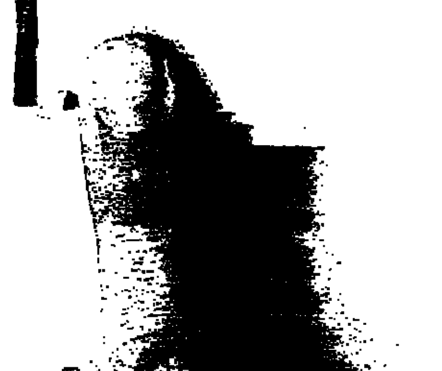
Les porte-parole de la Charte 77 à Prague *ont demandé* à M. Mitterrand, dans une lettre ouverte publiée mardi 21 juillet à Paris, d'intervenir auprès des autorités tchécoslovaques en faveur de M. Rudolf Battek dont le procès doit commencer *le 27 juillet*. Arrêté le 14 juin 1980, cet ancien député et porte-parole actuel de la Charte avait été d'abord inculpé de « *coups et blessures à agent de l'autorité* ». L'affaire avait été si mal montée que, après une détention provisoire de *dix mois* de M. Battek, cette accusation fut abandonnée en avril 1981 et remplacée par celle d' « *activités subversives sur une large échelle, en relation avec l'étranger* ».

Les porte-parole affirment dans leur lettre que « *la répression illégale et parfois brutale exercée* (en Tchécoslovaquie) *par certains représentants du pouvoir contre les défenseurs des droits de l'homme s'intensifie de jour en jour, et les milieux responsables s'obstinent à garder un silence complet* ».

D'autre part, la Fédération internationale des droits de l'homme a mandaté Mᵉ Etienne Jaudel, avocat à la cour d'appel de Paris, en qualité d'observateur judiciaire au procès de M. Battek.

Le cas de M. Rudolf Battek avait *été signalé dès* 1980 à l'Internationale socialiste, et les P.S. français, autrichien et allemand *s'étaient* élevés contre les procédés utilisés à l'encontre du sociologue. Le 16 juillet, Mme Véronique Neiertz, secrétaire nationale du P.S., était intervenue auprès de l'ambassadeur tchécoslovaque à Paris à propos des prisonniers politiques et avait évoqué le sort de M. Battek (*le Monde* du 18 juillet).

Enfin, on a appris l'arrestation, le mardi 21 juillet, à Prague, de Mme Petruska Sustrova, signataire de la Charte et membre du VONS (comité pour la défense des personnes injustement poursuivies).



Le Monde

politique

M. MITTERRAND A RENDU VISITE AUX TRAVAILLEURS DE L'HOTEL DE LA MONNAIE

M. Mitterrand a rendu visite, le mercredi 22 juillet, quai Conti à Paris, aux salariés de l'hôtel de la Monnaie, afin de les remercier pour le message de félicitations qu'ils lui avaient adressé lors de son élection à la présidence de la République.

Le chef de l'Etat a visité les ateliers de gravure et de frappe, puis s'est entretenu avec les salariés de l'hôtel de la Monnaie, dont une large majorité est syndiquée à la C.G.T. M. Mitterrand a souligné que ce syndicat est *« responsable »* et a notamment déclaré : *« Rien ne serait possible pour le chef de l'Etat s'il devait perdre le contact avec ceux et celles qui font la France. »*

M. PIERRE MAUROY QUITTE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

(De notre correspondant.)

Lille. — M. Pierre Mauroy a donné, mercredi 22 juillet, sa démission du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et, ce faisant, de la présidence de cette assemblée, fonction qu'il assumait depuis 1974. L'intérim sera assuré par M. Noël Josèphe, maire de Beuvry, député socialiste du Pas-de-Calais, vice-président de l'assemblée régionale.

A cette occasion, M. Pierre Mauroy a adressé une lettre à chacun des conseillers régionaux, dans laquelle il déclare notamment : *« Le conseil des ministres du 15 juillet a examiné le projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et a transmis celui-ci à l'Assemblée nationale. En accomplissant cette démarche, le gouvernement répondra au vœu maintes fois rappelé par notre assemblée régionale de voir la France s'engager de façon irrésistible dans la voie de la décentralisation. (...)*

M. MARCHAIS : des ministres à part entière.

L'Humanité Dimanche publie, dans son numéro du 24 juillet, une interview de M. Georges Marchais, dans laquelle celui-ci explique que les ministres communistes sont des *« ministres à part entière »* et qu'aucune discrimination n'était acceptable en ce qui les concerne. Leur nombre — ils sont quatre — lui paraît correspondre à une place normale, *« je veux dire reflétant notre représentativité au Parlement »*.

M. Marchais déclare que, *« dans l'ensemble, les mesures prises et annoncées vont dans le sens de ce que souhaitent les Français »*, et il est bon que *« les nationalisations aient lieu sans retard »*. Le secrétaire général du P.C. ajoute : *« Nous entendons nous placer résolument dans la perspective de la remontée de notre influence électorale. »*

M. PIERRE DENIZET DIRECTEUR DU CABINET DE M. LOUIS MERMAZ

Le cabinet de M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, est composé de la façon suivante :

— *Directeur du cabinet :* M. Pierre Denizet ;

[Né le 7 mai 1947 à Paris, M. Pierre Denizet, administrateur civil, est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Adjoint au chef du bureau des villes nouvelles à la direction de l'urbanisme en 1975 et 1976, puis directeur du cabinet de M. Mermaz, député socialiste de l'Isère, à la présidence du conseil général de l'Isère jusqu'en 1978, M. Denizet était revenu au ministère de l'environnement comme chef du bureau de la montagne. Il avait été nommé en 1980 chargé de mission auprès du directeur de l'urbanisme avant de rejoindre la Cour des comptes. M. Denizet, qui, de 1979 à mai 1981, était délégué général du parti socialiste aux organismes associés, avait été nommé, en mai dernier, directeur adjoint au cabinet de M. Mermaz au ministère de l'équipement et des transports.]

— *Chef du cabinet :* M. Georges Morin ;

— *Conseillers techniques :* MM. Frédéric Saint-Geours, Jacques Berthomeau, Gérard de Senneville ;

— *Conseiller pour la presse et l'information :* M. Jean-Jacques Mauriat ;

— *Attachés de presse :* M. Michel Wilson, Mme Marie-Pierre de Rieux ;

— *Chargés de mission :* M. Maurice Laurent, Mme Elisabeth Houel, M. Pierre François.

● *La composition du cabinet de Mme Yvette Roudy*, ministre délégué auprès du premier ministre, ministre des droits de la femme, est publiée au *Journal officiel* du 23 juillet. Directeur de cabinet : M. Jacques Durand, inspecteur général de l'équipement (*le Monde* du 27 mai a publié sa biographie). Chef de cabinet : Mme Marie-Danielle Bahisson. Conseillers techniques : Mmes Louise Brocu, Paulette Girard, Simone Iff et Mireille Secrétain-Maurel. Secrétaire particulière : Mme Pierrette Gourgues.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La multiplication des pourvois devant la Cour de cassation

Mercredi 22 juillet, l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif à la Cour de cassation. Ce texte a pour objectif d'apporter une solution au problème posé par l'« encombrement des dossiers » dont est saisie la Cour de cassation, en réformant le mode d'examen des pourvois déposés devant cette juridiction. Il s'agit, d'une part, de réduire le nombre minimum de membres constituant les formations de jugement et, d'autre part, d'élargir les pouvoirs de la formation restreinte (créée par la loi du 3 janvier 1979. La « formation restreinte » qui a été instituée au sein de chaque chambre de la Cour est composée de trois magistrats. Elle est habilitée à rejeter « les pourvois irrecevables ou manifestement infondés »).

M. Massot (appar. P.S.), rapporteur de la commission des lois, indique que le projet propose d'abaisser de sept à cinq le nombre des magistrats dont la présence est nécessaire pour qu'une chambre de la Cour de cassation puisse rendre des arrêts. Une telle réduction, explique-t-il, *« devrait permettre de constituer, le cas échéant, plusieurs sections au sein d'une même chambre afin de faire face au développement de certains jugements »*. Le rapporteur ajoute que le projet tend à donner au premier président ou au président de la chambre concernée le pouvoir de renvoyer l'affaire devant une formation restreinte, *« lorsque la solution du pourvoi lui paraît s'imposer »*.

M. Badinter, ministre de la justice, souligne qu'il s'agit de *« franchir un premier pas sur le chemin qui doit conduire à l'efficacité de notre institution judiciaire »*.

Le garde des sceaux ajoute : *« L'afflux des affaires nuit nécessairement, du moins dans les domaines les plus encombrés, à la certitude de la règle de droit comme au rôle régulateur de la Cour. »*

M. FOYER (R.P.R.) : une juridiction malade de son succès

Dans la discussion générale, M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) évoquant le fonctionnement d'une institution *« malade de son succès »*, rappelle que la Cour de cassation a une double fonction : celle d'assurer l'unité d'interprétation des lois et celle de contrôler et éventuellement d'assurer *« la régularité formelle et la logique interne des décisions »*. Aussi, tout en se déclarant d'accord sur la réduction du quorum de sept à cinq magistrats, il souligne : *« Il y a un risque qu'avec la multiplication des formations les mêmes réponses ne soient pas apportées aux mêmes questions. »* Il se déclare, d'autre part, partisan d'une réorganisation totale de cette juridiction par la création de cours interrégionales autour de la Cour actuelle.

Après M. Bocquel (P.S., Haut-Rhin), qui souligne la lenteur des procès, facteur, selon lui, de la marginalisation de l'institution judiciaire, M. Krieg (R.P.R., Paris) se déclare d'accord avec le texte initial, mais hostile aux amendements de la commission.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte, par 310 voix contre 142 sur 456 votants et 452 suffrages exprimés, un amendement de la commission des lois, qui tend à permettre à deux magistrats d'une chambre — sur les cinq dont la présence sera désormais nécessaire — de demander que l'affaire soit renvoyée devant la chambre réunie en formation plénière. A l'initiative de la commission, les députés adoptent ensuite les amendements suivants :

● Abrogation de la disposition contenue dans la loi « sécurité et liberté » fixant à trois magistrats le quorum d'audience de la chambre criminelle statuant sur un pourvoi formé contre les arrêts des chambres d'accusation et des cours d'appel.

● Une formation restreinte pourra décider le renvoi de l'examen du pourvoi à l'audience de la chambre, soit à la demande de l'une des parties, soit, de droit, à la demande de l'un des magistrats la composant. Les députés suppriment enfin la précision, devenue inutile, stipulant qu'une cassation ne peut être prononcée par la formation restreinte sans que le défendeur ait été appelé à présenter ses observations.

Dans les explications de vote, M. Krieg déclare que le projet, modifié par les amendements de la commission des lois, a perdu *« de son intérêt et de sa vigueur »* et M. Clément (U.D.F., Loire) abonde dans ce sens. Pour lui, le gouvernement s'est fait *« déborder par l'aile marchante de sa majorité »*. Le texte, ajoute-t-il, est *« dénaturé »* et contient des *« contradictions internes »*. M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise) souligne que le rôle de la majorité est de *« marcher »* et non de *« piétiner »*, comme le faisait, selon lui, l'ancienne majorité. Il ajoute : *« Nous vous décevrons si vous attendez de nous que nous soyons des godillots »*. Le projet de loi, estime-t-il, assure la garantie des droits de la défense, l'efficacité de la Cour et l'indépendance de la justice. Enfin, M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) assure que la commission des lois a renforcé les garanties de la défense et s'interroge sur la volonté de l'opposition de mettre en cause le droit d'amendement. L'ensemble du projet, ainsi modifié, est adopté. Le R.P.R. vote contre, l'U.D.F. s'abstient et... M. Hamel (1) (U.D.F.) vote pour. — L. Z.

(1) M. Hamel avait déjà voté le projet de loi de finances rectificative pour 1981 et le projet de loi supprimant la Cour de sûreté de l'Etat. L'U.D.F. avait voté contre ces deux textes.

Polémique sur les droits de l'opposition

Un incident a interrompu, mercredi, le cours du débat sur le projet de loi relatif à la Cour de cassation. Un incident, mineur, mais significatif de l'état des relations entre, d'une part, l'opposition et le gouvernement, et, d'autre part, l'opposition et la majorité.

Favorables au texte initial — dont les dispositions étaient identiques à celles contenues dans un projet de loi déposé, sous la précédente législature, par M. Peyrefitte, alors garde des sceaux, — mais hostiles aux amendements adoptés par la commission des lois, les groupes R.P.R. et U.D.F. entendaient souligner cette hostilité. Sur le premier amendement, le groupe R.P.R. demande un scrutin public (en temps normal, la procédure du scrutin public ne demande pas plus de cinq minutes. Actuellement, pour des raisons techniques provoquées par l'important renouvellement de l'Assemblée nationale, l'appareil de vote électronique ne fonctionne pas encore. Le vote s'effectue par le dépôt de bulletins dans des urnes, procédure qui nécessite une vingtaine de minutes). Ce premier scrutin est suivi par un échange de propos dont on lira un condensé ci-dessous :

M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement : *« Je m'étonne d'une demande de scrutin public qui m'apparaît comme une manœuvre dilatoire. »*

M. Lauriol (R.P.R.) : *« Vous n'avez pas à la qualifier ! »*

M. Labarrère : *« De tels procédés provoqueront rapidement l'enlisement des travaux de l'Assemblée et ils n'honorent pas ceux qui y ont recours ! »*

M. Krieg (R.P.R.) : *« La surprise du ministre donnerait à penser qu'il n'a pas beaucoup fréquenté cette maison jusqu'ici ! La réflexion qu'il vient de faire est en effet inconvenante et incongrue. Cela fait dix-neuf ans que je siège ici et je sais que quand vos amis, monsieur le ministre, étaient dans l'opposition, ils ont multiplié les demandes de scrutin public, sans que jamais quiconque proteste. »*

M. Forni (P.S.), président de la commission des lois : *« Quand nous usions des moyens de procédure dont nous disposions, c'était à propos de textes qui nous paraissaient d'importance essentielle, par exemple pour manifester notre opposition à la loi "sécurité et liberté" »*.

M. Ducoloné (P.C.) : *« Il est vrai qu'un président de groupe a le droit de demander un scrutin public quand il le désire : c'est le règlement. Seulement, il y a la façon ! On peut le faire, comme l'opposition d'hier, pour se compter : ou bien, comme le voudrait la majorité d'aujourd'hui, pour prolonger indéfiniment un débat ! »*

A l'issue d'une suspension de séance de vingt-cinq minutes demandée par le groupe R.P.R., M. Lauriol déclare notamment : *« Le droit de demander un scrutin public (...) est une garantie essentielle de l'opposition : nous n'y renoncerons pas. Vous avez annoncé que les droits de l'opposition seraient mieux respectés qu'auparavant : vous voilà au pied du mur ; ne vous dérobez pas ! »*

La démarche qui consiste, pour le ministre chargé des relations avec le Parlement, à contester — de cette façon — l'application *stricto sensu* du règlement de l'Assemblée par l'un des groupes la composant est particulièrement inhabituelle et apparaît mal venue. L'immixtion d'un représentant de l'exécutif dans une procédure parlementaire réglementaire n'a jamais été populaire auprès des députés. Y compris, et surtout, dans les rangs de l'ancienne opposition. Mais la forme est aussi contestable que le fond : la protestation de M. Labarrère aurait pu — par hypothèse — s'expliquer, si l'opposition avait multiplié les demandes de scrutin public.

Parler de *« manœuvres dilatoires »* au premier scrutin public demandé par le groupe R.P.R. risque, dès lors, d'apparaître comme un procès d'intention. Les vertueuses protestations des représentants des groupes socialiste et communiste, d'autre part, font un peu sourire. M. Forni est orfèvre en la matière : le temps n'est pas si loin où l'actuelle majorité demandait des scrutins publics à répétition. Même si elle le faisait — la plupart du temps — sur des textes que l'on peut qualifier — subjectivement — de plus importants, c'est le principe qui est en cause. Ou on l'admet — et, avec lui, le règlement de l'Assemblée — ou on ne l'admet pas ; les droits de l'opposition d'hier doivent être ceux de l'opposition d'aujourd'hui.

M. Labarrère aurait gagné à s'abstenir. D'autant que la volonté proclamée par le R.P.R. de mener une bataille de procédure sur le projet de loi sur la décentralisation fournira peut-être au gouvernement et à la majorité une — vraie — occasion d'invoquer des « manœuvres dilatoires ».

L. Z.

LES COTISATIONS DES DÉPUTÉS SOCIALISTES

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a décidé, mercredi 22 juillet, de mettre en place une commission chargée de trouver un système de calcul des cotisations que chaque député doit verser au groupe, au parti et aux fédérations.

M. Quilès, député de Paris et secrétaire national du P.S., avait proposé un système qui revenait à demander une contribution globale de 5 700 F à 8 000 F environ. Cette contribution était ainsi décomposée : 3 000 F pour la caisse de péréquation, dont les fonds servent à alimenter les fédérations du P.S. les plus pauvres ; 700 F pour le groupe parlementaire ; de 2 000 à plus de 4 000 F pour le parti, selon les autres mandats dont dispose chaque député.

La barre inférieure de la « fourchette » de cotisation (5 700 F) est apparue trop élevée à certains nouveaux élus. La commission sera chargée, d'ici au 1[er] janvier 1982, d'élargir la hiérarchie des cotisations, compte tenu des situations individuelles (circonscriptions plus ou moins éloignées, activités profesionnelles, etc.).

Les députés disposent d'un traitement mensuel brut de 25 000 F, soit 20 000 F net, environ, déduction faite des assurances et des cotisations sociales diverses. Il faut y ajouter une indemnité qui permet à chaque député de rémunérer trois personnes sur la base de salaires de 6 500 F par mois.

● *L'Union démocratique bretonne* a protesté, mardi 21 juillet, contre la visite que M. François Mitterrand doit effectuer, vendredi 24 juillet, à l'île Longue, près de Brest, où est installée la base des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. L'U.D.B. dénonce la *« soumission des partis de gauche français au fait accompli du nucléaire militaire »*.

POLITIQUE

LE COLLECTIF BUDGÉTAIRE DEVANT LES SÉNATEURS

L'impôt sur la fortune ne sera pas confiscatoire

annonce M. Laurent Fabius, ministre du budget

Le Sénat a commencé mercredi 22 juillet dans l'après-midi et poursuivi au-delà de minuit l'examen du collectif budgétaire. Il a entendu une quinzaine d'orateurs sur la trentaine inscrits dans la discussion générale. Les très nombreux amendements déposés ne permettront pas d'achever le vote des vingt-huit articles et de l'ensemble du projet avant le 24 juillet.

Les critiques ont été nombreuses pendant cette première journée, mais nuancées. Les sénateurs modérés, majoritaires ici ont apprécié l'annonce par le ministre du budget, M. Fabius, que le futur impôt sur les grosses fortunes n'aurait pas de caractère « confiscatoire ».

M. Fabius, ministre délégué, chargé du budget, ouvre le débat en soulignant les deux *« maîtres mots »* de ce collectif budgétaire : emploi et solidarité. Evoquant les scènes de violence qui se sont déroulées en Grande-Bretagne, il poursuit :

« *C'est tout le tissu social qui se déchire quand le chômage atteint une telle ampleur. Pour enrayer ce processus, la France est prête à de grands efforts, mais à condition que soit réalisée la justice sociale : d'où la nécessité de la solidarité.* »

Le ministre présente ensuite, comme il l'avait fait devant l'Assemblée nationale, un bilan sombre de la situation dont son gouvernement a hérité. « *On a voulu*, dit-il, *préserver d'abord les grands équilibres économiques ; or le chômage rompt ces équilibres.* »

Après une description détaillée des mesures contenues dans le « collectif », M. Fabius en résume ainsi l'esprit : « *Loi de finances rectificative ? Oui, de la politique économique et sociale (...). Tout n'est pas possible tout de suite et tout n'est pas possible pour tout le monde. Il faudra donc corriger certaines injustices. (...) Le système fiscal français est encore trop injuste et souvent incompréhensible : c'est tout le projet de la nation qui est mis en cause. Nous avons passé avec la France un contrat de justice fiscale.*

» *Dans cet esprit vous sera proposé à l'automne un impôt sur les grandes fortunes, impôt déclaratif qui ne pénalisera pas l'outil de travail et dont les taux ne seront pas confiscatoires.*

» *Deuxième élément au contrat : l'expérimentation et la simulation préalables, indispensables notamment en matière de fiscalité locale.*

» *Dernier élément : la lutte contre la fraude. Il faut que chacun comprenne que voler l'impôt, c'est voler les autres. Encore faut-il que cette lutte soit bien orientée, contre la grande fraude nationale et internationale, et non vers les tracasseries administratives.*

» *Telles sont les grandes orientations de ce collectif. Je souhaite* conclut le ministre, *que la Haute Assemblée nous appuie dans cet effort de redressement national.* »

M. BLIN (Union centriste) : nous sommes condamnés à la rigueur budgétaire.

Le rapporteur général de la commission des finances répond au souhait du ministre par un exposé, certes critique, mais mesuré, et qui cherche des points d'accord.

M. Maurice Blin (Union centriste, Ardennes) brosse d'abord le tableau de la situation économique occidentale et particulièrement de la France. Les douze mois qui vont de mai 1980 à mai 1981 ont été, souligne-t-il, parmi les plus médiocres qu'on ait connu depuis longtemps. Tous les indicateurs économiques sont en baisse depuis un an. La reprise qu'on espérait pour le second semestre de cette année n'interviendra au mieux qu'au printemps prochain.

Le rapporteur général ne dissimule pas le passif de la situation dont a hérité le gouvernement, le point le plus sombre, reconnaît-il, étant l'aggravation du sous-emploi. La seule indemnisation du chômage, précise-t-il, a coûté en un an 100 milliards à la nation, soit 2,1 % du produit intérieur.

Trois indices tranchent par leur tenue relativement bonne : la réduction du déficit de notre commerce extérieur, la bonne tenue du franc, et surtout le taux d'endettement de la France, inférieur à celui des pays similaires ; le tiers de celui des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et du Japon.

« *Ce fait trop peu signalé*, déclare-t-il, *explique la confiance relative qui s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui à l'égard du franc en dépit de l'incertitude politique qui pèse sur le pays. Il laisse au nouveau gouvernement une marge de manœuvre certaine.* » Le rapporteur général reconnaît que le présent collectif en use d'une manière « *à l'évidence fort prudente* » puisque les mesures non gagées représentent moins de 10 % d'un total de 56,6 milliards de francs.

Le déficit du budget de 1981 a-t-il été sous-estimé par le précédent gouvernement ? M. Blin se déclare « *prêt à le concéder sur deux points* » : l'évaluation de la dette publique et le coût du chômage.

Après avoir décrit l'économie générale du collectif, il estime que le réajustement budgétaire ne devrait pas modifier sensiblement les rythmes de l'activité et de l'emploi. « *Dans ces conditions*, poursuit-il, *pourquoi ce collectif ? La réponse relève de la politique et appelle de sérieuses réserves.* »

Et M. Blin conclut : « *Aussi longtemps que l'inflation n'aura pas été ramenée chez nous à un rythme proche de celui de nos voisins nous serons condamnés à une rigueur budgétaire plus grande qu'eux. Vouloir l'ignorer, c'est prendre un risque considérable. (...)*

» *Certes, votre relance de l'activité économique est de faible ampleur, et ses conséquences devraient être limitées. Mais elle anticipe sur l'avenir. Or cet avenir est obéré jusqu'à la fin de l'année et le début de 1982 par deux facteurs : la médiocrité de la conjoncture internationale qui durcit la concurrence étrangère et accroît la vulnérabilité de notre marché intérieur d'une part; la faiblesse de notre investissement productif d'autre part. Il s'en suivra donc inévitablement un déséquilibre entre les dépenses et les recettes publiques qui ne pourra aller qu'en s'aggravant. A moins qu'il ne soit fait appel, et c'est notre seconde crainte, à une accentuation des prélèvements obligatoires qui atteignent déjà 42 % du revenu national et mettent la France au second rang des nations industrielles d'importance comparable. (...)*

» *Ainsi donc, même s'il reste prudent, même si ses finalités sont estimables et méritent notre approbation, le dispositif économique et social qui nous est présenté souffre d'un vice, celui d'avoir été inspiré par des considérations plus politiques qu'économiques.* »

M. Schwint (P.S., Doubs) président et rapporteur de la commission des affaires sociales, est d'un avis différent. Mais il reconnaît que si sa commission approuve l'ensemble des mesures sociales « *certains de ses membres les jugent inconciliables avec la conjoncture économique* ». Le rééquilibrage de la Sécurité sociale, note-t-il, risque d'être remis en cause par la nouvelle politique de la solidarité. Toutefois, avant de se prononcer, estime M. Schwint, il faut attendre la réfome promise par le premier ministre.

M. Séramy (Un. centr., Seine-et-Marne) exprime l'avis de la commission des affaires culturelles et dit sa « relative satisfaction ». « *L'éducation nationale*, souligne-t-il, *se taille la part du lion dans les créations d'emplois — alors que la loi de finances initiale pour 1981 avait, elle, supprimé 2 109 emplois, ce que nous avions peu apprécié. A lui seul, l'enseignement secondaire reçoit 5 896 postes. (...) Nous déplorions la diminution des effectifs mis aux concours de recrutement : nous voilà rassurés.* »

M. Chauty (R.P.R., Loire-Atlantique), s'exprimant au nom de la commission des affaires économiques, s'interroge sur l'opportunité de toutes les créations d'emplois publics qui sont prévues, mais se réjouit de l'effort consenti au profit du secteur agro-alimentaire et des jeunes agriculteurs ainsi que des emplois créés au Conservatoire du littoral et pour la lutte contre la pollution. Sa commission donne un avis favorable.

Après les rapporteurs, de nombreux orateurs se succèdent à la tribune. M. Poncelet (R.P.R., Vosges) annonce qu'il ne pourra pas voter un « collectif » qui comporte des mesures excessives ou improvisées comme la réforme de la donation-partage. Il reproche aussi au gouvernement de ne pas tenir certaines promesses de M. Mitterrand qui avait dit qu'il n'augmenterait pas la pression fiscale. La critique de l'ancien ministre reste néanmoins modérée et nuancée.

M. Bourgine (non-inscrit, Paris) affirme que l'objectif du gouvernement est aussi le sien : réduire le chômage. Il pense néanmoins que les moyens choisis iront contre leur objet et dénonce ce qu'il appelle « *une confiscation* » par voie fiscale, qui conduira, estime-t-il, « à une fuite des cerveaux ».

L'ancien ministre des finances, M. Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine) souligne plusieurs contradictions : « *Peut-on*, déclare-t-il notamment, *à la fois supprimer la vignette pour des motos importées du Japon et surtaxer des bateaux construits en France ?* » M. Fourcade critique d'une manière plus générale le « *laxisme* » de la politique économique et financière. Le défaut le plus grave, pense-t-il, est le financement exceptionnel et non reconductible de dépenses à caractère répétitif.

Plusieurs sénateurs de l'ancienne *majorité viennent, comme* le fait M. Pintat (R.I. Gironde), souligner la contradiction qui existe selon eux, entre les objectifs d'une politique « *généreuse* » et les *moyens qui ne permettraient* pas de les atteindre.

A gauche, à l'inverse, les orateurs se réjouissent, ainsi en est-il de M. Duffaut (P.S., Vaucluse) maire d'Avignon, de pouvoir, enfin, soutenir une politique et non la repousser. — *A. G.*



Le Sénat vote l'amnistie qu'il étend aux délits économiques qu'excluait le projet

Par 284 voix contre 1 (M. Yvon Bourges, apparenté R.P.R., Ille-et-Vilaine), le Sénat a adopté, mercredi 22 juillet, en début d'après-midi, le projet de loi d'amnistie après en avoir rejeté l'article 24 qui excluait du bénéfice de la loi certains délits, en particulier de caractère économique.

Les dernières heures du débat ont été les seules véritablement tendues, ces dispositions étant le plus controversées. C'est à l'initiative de MM. Guy Petit (R.I., Pyrénées-Atlantiques) et Jean-Marie Girault (R.I., Calvados) que l'article a été supprimé malgré les adjurations de M. Badinter, garde des sceaux, qui a souligné la gravité d'un vote tendant à amnistier, dans les circonstances présentes, les fraudes sur le fisc, les douanes ou les opérations de change.

« *C'est un vote politique qui va intervenir* », affirme M. Girault. « *On veut*, ajoute-t-il, *opérer une partition entre les infractions.* » MM. de Bourgoin et Virapoullé, parlant respectivement au *nom* du groupe des républicains indépendants et de l'Union centriste, s'élèvent contre les exclusions demandées par le ministre.

M. Bourgine annonce au contraire qu'il repoussera les deux amendements de rejet. « *La fraude fiscale*, dit-il, *est un vol à l'égard des contribuables honnêtes. Je ne puis approuver que les fraudeurs du fisc soient amnistiés.* » MM. Lederman, Dreyfus-Schmidt et Mercier, eux aussi, refusent de « *passer l'éponge* » sur la fraude fiscale en écartant l'article 24, tandis que M. Collet y voit l'effet « *d'un esprit de classe* », qu'il repousse.

En définitive, l'article 24 est rejeté par 151 voix contre 132. Ont voté contre, le P.C., le P.S., la gauche-démocratique et onze sénateurs appartenant à l'ancienne majorité, notamment le rapporteur du projet M. Rudloff (Un. Centr., Bas-Rhin), et M. Pillet (Un. Centr., Loire) qui s'est exprimé à diverses reprises au cours de la discussion au nom des centristes.

M. Caillavet (non inscrit, Lot-et-Garonne), qui vote également contre ces amendements, intervient avant le scrutin final pour obtenir l'assurance du ministre qu'aucune condamnation amnistiée ne figurera dans les fichiers d'automobilistes. — A. G.

A PROPOS DE L'INTERVIEW DE M. CRÉPEAU

Une fâcheuse interversion de paragraphes a rendu incompréhensible l'une des réponses de M. Michel Crépeau dans l'interview que nous avons publiée dans nos éditions du 23 juillet (page 8). A la question relative à l'efficacité des études d'impact et des enquêtes publiques le ministre de l'environnement a répondu :

« Il faut, à mon sens, abolir dans les faits la sacro-sainte règle du secret administratif. L'administration et même certains élus sont persuadés que rendre un dossier public c'est s'attirer bien des ennuis. Je suis, moi, persuadé du contraire. Il n'y a donc pas un dossier de ce ministère qui ne sera pas tenu à la disposition des journalistes et du public.

» Je crois qu'il faut aussi changer la procédure d'enquête publique qui semble actuellement faite pour que le public ne soit pas informé. La publication dans les journaux d'annonces légales que personne ne lit, l'affichage en mairie de documents illisibles, témoignent du mépris dans lequel on tient encore les citoyens. Il faut se donner les moyens d'informer réellement, conduire des auditions publiques et surtout changer le vocabulaire. Parlons français ! Une zone « N.A. » dans un plan d'occupation des sols, ça ne veut rien dire pour le public. Le jargon est une des manières qu'ont les technocrates de conserver leur pouvoir. »

LA RÉFORME FISCALE DE LA DONATION-PARTAGE

Les agriculteurs souhaitent une incitation à la préparation des successions

La réforme du *régime fiscal* afférant aux donations-partages adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 17 juillet suscite un large mécontentement dans les *milieux agricoles.*

Par cette réforme, le gouvernement augmente certes le seuil en deçà duquel les successions sont exonérées de droits (de 175 000 à 250 000 F) mais entend supprimer le petit avantage fiscal (abattement de 20 %) que les ménages pouvaient trouver en réglant de leur vivant leur succession.

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture estime que cette réforme « *risque d'avoir des conséquences dépassant largement l'intention de leurs auteurs* ». « *Cette décision*, affirme l'A.P.C.A., *qui n'établit aucune distinction entre placement et outil de travail, pénalise le monde agricole et rural.* » Le Centre national des jeunes agriculteurs estime que tout changement qui alourdirait le paiement des soultes (1) risque de freiner rapidement la politique d'installation. La Fédération française de l'agriculture affirme que cette réforme « *en contribuant à l'aggravation des charges financières, pénalise les jeunes agriculteurs, dont 70 à 80 % s'installent en succédant à leurs parents* ».

De fait, cette réforme du régime fiscal de la donation-partage peut avoir des résultats contradictoires avec la nécessité de faciliter l'installation du plus grand nombre de jeunes agriculteurs. Par l'accroissement des charges correspondant à la suppression de l'abattement de 20 % sur les *droits de succession* d'abord, mais ce n'est sans doute pas là l'essentiel.

En supprimant cet avantage, le gouvernement supprime également *l'incitation des propriétaires à prévoir leur succession.* Dans le cas des successions agricoles, celles-ci sont préparées, dans 50 % des cas, avant le décès des parents. *C'est cette préparation* qui permet aux familles d'agriculteurs de régler, de façon plus harmonieuse, le problème de l'attribution de l'exploitation à un *ou plusieurs enfants* et celui du versement des soultes : c'est à ces occasions que peut être envisagée la constitution d'un groupement foncier agricole pour maintenir l'unité économique d'une exploitation sans qu'un seul des enfants ait à supporter le poids du foncier ; peut être décidée également la *création d'un groupement* agricole d'exploitation en commun qui permet aux parents et aux enfants, ou à plusieurs enfants, d'exploiter ensemble le même *fonds.*

Le législateur, en réformant la donation-partage, veut éviter la prolifération de cette formule due, selon le rapporteur de la commission des finances, M. Pierret, au souci de certains possédants de se prémunir contre une imposition des grandes fortunes. Il eût été souhaitable que, en cette matière, la réforme envisagée fasse la distinction, comme cela fut dit en matière d'impôt sur le capital, entre le placement et le profit spéculatif, d'une part, et l'outil de travail de l'autre, agricole notamment, comme le fit remarquer M. Alphandéry (U.D.F.) à l'Assemblée.

Les sénateurs, dans leur sagesse, vont tenter de rectifier le tir.

JACQUES GRALL.

(1) Sommes versées par celui qui reprend l'exploitation des parents, à ses cohéritiers.

Les premiers textes législatifs

(Suite de la première page.)

Autre aspect qui explique l'interrogation de certains devant l'attitude coopérative du Sénat à l'égard du gouvernement dans un débat comme celui sur l'amnistie : dans ce genre de discussion, les sénateurs aiment laisser la politique « au vestiaire ». *N'exagérons pas ! En réclamant l'am*nistie pour des délits économiques ou fiscaux, la politique n'était pas complètement absente ! Il est néanmoins remarquable que dans ce scrutin (151 pour, 132 contre) la totalité de la gauche démocratique et onze sénateurs centristes ou R.P.R. se soient prononcés dans le même sens que les socialistes et les communistes. Amorce, pour certains, d'un rapprochement, sinon d'un ralliement ?

Hors du débat juridique, en revanche, et au-delà de la courtoisie, les *positions* paraissent totalement antinomiques. Au mieux, c'est un dialogue de sourds, le ministre proclamant par exemple : le chômage rompt les équilibres économiques, et le rapporteur général lui répliquant : pour lutter contre le chômage, il faut d'abord rétablir les équilibres économiques. La complexité et l'ambi*guïté paraissent être les traits domi*nants de l'actuelle relation « Sénat-gouvernement ». Mais il est aisé de prévoir que là aussi l'« état de grâce » ne durera pas.

ALAIN GUICHARD.

Les nouveaux princes

(Suite de la première page.)

Dans ce cas, c'est le secret chez eux qui est ou risque d'être déplaisant ou dangereux. Que ces relations viennent à hanter les couloirs du pouvoir, et leur fumet délétère pénétrera les cabinets ministériels et consommera leur perte.

Par chance, il est aussi des amis politiques ou autres qui doivent rester des amis, surtout s'ils sont désintéressés. De ceux-là, il faut tout entendre, et spécialement les critiques, car le pouvoir engendre surtout des louanges et celles-ci sont tellement plus agréables à écouter que les reproches ! Ce rôle de juge et critique revient de droit au Parlement, mais celui-ci se perd trop souvent en des jeux stériles qui lui retirent crédit et efficacité. On verra si la cuvée 1981 sera plus efficace et raisonnable que les millésimes précédents.

Il y a aussi les partis politiques, dont la fonction, inscrite dans la Constitution, est de dégager et de promouvoir une politique nationale. Il va de *soi* que cette mission, si elle commence au combat électoral, doit se poursuivre par la surveillance du travail des élus et de la correction de leur comportement. *Espérons que nous* ne trouverons pas de parlementaires se dérobant à la justice pour des faits relevant de leur comportement privé, et que cette surveillance, sans *interférer* sur la liberté de vote des élus, qui est sacrée, nous évitera des cadavres, dont la majorité disparue et la France se seraient bien passées.

Comment maintenant ne pas songer, dans une démocratie qui veut retourner à ses sources, au contrôle permanent d'une opinion publique honnêtement informée ? Passe le ciel que les distorsions dont s'indigne encore à juste titre Georges Filloud ne se reproduisent pas en sens inverse ! La tentation de la vengeance pour rétablir l'équilibre est dangereuse spécialement pour les cœurs purs. La liberté de prendre pour sa défense la dureté de l'acier, si elle a aussi, en revanche, la pureté et la fragilité du cristal, à ce titre, elle ne supporte ni les saletés ni les chocs brutaux.

Tout en égrenant ces réflexions qui n'ont rien d'original, et que nous inspire une longue expérience ancienne et la connaissance des hommes, il nous vient à l'esprit que nous n'avons encore rien dit du chef de l'Etat. Comme s'il était investi d'une sorte d'infaillibilité démocratique.

Or il n'en est rien. L'amitié, la confiance, l'estime ne nous feront pas dire le contraire. Le président est le premier de tous les citoyens. Il est un citoyen comme tous les autres. C'est pour ne pas l'avoir compris que son prédécesseur a été balayé par un revers de main de la nation. Seulement, le président de la République est et doit demeurer un homme seul, *contre lequel les partis politiques,* les Assemblées parlementaires ne peuvent rien, sinon, comme pour tout le monde, la justice en des cas extrêmes.

De cette situation splendide et redoutable pour lui résulte le drame de la solitude, qu'aucun appareil administratif ne peut combler.

Nous savons, car il l'a *dit publiquement*, que cette situation préoccupe François Mitterrand. Comment demeurer à l'écoute d'un pays qui le regarde et le juge, sans pouvoir entendre ce qui se dit derrière les barrières ou les képis, ce qu'entend aisément s'il n'est dur d'oreille un conseiller général ou un maire de Château-Chinon ?

Vieille comme est vieux le monde civilisé, la recette est simple et s'exprime dans les voyages d'Haroun al Rachid avec un peu de l'Anneau de Gyses.

Que le chef de l'Etat prenne un de ces véhicules modernes qui sont à sa disposition sans prévenir et qu'il se promène là où on ne l'attend pas, autant pour des raisons de sécurité que de sincérité.

Il est possible qu'à l'occasion il suive cette suggestion, qu'il soit *invité « à la fortune du pot »* avec les risques gastronomiques de la formule. Mais, au café, il en saura autant qu'un bon journaliste.

C'est la grâce que je lui souhaite, pour lui, pour nous et pour le sort de la République 1981.

PIERRE MARCILHACY.



La décentralisation en Europe occidentale

L'Assemblée nationale examinera, les 27 et 28 juillet, le projet de loi relatif aux « droits et libertés des communes, des départements et des régions ». Etant données l'abondance de l'actualité parlementaire et l'importance de cette réforme de décentralisation — « il s'agit, sur le plan des institutions, de la grande affaire du septennat », a dit M. Mauroy — les députés ne pourront discuter que les titres I et II du projet (qui comprend quatre titres et soixante-cinq articles au total), relatifs aux communes et aux départements. Les chapitres sur l'organisation régionale et le contrôle financier seront étudiés en septembre.

Si cette réforme est approuvée par le Parlement, le système politique et administratif français se rapprochera des situations qui caractérisent l'organisation territoriale dans les autres grandes démocraties d'Europe occidentale, beaucoup plus décentralisée.

De nos correspondants

BELGIQUE : en rōdage

Bruxelles. — Le 1er octobre 1980, cent cinquante ans exactement après sa fondation, l'Etat belge a changé de visage avec l'entrée en vigueur des lois sur la régionalisation. C'était l'aboutissement d'une longue réforme, entamée en 1970.

Depuis de très nombreuses années, Flamands et Wallons réclamaient une certaine autonomie. La création constitutionnelle de 1830 était l'œuvre d'une bourgeoisie francophone qui avait établi une véritable domination culturelle au nord comme au sud du pays. D'où la revendication du Nord au droit à l'identité culturelle. En Wallonie, en revanche, la revendication était de caractère économique et social, et beaucoup plus récente que celle du mouvement flamand : elle n'était née qu'en 1960-1961. La Wallonie, appauvrie, avec ses charbonnages fermés et son industrie lourde vieillie et en crise, se sentait dominée par une Flandre devenue riche, et réclamait à la fois le fédéralisme et des réformes de structures.

Le cas de Bruxelles devait se révéler rapidement le problème le plus difficile. Bruxelles compte 85 % de francophones et 15 % de néerlandophones, mais les Flamands exigent qu'elle soit une capitale entièrement bilingue, administrée par autant de néerlandophones que de francophones. Ils souhaitent en faire un « territoire d'Etat » (Rijksgebied) administré par le gouvernement central, tutelle que les Bruxellois rejettent formellement, car ils veulent constituer une région à part entière.

La complexité de ces problèmes et le caractère contradictoire de ces revendications ont retardé l'instauration de la régionalisation. Il a fallu dix ans pour définir une formule dont l'application se révèle souvent difficile.

Le statut de la Wallonie et celui de la Flandre ne sont pas simples, et l'on parle volontiers, en Belgique, d'un « labyrinthe institutionnel ». Il n'y a, pour ce pays d'à peine dix millions d'habitants (dont un million d'étrangers), pas moins de cinq Assemblées législatives : la Chambre et le Sénat (Parlement national), le Conseil flamand, le Conseil de la communauté française et le Conseil régional wallon.

La Chambre et le Sénat continuent à exercer la plénitude de leurs compétences pour l'ensemble des matières d'intérêt national, et les autres Assemblées sont compétentes pour les matières culturelles, l'enseignement, la coopération culturelle internationale, l'emploi des langues et les matières « personnalisables ». On entend par là les « matières qui, de par leur nature, sont liées à la vie des personnes et à leurs relations avec certains services publics ».

Alors que les institutions dites « communautaires », ayant compétence sur les matières culturelles et personnalisables, sont en place depuis 1970, c'est en 1980 seulement que sont nées les institutions proprement régionales. La Flandre a choisi de fondre les deux types d'institutions. On a préféré du côté wallon une formule dualiste : à côté du Conseil de la communauté française et de son exécutif existent désormais un conseil régional et un exécutif régional wallons, compétents pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'environnement, la rénovation rurale, le logement, la politique de l'eau et de l'énergie, la politique économique dans une certaine mesure, l'emploi et la recherche appliquée.

Les textes votés par les nouvelles Assemblées ont force de loi. Dans un premier temps, ces Assemblées sont composées des députés et sénateurs du Parlement national, mais elles doivent, dans une phase ultérieure, être désignées par des élections régionales. Les exécutifs régionaux et communautaires ne sont responsables que devant les assemblées régionales et non devant la Chambre ou le Sénat. Quant à l'exécutif bruxellois, aucune solution n'ayant encore été trouvée, il n'est responsable devant aucune Assemblée...

Les communautés et les régions ont des budgets propres, répartis dans une proportion de 55 % pour la Flandre et 45 % pour la Wallonie. Le budget de Bruxelles est financé par dotation.

La Wallonie était particulièrement désireuse que soient mises en place ces nouvelles institutions, dont elle attend la possibilité d'adapter à ses réalités régionales une politique nationale dont les grandes lignes sont dictées, estime-t-elle, par les Flamands du C.V.P., le principal parti néerlandophone.

La réforme régionale n'est pas terminée. Outre l'important problème du statut de la capitale, les institutions régionales devront, à l'avenir, être simplifiées. Elles sont, d'autre part, coûteuses. Bien qu'ayant fait un grand pas en 1980, la régionalisation belge est encore en rodage.

PIERRE DE VOS.

GRANDE-BRETAGNE : le pouvoir local cette vieille tradition...

Londres. — La tradition d'autonomie locale est fortement ancrée en Grande-Bretagne où, au cours des siècles, l'administration régionale s'est développée, faisant contrepoids au pouvoir central. Au dix-huitième siècle, le gouvernement régional était dirigé par des amateurs, comptait fort peu d'élus et n'avait pratiquement aucun personnel administratif.

Ce système d'autonomie régionale fut transformé par la loi de 1888 instituant des county councils (conseil de comité) élus, puis des borough councils (villes de plus de 75 000 habitants) et par la loi de 1894, qui créa des conseils de districts ruraux et urbains. Pour les bourgades et hameaux dépassant 300 habitants, la loi de 1933 créa des conseils de paroisse. A tous les échelons de cette structure régionale, les conseillers sont élus pour trois ans, et ne sont pas payés.

Londres est dans une situation particulière. Elle est administrée par le conseil du Grand Londres (G.L.C.), composé d'une centaine de conseillers élus pour trois ans et de seize aldermen élus pour six ans par des électeurs qualifiés de la Cité de Londres. Il ne faut pas confondre, en effet, le G.L.C. avec la corporation de la Cité de Londres, qui s'administre depuis des siècles sous la présidence d'un lord-maire élu chaque année par la cour des aldermen.

Les conseils font gérer les affaires par des comités spécialisés, auxquels de larges pouvoirs sont délégués, et qui peuvent inclure des membres non élus, cooptés en raison de leurs compétences particulières. Si le conseil les y a autorisés, les comités peuvent prendre des décisions exécutoires. Sinon, ils soumettront leur rapport au conseil siégeant en assemblée plénière. Les conseils sont libres d'embaucher le personnel administratif qu'ils jugent nécessaire, mais aussi des travailleurs manuels utilisés à un certain nombre de tâches, comme la construction et l'entretien des routes, les travaux de voirie, etc.

La dévolution des pouvoirs

Les services assurés par les autorités locales sont fixés par des lois votées ax Communes, qi soit demandent ax autorités locales d'assumer certaines tâches ou au contraire leur donnent le choix de les remplir ou non. Ces autorités locales ont en fait un vaste champ d'action. Les services qu'elles assument concernant l'environnement (ocnstruction, entretien des routes, éclairage public, création de parcs de récréation, lutte contre la pollution, etc.), la protection du public (sapeurs-pompiers, surtout police). Mais les plus importantes responsabilités concernent l'éducation, qui absorbe la plus large part des dépenses publiques. Le logement, les services sociaux et de santé, l'organisation des loisirs sont laissés à l'administration des autorités locales.

Le gouvernement central n'en est pas moins en mesure d'exercer un contrôle efficace sur les activités des autorités locales : il tient les cordons de la bourse. Les dépenses de ces autorités sont en effet financées à 45 % par les subventions de l'Etat, à 35 % par un impôt locatif, les 20 % restants venant des loyers des logements municipaux, des revenus des dividendes et intérêts.

Le Pays de Galles ou l'Ecosse connaissent depuis longtemps une décentralisation poussée. Néanmoins, les secrétaires d'Etat aux affaires galloises et écossaises, à la tête de plusieurs administrations installée à Londres, mais avec des bureaux locaux bénéficiant de larges délégations de pouvoir, assument la responsabilité ultime concernant la vie économique de ces régions.

L'effort de décentralisation est allé plus loin avec les grands projets de dévolution des pouvoirs et de délégation de souveraineté au Pays de Galles et à l'Ecosse mis au point par le gouvernement travailliste. Mais l'entreprise tourna court avec le référendum du 1er mai 1979, puisque les 40 % de « oui » nécessaires à la création de chambres régionales ne furent pas atteints.

HENRI PIERRE.

R.F.A. : les prérogatives des Lānder systématiquement « grignotées »

Bonn. — La R.F.A. est un Etat fédéral. Cette situation lui a été imposée par les Alliés à la fin de la guerre. Dès l'origine, des résistances très vigoureuses se sont donc manifestées contre ce « diktat », et certains efforts centralisateurs, même discrets, n'ont jamais cessé. Les Länder eux-mêmes — qu'ils soient administrés par la C.D.U. ou par le S.P.D. — se trouvent à l'avant-garde lorsqu'il s'agit de promouvoir une politique d'aménagement du territoire dont l'inspiration est incontestablement centralisatrice, fût-ce dans le cadre régional. Le bilan de ces transformations a été établi par M. Schmidt à la fin de l'an dernier. On a évité un « centralisme excessif » autant qu'un « particularisme impuissant », mais la République fédérale est devenue, a-t-il reconnu, une « jungle bureaucratique » où chacun est en principe responsable de tout tandis que personne n'est plus, en fait, responsable de rien.

Officiellement, il n'est question que des vieilles traditions allemandes et de leurs racines historiques. Seul le régime hitlérien aurait rompu de façon brutale un état de choses tout à fait exemplaire. Le système fédéral serait en effet « le plus proche des réalités de la vie quotidienne ». En fait, les prérogatives des Länder sont, depuis l'origine, systématiquement « grignotées ». Ils conservent une autorité décisive dans des domaines comme l'éducation et la police. Leur autonomie s'affirme plus nettement encore dans le domaine culturel. A tel point que même l'équivalence des diplômes n'est pas encore réglée de façon définitive : un bachelier qui a obtenu son diplôme en Basse-Saxe n'est pas certain de se voir ouvrir les portes d'une université bavaroise...

Malgré difficultés et controverses en matière de police, c'est le domaine de l'éducation qui reste le principal champ de bataille entre les Länder et le gouvernement fédéral. Les Etats régis par la Démocratie chrétienne sont plutôt opposés aux écoles « globales » où tous les courants éducatifs sont mélangés. Alors que les traditionalistes restent attachés à un système séparant de façon très claire la formation professionnelle, les études techniques et la « culture », les Länder sous administration social-démocrate sont plutôt favorables à un système ouvert à toutes les tendances, ce qui, selon ses adversaires, reviendrait à abaisser le niveau des études.

Ce conflit de principe se manifeste aussi sur le plan financier. Le problème vient même de mettre en cause le fonctionnement du système fédéral. Depuis des années, les Länder et le gouvernement de Bonn s'étaient entendus pour partager le financement lorsqu'il s'agissait de construire de nouvelles universités. Le gouvernement de Bonn est aujourd'hui revenu sur ses engagements. Aussi les chrétiens-démocrates qui détiennent la majorité au Bundesrat (la Chambre haute qui procède des Länder) ont-ils annoncé qu'ils ne laisseraient pas passer le budget de 1981. Le ministre des finances a donc été contraint de faire machine en arrière et d'accepter un compromis.

La grande menace contre la décentralisation se trouve cependant dans la politique d'aménagement du territoire. Les Länder en sont d'ailleurs autant, si ce n'est plus, responsables que le gouvernement de Bonn. Il s'agissait d'établir des structures administratives rationnelles. Aussi a-t-on résolu un peu partout d'éliminer les « petites communes » et de procéder à des concentrations qui justifient aussi la construction de nouveaux hôtels de ville particulièrement luxueux. Durant la dernière décennie, les Länder ont donc mis en œuvre une réforme régionale qui a réduit le nombre des communes indépendantes de presque deux tiers.

Personne n'est vraiment convaincu que l'efficacité de l'administration en a été accrue. Tout le monde ou presque, en revanche, constate que l'administration s'est encore éloignée du simple citoyen. Enfin, la réforme n'a pas réduit les dépenses publiques, mais les a, dans la plupart des cas, augmentées.

JEAN WETZ.

ITALIE : le poids des clientèles locales

Rome. — Onze ans après la première élection directe — le 7 juin 1970 — de quinze conseils régionaux, le modèle italien de décentralisation traverse une certaine crise d'identité. Quoique bénéficiant d'une représentation politique et d'une large autonomie de gestion, y compris par l'existence de lois à caractère régional, les quinze régions « à statut ordinaire » de la péninsule ont un pouvoir de décision et de planification limité par le fait qu'elles ont financièrement les mains liées. Cela explique un certain désenchantement. Mais si la régionalisation n'a pas apporté le profond renouveau qu'espéraient ses partisans, personne ne remet plus en cause la nécessité de continuer dans cette voie.

La naissance de l'Italie des régions a été longue et difficile. Elle était pourtant prévue dans la Constitution de 1947, qui affirmait que « l'Italie est une et indivisible » mais ajoutait à l'article 5 : « La République met en œuvre, dans les services qui dépendent de l'Etat, la plus large décentralisation administrative. Elle adapte les principes et les méthodes de sa législation aux exigences de l'autonomie et de la décentralisation. » Dès 1948, quatre régions « à statut spécial » furent instaurées : la Sicile, la Sardaigne, le Trentin Haut-Adige et le Val-d'Aoste. Leur point commun était d'être des zones périphériques où s'étaient exprimées de fortes poussées autonomistes. En 1963 en fut créée une cinquième : le Frioul-Vénétie-Julienne. Il aura en revanche fallu attendre vingt-trois ans pour que le reste de la péninsule soit divisé en quinze régions, dont le « statut ordinaire » prévoit une marge d'autonomie plus limitée.

La Constitution reflétait sur le problème régional les ambiguïtés d'une double tradition intellectuelle : d'une part celle héritée de l'unité italienne et de la monarchie piémontaise, centralisatrice, inspirée du système français. De l'autre celle, encore vivante, d'une péninsule qui avait jusqu'il y a un peu plus d'un siècle autant de capitales culturelles et politiques que de grandes villes.

La loi instaurant l'élection directe des conseils régionaux fut adoptée en 1968. Véritables assemblées locales, ces conseils sont, comme le Parlement, élus pour cinq ans, à la proportionnelle. Les conseillers, dont le nombre varie entre quatre-vingts et trente selon la population des différentes régions, désignent une junte de gouvernement. Les impôts régionaux sont très limités, et les régions sont subventionnées essentiellement par l'Etat.

Selon la Constitution, les régions sont compétentes en matière d'urbanisme, d'assistance, de santé, de police locale, de certains travaux publics, de voirie, de chasse, de pêche, de tourisme, d'artisanat et d'agriculture.

Les régions à statut spécial ont des subventions financières plus élevées, et un contrôle sur le développement industriel et une autonomie législative plus étendus. Ce n'est que depuis 1977 que les régions « à statut ordinaire » ont acquis un réel pouvoir.

Les régions administrent désormais près de 20 % du budget de l'Etat, et leurs attributions concernent une dizaine de ministères. Elles peuvent émettre des lois à condition qu'elles ne soient pas contradictoires avec celles de l'Etat ou les intérêts des autres régions.

Administrativement les préfets n'ont plus guère de compétence que sur les problèmes d'ordre public, ou pour affronter des situations exceptionnelles comme un tremblement de terre. Cela n'empêche pas l'Etat central de conserver un contrôle important sur les régions. Dans chacune d'entre elles un commissaire du gouvernement et une commission de sept membres (dont un magistrat et deux fonctionnaires du ministère de l'intérieur) décident de la « légitimité » des lois votées par les conseils régionaux — plus de six mille en dix ans !

La marge de manœuvre des conseils régionaux reste dans les faits plus limitée que le laisseraient penser les lois, et certains parlent d'« autonomie surveillée ».

Gouvernements élus, les juntes régionales sont en outre très soumises aux intérêts des clientèles locales. Elles ont reproduit en les aggravant les maux du système, et dans les régions du sud, les « crises de gouvernement » locales sont plus fréquentes et souvent plus longues que les crises nationales. En cela, malgré toutes les mesures d'aides supplémentaires prévues, la décentralisation a plutôt accru le fossé entre Nord et Sud de la péninsule.

MARC SEMO.

ESPAGNE : entre les pressions des minorités et les réticences de l'armée

MADRID. — De tous les problèmes dont le gouvernement espagnol a hérité de quarante années d'autocratie franquiste, la question régionale est sans doute la plus délicate. Pris entre les pressions des minorités et les réticences des forces armées, le gouvernement essaie de satisfaire les premières sans heurter les secondes.

L'Espagne unifiée par l'action des souverains de Castille et d'Aragon a absorbé trois « nationalités historiques » : la Catalogne, le sud du Pays basque et la Galice. La lutte des deux premières en faveur de l'autonomie n'a pas cessé depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Contrairement à ce qui se passait dans la France voisine, la revendication régionale était avant tout une Espagne de régions riches : la Catalogne et le Pays basque furent les moteurs du développement économique du pays.

Les Bourbons centralisateurs ont toujours fait la sourde oreille aux revendications régionales. La dictature de Primo de Rivera, de 1923 à 1930, les réprima impitoyablement. C'est la République, en 1931, qui a commencé à les satisfaire. La Généralité de Catalogne fut officiellement proclamée en septembre 1932. Deux ans plus tard, elle était suspendue, puis réinstaurée, pour peu de temps, en 1936. Au Pays basque, le processus fut plus lent : ce n'est qu'en octobre 1936 que Madrid vota le statut d'autonomie, alors que l'aide des nationalistes basques était devenue indispensable pour lutter contre le soulèvement militaire franquiste.

Après 1939, la répression contre l'opposition fut particulièrement dure en Catalogne et au Pays basque, dirigée à la fois contre les nationalistes et la gauche, très puissante dans ces deux régions.

Après la mort de Franco, le gouvernement de M. Suarez décida de « banaliser » le problème en accordant l'autonomie à l'ensemble des régions.

Ainsi, le gouvernement ne semblait plus céder aux pressions de ceux que les militaires avaient tendance à considérer comme les « terroristes » basques et les « indépendantistes » catalans : il élaborait au contraire une politique valable pour tous. Mais cette nouvelle stratégie a suscité des « sentiments » régionaux là où ils n'avaient guère existé. Les interminables discussions des hommes politiques locaux pour fixer les limites des nouvelles régions en fonction d'intérêts électoraux ont rendu plus confus le problème des autonomies.

La Constitution de l'Espagne démocratique adoptée par référendum en 1978 a réglementé la politique régionale. Son texte prévoit deux manières d'accéder à l'autonomie : la « voie lente » avec laquelle l'initiative revient aux autorités provinciales et municipales et la « voie rapide » qui nécessite, outre l'action de ces dernières, un référendum dans la région intéressée. La Constitution cite les « compétences exclusives de l'Etat », qui comprennent en particulier les relations internationales, la défense, la justice, la législation civile et pénale, la planification économique générale, la santé et le commerce extérieur.

En octobre 1979, les Catalans et les Basques ont approuvé par référendum les statuts d'autonomie de leurs régions. Ces derniers prévoient l'élection pour quatre ans d'un Parlement local et la formation d'un gouvernement autonome responsable devant lui. (Le président du gouvernement en Catalogne est actuellement M. Jordi Pujol, et, au Pays basque, M. Carlos Garaikoetxea.)

Les gouvernements autonomes reçoivent de larges compétences en matière d'enseignement et de culture.

Après cet élan initial, la politique régionale a marqué le pas. Après avoir convoqué un référendum en Andalousie en février 1980 pour approuver l'obtention de l'autonomie par la « voie rapide », le gouvernement a décidé au dernier moment de recommander l'abstention, suscitant la colère des forces politiques locales après l'échec du référendum. Les transferts de compétences au Pays basque sont lents et ce n'est qu'en décembre 1980 qu'ont été satisfaites les deux revendications essentielles des autonomistes : la création d'une police basque (encadrée par des chefs espagnols) et l'octroi de l'autonomie fiscale. Ce retard n'a pas facilité l'isolement politique de l'ETA militaire et des nationalistes les plus radicaux. Nul doute que le retour des militaires sur le devant de la scène, après le coup d'Etat manqué du 23 février, ne peut qu'inciter le régime civil à plus de prudence encore. Le gouvernement a nommé, au début de 1981, une « commission d'experts » qui a recommandé la primauté du gouvernement central en matière de législation.

Enfin, les dirigeants des quatre grands partis nationaux se sont consultés et ont estimé qu'il était temps de clarifier un imbroglio qui n'a cessé de mettre en difficulté le régime civil depuis 1975.

THIERRY MALINIAK.

TOROS ET DÉCENTRALISATION

L'Union des villes taurines de France (U.V.T.F.), qui regroupe vingt-six cités du Sud-Est et du Sud-Ouest (1), saura-t-elle faire entendre sa voix, au cours du grand débat sur la décentralisation, pour combler un vide juridique ? La question se pose ainsi : Où peut-on organiser en France des corridas sans avoir des démêlés avec la justice ? Selon la jurisprudence de la Cour de cassation, la tradition, base de référence, ne s'applique plus aux seules villes, mais aux « ensembles géographiques ou démographiques ». Or, pour la revue Toros, « jamais encore on ne s'est préoccupé de délimiter ces ensembles ». Et de s'interroger : « Faut-il que le pays de tradition soit délimité au coup par coup ? », c'est-à-dire procès après procès...

Pourquoi le Parlement ne délimiterait-il pas, en effet, une « zone de tradition nationale », qui irait de la Gironde aux Alpes-Maritimes, de l'Atlantique à la Méditerranée ? Les seize départements situés dans cette zone ont tous une tradition taurine, même si, pour certains d'entre eux, la pratique des courses est interrompue depuis longtemps, faute de plazas.

Au-delà de cette région de « biou y toros », « les corridas, selon la revue nîmoise, devraient être interdites ». Les parlementaires de ces départements, et ceux qui sont membres de l'U.V.T.F., sauront-ils saisir la balle au bond pour enfin mettre un terme à une polémique qui empoisonne depuis de longues années le petit monde des arènes ? — J.P.

(1) Il s'agit notamment de Nîmes, Vic-Fezensac (Gers), Béziers, Mont-de-Marsan, Bayonne, Céret (Pyrénées-Orientales), Dax, Beaucaire, Fréjus, Toulouse.

Le Monde

société

JUSTICE

APRÈS LA TUERIE D'AURIOL

M. Finochietti et trois autres suspects ont été inculpés du meurtre de la famille Massie

Quatre des personnes interrogées, depuis le lundi 20 juillet par les enquêteurs de la police judiciaire de Marseille, après la tuerie d'Auriol (Bouches-du-Rhône), ont été inculpées, ce jeudi 23 juillet, en fin de matinée. Il s'agit de M. Jean-Bruno Finochietti, trente et un ans, instituteur à Marseille, qui avait, dès le mardi 21 juillet, reconnu sa participation à l'« exécution » de l'inspecteur Jacques Massie et de cinq membres de sa famille dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juillet. Les trois autres inculpés sont MM. Jean-Joseph Maria, cinquante ans, originaire de Nice et membre du SAC des Bouches-du-Rhône, Lionel-Marie Collard, quarante-deux ans et M. Paul Sinibaldi.

La police avait découvert, le mercredi 22 juillet, en fin de matinée, le corps de M. Massie, sommairement inhumé par les membres du commando, près du col du Petit-Galibier, sur la commune de Trets (*Bouches-du-Rhône*).

De notre correspondant régional

Marseille. — Décrit tour à tour par son entourage comme un *étudiant exalté*, proclamant son culte pour l'idéologie nazie ou comme un enseignant sérieux au tempérament d'artiste, M. Finochietti, marié et père de deux enfants de huit et trois ans, n'avai pas menti aux policiers. Au fil des heures, les recherches effectuées pour retrouver les corps des victimes de la tuerie d'Auriol demeurant infructueuses, le doute s'était insinué sur la *valeur de* ses incroyables révélations. Mercredi matin, il a donné enfin aux enquêteurs les précisions qui faisaient défaut pour permettre de retrouver le cadavre de l'inspecteur stagiaire Jacques Massie. A proximité de l'endroit où la police s'était déjà transportée la veille, la dépouille de M. Massie a été mise au jour et identifiée par le service médico-légal du S.R.P.J.

L'instituteur a d'autre part complété sa relation de l'exécution de l'inspecteur stagiaire, abord, blessé d'un coup de couteau à l'abdomen *puis égorgé* à 50 mètres de son domicile, alors qu'il tentait de s'enfuir. Selon le témoignage de M. Finochietti, les autres membres de la famille de M. Massie avaient déjà été tués à ce moment là et transportés par des complices dans les environs d'Auriol, avant que n'ait lieu le dernier acte du massacre. Le commando serait arrivé à la bastide de La Douronne à bord de trois véhicules, dont une Estafette blanche volée avant l'expédition et utilisée ensuite pour le transport des corps. Cette Estafette a *été également* retrouvée mercredi, incendiée aux environs du Luc (Var), à une soixantaine de kilomètres de Marseille. Selon le commissaire principal Jean-Claude Vegnaduzzi, directeur adjoint du S.R.P.J., les tueurs s'étalent auparavant débarrassés des cadavres de leurs victimes dans un lieu qui n'a pu être encore déterminé et qui serait ignoré de M. Finochietti.

Un ancien militant du R.P.R.

Les enquêteurs restent encore discrets sur le mobile qui animait le commando. Des rumeurs pour le moment invérifiables circulent sur les activités clandestines de l'inspecteur Massié dans divers domaines touchant le trafic d'armes, la drogue et la fausse monnaie. Le commissaire Vegnaduzzi a toutefois confirmé que l'une des victimes, M. Georges Ferrarini, beau-frère de M. Massié, et comme lui membre du SAC, qui *exerçait la profession de garagiste*, a été entendu comme témoin en 1979 lors de l'enquête sur la découverte d'une imprimerie de fausse monnaie dans une maison de retraite, celle des Cigales, dans le quinzième arrondissement de Marseille (1).

Des informations contradictoires *ont* été recueillies sur le train de vie de *M. Massié. Selon* M. Jacques Roussel, un avocat et homme politique marseillais, membre du R.P.R., qui s'est constitué partie civile jeudi au *nom* de la mère de l'inspecteur stagiaire, Mme Marcelle Massié, et de sa sœur, Mme Marina Ferrarini, M. Massié ne disposait que de revenus modestes et aurait été contraint de vendre un appartement qu'il possédait à Marseille et un terrain près d'Aubagne pour *acheter la bastide de La Douronne*. Selon d'autres témoignages, au contraire, M. Massié dépensait beaucoup et pouvait s'offrir des voitures luxueuses qu'il remplaçait fréquemment.

Une explication à la tuerie d'Auriol pourrait être trouvée dans la confusion qu'entretenait l'inspecteur stagiaire entre ses *fonctions professionnelles* et ses responsabilités politiques. M. Massie aurait adhéré au SAC après la purge de ce mouvement en 1969, tout en militant dans les rangs du R.P.R. Il aurait pu notamment être à l'origine de plusieurs arrestations de truands, membres du SAC, pour assurer sa promotion personnelle dans la hiérarchie de la police. Contrairement à ce qui a été dit au début de l'enquête, l'inspecteur stagiaire n'a jamais eu de responsabilités régionales au sein du service d'ordre gaulliste, lesquelles seraient *tombées* en désuétude après le retrait de celui qui les exerçait en dernier lieu, un avocat d'Aix-en-Provence, M. Yves Destrem.

Selon M. Destrem, M. Massi avait des responsabilités au sein du SAC à l'échelon départementale. Il avait abandonnées ces responsabilités en mars dernier à son retour de l'école d'inspecteurs de Cannes-Ecluse. M. Massie continuait en tout cas à avoir une activité politique au service du R.P.R., et s'était engagé au côté de M. Chirac lors de la campagne présidentielle. Il est non moins certain que son rôle dans le SAC était apparu douteux aux yeux de certains adhérents de ce mouvement, qui auraient pu avoir *l'intention de le supprimer, soit* pour des raisons d'argent, soit pour récupérer un fichier compromettant dont l'existence n'a pas été contestée par le commissaire Vegnaduzzi.

Le directeur adjoint du S.R.P.J., qui a révélé par ailleurs que M. Finochietti avait été interpelé lors de l'attentat dont avait été victime *M. Massie le 26* avril dernier, s'est cependant refusé à confirmer ou à infirmer la découverte par la police de ce fichier au domicile de l'inspecteur stagiaire. Le commando a, quoi qu'il en soit, eu le temps de procéder à une fouille en règle de la bastide de la Douronne et peut-être emporté des documents intéressants.

GUY PORTE.

(1) La découverte de cette importante imprimerie clandestine de faux billets C.F.A. avait permis de remonter *jusqu'à M. Jacques Mérignac*. M. Mérignac avait été arrêté immédiatement après l'assassinat de Jean de Broglie et gardé à vue quarante-huit heures. Plus tard, M. Mérignac, qui prétendait avoir à faire des *révélations sur le meurtre de* l'ancien ministre, avait été entendu par M. Pierre Michel, juge d'instruction (*le Monde* du 7 juin 1980). Après la découverte de l'imprimerie de faux francs C.F.A., *le Point* avait révélé que l'un des inculpés de cette affaire, M. Bruno Esposito, aurait été sollicité en vue d'assassiner Jean de Broglie.

La fin du procès de l'auteur de l'attentat contre le pape

La condamnation à perpétuité de M. Ali Agca laisse subsister de nombreuses énigmes

De notre correspondant

Rome. — Après sept heures *de délibérations*, la cour d'assises de Rome a condamné M. Mehmet Ali Agca, absent de la salle d'audience, au maximum de la peine prévue : les travaux forcés à perpétuité pour avoir attenté à la vie du pape Jean-Paul II, et blessé deux autres personnes place Saint-Pierre le 13 mai. A cette peine, s'ajoute une condamnation à un an d'isolement pour les autres chefs d'inculpation (port d'armes prohibé, utilisation de faux papiers, etc.). L'avocat commis d'office, Mᵉ Pietro D'Ovidio devait décider ce jeudi 23 juillet s'il faisait appel, ce qui, en Italie, est possible, même après un verdict de cour d'assises.

Après trois jours d'audience, le procès express de M. Ali Agca est ainsi terminé. « *La durée importe peu. Il faut simplement que la justice soit bien rendue* », estimait à la sortie de l'audience M. Nicolas Amato, le représentant du ministère public, d'autant plus satisfait que la cour avait suivi ses réquisitions. Les faits étant patents et reconnus par l'accusé, le verdict a été d'autant plus rapide que la cour *souhaitait manifestement* se fonder sur ce qui s'était passé place Saint-Pierre le 13 mai et sur cela seul.

Les questions que l'on pouvait se poser sur les motivations et les complicités dont a pu bénéficier M. Ali Agca n'ont-elles pas été ainsi escamotées ? Le mystère reste entier.

Dans son réquisitoire, le ministère public lui-même s'était demandé si M. Ali Agca avait agi seul, sans pouvoir apporter de réponse. L'enquête n'a pas démontré l'existence d'un complot, mais il faut noter que la procédure choisie, voisine des flagrants délits, tels qu'ils existaient avant la loi Peyrefitte, ne permet pas des investigations *poussées. Aucune commission* rogatoire n'a été délivrée pour enquêter en Turquie, et certains éléments de la « piste allemande », comme l'attentat dont aurait été victime, en 1980, en R.F.A., M. Ali Agca, n'ont pas été approfondis. Cet attentat est pourtant évoqué dans un rapport, en date du 25 mai, communiqué au parquet de Rome par les services secrets italiens. Cependant, si de nouveaux éléments apparaissaient, la justice italienne pourrait décider de rouvrir le dossier.

« Dans une volonté d'expiation »

S'il n'y a pas eu complot, comment expliquer le geste de M. Ali Agca, sinon par un déséquilibre mental ? Dans son réquisitoire, le ministère public avait parlé de « *délire idéologique et de parricide symbolique* ». Dans sa plaidoirie, Mᵉ D'Ovidio a eu beau jeu d'insister sur cela pour réclamer les circonstances atténuantes et une condamnation à trente ans d'emprisonnement. « *Quelle espèce de terroriste pourrait être Ali Agca ?* », a-t-il demandé, soulignant le fait que ce dernier n'avait préparé aucun plan de fuite.

Après l'attentat, M. Ali Agca ne *s'est pas servi* du procès *comme* tribune, sinon pour récuser la justice italienne et pour demander à être jugé au Vatican « *dans une volonté manifeste d'expiation* », a *affirmé* Mᵉ D'Ovidio. Dans la grève de la faim annoncée par l'accusé pour le 20 décembre prochain, Mᵉ D'Ovidio a moins vu une quelconque menace que l'expression d' « *un fanatisme autodestructeur* », assez semblable à celui des militants de l'IRA. L'avocat a aussi évoqué le témoignage d'un psychiatre turc, M. Stalay Yorukoglu, qui, dans une interview, a *insisté sur la* volonté de l'inculpé de devenir un « *héros du monde musulman* ». Il a mentionné les crises d'épilepsie dont souffrait M. Ali Agca *depuis son plus jeune* âge. Mais son client refusant une expertise psychiatrique, il ne l'a pas exigée à la cour.

Mᵉ D'Ovidio *s'est* encore interrogé *sur* les motifs qui ont pu pousser la justice à estimer « *inopportune* », dès avant le début du procès, l'éventualité de citer à l'audience des témoins turcs, comme ce psychiatre ou les journalistes d'un organe de presse turc, qui ont longuement interviewé la mère de l'accusé. La cour craignait-elle le renvoi du procès ? Manifestement la justice *italienne* voulait en *finir au plus* vite et a reculé devant l'énigme que représente encore la personnalité de M. Ali Agca.

Les travaux forcés à perpétuité auxquels M. Ali Agca *a été* condamné est la peine maximale du code pénal italien. Ce n'est seulement qu'après vingt-huit ans d'incarcération et de bonne conduite que le condamné, au terme de cette peine dite de sûreté, peut demander à la cour qui l'a jugé sa mise en liberté surveillée. M. Ali Agca ne peut être extradé en Turquie car ce pays, contrairement à l'Italie, applique encore la peine de mort.

MARC SEMO.

A la trace

M. Bonnet est formel : le SAC n'existe « *pratiquement plus* ». Ne restent, selon l'ancien ministre de l'intérieur, député U.D.F. du Morbihan, que quelques « *traînards nostalgiques* », de ces « *quarts de solde* » clandestins qui ne se sont pas réadaptés à la vie civile lorsque Pompidou a dit « *terminée la comédie* ». M. de Préaumont, député (R.P.R.) de Paris, confirme. L'ancien secrétaire général des assises de l'U.D.R. compare le phénomène à une « *queue de comète* ». « *L'étoile a disparu*, dit-il. *Reste la trace.* »

Où est-elle cette trace ? En Alsace, le temps l'a effacée. « *Le SAC, c'est une époque révolue* », affirme M. Jean-Marie Caro (U.D.F., Bas-Rhin). En Lorraine aussi, ajoute M. Messmer. En Bretagne, peut-être ? « *J'avais le sentiment que ça n'existait plus. En Ille-et-Vilaine, nous sommes sages* », s'étonne M. Alain Madelin (U.D.F.). A Paris, M. Sarre (P.S.) n'a « *rien remarqué de particulier* », mais il note que cette organisation distribue encore des cartes et dispose de « réseaux ». M. Sarre est favorable à sa dissolution.

Et dans les Vosges ? M. Séguin, R.P.R., « *en entend parler, des fois, à la radio* », comme tout le monde. Mais dans les Vosges, *décidément, non. Il est vrai* que le SAC « *a complètement disparu de régions entières* », comme le dit M. Galley (R.P.R., Aube). « *Quand la Mafia disparaîtra, on continuera à parler de la Mafia. Le SAC n'existe plus et on nous ressort le SAC. Et voilà...* »

Un petit tour du côté de Reims. M. Jean Falala (R.P.R., Marne) est très surpris : « *Les milices parallèles et tout ça, très peu pour moi... si ça existe. J'ai l'impression qu'ils sont surtout implantés dans les Bouches-du-Rhône.* » Donc, il faut descendre dans le Midi.

Le SAC n'a pas fait de misères à M. Gallo, nouvel élu socialiste des Alpes-Maritimes. « *La campagne a été très calme. On a un peu saccagé ma permanence... Pas d'affrontements physiques.* » En tant que tel, le SAC *je n'ai pas d'opinion* », ajoute *l'impression qu'il a un rôle réduit, s'il a encore un rôle. Mais je n'en sais rien* », note M. Emmanuel Aubert, député R.P.R. du même département. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, « *le problème ne se pose pas* », affirme M. François Massot (M.R.G.).

En Corse, alors ? M. Jean-Paul Rocca-Serra « *ignore tout du SAC* ». « *C'est un univers qui m'est tellement étranger que je n'ai pas d'opinion* » ajoute M. Alfonsi (M.R.G., Corse du Sud). Reste Marseille. La trace, là, on l'a vue. « *C'est une affaire marseillaise* » estime M. Messmer. Comme M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), qui fut garde des sceaux à l'époque de la lutte anti-O.A.S., comme M. Baumel (R.P.R., Hauts-de-Seine), ancien secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T., M. Gaudin (Bouches-du-Rhône), président du groupe U.D.F. de l'Assemblée, croyait en toute bonne foi que « *le SAC n'existait plus* ». « *Il y a vingt ans que je fais de la politique à Marseille*, dit-il, *et je n'ai jamais vu ces gens-là organisés. On apprend de temps à autre que quelqu'un fait partie du SAC, mais je n'ai jamais pu vérifier.* »

Pourtant, le SAC existe. Dire le contraire « *n'est pas sérieux* », proteste M. Parfait Jans, député communiste des Hauts-de-Seine et maire de Levallois. Il sait de quoi il parle « *En 1968, ils sont arrivés, armés, avec des voitures immatriculées dans les Bouches-du-Rhône. Des voyous. Ils ont blessé un cheminot* ». Lors des dernières campagnes électorales, on s'est contenté d'écrire sur les murs de sa ville : « *Le SAC veille.* »

« *Bien sûr que ça existe encore. Il n'y a aucun doute là-dessus*, reconnaît M. Jacques Toubon (Paris), secrétaire général adjoint du R.P.R. *Mais, depuis des années, nous n'avons jamais fait appel au SAC à Marseille et dans la région. Là-bas, le R.P.R. assure lui-même son service d'ordre. Le SAC n'a plus qu'une action extrêmement réduite. Une partie de l'organisation s'est mise au service de Giscard pendant les campagnes électorales.* » Ainsi, le SAC existe, mais il est toujours ailleurs.

Le SAC, c'est les autres.

JEAN-YVES LHOMEAU.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

Toutes les pistes mènent au SAC

La presse parisienne consacre, ce jeudi 23 juillet, de longs développements à la tuerie d'Auriol et à l'appartenance d'une des victimes et des assassins présumés au Service d'action civique (SAC). *Libération* fait un parallèle entre ces meurtres et ceux de six autres personnes à Montbéliard par un ouvrier, *qui s'est suicidé ensuite*, et titre : « *Massacres : Montbéliard bat Auriol 7 à 6.* » « *Une vision un peu simple du problème a (...) souvent fait passer pour des actions du SAC ce qui n'était en réalité que des actes délictuels commis à leur profit par des gens protégés par une carte du SAC*, écrit Gilles Millet. *Mais aujourd'hui, tout cela est oublié et l'on pianote sur le SAC comme l'on pianotait naguère sur le terrorisme international.* »

« *Règlement de comptes à l'intérieur du SAC, crime crapuleux ou œuvre d'un fou ?* » se demande *le Matin de Paris*. Le journal a interrogé une personne qu'il présente comme un « témoin » et qui déclare : « *Les effectifs du SAC ont fondu comme neige au soleil. Beaucoup de membres de l'organisation ont la trouille... surtout ceux qui appartenaient à la police et qui évitent maintenant de parler à cause du changement politique.* »

Le *Quotidien de Paris* consacre la totalité de sa « une » et deux pleines pages à cette affaire, avec notamment une interview de M. Pierre Debizet, présenté comme le « *grand patron du SAC* ». Refusant de dire ce qu'est le SAC, M. Debizet précise : « *Au SAC, il y a des gens comme il y en a partout. Prenez cent personnes au hasard, sur la place de l'Opéra. Vous y trouverez de tout, des gouines, des pédés, des gens qui émettent des chèques sans provision. Au SAC aussi, comme dans n'importe quel parti politique.* »

Pour *l'Humanité*, « *le SAC règle ses comptes* ». « *En Provence, et dans la région marseillaise plus qu'ailleurs encore, le SAC a largement recruté dans les milieux néo-nazis et dans la pègre*, écrit Jean-Pierre Dufait. *Les affaires des uns et des autres se recoupant, la tuerie d'Auriol pourrait avoir mille ramifications.* »

« *Auriol : une bombe politique* », titre *le Figaro*, qui écrit : « *Une de ces mines piégées aux multiples points sensibles que tous et chacun ne consentent à toucher qu'avec mille précautions.* »

France-Soir se demande « *qui est le cerveau ?* » et précise que « *les enquêteurs actuellement paraissent s'en tenir à la piste du SAC et croire à un règlement de comptes intérieurs* ».

Pour *le Parisien libéré*, qui titre : « *Drogue, armes, fausse monnaie..., de « gros bonnets » derrière la vengeance sanglante* », toutes les pistes, même celle du SAC, mènent « *vers les truands* ».

Faits et jugements

Mᵉ Bredin saisit M. Badinter du cas d'un condamné du 23 mars.

M. Philippe Duval, condamné, le 1ᵉʳ juin 1979, à trois ans de prison dont deux avec sursis, par la cour d'appel de Paris, pour jet de pierres contre la police le 23 mars 1979, lors de la « marche de sidérurgistes lorrains », à Paris, a saisi, mardi 21 juillet, le ministre de la justice, M. Robert Badinter, d'une requête en révision de son procès, a indiqué son avocat, Mᵉ Jean-Denis Bredin.

M. Duval, vingt-deux ans, étudiant, demeurant à Maisons-Laffitte (Yvelines), avait été condamné en même temps que deux autres manifestants, MM. Luis Moser et Jean-Luc *Fouqueray*. A *la suite* d'une réduction de peine, il a été remis en liberté le 16 août 1979. Tout comme M. Moser, il a ensuite porté plainte avec constitution de partie civile, pour faux témoignages et faux en écritures publiques, contre les policiers auteurs des rapports le mettant en cause. Cette plainte est en cours d'instruction par M. Jean-Louis Debré. La requête en révision, explique Mᵉ Bredin, s'appuie sur la condamnation à des peines de prison avec sursis pour faux témoignages, le 6 juillet dernier, des quatre policiers qui avaient mis en cause M. Luis Moser (*le Monde* du 3 juillet).

● *M. Cyriac Petit, le cambrioleur qui avait été blessé* sur un parking de Rouen dans la nuit du dimanche 19 juillet au lundi 20 juillet par un habitant du quartier, M. Daniel Lemière (*le Monde* du 22 juillet), est mort mercredi 22 juillet des suites de ses blessures. M. Lemière a été inculpé de coups et blessures volontaires avec arme, voies de fait et violences ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner.

Le ministre de la justice espagnole à Paris le 3 août.

M. Francisco Fernandez Ordonez, ministre espagnol de la justice et du développement constitutionnel, rencontrera le 3 août à Paris, M. Robert Badinter. Cette visite avait été décidée après la rencontre à Paris le 2 juillet de M. Calvo Sotelo, chef du gouvernement espagnol, avec les *dirigeants français*. Le voyage que M. Defferre devait faire à Madrid, le 21 juillet, a été reporté (en principe au 29 juillet) à la demande du gouvernement espagnol. Cet ajournement est dû aux déclarations que le ministre de l'intérieur français a faites au *Nouvel Observateur* sur le Pays basque (*le Monde* du 21 juillet).

D'autre *part, un dirigeant* du parti socialiste basque (P.S.E.-P.S.O.E.), M. Antonio Aguirre, a qualifié, mercredi 22 juillet, d'« *inadmissibles* » les déclarations de M. Defferre. Ce dirigeant a estimé que son parti devrait dénoncer le gouvernement français devant l'Internationale socialiste dans le cas où la France « *ne collaborerait pas efficacement dans la lutte contre le terrorisme de l'ETA* ».

M. Sicot, ancien secrétaire général d'Interpol, est mort.

Nous apprenons la mort, survenue à Paris le 17 juillet, de M. Marcel Sicot, secrétaire général honoraire d'Interpol. Né le 19 février 1898 à Saint-Denoual (Côtes-du-Nord), M. Sicot, qui avait commencé sa carrière en qualité de commissaire de police en 1921, avait notamment été sous-directeur de la P.J., puis directeur inspecteur général des services et écoles de la sûreté nationale, et rédacteur en chef de la *Revue internationale de police criminelle*.

Un homme tue six personnes et se donne la mort.

M. Michel Werlé, un ouvrier âgé de quarante et un ans, et père de deux enfants, a tué le mercredi 22 juillet, à Pont-de-Roide, près de Montbéliard (Doubs), six personnes avec une carabine 22 long rifle, avant de se donner la mort.

M. Werlé, qui était soigné pour dépression, a d'abord tiré sur son ancienne femme Mme Pierrette Prudman (trente-trois ans), *dont* il était séparé depuis un an, ainsi que le compagnon de celle-ci, M. Bernard Mougel. Les autres victimes sont Mme Yvette Cretin, quarante-neuf ans, et son compagnon, M. Pierre Legendre, qui avaient hébergé Mme Prudman lorsqu'elle avait quitté son mari, et le chef du personnel de l'usine de Peugeot-Loire, où travaillait M. Werlé, M. René Wouters, soixante et un ans, ainsi que sa secrétaire, Mme Odile Prenez.

Nouvel attentat contre un cinéma Olympic.

En quelques minutes, mardi soir 21 juillet, trois hommes ont cassé la caisse, l'écran et des fauteuils au cinéma Olympic-les Halles, 40, boulevard de Sébastopol à Paris (4ᵉ), où est projeté le film d'Orson Welles, *Citizen Kane*. Cet attentat n'a pas été revendiqué. « *Cette agression n'a aucun mobile*, a déclaré M. Frédéric Mitterrand, neveu du président de la République, qui dirige les cinémas Olympic. *Elle fait suite cependant à divers incidents survenus les années passées. Il n'y a aucune explication satisfaisante à ce genre de terrorisme stupide si ce n'est une confusion intellectuelle, voire politique, totale de la part des déprédateurs.* »

Déjà le 7 avril 1979, une bombe avait été découverte dans la sacoche d'un vélomoteur devant le cinéma Olympic de la rue Boyer-Barret (14ᵉ), qui organisait *alors* une « *semaine de la culture juive* » (*le Monde* du 10 avril 1979).

Le Monde DES LIVRES

Deux grands écrivains suisses-allemands

Il est temps de découvrir Ludwig Hohl, un *moraliste dans la tradition* de Lichtenberg et de Nietzsche, et Walter Mathias Diggelmann, un romancier qui se réclame du courant réaliste.

Ludwig Hohl est mort en 1980 et Walter Mathias Diggelmann en 1979 ; ces deux écrivains suisses allemands sont l'un et l'autre pratiquement inconnus en France ; leurs œuvres n'ont peut-être pas l'ampleur de celles de leurs compatriotes Max Frisch, Friedrich Dürrenmatt ou Walter Muschg. Mais il est difficile de rester insensible au récit que fait Diggelmann de la maladie qui l'emporta, et impossible de continuer à ignorer les fulgurantes improvisations poétiques et philosophiques de Ludwig Hohl.

La lente agonie de Diggelmann

UN homme se regarde mourir *dans un hôpital de* Zurich ; il sait que la mort ne peut rien faire de plus que *nous* tuer. Sur le dictaphone qu'il s'est offert, il dicte ces mots : « *Toi qui es vivant, fais cadeau de ta part à la mort ; tu te feras ainsi un cadeau de vie. N'essaie pas de comprendre. Accepte-moi, je suis la mort. Et je suis la vie. Si tu ne me laisses pas entrer chez toi, moi, la mort, je ne m'adresserai plus à toi non plus sous forme de vie.* »

Cet homme n'est autre que l'écrivain suisse Walter Matthias Diggelmann, l'auteur de *l'Interrogatoire de Harry Wind* et du *Jardin des Filippini*. Un grand écrivain qui se situe dans la tradition réaliste d'un Gottfried Keller. Un pamphlétaire également qui, plus rageusement encore que Max Frisch ou Friedrich Dürrenmatt, a porté un regard féroce sur le fascisme sournois, sur le « soft goulag », d'une société qui rêve de faire de tout citoyen un expert-comptable, un officier instructeur ou un technicien de la mort.

Durant l'hiver 1978, W. M. Diggelmann est hospitalisé à la suite d'une tumeur cérébrale. Agé de cinquante et un ans, il lui reste quelques mois à vivre. Il va les employer à observer « froidement » et « systématiquement » sa lente agonie. Mais il espère aussi, sans trop y croire, tirer de cette agonie « *une histoire magnifique, grandiose, captivante* ».

En le lisant, on songe, bien sûr, à Fritz Zorn emporté une année plus tôt, dans la même ville, par un cancer, et se déclarant en état de guerre totale contre la bourgeoisie helvétique. On songe également à ce jeune biologiste anglais, Barbellion, qui voulut, lui aussi, capter la mort au travail, sans cesser pour autant de la narguer.

Le feu de la jeunesse irradiait les livres de Zorn et de Barbellion ; ni l'un ni l'autre ne se résignaient à mourir, c'est-à-dire à être amputés de leur avenir. Walter Matthias Diggelmann, pour avoir connu la vanité de nos rêves et de nos révoltes, pour avoir éprouvé et surmonté le dégoût de soi et des autres, pour avoir compris que la sagesse est dans l'acceptation de l'inéluctable, atteint à une *sérénité que* ne connaissaient pas ses cadets. Il admire — même si c'est parfois en sanglotant — avec quelle vigueur la fleur maligne de la mort pousse dans sa tête. « *Reconnais qu'elle est belle*, écrit-il dans son journal, *et dis-le lui. Elle aura besoin de ton amour. Alors, si tu lui donnes de l'amour, elle se métamorphosera en une belle fleur pleine de bonté. Je t'en supplie : ne me repousse pas à la légère en maudissant ta fleur maligne. Donne-lui autant d'amour qu'à moi.* »

Jean-Louis Cornuz, professeur à Lausanne, a fait précéder ce *Journal d'une maladie* d'une longue présentation de W. M. Diggelmann. Avec ce livre, le lecteur français rencontrera l'une des figures les plus attachantes de la littérature suisse-alémanique. Il sera ému par ce « petit document », comme le définit modestement son auteur, « *réalisé par un homme de cinquante-deux ans seulement qui croyait qu'il conquerrait le monde* ».

Ce « petit document » nous enseigne qu'il est plus difficile *de conquérir sa mort que le* monde. Il nous dit également que les traces que laisse un homme en prenant congé du théâtre de ses exploits et de ses défaites se prolongent dans l'esprit de son lecteur : même si ce dernier sait que la littérature n'a jamais le dernier mot, il est soulagé d'entendre dans la nuit qui l'entoure, un frère, un ami.

ROLAND JACCARD.

★ OMBRES. JOURNAL D'UNE MALADIE, de Walter Matthias Diggelmann. Traduit de l'allemand par M. Messe, avant-propos de J.-L. Cornuz, Ed. Zoé, Genève, 125 p.

Diffusion Alternative, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris.

Les rêveries de Ludwig Hohl

LA BRUYERE jugeait « l'esprit de discernement » plus rare que les diamants et que les perles. Il est vrai que le sens commun nous impose trop souvent sa pesanteur et sa parcimonie. Aussi la découverte d'un esprit *comme* Ludwig Hohl *nous* fait-elle mesurer toute la médiocrité des rencontres ordinaires — médiocrité que chacun partage avec les autres, ses complices, même s'il se reproche de la subir, comme on subit un mauvais sort.



★ *Dessin de Berenice CLEEVE.*

Ludwig Hohl était presque inconnu en France jusqu'à la publication d'*Une ascension*, l'automne dernier (1). Dans ce récit très sobre, on trouvait, comme dans *le Vieil Homme et la mer*, une parabole de notre condition. L'écrivain suisse allemand devait mourir peu après, le 3 novembre 1980, à l'âge de soixante-*seize ans (2). Récemment, on a* réédité un autre de ses livres au titre énigmatique : *Tous les hommes presque toujours s'imaginent*. C'est un recueil d'apologues et de réflexions morales. L'auteur y médite sur les sujets les plus divers, tirant des enseignements de ses rêves comme de ses expériences les plus modestes.

Pour lui, rien ne va de soi. Tout ce qu'il vit l'étonne. Il ressent à chaque moment l'étrangeté de l'existence. Ainsi, visitant le cimetière où Katherine Mansfield est enterrée, Ludwig Hohl est-il infiniment surpris d'entendre une femme lui indiquer l'endroit où se trouve la tombe de l'écrivain anglais. « *Ce nom* » de *Katherine Mansfield, qui* appartenait jusqu'alors à son « *espace intérieur* », prenait subitement une mystérieuse réalité, *comme* ces noms de villes qui ont suscité souvent nos rêveries et qui deviennent un jour la destination d'un *vrai voyage*.

« *J'éprouvais des sentiments étranges comparables peut-être à ceux d'un vainqueur* », écrit Ludwig Hohl. Arrivant devant la tombe de Katherine, il eut l'impression que « *le temps s'arrêtait* ». Il était « *rempli de cette douleur joyeuse — ou de cette joie toute proche de la douleur... — qu'on pourrait qualifier de mélodie intérieure* ». Chaque tombe et chaque fleur du cimetière lui inspiraient de l'amitié. « *C'est ici*, songeait-il, *qu'on a enterré cette merveilleuse jeune fille après qu'elle fut morte, toute mince et toute menue. Car elle est* vraiment *morte. Nous mourrons tous, et même assez bientôt.* »

Une autre fois, Ludwig Hohl *réfléchit* sur un *mot* qu'on emploie souvent, sans bien comprendre le phénomène qu'il désigne : que veut dire exactement *s'endormir ?* L'auteur essaie de se souvenir comment il s'est endormi « en *lisant Valéry* ». Au bout d'un moment, il s'est endormi « *en lisant yeux fermés* » et que, à la place des phrases imprimées, il *voyait* Valéry lui-même, « *s'éloignant avec sa canne et son manteau* ». Ludwig Hohl ajoute que Valéry s'en allait « *furtivement* ». Joli rêve, montrant que le sommeil nous surprend comme un voleur et nous dérobe nos pensées.

Ludwig Hohl fait l'éloge des rêveurs qu'il oppose à l'homme ordinaire. Celui-ci considère que la réalité se limite à la définition qu'il en donne, la plus évidente et la plus pauvre. *Il* échappe rarement à la lourdeur de ses pensées, car il croit seulement au principe d'identité. Il *assure que tout s'accomplit* au centre, sans jamais apercevoir les changements qui s'annoncent à *la* périphérie. « *Quelque chose de mince et de lointain s'approche* », dit Ludwig Hohl, une chose « *presque invisible* », qui va, un jour, « *régner sur le monde* », mais que seuls des regards subtils savent discerner. Seuls « *les rêveurs guettent* », dans le ciel clair, le « *petit nuage irréel* » préfigurant « *l'orage qui, sous peu, dominera toute la ville* ». Seul un esprit voyageur pouvait s'intéresser à l'« *un de ces jolis riens que la mer amène au rivage et qui n'amusent que les enfants, un morceau d'ambre, appelé électron par les Grecs* »... « *Le regard spirituel*, écrit aussi Ludwig Hohl, *n'est rien d'autre qu'un regard ordinaire* (« pratique »), *mais réglé sur une autre distance.* » Lui-même a laissé une œuvre où s'affirme et nous séduit ce mélange de rêverie et de subtilité.

FRANÇOIS BOTT.

(1) Gallimard. Voir « le Monde des livres » du 10 octobre 1980.

(2) Voir *le Monde* du 5 novembre 1980.

★ TOUS LES HOMMES PRESQUE TOUJOURS S'IMAGINENT, de Ludwig Hohl. Traduction de Walter Weideli. Editions de l'Aire, diffusion PUF, Lausanne, 158 p., 43 F environ.

Le P.C.F. de 1945 à 1972

● *Vu par Philippe Robrieux.*

IL y a *six mois*, Philippe Robrieux nous donnait le premier tome de sa monumentale *Histoire intérieure du parti communiste* (1). Il y retraçait la naissance de cette institution, au congrès de Tours, et la suivait jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Et voici le second tome, aux dimensions aussi considérables que celles du premier (735 pages), qui conduit le lecteur jusqu'à 1972, à ce que l'auteur appelle « *l'avènement de Georges Marchais* ».

Histoire « *intérieure* », c'est dire que Philippe Robrieux continue de concentrer son attention sur les différents éléments de la *structure de ce parti politique*, sur le monde des permanents de l'appareil, d'un appareil stratifié, *placé* sous le *signe de la cooptation*, au sommet duquel se trouvent non seulement les dirigeants connus, mais aussi des *hommes qui*, dans l'ombre, n'en jouent pas moins un rôle important. Bien sûr, l'auteur n'a pas négligé pour autant la *masse du* parti, ses fluctuations, et l'on appréciera en particulier l'analyse serrée à laquelle il soumet les chiffres, trop *souvent* pris pour argent comptant, relatifs aux effectifs réels (voir pages 205 et suivantes). A quoi il faut ajouter la distinction entre *membres* inscrits et membres véritablement actifs : on voit, par exemple (p. 332, note 135), que vingt-huit membres seulement, sur deux cent quarante-neuf inscrits, étaient présents pour décider de l'exclusion d'André Marty dans la réunion de sa cellule, en décembre 1952.

Dans cette description d'un *mécanisme dont* les *éléments* s'emboîtent comme des « *poupées russes* », selon la bonne image proposée par l'auteur, une *place importante* est naturellement réservée à l'organisme introduit dans les années 20, sur le modèle soviétique établi par Staline et Kaganovitch, la « section des cadres », avec ses archives fondées essentiellement sur les « *bios* » *rédigées par tous ceux* qui sont appelés à jouer un rôle plus ou moins important dans le parti (un exemplaire du formulaire *employé pour ces* « bios » à la fin des années 50 est d'ailleurs donné en annexe à ce *second tome*). *De même. Philippe* Robrieux *s'intéresse* particulièrement à ce qu'il appelle l'« *appareil de l'appareil* », aux hommes *qui, selon les époques, ont occupé* une place privilégiée dans les rapports entre le P.C.F. et les organismes intéressés du parti frère d'Union soviétique : Fried, Ceretti-Allard pour l'avant-guerre, Jean Jérôme depuis 1945, *Jacques Duclos pendant* quarante ans...

Pour mener à bien sa tâche, l'auteur s'est fondé sur une documentation *considérable*. Non seulement il a relu, analysé les ouvrages déjà publiés sur la question, dépouillé les revues et les quotidiens des *différentes époques*, mais il a également utilisé les souvenirs, publics ou inédits, d'un grand nombre de ceux qui ont joué un rôle au P.C.F. au long *de* ses soixante années d'histoire.

RENÉ L'HERMITTE.

(*Lire la suite page 13.*)

(1) Voir *le Monde* du 10 décembre 1980.

« Abeilles, vous avez changé de maître » d'Antoine Audouard

Écoutez : vous n'entendez pas ?

par Bertrand Poirot-Delpech

L'APPROCHE des vacances avive la vieille crainte des *critiques d'avoir laissé filer l'oiseau rare, ou simplement* l'occasion d'un plaisir. De la pile des oublis à réparer avant l'envol fou des feuilles d'automne, j'extraie un livre d'Antoine Audouard. J'ignore si une œuvre imposante s'annonce dans cet *Abeilles, vous avez changé de maître*. Je dis seulement que du jamais entendu s'y perçoit, ne serait-ce qu'un trait de flûte. Ce n'est pas si fréquent ; et d'un sens, que demander de plus ?

Abeilles... est le troisième livre d'Antoine Audouard. *Marie en quelques mots* (1977) et *le Voyage au Liban* (1979) faisaient premières gammes ; trop. Celui-ci encore un peu, mais on s'en fiche, parce que l'auteur n'a rien du petit virtuose qui prend la pose. Le fragment *aux limites du* poétique est sa manière naturelle. Au fond, c'est le sous-titre « *roman* », une fois de plus, qui ne va pas. « *Bribes* » serait plus juste. Et encore ! Il y a du romanesque, par *exemple, dans la façon dont les personnes âgées se récapitulent* et meurent.

Le mieux vu de ces adultes, c'est l'oncle Magne, le vieux fou qui sait tout, et qui raconte tout. Il y a aussi les tantes du petit André : il semble qu'on les a croisées un dimanche dans les rues de Marseille, elles et leur désespoir jamais dit. Luigi le muet, également, a l'évidence, qui, dans les livres, *restitue la vie, d'un coup. On n'oubliera pas non plus une* certaine comtesse, et sa somptueuse lettre d'adieu à un menteur, passé à côté de l'existence.

Mais ce sont *les enfants, on l'a deviné, qui peuplent le* livre en priorité. Ou plutôt leur façon de voir, et de voir ensemble, en bande. Quoi ? Tout ce que le monde offre à découvrir à des gamins de Provence : un chien qui dresse *l'oreille, un oiseau qui meurt, un canal pour la baignade,* des touristes suants, un vélo tout neuf, une chapelle la nuit, les trains, la colline inspirée...

LA critique n'est jamais si impotente que quand elle veut saluer l'apparition d'un nouveau venu. Dire qu'un « *talent* » s'affirme ou qu'un « *écrivain* » est là, parler de « *ton* », *de* « *voix* », *de* « *musique* » : *autant de clichés passe-partout*, juste bons pour les placards de pub. Passer par des références ? Si on évoque des devanciers peu connus, on fait le cuistre pour rien ; si on cite des géants, voilà le cadet écrabouillé sous le pavé de l'ours. Ainsi d'Audouard, si on dit avoir songé, parce que c'est vrai, à Daudet, Giono ou Pagnol, à cause d'un certain accord spontané et lisse avec *la nature, mort comprise.*

Un compte rendu loyal exige de parler d' « univers de l'enfance ». Mais, là encore, casse-cou ! D'abord, ce n'est pas un repère suffisant : toute littérature reste tant soit peu *liée à l'adolescence, à ses éblouissements, ses sauvageries,* ses conditionnels. Et le lecteur se méfie avec raison. Les miracles de la taille du *Grand Meaulnes* ou du *Petit Prince* sont l'exception qui confirme une propension du genre à l'*artifice mièvre.*

Audouard triomphe de cette tentation redoutable. Ses gosses n'ont rien des petits singes gnangnan dont les *collections spécialisées* perpétuent le mythe, chez les jeunes eux-mêmes. Ils se contentent de réveiller en douceur le souvenir que nous gardons d'un âge en forme de passage plus spatial que temporel : voyage aux limites de toutes *choses, aux frontières du soleil et de l'ombre, de la chaleur* et de la fraîcheur, du silence et du bruit.

PARLONS-EN, *du bruit. Titré avec une parole chargée de* rêve, celle que les apiculteurs du Midi adressent aux abeilles quand leur maître est mort, tout le livre joue finalement sur ce qui « *s'entend* », et non, comme le voudrait *le folklore local vu du Nord, sur les odeurs de lavande ou* de romarin.

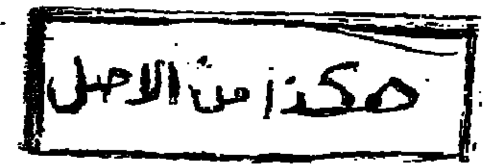
Ce qui « *s'entend* », c'est, bien sûr, l'art méridional de tout mettre en histoires, comme l'oncle Magne. C'est la légende transmise à *l'ombre des platanes*, la *médisance* attendrie des villages, la voix de baryton du cafetier, le bégaiement de la tante Clémence. C'est aussi l'inexplicable *vitesse avec laquelle les enfants apprennent qu'il y aura feu* de joie, le soir, ou rendez-vous nocturne à la chapelle ; leur bonheur (qui ne l'a éprouvé !) à déglutir des sons bien juteux et dépourvus de sens pour eux, tels que *Bosnie-Herzégovine* ; *leurs secrets chuchotés de sentinelles en charge d'on ne* sait quel guet.

PLUS *loin encore au fond de ce que les adultes prennent* pour du silence, les enfants d'Audouard entendent le ressac des marées cachées dans le vent des collines, les cris d'animaux qui règlent le temps du lendemain, les *pierres qui parlent, des airs de flûte dont ils négligent, eux,* de se demander bêtement qui les joue...

Tout cela compose à nos oreilles une voix déjà entendue, et jamais. Rumeur sans origine ni maître, et dont il semble pourtant qu'elle finit par savoir des choses capitales : pourquoi les paroles tuent ce que nous aimons, pourquoi l'homme s'obstine à demeurer sur cette terre avec, comme dit Supervielle, « *ses yeux vifs et son âme maladroite* ».

Je maintiens qu'Antoine Audouard ajoute au vieux vacarme des mots quelques notes bien à lui, rien qu'à lui. Ecoutez : vous n'entendez pas ?

★ ABEILLES, VOUS AVEZ CHANGE DE MAITRE, d'Antoine Audouard, Gallimard, 176 pages, environ 49 F.



poésie

Les «amis» de René Char

LA poésie est « la plus onirique prêteuse qui soit », dit René Char. Avec Tina Jolas, il a traduit les poètes qui apportent de l'amitié à ses journées intimes, puis il a réuni leurs textes dans un livre : on y trouve Pétrarque, Lope de Vega, Shakespeare, Blake, Shelley (1), Keats, Emilie Brontë, Pasternak, Mandelstam, Maïakovski, et d'autres encore. La première partie du volume rassemble les traductions, et la seconde présente les textes dans leur langue originale.

Voici un extrait du sonnet LXV de Shakespeare :

« Comment, oh ! comment
[le souffle de miel de l'été
[tiendrait-il
Contre l'assaut dévastateur
[du bélier des jours,
Alors qu'il n'est pas rochers
[imprenables si éprouvés,
Ni portes de fer si résistantes,
[que le temps
[ne les puisse ruiner ?
O effrayante méditation !
[Hélas, où restera caché
Le meilleur joyau du temps
[hors du coffre du temps ?
Quelle main robuste pourra
[retenir son pas précipité ?
Qui interdira sa mise à sac
[de la beauté ? »

★ **LA PLANCHE DE VIVRE.** Choix de poèmes. Traduction de René Char et Tina Jolas. Gallimard, 156 pages. Environ 49 F.

(1) Signalons la récente publication du texte de Shelley, *Défense de la poésie*, dans une traduction de Fouad El-Etr. Editions de la Délirante.

«Argile», ses poètes et ses artistes

UNE des plus prestigieuses revues de poésie, « Argile », disparaît après sept ans d'existence. Le sommaire est impressionnant : vingt-quatre cahiers trimestriels, trois mille pages de poésie. Dans le domaine français, voisinant avec Bonnefoy, Dupin, Du Bouchet, Leiris — qui formaient l'ancien comité de direction de la revue « l'Ephémère », — figurent Char et Michaux, et des poètes aussi variés que Dalve, Frémon, Noël, Bénézet, Tortel, Hocquard, Torreilles, Veinstein, pour ne citer que quelques noms. On trouve aussi une bonne dizaine d'inconnus qu'« Argile » a pris le risque de publier pour la première fois. A côté de ces soixante-sept écrivains français, cinquante poètes étrangers représentant non seulement le domaine anglais, allemand, hispanique, italien, mais aussi russe, hongrois, grec, chinois, bengali...

« Argile », c'est d'abord, comme « l'Ephémère » qu'avaient également financé quelques années plus tôt les éditions Maeght, une très belle revue, à la typographie soignée sous la couverture d'Ubac aux couleurs ocre, gris ou grège. On y trouve encore trois cents pages de gravures et dessins d'Alechinsky, Lam, Tal Coat, Moninot et bien d'autres. Mais « Argile », c'est aussi sept ans de la vie de Claude Esteban, poète, traducteur, essayiste, unique directeur de la revue, seul responsable de ses choix et de ses refus. Il s'est chargé de tout, jusqu'à la mise en pages. Ses propos trahissent sa passion pour la poésie.

Claude Esteban a mis fin volontairement à l'expérience d'« Argile » pour éviter le risque de la routine, du ressassement. Une revue, dit-il, doit être un « moment privilégié ». A d'autres de prendre la relève. Il s'explique ici sur ses options poétiques et parle des artistes divers qu'a réunis dans « Argile » « une même inquiétude ». — M. P.

«Ce travail du cœur et des passions...»

« Quelle fut, dans Argile, *la relation entre les textes et les dessins ?*

— Depuis Baudelaire les poètes et les peintres ont toujours dialogué, se sont appuyés et reconnus les uns les autres. Cette tradition est un phénomène typiquement français. Vous ne trouverez pas chez les étrangers l'équivalent de Mallarmé ou d'Apollinaire, de Dupin ou de Bonnefoy. Prenez même les contemporains : Eliot, Montale, Elytis, Seferis, n'ont laissé aucun texte qui ait trait à une relation quelconque à l'art.

» Dans *Argile* j'ai tenu à ce que les artistes ne soient pas présents comme des illustrateurs mais se relient par des affinités plus ou moins subtiles à tel ou tel écrivain. J'ai trouvé par exemple naturel, quand j'ai publié des poèmes de Pessoa, de demander à Vieira da Silva si elle se sentait concernée. Quand j'ai publié des poèmes chinois, j'ai eu plaisir à demander à Zao Wou Ki si ça l'intéressait de les accompagner : il s'est trouvé dans un univers qui lui évoquait toutes sortes de paysages intérieurs, pas forcément chinois.

Montrer le texte original

— Argile a fait, dès les premiers numéros, une large place à la poésie étrangère.

— Mon principe a toujours été de confier les traductions de poésie à des poètes français et non à des spécialistes. Car je crois qu'il ne peut se faire de traduction de poésie que lorsqu'il y a une sorte de sympathie, une manière de recréer un univers émotionnel, de ressentir un certain souffle intérieur. J'ai été heureux que Bonnefoy me donne des traductions de Yeats et que Jacottet traduise *Première solitude* de Gongora.

» J'ai eu parfois beaucoup de chance. Bhatacharya, un poète bengali dont j'avais entendu parler par Michaux et qui écrit des textes mystiques proches de saint Jean de la Croix, a élaboré avec sa femme la traduction de son poème. François Cheng a non seulement traduit, mais calligraphié des poèmes chinois dans le style traditionnel, que seuls les érudits chinois peuvent estimer à leur juste valeur, mais dont nous pouvons tous voir la beauté graphique. A ce propos, je précise que, à l'inverse de beaucoup de revues françaises, j'ai tenu à ce que le texte original soit présent. Je trouve qu'un poème vit dans sa propre langue et que, même si nous ne l'entendons pas, il a une sorte de matérialité.

— Votre intérêt pour la poésie étrangère est-il lié à votre expérience personnelle du bilinguisme ?

— Je suis bilingue en effet. Mon père était espagnol et représentait en France une chaîne de journaux d'Amérique latine. Cela m'a fait comprendre très tôt que les univers mentaux étaient liés à des langues et que c'est un étrange voyage de pouvoir pénétrer dans un système de compréhension du monde totalement différent du sien. Je pense parfois qu'il y a une espèce d'intolérance qui est due seulement à la méconnaissance des langues étrangères.

» Je n'ai pas voulu faire connaître la poésie étrangère à titre documentaire. Je crains de temps en temps qu'une certaine forme de poésie se referme un peu frileusement sur des valeurs ou des références purement françaises et qu'il est bon que des expériences comme celles de Paz, de Montale, de Stevens forcent la langue française à sortir d'un certain nombre de conventions. Lorsqu'un poète français traduit un poète étranger, il est obligé en quelque sorte de violenter sa propre langue. Tout refus de la réclusion est un enrichissement pour le phénomène poétique.

» J'ai vu que René Char avait publié récemment avec la collaboration de Tina Jolas un livre où il réunit, un peu comme je l'ai fait dans *Poèmes parallèles*, des traductions qui vont des Provençaux à Marina Tsvetaïeva en passant par Shelley et Lope de Vega (1). C'est un réconfort pour moi qu'un poète comme René Char ressente lui aussi le besoin de cette ouverture de la poésie française.

— Les nombreux poètes français que vous avez publiés semblent représenter des tendances assez diverses. Quelles sont les options poétiques qui vous ont guidé ?

— Je suis sensible à une poésie qui demeure attachée à une certaine expérience, la plus large possible, donc une poésie qui ne soit pas purement conceptuelle. D'un autre côté, je refuse encore davantage une poésie de type informel qui se laisse emporter par le flot verbal. Entre ces deux frontières s'établit évidemment un champ extrêmement vaste qui peut aller d'une recherche stricte et sévère comme celle d'André du Bouchet à une poésie plus envahie, plus bruissante d'images comme celle de Bonnefoy, ou celle d'un jeune poète, Alain Christophe Restrat, qui est animée par un mouvement assez violent.

» J'ai moi-même des préférences, je les ai exprimées dans *Un lieu hors de tout lieu* (2), qui est en quelque sorte ma réflexion poétique, mais je n'ai pas cherché à l'imposer à qui que ce soit. J'ai été heureux de retrouver de jeunes écrivains qui aillent dans ce sens, je pense par exemple à la poésie d'Alain Delahaye, dont le cheminement intérieur, méditatif, m'est proche. Parfois il y a des expériences que j'estime et qui sont très différentes de la mienne, je pense à la poésie d'Alain Veinstein, où je pressens, quelle que soit la différence de langage, une sorte d'inquiétude individuelle et existentielle qui me touche.

» Il n'y a pas de manifeste à la base d'*Argile*. La poésie française a été trop souvent marquée par des manifestations théoriques ou terroristes, qui vont de Nicolas Boileau à André Breton — mais les grands poètes ne s'en soucient pas trop. Prenez Eluard, Jouve ou Michaux, ils ne sont en rien dépendants d'une quelconque idéologie.

« Le vertige de la blancheur »

— Que peut-on espérer de la poésie des nouvelles générations ?

— Je crois qu'elles commencent à échapper au vertige de la blancheur et qu'elles reviennent à une poésie plus quotidienne, plus charnelle. J'ai senti, quand j'ai commencé à écrire, dans les années 55-60, un certain dessèchement de la poésie française, qui prenait alors pour modèle la pureté mallarméenne. Je crois que c'en est un peu fini de cette tentation qui a conduit la poésie au mutisme. Je crois que le message de Rimbaud est ressenti davantage aujourd'hui que celui de Mallarmé. Quand Rimbaud dit : « *C'est oracle ce que je dis* », c'est aussitôt contredit par : « *Moi, moi qui me suis cru mage ou ange (...) je suis rendu au sol, avec un devoir à chercher, et la réalité rugueuse à étreindre ! Paysan !* » Rimbaud a compris le mirage de la parole prophétique, et son silence est aussi grand que sa poésie.

— Pour vous, c'est Rimbaud le grand prédécesseur ?

— Personnellement, je serais plus sensible à des poésies plus métaphysiques, Hölderlin, Nerval. Je suis plutôt un homme de la nostalgie des choses qui ont disparu. Mon regard se porte sur un monde qui n'a jamais existé, où les mots et les choses communiquaient, enfin un monde un peu présocratique, un monde parménidien, qui n'existe que dans notre rêverie profonde. Je pense que la poésie a valeur de récollection du réel, et que c'est en cela que le poète doit avoir foi, quelle que soit la brisure du monde tel qu'il est. Qu'il s'agisse de Hölderlin, de Mandelstam, d'Octavio Paz, d'Anna Akhmatova, il est évident que chacun d'entre eux essaie de relier les éléments disparates de la réalité, et cela me semble être une sorte de version moderne de la religion, au sens étymologique du terme.

— Quelle forme cela prend-il dans votre propre itinéraire poétique ?

— Cet itinéraire personnel transparaît dans *Argile* et dans mes choix. Il est difficile de parler de sa propre poésie et de son propre cheminement. Je l'ai fait dans cet essai — *Un lieu hors de tout lieu*, — qui est plus personnel qu'il n'en a l'air, puisqu'il part de références à Virgile et s'achève sur Virgile. Ce n'est pas seulement par amour de la poésie latine, mais parce que je sens la nécessité d'un enracinement de la parole poétique dans un lieu et dans un temps. Le fait qu'elle participe de cet ici et de ce maintenant fait que cette parole ne peut s'enorgueillir, je crois, de sa qualité d'abstraction ; elle doit éprouver un besoin d'humilité, se recourber vers l'humus naturel, ce que j'appelle l'immédiat.

» C'est un peu ce que j'ai essayé de faire dans mes poèmes, et c'est peut-être aussi la raison du titre que j'ai donné à mon dernier recueil : *Terres, travaux du cœur* (3). Je veux relier les éléments, le paysage naturel et le travail au sens fort du terme, cette peine à vivre qui est le fait de l'homme, ce travail du cœur, des passions, de l'émotion, dont je pense qu'elle doit faire partie de l'expérience poétique. »

Propos recueillis par **MONIQUE PETILLON.**

(1) Voir notre encadré « Les « amis » de René Char ».
(2) Ed. Galilée.
(3) *Flammarion.*

la vie littéraire

Fors l'honneur

Le ruban de la Légion d'honneur attribué à Aragon « consterne » Jean Dutourd. « *A mon avis*, écrit-il dans *France-Soir* du 18 juillet, *il ne fait honneur ni au gouvernement ni au poète. Cette promotion a l'air d'un guet-apens, comme si on avait profité d'un moment d'inattention de la victime, comme si on avait attendu qu'elle fût trop vieille pour se défendre (...). Après la guerre, il n'eût tenu qu'à lui d'entrer à l'Académie française. Thorez, me confiait-il en riant, le suppliait de consentir à cette consécration qui eût rejailli sur tout le parti communiste. Mais Thorez en fut pour ses frais. Aragon préférait orgueilleusement n'être rien que lui. Et il avait raison. A une certaine hauteur, toute récompense rabaisse (...). Qu'il ait accepté d'être décoré, et si petitement, me montre, hélas ! qu'il n'est plus lui-même.* »

L'auteur de *l'Ecole des jocrisses*, touchant de sollicitude pour son « cadet » dans l'honneur, parle en expert : n'est-il pas lui-même officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite et chevalier des Arts et lettres ? En revanche, le contempteur des *Beaux Quartiers* pourrait bien s'assurer un avantage de longue durée sur Jean Dutourd, sauf bouleversement culturel : Aragon était déjà titulaire de l'ordre soviétique de la révolution d'Octobre... — B. A.

Gary, Ajar et Folon

C'était au début de 1973, sauf si je me trompe. Il y avait une exposition de mes aquarelles dans une galerie de Saint-Germain-des-Prés. Le jour de l'ouverture, un verre de champagne à la main, le directeur s'approche de moi. « *Ton plus grand admirateur ne viendra pas. Il est déjà venu. Il a acheté quelque chose. Simplement, une courte dédicace lui ferait plaisir.* » Je prends un crayon. « Comment s'appelle-t-il ? — Romain Gary » ; je ne le connaissais pas, mais son image m'évoquait un acteur de film noir, en tout cas le cinéma américain. Et j'écrivis, sans vraiment réfléchir : « *A Romain Gary-Cooper* », sans savoir qu'il avait écrit un livre là-dessus.

Huit jours plus tard, je passe par la galerie. « *Quand je lui ai donné l'image signée, il a dit que c'était la plus belle dédicace dont il pouvait rêver. Et je ne t'ai rien dit, mais il a envie de te demander la couverture d'un livre. Il ne sait pas comment s'y prendre, cela a l'air compliqué, il te fera signe.* »

Deux semaines plus tard, je reçois une lettre de Michel Cournot, à laquelle je ne comprends rien. Un auteur inconnu a laissé un manuscrit superbe, venu du Brésil, au Mercure de France. Il ne met qu'une condition à la publication, que Folon soit l'auteur de la couverture. Ma première pensée, c'est que *Romain Gary aurait pu me téléphoner.* On se serait retrouvé à une terrasse, il m'aurait raconté l'histoire. Je relis la lettre de Cournot. Il s'agit d'un type et d'un serpent. *L'auteur se nomme Emile Ajar. Et si je dessine* la couverture, écrit Cournot, il enverra mon adresse au Brésil, histoire de recevoir une réponse, parce que « *cet auteur envoie des lettres insensées, et qu'il semble avoir une grande admiration pour toi.* »

Un moment, je pense téléphoner moi-même à Romain Gary, et lui dire d'économiser le timbre brésilien. Lui dire que si je suis inconnu à Paris, sauf de lui, je le remercie de me donner l'illusion d'être connu du Brésil, au moins par un seul inconnu. Et puis, *je décide de ne pas rompre le charme de* cette histoire inventée. Et toute une série de lettres épatantes de Cournot, et la lecture du manuscrit me donnent l'idée d'une couverture. Et le livre paraît (1).

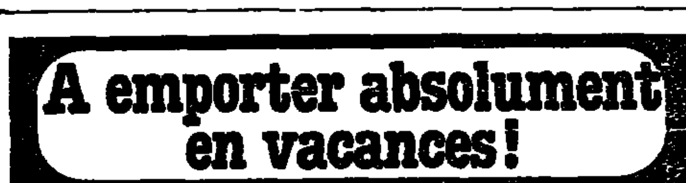
Et les journaux se demandent d'où vient Ajar, je me demande si je lirai le nom de Romain Gary. Mais non, et le plus étrange, c'est qu'on soupçonne Cournot lui-même d'être l'auteur du livre. Je sais que ce n'est pas lui, et il faudra attendre longtemps avant d'entendre parler de lien de parenté entre Emile Ajar et Romain Gary. Ce jour-là, j'ai éprouvé la même étrange certitude qu'à la première lettre de Cournot : j'avais dessiné la couverture d'un livre de Romain Gary. Aujourd'hui, je verse cette histoire au dossier *d'une mystification qui nous touche.*

Un jour ou l'autre, qui d'entre nous n'éprouve pas l'envie de changer de vie ? Vivre la vie d'un autre. Rêve logique de tout artiste, *dont l'image reçue est si approximative. Romain* Gary ne supportait plus d'être prisonnier de son image. Il a eu le courage de vivre vraiment la deuxième vie dont chacun rêve. Le seul regret, *c'est le choix du pseudonyme.* Il aurait pu choisir Sir Walter Mitty.

JEAN-MICHEL FOLON.

(1) *Le nom de Gary avait été avancé dès la publication de* Gros Câlin, *en 1974. (Voir l'article de Jacqueline Piatier dans* le Monde *du 2 juillet.)*



histoire

Les plus sombres années de la guerre d'Algérie

● ***Vues par des historiens communistes.***

DECRIRE en un vaste panorama et sous l'éclairage de la stricte orthodoxie *communiste ce long drame que* fut la guerre d'Algérie, tel est, on le sait, l'objectif que s'est fixé l'équipe réunie autour d'Henri Alleg par les Editions Temps actuels. Quelques *semaines* après la sortie du premier tome qui évoquait les débuts du mouvement de *libération* nationale algérien (1), voici le *second*, couvrant la période 1956-1958. Epoque à coup sûr décisive et qui méritait assurément que lui fut consacré un volume entier.

Après les excellents travaux d'Yves Courrière et d'Alistair Horne (2), il pouvait sembler, de *prime* abord, *difficile de faire* œuvre originale sur ces années terribles. S'appuyant sur une documentation considérable Pierre Handiquet et Jacques de Bonis ont cependant en partie gagné ce pari. Sur la base d'innombrables *témoignages* (certains très peu connus), ils ont en effet réussi à éclairer de manière assez neuve l'un des épisodes les plus noirs de la tragédie algérienne, c'est dire les opérations dites de pacification (aimable euphémisme !) menées par nos troupes sous Guy Mollet et ses *successeurs*. De Bône à Oran, d'Alger à *Touggourt*, ils ont reconstitué presque au jour le jour les luttes sanglantes qui opposaient les deux camps, et le *bilan qu'ils dressent* de la répression française est *pour ainsi dire* insoutenable. A chaque page l'horreur est au rendez-vous. Ici on exécute en masse sans prendre la *peine de rechercher* les responsabilités. Là on torture allègrement utilisant les mille et une méthodes que l'esprit *humain — jamais* à court d'imagination — peut concevoir. Tout cela sans autre résultat que de déshonorer les militaires, de grossir les rangs du *F.L.N. et de* provoquer la réprobation du monde entier. Pour l'essentiel, ces pratiques scandaleuses étaient, certes, déjà *connues*, mais elles sont ici dénoncées avec un tel luxe de détails que le sujet s'en trouve renouvelé.

En regard de cet apport incontestable, force est tout de même de noter — au risque de se répéter — que l'idéologie qui anime les responsables de cette fresque historique conduit parfois à des simplifications excessives. Des exemples ? Ils ne manquent pas.

Est-il *tout* d'abord très honnête de présenter le P.C.F. comme la seule force restée fidèle à son orientation anticolonialiste alors que chacun sait que, sans attendre le feu vert de Maurice Thorez, bien des esprits indépendants analysèrent sans complaisance la politique à courte vue de Guy Mollet, l'aveuglement des « *ultras* » et ces victoires à la Pyrrhus que furent l'arraisonnement de l'avion de Ben Bella, la bataille d'Alger et le bombardement de Sakhiet ? *Pour leur défense, les auteurs* diront sans doute qu'ils mentionnent les courageuses prises de position de F. Mauriac, de Robert Barrat et de *Témoignage Chrétien*. Reste malgré tout qu'ils font silence sur l'ouvrage de J.-J. Servan-Schreiber *Lieutenant en Algérie, qu'ils* omettent de signaler que Pierre-Henri Simon dénonça à plusieurs reprises les tortionnaires dans *ces colonnes (et pas seulement* dans *Contre la torture*), qu'il leur arrive d'oublier que *le Monde* fut maintes fois inquiété pour *non-conformisme* et enfin qu'en 1957 il protesta énergiquement contre l'interdiction de la grève générale à Alger.

Mais là n'est pourtant pas le plus grave. *Car s'il y a une* lacune de taille dans ce livre, c'est bien celle qui consiste à escamoter complètement le problème posé par l'installation de milliers de Français de l'autre côté de la Méditerranée. A lire Pierre Haudiquet et Jacques de Bonis, *on a l'impression* assez irréelle que la question était tout à fait secondaire et l'on ne comprend naturellement plus pourquoi, relativement aisée en Tunisie et au Maroc, la décolonisation a été si difficile en Algérie ? Maladroits, parfois irritants les « pieds-noirs » ont eu *leur part de responsabilité* dans la catastrophe, mais on voit mal comment un gouvernement responsable aurait pu se désintéresser de leur sort.

En ignorant délibérément ce point fondamental, on se *condamne en tout cas* à se méprendre totalement sur les intentions réelles de Pierre Mendès France, de François Mitterrand et de quelques autres déchirés comme eux par un cruel dilemme. Partisan de solutions hardies dans d'autres pays *d'outre-mer*, il ne leur était de toute évidence pas facile d'appliquer un schéma analogue en Algérie, terre où existait un tout autre *contexte*. Quoi qu'il en soit les communistes sont certainement les derniers à pouvoir donner des leçons à P.M.F., eux qui *votèrent* le 12 mars 1956 les pouvoirs spéciaux demandés par Guy Mollet, en sachant pertinemment que la présence au ministère de la défense de Maurice Bourgès Maunoury était le gage d'une « ligne dure » à Alger.

ERIC ROUSSEL.

★ LA GUERRE D'ALGERIE, DES PROMESSES DE PAIX A LA GUERRE OUVERTE, de Pierre Haudiquet et Jacques de Bonis : tome 2, *sous la direction d'Henri Alleg*. Editions Temps Actuel. 608 p. En souscription, environ 710 F. pour les deux premiers volumes, ensuite 894 F pour les trois volumes.

(1) Voir *le Monde des livres* du 19 juin.

(2) *La Guerre d'Algérie*, d'Y. Courrière, 4 volumes, Fayard.

Histoire de la guerre d'Algérie, d'A. Horne, A. Michel, 1980.

Le parti communiste français de 1945 à 1972

(Suite de la page 11).

Leurs informations sont venues compléter les archives que Philippe Robrieux avait personnellement entassées. (N'oublions pas que dans sa jeunesse, vers 1960, il a eu accès aux étages supérieurs de l'institution.) Dans le premier tome, il s'était longuement référé à Boris Souvarine, à André Ferrat ; dans le second, il cite Charles Tillon, Jean Chaintron, Auguste Lecœur, *Roger Garaudy, rappelle* les conversations qu'il a eues naguère avec Jeannette Vermeersch ou Georges Cogniot... Si le recours aux archives françaises reste, en raison de dispositions officielles récentes, pratiquement impossible pour ce qui est de la période en question, *Philippe Robrieux a pu, en revanche*, grâce à l'historien américain Irving Wall, étudier *systématiquement* les documents rassemblés par le département d'Etat ou les services spécialisés de Washington. On souhaiterait qu'il eût pu avoir les mêmes possibilités avec les trésors d'archives entreposés à Moscou, mais à l'impossible nul n'est tenu !

Que ceux qui craindraient la lecture difficile d'un ouvrage austère se rassurent ! Dans ce second tome, comme dans le premier, Philippe Robrieux fait preuve de la même vivacité d'écriture, du même don d'évocation qu'il *avait montrés*, il y a quelques années, dans sa biographie de Maurice Thorez. C'est ainsi qu'il fait précéder chaque *chapitre d'un panorama vivant* de la France et du monde au moment considéré. Avec vérité mais aussi avec émotion, il fait *resurgir les grands courants* passionnels d'exaltation, d'enthousiasme, qui ont animé les larges couches de la population *française, par exemple* au moment du Front populaire (dans le premier tome) ou de l'après-libération (dans le second). Il excelle également à rechercher le trait humain, personnel, qui permet de mieux comprendre tel ou tel dirigeant, même chez ceux pour lesquels il n'éprouve, à l'évidence, *guère de tendresse*. Il découvre les traces laissées par l'enfance, l'influence des parents, de l'instituteur ou du curé, le *poids de la guerre 1914-1918* pour les anciens, celui de la seconde guerre mondiale pour les plus jeunes. Il tient compte, enfin, du rôle joué, éventuellement, par les aléas de la vie privée...

Une exceptionnelle documentation

Bien sûr, *ce second* tome n'échappera pas totalement à la critique. On pourra regretter les *coquilles (qui parfois défigurent* des noms ou transforment des dates), quelques inexactitudes (pourquoi, par exemple, reprendre dans ce tome l'allusion faite à la fin du premier à un internement de Georges Cogniot à Châteaubriant ?), quelques oublis (pourquoi ne pas s'être interrogé *sur la très faible* représentativité de la délégation du P.C.F. au 70e anniversaire de Staline en 1949. Ni Thorez ni *Duclos, alors qu'étaient arrivés* à Moscou Mao Tse-toung, Togliatti, Gottwald, Rakosi, etc. ?). Certains s'interrogeront peut-être *sur* les proportions des différentes parties de l'ouvrage : près d'un tiers (240 pages) pour la période 1944-1947, alors que la période justement qualifiée par l'auteur d' « *apogée du stalinisme français* » (1947-1954) n'occupe que 110 pages. Même constatation pour la suite : 260 pages *pour* 1954-1964, *période*. Il est vrai, que Philippe Robrieux a pu suivre au plus haut et de très près, et seulement une centaine pour l'après-Maurice Thorez.

Il convient toutefois de remarquer qu'il sera possible à l'auteur de *revenir le cas échéant* sur cette dernière période, puisque c'est à ce moment qu'ont commencé à jouer un rôle de tout *premier plan des personnalités* qui marqueront la décennie suivante : Gaston Plissonnier, Charles Fiterman, et, bien évidemment, *Georges Marchais*. En effet, Philippe Robrieux nous annonce la parution, dans quelque temps, d'un troisième et dernier *tome qui ira du programme* commun à l'élection présidentielle de 1981. Qui sait, d'ailleurs, si les prochains mois n'apporteront pas des *compléments imprévus* à l'histoire qu'il est en train d'achever !

Ce troisième tome sera muni d'un index alphabétique de tous les noms cités, d'annexes biographiques, *du détail des sources et* de la bibliographie. Il couronnera ainsi le travail remarquable d'un historien qui a su réunir et maîtriser une *documentation* exceptionnellement riche, présenter des analyses fouillées et pertinentes, et garder, malgré ses sympathies *ou ses antipathies, une grande* objectivité.

RENÉ L'HERMITTE.

★ HISTOIRE INTERIEUR DU PARTI COMMUNISTE, de Philippe Robrieux, *tome 2 (1945-1972)*, Fayard, 735 pages, environ 98 F.

La civilisation du tabac

SAIT-ON qu'il est encore consommé annuellement en France 99 tonnes de tabac à priser et près de 500 tonnes de tabac à mâcher ? Qu'un marché aux mégots a survécu, de 1850 à 1930, place *Maubert* ? Qu'il *exista longtemps un métier* guère lucratif mais peu fatigant, celui de « culotteur de pipes » ? Que la légende des cigarières *roulant des feuilles de tabac sur* leurs cuisses brunes fait partie de l'érotisme du cigare auquel, après Théophile Gautier, Mérimée, Pierre Louys et Barrès, l'austère Lorrain, ont consacré ces pages excitées ? Que la cigarette, venue d'Espagne, végéta *dans le mauvais aloi avant de* faire une percée fracassante, en ville du moins, après la guerre de Crimée ?

Que Louis XIV détestait l'odeur du tabac *et que Napoléon, intolérant* à la bouffarde, prisait jusqu'à sept livres par mois ? Que Mirabeau, le premier, proposa un *monopole géré par* l'Etat (idée reprise en 1810 par l'empereur qui institua une régie au profit du Trésor ? Que le délicieux tabac *blond est né du* hasard, en Caroline du Nord, durant l'été de 1839, par séchage accidentel au charbon de bois ? *Que jusqu'à une époque récente,* on utilisait les cigares « bien secs » cette hérésie ? Qu'il exista, dès 1856 — près d'un siècle avant la *révélation* des méfaits du *tabagisme* — une Association française contre l'abus du tabac ?

Voici plus de deux mille ans qu'a commencé, vraisemblablement dans les hautes terres de l'Amérique centrale, *l'histoire de* cette plante durablement considérée comme magique, à la fois remède et drogue, contenant les puissances opposées du bien et du mal. En décoction, en boisson, en fumée, en cendres, en chique, en prise, en friction, en *cataplasme, elle* est omniprésente *dans la panoplie des « hommes-médecine »*, comme dans le domaine sacré. Elle apparaît en Europe dès 1556 : il semble bien *qu'on ait, à tort, imputé à Jean* Nicot son introduction et que ce soit un moine cordelier, André Thévet, de retour du Brésil, qui *ait le premier cultivé le « pétun »* dans son jardin d'Angoulême comme plante d'ornement.

A l'aube du dix-huitième siècle, pas un lieu connu de la planète *qui ne l'ait adopté, pour le meilleur* et pour le pire. La « civilisation du tabac » se confond alors avec l'histoire politique, *économique et sociale* des peuples, liée plus ou moins directement à des événements qu'on en croirait fort éloignés, *comme la traite des Noirs*, l'indépendance de l'Amérique, la Révolution française.

On avance dans ce livre bourré d'anecdotes avec un plaisir *extrême, promenade* à travers le temps, promenade à travers les mœurs dont le tabac, son commerce et ses rites, sont les *révélateurs*. Quelles *motivations* psychologiques poussent les fumeurs à fumer ? On n'est pas près de le découvrir. Cette révélation-là, pourtant, serait essentielle.

GINETTE GUITARD-AUVISTE

★ TABAC, MIROIR DU TEMPS, de Ned Rival. Librairie *académique* Perrin, 255 pages, environ 68 francs.

Orléanisme et libéralisme

L'IMPORTANT ouvrage que Gabriel de Broglie vient de consacrer à *l'Orléanisme, ressource libérale de la France*, présente le double intérêt d'être une somme historique très approfondie et une analyse politique très actuelle, même ou surtout *si la chute du giscardisme* illustre l'éternel échec de l'orléanisme dès qu'il cesse d'être un moyen pour parvenir au pouvoir et l'exercer *par quasi-légitimité* ou par quasi-usurpation, selon le point de vue qu'on prend.

« *L'orléanisme*, écrit Gabriel de Broglie, *n'est pas une théorie mais une philosophie politique et une réflexion sur la pratique du pouvoir. (...) Depuis le début du dix-septième siècle, l'orléanisme s'est posé, contre la tradition de l'étatisme transmise de l'Ancien Régime à la Convention et de Bonaparte aux ultras, comme un recours en cas de nécessité, et comme un appel permanent, un souffle annonciateur de plus de liberté, de plus de clairvoyance, de plus de justice.* » Mais, ajoute l'auteur, « *bien que marqué par le régicide, l'orléanisme fut un mouvement essentiellement royaliste* ». Comme l'a noté Mme de Staël, l'illusion orléaniste reposait sur l'idée « *qu'une déviation de la ligne d'hérédité, telle qu'elle avait eu lieu en Angleterre, pouvait être favorable à l'établissement de la liberté, en plaçant à la tête de la Constitution un roi qui lui devait le trône, et non un roi qui se croirait dépouillé par elle* ».

De la débauche à la bourgeoisie

Cette illusion n'est que la *première des composantes* de l'anglomanie systématique qui devait caractériser l'orléanisme, jusqu'à faire de lui, pendant les *événements révolutionnaires*, le moyen d'intervention privilégié de l'Angleterre dans les affaires de la France, et jusqu'à vouer *plus tard le gouvernement de* Louis-Philippe, qui se voulait pourtant le récupérateur des idéaux de la *Révolution* et de *l'Empire, à un pacifisme délétère* et proche de la démission nationale, dont l'Angleterre encore devait seule tirer avantage pour *pousser ses pions. Il est vrai* que, pour l'orléanisme, l'alliance anglaise avait commencé avec la Régence.

En fait, l'orléanisme a *gouverné deux fois la France, et* dans des conditions toujours contestées. La Régence, après le trop long règne de Louis XIV, *fut une grande chose qui introduisit* pour la première fois en France une sorte de « régime d'opinion ». Elle sombra dans *la très grave crise économique* et financière que l'on sait, faute seulement peut-être d'avoir tous les moyens d'imposer le « changement ». *La monarchie de* Juillet, porteuse *pourtant* de l'espérance des nouvelles classes sociales qui allaient substituer *leur* propre conservatisme au *précédent, échoua d'une manière* encore plus définitive.

C'est que, bien qu'incarnant une philosophie politique, l'orléanisme n'est pas séparable de *son appartenance dynastique*, qui est une constante de son histoire. A cet égard, Gabriel de Broglie a eu raison de tracer *une première esquisse de l'orléanisme* à travers le frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans, qui n'a rien à voir avec la branche *suivante, issue de Philippe, le* frère de Louis XIV. Mais il aurait dû alors remonter plus haut, jusqu'à ce premier orléanisme qui, *issu de Charles V*, s'achève avec Louis XII, le seul duc d'Orléans devenu légitimement roi, car, pour cette seule raison, le contraste eût été intéressant. *D'autant que c'est à Louis XII* qu'on doit la phrase célèbre, dont Louis-Philippe eût bien fait de s'inspirer : « *Il ne serait décent ni honneur à un roi de France de venger les querelles du duc d'Orléans.* » Non seulement Louis-Philippe, mais bien des « *orléanistes* » *modernes*...

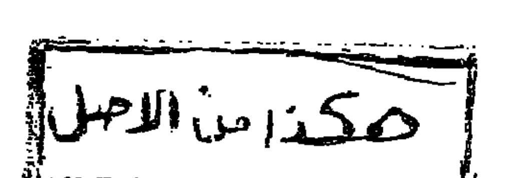
De l'actuelle famille d'Orléans, depuis le frère de Louis XIV jusqu'à la descendance de Louis-Philippe, Gabriel de Broglie dresse une monographie *précise et précieuse*, embrassant les célèbres comme les obscurs. Et de celui qui sera Philippe-Egalité, l'auteur montre *l'incohérence et la lâcheté, mais* à la lumière de l'incompréhension constante de Louis XVI à *son* endroit, qui n'excuse rien *mais explique beaucoup de choses*. A partir de Louis-Philippe, la famille d'Orléans quitte brusquement sa réputation de débauche *pour une pratique appliquée* et sincère des vertus bourgeoises. Consciencieux et vertueux, le roi des Français *sera pourtant avare et mesquin*, en souvenir sans doute des dures années de l'exil dont il entretenait encore à Eu la reine *Victoria. Il ne mettra rien* du courage de sa jeunesse au service d'une France encore assoiffée de gloire, et que son pacifisme ennuie ou indigne.

A partir du 24 août 1883, date *de la mort du comte de Chambord*, et alors que les perspectives de restauration dynastique *s'éloignent à jamais*, la famille d'Orléans cesse d'être une branche cadette pour devenir la « Maison de France ». Elle incarne dès lors *l'héritage légitimiste beaucoup plus que celui* de la philosophie politique historiquement assumée par l'orléanisme. C'est bien dans ce sens *qu'il faut prendre les rapports* privilégiés que le général de Gaulle s'est attaché à avoir avec le comte de Paris. Gabriel de *Broglie les explique assez* bien, même s'il ne va pas toujours au fond des choses et s'il ne donne pas toutes ses références. « *La pensée du général de Gaulle sur ce sujet relève de sa méditation sur la monarchie, et ne se rattache nullement à l'orléanisme, tout au contraire.* » En effet, face à ce « péril légitimiste », un néo-orléanisme va aussitôt se reconstituer, donnant d'abord le pompidolisme, puis le giscardisme, jusqu'à l'échec prévisible (et prévu par quelques-uns). « *L'histoire ne se répète pas,* conclut Gabriel de Broglie, *mais ses rendez-vous se ressemblent.* »

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT.

★ L'ORLEANISME, LA RESSOURCE LIBERALE DE LA FRANCE, de Gabriel de Broglie, Librairie académique Perrin, env. 80 F.





voyages en littératures étrangères



L'Espagne vue de Barcelone

Nous avons voyagé, ces dernières semaines, dans les littératures étrangères : avec Anthony Burgess dans le roman britannique (« le Monde » du 3 juillet) ; avec Hans Mayer dans les deux Allemagnes (« le Monde » du 10 juillet) ; avec Alicia Dujovne Ortiz dans le foisonnement de l'Amérique latine (« le Monde » du 17 juillet). Aujourd'hui, nous sommes en Espagne avec Josep Ramoneda.

GABRIEL GARCIA MARQUEZ affirme que le premier paragraphe d'un livre est fondamental : c'est à partir de lui qu'on juge tout le livre. Le meilleur premier paragraphe qu'on ait jamais fait est, pour l'écrivain colombien, celui de *la Métamorphose* de Kafka : « *En se réveillant un matin, après un sommeil agité, Grigori Samsa se retrouva dans son lit, changé en un insecte monstrueux.* »

Le premier paragraphe du dernier roman de Gabriel Garcia Marquez est formulé ainsi : « *Le jour où on allait le tuer, Santiago Nasar se leva à cinq heures et demie pour attendre le navire qui amenait l'évêque.* » Que le lecteur juge si l'auteur est loin de Kafka ou s'il se rapproche de *Cent ans de solitude* : « *Bien des années plus tard, face au peloton d'exécution, le colonel Aureliano Buendia devait se rappeler ce lointain après-midi au cours duquel son père l'emmena faire connaissance avec la glace.* »

En tout cas, avec ou sans l'aide du premier paragraphe, *Cronica de una muerte anunciada (Chronique d'une mort annoncée)* — c'est le titre du roman de Garcia Marquez — vient de battre un record historique dans la littérature hispanique. Pour la première fois, un roman a atteint le tirage initial d'un million d'exemplaires !

Bien que cette performance soit l'événement de l'édition le plus important de l'année, elle n'indique pas vraiment une tendance : c'est simplement le nouveau succès d'un auteur consacré. Et il survient, paradoxalement, au moment où plus personne ne se souvient du boom du roman latino-américain qui avait enrichi une foule de maisons d'édition au début des années 60. L'Espagne a cessé d'être une terre promise pour nombre d'écrivains d'Amérique du Sud, qui, peu à peu, sont repartis chez eux : ni Garcia Marquez, ni Vargas Llosa, ni José Donoso, ne vivent plus à Barcelone.

Le roman féminin

Pour le reste, la production romanesque espagnole est partagée entre diverses tendances. Des philosophes et des intellectuels désireux d'étendre leur influence au-delà des étroites limites de leur public habituel, des journalistes qui prétendent être consacrés comme de grands écrivains, ont choisi de faire des « romans faciles » : des livres plutôt courts, simples, de construction élémentaire, sur un argument à la portée de tous les esprits, avec les bons ingrédients du suspense, du sexe et de l'action.

Celui qui a ouvert le chemin, Manuel Vazquez Montalban, est un écrivain et journaliste communiste. En 1979, il obtenu le prix Planeta (8 millions de pesetas), ce qui a fait de son personnage, le Galicien Pepe Carvalho, le détective vedette de la littérature policière espagnole. Cette année, avec le coup d'Etat manqué du 23 février et la crise du parti communiste, Pepe Carvalho est revenu dans les librairies à travers un roman intitulé *Asesinato en el Comite Central (Assassinat au comité central)*.

Sur la voie du succès ouverte par Vazquez Montalban, récemment couronné en France (Prix de littérature policière 1981 pour *Marquises, si vos rivages...* Ed. du Sycomore), plusieurs auteurs ont tenté de se placer, tels le philosophe anarchisant Fernando Savater, le journaliste Martinez Reverte, et d'autres écrivains aux idées minoritaires, comme Alfonso Grosso Quizas et surtout Juan Benet.

Tout naturellement, cette évolution a fait penser que le moment était venu de relancer, une fois de plus, le sempiternel roman policier classique. Ainsi, vient-on de sortir une collection de grande diffusion intitulée « Club du mystère », qui offre chaque semaine, pour un prix dérisoire (95 pesetas, moins de 5 francs), un classique du genre : Conan Doyle. Deshiell Hammett et Chandler ont inauguré la collection et, naturellement, se vendent très bien.

Une autre tendance de la production littéraire en Espagne est le roman de femmes. Ce phénomène est peut-être surtout propre à la littérature catalane, mais, grâce aux traductions en espagnol, il a provoqué des effets contagieux dans tout le pays, et les romans — plutôt réussis — de la journaliste Rosa Montero en sont un bon exemple. Montserrat Roig, Joana Escobedo, Helena Valenti et Carmen Riera sont quelques-unes de ces femmes qui nous ont conté leur vie — en catalan, bien entendu — ces derniers temps. Peut-être faut-il déplorer que, au lieu de nous révéler comment elles voient le monde, elles continuent de nous dépeindre les petites misères, pas toujours passionnantes, de leur existence. Cela vient, sans doute, du retard pris par l'Espagne dans l'émancipation de la femme, ou de l'immaturité d'écrivains encore jeunes.

A côté de cette littérature de transition, qui hésite entre l'obscurité et la recherche du succès facile, on voit apparaître les indices d'une nouvelle époque pour le roman espagnol. Par exemple, *Teoria del conocimiento (Théorie de la connaissance)*, de Luis Goytisolo, *El mito de la Luna (le Mythe de la Lune)*, de Guelbenzu et la trilogie *Los gozos y las sombras (les Plaisirs et les Ombres)*, de Gonzalo Torrente Ballester, montrent bien la vigueur des œuvres fondées sur une structure solide et une construction soignée.

Un autre aspect important de l'édition, c'est le retour aux sources de la littérature européenne. Ce phénomène est peut-être surtout marqué en Catalogne, où l'on s'efforce de reconstituer une culture qui fut très maltraitée par le franquisme. Les traductions de classiques en catalan atteignent des chiffres étonnants pour une aire linguistique de quatre à cinq millions d'habitants. Avec l'aide de fondations culturelles et de groupes financiers, deux maisons d'édition ont lancé d'importantes collections des grandes œuvres de la littérature universelle : on y trouve Homère, Shakespeare, Flaubert, Goethe, etc. Signalons aussi une collection de philosophie destinée à rassembler cent cinquante textes de base : des *Dialogues* de Platon à la *Phénoménologie de l'esprit* et à *l'Etre et le néant*.

Cette vogue des traductions se manifeste dans tout le pays. C'est ainsi que vont paraître, bientôt, en castillan et en catalan, *Monsieur Teste*, de Paul Valéry, et les *Cahiers de Malte Laurids Brigge*, de Rilke. Un des traits les plus significatifs de ce phénomène, c'est l'entrée en force de la littérature allemande. Cette année a été, en partie, une année Canetti. Mais Gunter Grass et Peter Handke ont également pris place dans les collections espagnoles et, naturellement, Robert Musil. Anniversaire oblige...

Ce retour aux sources coïncide avec la crise du livre d'actualité et de politique qui avait connu son moment de splendeur dans l'immédiat postfranquisme, mais qui provoqua ensuite la perte de plusieurs maisons d'édition.

Il faut signaler également la faillite de la mode idéologique marxiste, tant en philosophie qu'en sociologie et en histoire. Le marxisme avait connu un énorme succès dans les dernières années du franquisme et au début de la transition. Les éditeurs affirment qu'il ne se vend plus, aujourd'hui, qu'en Amérique du Sud.

Enfin, dans la logique du commerce, il est normal que les grands best-sellers mondiaux, lancés ici à grand fracas, se soient bien vendus : en premier lieu Alvin Toffler, ou encore *Choice to freedom* (« Choix pour la liberté »), de Milton Friedman, tiré à 150 000 exemplaires... Au lendemain de l'élection de François Mitterrand, les maigres stocks d'écrits du nouveau président de la République française ont été épuisés.

On retiendra aussi le très grand succès du livre pour la jeunesse. Il a sauvé plusieurs maisons d'édition.

En conclusion, le grand événement de la vie culturelle espagnole aura été la mort d'un écrivain qui offrait un des rares exemples de bilinguisme triomphant : Joseph Pla, un des meilleurs auteurs de langue catalane, fut aussi un des meilleurs auteurs castillans. Le jour de sa mort, qui coïncidait avec le « Jour du livre », ses œuvres en seize volumes se sont vendues plus que jamais.

Et puisque nous avons commencé avec un Latino-Américain, regardons encore vers l'Amérique : on attend de là-bas, du Pérou précisément, depuis deux ans, un autre événement, le dernier roman de Mario Vargas Llosa, qui n'arrive jamais.

JOSEP RAMONEDA,
Professeur de philosophie à l'Université autonome de Barcelone
Collaborateur littéraire de la Vanguardia.

Quelques traductions récentes

Trois auteurs catalans :

Juan Marsé : *l'Obscure histoire de ma cousine Montsé* (Ed. du Sycomore).

Manuel V. Montalban : *Marquises, si vos rivages...* (Prix de littérature policière 1981, Ed. du Sycomore).

Pere Gimferrer : *Mer embrasée* (Seghers).

Signalons également un numéro spécial de la revue *Europe*, consacré à la littérature catalane.

La semaine prochaine :
LES ÉTATS-UNIS,
par Morris DICKSTEIN

Le baroque de Lezama Lima

LE en 1910 non loin de La Havane, et mort dans cette ville en août 1976, José Lezama Lima est l'un des plus grands écrivains contemporains de langue espagnole. Il était paresseux avec bonheur et, entre son asthme et ses cigares, il édifia une œuvre considérable dont nous ne connaissons présentement, en français, que deux massifs : *Paradiso* (1), qui est un roman fabuleux rédigé (comme on l'a dit) par un Joyce des Tropiques, et *Dador*, un ample choix de poèmes récemment traduits par Gérard de Cortanze.

Lezama Lima était conscient de son triple enracinement, représentation exacte de la réalité diverse de Cuba : l'Europe (par l'Espagne), l'Afrique (par l'esclavage) et la Chine (par un long peuplement). Ne voulant renoncer à aucune de ces cultures, mais entendant les accepter toutes les trois et les brasser en un seul discours, il fut baroque avec naturel.

Sa poésie revêt souvent l'aspect d'une jungle. Les mots y prolifèrent, entraînant les concepts, les notions les plus diverses, les mythologies contraires, les rappels historiques, la flore, la faune (réelle et légendaire). Ils naissent l'un de l'autre, n'obéissant qu'aux lois d'une nécessité intérieure. Ils acceptent souvent la glose, mais ils refusent l'explication réductrice de la raison :

« *Le mystère s'approche ?*
Il rit, salue
et s'en retourne à son mystère ! »

Il y a un aspect « théologique » (ou théologien) de l'art poétique de José Lezama Lima. Une sorte d'Héraclite, dont la Grèce aurait des moiteurs tropicales !

Le travail de Gérard de Cortanze est remarquable. Cette traduction exigeait une fidélité d'autant plus difficile que le poète cubain n'hésite pas à forger des néologismes ni à céder aux répétitions. Les mots qu'il choisit sont souvent ambigus, et c'est sans doute pour cette ambiguïté même qu'il les choisit. Ainsi du titre *Dador* — ce mot signifiant à la fois « géniteur », « donneur » et « donateur »...

La nouveauté de José Lezama Lima est évidente. Sa démarche, en tout cas, est unique.

HUBERT JUIN.

★ **DADOR, poésies de José Lezama Lima. Traduction de Gérard de Cortanze. Collection « Barroco ». Flammarion, 267 pages, environ 68 francs.**

(1) *Paradiso* traduit de l'espagnol par Didier Coste, Editions du Seuil.



ÉDITION

L'INSTAURATION DU PRIX UNIQUE DU LIVRE

M. Jack Lang a présenté son projet de loi au conseil des ministres

M. Jack Lang, ministre de la culture, présente, ce jeudi 23 juillet, au conseil des ministres, son projet de loi instaurant le prix unique des livres, en conformité avec la promesse que M. Mitterrand avait faite durant la campagne électorale. En raison de difficultés d'ordre juridique, le ministre avait renoncé à prendre cette mesure par un arrêté (« le Monde » du 3 juillet). M. Lang devrait ensuite défendre son projet devant le Sénat et l'Assemblée nationale, en principe, les 28 et 30 juillet.

La loi entrera en vigueur le 1er janvier 1982. Ce délai devrait être mis à profit par l'interprofession pour conclure de nouveaux accords sur des bases indiscutablement plus saines que celles qui prévalent actuellement. Le système du prix unique devrait, en effet, entraîner un profond renouvellement des relations commerciales entre les éditeurs et les réseaux de distribution du livre.

Alors que M. Monory en « libérant » le prix du livre le 1er juillet 1979 se plaçait sur le plan *économique, M. Jack Lang, deux* ans après, se situe sur le plan culturel. *Il s'agit, cette fois, de* permettre aux libraires de présenter *l'éventail de livres de vente aléatoire* qui font la diversité et *la richesse culturelle, de protéger* la création littéraire et les ouvrages de recherche, *et, par là même,* la libre diffusion des idées. Dans l'esprit du ministre, la concurrence doit jouer sur la qualité *des services rendus et non pas* sur les prix. Le projet rétablit une *plus grande égalité* entre les Français, entre ceux qui habitent près d'une grande surface et ceux qui n'ont à leur disposition qu'un unique vendeur, c'est-à-dire, en situation de monopole.

Le public devra être informé du prix de vente du livre et, seule, une variation de + 5 ou — 5 sur le prix fixé par l'éditeur est *autorisée. Cette légère entorse* aurait été demandée par les services du ministère de l'économie. Certains éditeurs, après réflexion, *auraient été favorables* à un taux de 10 %, ce qui aurait introduit par un biais le « discount ». La publicité des rabais est interdite.

Toujours avec le souci de développer l'accès au livre du plus grand nombre, le projet écarte de cette mesure les achats de l'Etat, des collectivités et des bibliothèques de prêt.

Pour que *les libraires* puissent assurer la vente des livres à succès, les entreprises de vente par correspondance ne pourront proposer ces ouvrages à un prix plus faible que neuf mois après la première édition. En revanche, les soldes sur les livres neufs ne seront autorisés que deux ans après la publication, ce qui devrait permettre aux *libraires* de constituer des stocks sans risquer une brutale dévalorisation. Les ventes à primes seront autorisées si elles sont proposées à tous les commerçants et dans les mêmes conditions. Enfin, la loi donnera la possibilité aux organisations de consommateurs, d'auteurs et de professionnels de demander des poursuites judiciaires en cas d'infraction.

● *M. Jack Lang* précise, dans *une lettre adressée* à M. Bernard Pingaud, le rôle de la commission que l'écrivain préside et qui doit définir une nouvelle politique du livre. Dès le 1er octobre prochain, la commission devra soumettre au ministre des mesures urgentes *« susceptibles d'être reprises immédiatement dans le domaine réglementaire et budgétaire ».* Elle devra ensuite établir pour le 1er janvier 1982 des propositions pour une nouvelle politique du livre qui *« aura pour souci d'assurer la liberté des créateurs, de garantir le pluralisme des éditeurs et des diffuseurs, et de favoriser l'exercice du droit à la culture du public ».* Elle devra proposer encore un plan de sauvetage de la lecture publique *« dont le réseau sera développé »* et procédera à de *« larges consultations ».* Cette commission a, comme rapporteur l'écrivain Jean-Claude Barreau et comme rapporteur adjoint M. Philippe Reliquet, administrateur civil.

La FNAC critique vivement le projet

M. André Essel, P.-D.G. de la FNAC (6,5 % du chiffre d'affaires de la librairie), a réuni, mercredi 22 juillet, une conférence de presse au cours de laquelle il a vivement pris à partie le projet de loi de M. Jack Lang, ministre de la culture, instaurant le prix unique du livre. Il a dénoncé une consultation des professionnels du livre menée, selon lui, au « pas de charge », sans l'« ombre d'une concertation » et considéré comme une politique du « fait accompli » la volonté du ministre de faire voter son projet avant le 30 juillet.

Pour M. Essel, ce projet est nettement inspiré par M. Lindon, P.-D. G. des Editions de Minuit et fondateur de l'Association pour le prix unique du livre, *« par une espèce de fanatisme dans lequel on a voulu entraîner le président de la République ». « On a trouvé ce prix dans tous les régimes, dit-il, qui ont voulu imposer un carcan. »* Le bénéfice de cette mesure, *« fondamentalement opposée à l'édition et à la distribution moderne »,* ira *« dans la poche du distributeur ».* Le Parlement devrait donc se donner *« un délai de réflexion »* avant de voter cette loi. Tous les socialistes ne sont pas d'accord, et M. Essel pense avoir *« l'oreille favorable de certains élus ».*

Après ces vigoureuses déclarations, M. Essel a repris des arguments moins polémiques d'une *note distribuée le jour même* au Sénat. Selon lui, le prix imposé aura pour conséquence *une augmentation* des prix *« allant de 10 % à 30 % »* pour *« les 60 % à 70 % des Français »* qui achètent des livres par l'intermédiaire des clubs, de la vente par correspondance, des grands magasins, des hypermarchés, de la FNAC *« qui conservent des marges plus réduites que celles du commerce traditionnel »,* ou chez les libraires qui proposent des réductions *« aux enseignants, aux étudiants et aux porteurs de carte de fidélité ». « Cette hausse se traduirait par un recul des achats et donc de l'édition. »*

M. Essel *fait valoir* que, pour le disque, *« le président de la République s'est engagé à abaisser le taux de la T.V.A. de 33 à 17,60 % ».* Il s'étonne que *« pour aider à la diffusion de produit de caractère culturel, il faille pour l'un en baisser le prix et pour l'autre, l'augmenter ».*

« Le souci de soutenir le réseau de vente des libraires est louable », ajoute-t-il, mais seulement *« mille cinq cents points de vente vivent essentiellement de la vente du livre, et parmi ces mille cinq cents, ceux qui jouent un rôle efficace de choix et de conseils ne représentent que deux cents à trois cents. Ces derniers ne sont absolument pas gênés par la concurrence du commerce moderne. Nombre d'entre eux se sont agrandis, modernisés et ont vu leur chiffre d'affaires augmenter ».* Toutefois, *« la publicité tapageuse exercée par des grandes surfaces proposant certains best-sellers à prix coûtant, représente une gêne indéniable ».*

Le commerce moderne est le plus grand *créateur* d'emplois, la FNAC, pour sa part, ayant créé, *entre 1974 et 1981, « quatre cents emplois pour les librairies et leurs services annexes ».*

Enfin, M. Essel estime que la construction d'une FNAC à Bruxelles, *« où les livres édités en notre langue sont particulièrement chers »,* et des projets dans d'autres villes de langue française, devront être abandonnés si la Belgique prend des mesures identiques.

M. Essel, pour *« défendre l'intérêt des consommateurs »,* propose que la loi abaisse la marge des distributeurs *de 10 %, ce qui* compenserait, selon lui, la hausse des prix à venir, et que la *tolérance* de 5 % autour du prix unique soit portée à moins 10 %.

Comme on lui faisait observer que l'augmentation de la marge de la FNAC dans le nouveau régime devrait compenser une éventuelle perte de clients sur le plan financier, et conduire, au contraire, au *développement* de ses filiales, M. Essel a indiqué qu'il ne comptait pas *installer* des magasins dans les villes de moins de cent *mille habitants. « Si nous faisons des superbénéfices,* a-t-il conclu, *nous ferons tout, légalement, pour que nos adhérents puissent en profiter. »*

L'IDI DEVIENT MAJORITAIRE CHEZ ROBERT LAFFONT

Quatre-vingts personnes seraient licenciées

Le conseil d'administration des Editions Robert Laffont devrait se réunir, jeudi 23 juillet, pour enregistrer la nouvelle répartition du capital de la société. En effet, pour venir en aide aux Editions Robert Laffont qui connaissaient des difficultés de trésorerie, du fait des pertes de la filiale « jeux », d'un investissement trop lourd dans le *Quid illustré* et du fléchissement général de la vente des livres, l'Institut de développement industriel, organisme public d'investissement, a pris l'initiative d'une augmentation de capital : 228 000 actions nouvelles au nominal de 100 F sont venues s'ajouter aux 122 000 actions précédentes.

L'IDI qui *détenait 8,6 %* de l'ancien capital se retrouve donc aujourd'hui principal actionnaire (1) avec 54,66 %, en raison de la défaillance de certains partenaires, notamment, du groupe américain Time-Life. Seules, la banque Worms et l'immobilière Dassault ont suivi l'IDI qui devient majoritaire, à son corps défendant, semble-t-il, dans le quatrième groupe éditorial français (près de 400 millions de F de chiffre d'affaires). M. Robert Laffont ne possède plus que 3,65 % du capital de la société qu'il a fondée il y a quarante ans. Toutefois, *l'IDI « gèlerait »,* par l'intermédiaire d'une de ses filiales, une partie de ses *actions* sur laquelle M. Laffont disposera d'une option de *rachat,* pendant trois ans, ce qui porterait alors sa part à 10 %.

L'IDI veut apporter un *« soutien actif »* à M. Laffont. Dans l'immédiat, la direction sera renforcée ; un partenaire ou un acheteur est recherché pour la filiale « jeux ». Mais on parle aussi d'une réduction des effectifs du groupe de l'ordre de 10 %, soit environ quatre-vingts personnes.

(1) Voici la liste des principaux actionnaires ; figure entre parenthèses leur ancienne participation : IDI, 54,66 % (8,6 %) ; Time-Life, 13,64 % (36 %) ; Dassault-Bénouville, 12,36 % (6,7 %) ; Robert Laffont, 3,65 % (10,48 %) ; Révillon, 3,27 % (9,5 %) ; Banque Worms, 2,8 %, etc.

CARNET

Naissances

— Florence et Régis CARON ont la joie de faire part de la naissance de leur sœur

Elisabeth,

le 15 juillet 1981.
M. et Mme Richard Caron,
79, rue de Gisors,
95300 Pontoise.

Décès

— M. Henri, Léon Bellemine, architecte D.P.L.G. honoraire, a la douleur de faire part du décès de son épouse,

Mme Rémonde BELLEMINE,
née Bloch,

survenu le 16 juillet 1981.

Les obsèques ont eu lieu le 23 juillet dans la plus stricte intimité.

La famille s'excuse de ne pas recevoir.

49, boulevard Suchet,
75016 Paris.

— Mme Pierre Demarty,
son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre DEMARTY.

Les obsèques auront lieu le vendredi 24 juillet 1981, à 11 heures, à Beynat (19190).

— Suite à une erreur dans le texte de la famille, on nous prie de préciser l'orthographe des noms :
M. Francis Moniez et Mme, née *Marie-Luce Gorse*
font part du décès de leur père,

M. Roger GORSE,
conseiller maître
à la Cour des comptes.

— Mme Alphonse Jan,
Mme Yves Jan, son épouse,
Le capitaine et Mme Chardon,
M. et Mme Yann Jan,
Ses fils, Philippe, Patrick et Loïc,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Yves JAN,

survenu à Kinshasa (Zaïre), le 14 juillet 1981, dans sa cinquante-deuxième année.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Jean Dupeux,
Sa fille Francine et Jean Richard et leurs enfants,
Mme Raymond Marx et ses enfants,
Mme Roger Lengiet et ses enfants,
ont la grande tristesse de faire part du *décès de*

Mme veuve Jean JAUDEL,
née Suzanne Marx,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, belle-sœur, tante et parente,
survenu au Vésinet, le 19 juillet 1981, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale, le mercredi 22 juillet 1981, dans le caveau de famille au cimetière du Vésinet.

48, avenue Foch,
78400 Chatou.
210, rue Rivoli,
75001 *Paris.*

— Mme Paul Mantoux,
Mme Jean Hatzfeld,
Mme Sylvain Molinier,
M. et Mme Philippe-Roger Mantoux et leurs enfants,
M. et Mme Gabin Rouire et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Conte et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre KONT,

survenu le 20 juillet 1981.
90 bis, boulevard de la Reine,
78000 Versailles.

— Mme Charles Micner,
son épouse,
Ses enfants :
M. et Mme Elie Naim,
M. et Mme Jean-Pierre Micner,
M. Daniel Micner,
M. et Mme William Micner,
M. et Mme Micner - Di Pasquale,
ses petits-enfants, beaux-frères, belles-sœurs,
Neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles MICNER,

survenu à Paris, le 21 juillet 1981.
Les obsèques auront lieu le vendredi 24 juillet, à 11 heures, au cimetière de Bagneux-Parisien (porte principale).

Ni fleurs ni couronnes.

29, square Saint-Charles,
75012 Paris.

— *Mme Henri Moncharmont* a la douleur de faire part du décès de son mari,

Me Henri MONCHARMONT,

avocat honoraire
à la cour de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 19 juillet 1981.
Les obsèques ont été célébrées le jeudi 23 juillet, à 10 h. 30, en la chapelle de l'hôpital Saint-Joseph (3, rue *Pierre-Larousse, Paris-14e*).
5, place du Président-Mithouard,
75007 Paris.

— Mme Pierre Poissonnier, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Claude Poissonnier,
Eric et Juliette,
ont la grande peine de faire part du décès de

M. Pierre POISSONNIER,

leur époux, père et grand-père,
survenu le 21 juillet 1981.
Les obsèques seront célébrées le 23 juillet, à 15 h. 30, en l'église de Montbouy-sur-Loing.
Saint-Père,
45600 Sully-sur-Loire.
26, avenue Dode-de-la-Brunerie,
75016 Paris.

— *Anne VOITURIN,*
Sa fille Sophie,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de leur fils et frère,

François,
dix-neuf ans,

mort accidentellement en montagne, le 13 juillet 1981, à Chamonix.
Une absoute sera dite le samedi 25 juillet, en l'église de Chamonix.

— M. et Mme Robert Lytton et leurs filles,
M. et Mme François Voss et leurs *enfants,*
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henry VOSS,

survenu le 20 juillet 1981.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus *stricte intimité.*
17, boulevard Flandrin,
75116 Paris.
10, rue Guynemer,
75006 Paris.

Remerciements

— Mme Thérèse Szczupak,
M. et Mme Marcel Szczupak,
Et toute la famille,
très sensibles aux marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Bernard SZCZUPAK,
avocat à la cour,

vous en remercient sincèrement.
10, rue de la Néva,
75008 Paris.

Anniversaires

— Une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui ont connu

Mme Claude CHAILLEY,
née Marie-Ange Rolet,

décédée le 24 juillet 1980, à Port-Lesney (Jura), où elle a été inhumée.

— A tous ceux qui les ont estimés et aimés, nous rappelons le souvenir de

Octave MERLIER,
helléniste,
ancien combattant 1914-1918,
médaille militaire
et
croix de guerre avec palmes,
représentant secret
du général de Gaulle en Grèce
1940 - 1941,
déporté à Aurillac (Cantal)
sur l'ordre de l'amiral Darlan,
« Laurent » dans la Résistance
du Cantal (1943-1945),
ancien directeur
de l'Institut français d'Athènes,
professeur honoraire
de l'université d'Aix-Marseille,
membre correspondant
de l'Académie d'Athènes.

Son épouse,
Melpo MERLIER - LOGOTHETI,
fondatrice
du Centre d'études d'Asie Mineure
(Grèce).

Notre sœur,
Augustine MERLIER,
docteur en médecine,
externe des hôpitaux de Paris,
sociétaire
du Salon des indépendants.
Mlle Octavie Merlier, professeur honoraire :
4, rue Corvisart,
75013 Paris.

— Le 23 juillet 1975 disparaissait tragiquement à Charenton,

l'inspecteur Jacques POTTIER.

Que ceux qui l'ont connu et *apprécié aient une pensée pour lui.*

Messes anniversaires

— *Une messe anniversaire,* à la mémoire de

Mme Paul LÉVEILLÉ

sera célébrée le dimanche 26 juillet, à 11 heures, en l'église d'Epernon (Eure-et-Loir).

Avis de messes

— Hyères.
In Memoriam.
Pour le quatrième anniversaire du rappel à Dieu de

Jean SALUSSE,
maître de requêtes
au Conseil d'Etat,

décédé tragiquement le 23 juillet 1977.
Une messe a été dite ce 23 juillet 1981, à 9 heures, dans sa paroisse, église Saint-Louis à Hyères (83400).
Une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé et restent fidèles à son souvenir.

SPORTS

AUTOMOBILISME

GUY LIGIER ET GÉRARD DUCAROUGE SE SÉPARENT

L'équipe Talbot-Ligier a annoncé mercredi 22 juillet que Guy Ligier et *Gérard* Ducarouge, directeur technique et sportif, avaient décidé de mettre fin à leur collaboration. A compter du 22 juillet, Guy Ligier *« anime personnellement une nouvelle équipe dirigeante »* composée de Michel Baujon (études), Jean-Claude Guénard et Lionel Hublet (essais et courses), Jean-Pierre Jabouille (technique et contacts), Philippe Ligier (relations intérieures) et Jean-Louis Paoli (secrétariat général et *administration*).

[Responsable de la mise en œuvre de Matra, vainqueur des Vingt-Quatre Heures du Mans en 1972, 1973 et 1974, champion du monde des marques en 1973 et 1974, Gérard Ducarouge avait participé à la création de l'équipe Ligier de formule I en 1975. Il était depuis six ans le plus proche collaborateur de Guy Ligier, qui avait souvent reconnu ses qualités d'efficacité, Gérard Ducarouge était pour beaucoup dans les succès de Ligier en 1979 et en 1980. Si la rupture entre Gérard Ducarouge et Guy Ligier est la conséquence d'une mésentente récente, il semble aussi que son départ a été provoqué par une lutte l'influence. « L'homme seul » qu'il était dans l'équipe a été *supplanté* par le clan formé de Jacques Laffite, Jean-Pierre Jabouille et Jean-Pierre Paoli, le nouveau venu chez Talbot-Ligier.]

CYCLISME

Mme AVICE : le Tour de France est une foire commerciale.

« Le Tour de France contient des aspects économiques qu'il faudra changer », avait déclaré Mme Edwige Avice, dimanche 19 juillet, à l'arrivée de l'épreuve sur les Champs-Elysées. Le ministre des sports a renouvelé ses critiques le 23 juillet dans une interview à l'agence France-Presse.

« Je vais voir, dit-elle, *s'il n'est pas possible de faire du Tour de France autre chose que la foire commerciale à laquelle on a assisté. Le peloton des coureurs est en fait une deuxième caravane publicitaire et j'en ai été choquée. Moi personnellement, mais aussi des spectateurs et des journalistes qui me l'ont confirmé. Par exemple, à l'issue de la Marseillaise, j'ai entendu derrière moi le speaker annoncer : « Ça vous était offert par Sofitel. »*

« Et pourtant, depuis mon plus jeune âge j'apprécie cette compétition. J'ai été ravie d'en suivre une étape mais il est évident que par des formes que je ne connais pas encore, il faudra la modifier. On évoque et on dit impossible un retour aux équipes nationales mais prochainement les pays de l'Est vont bien venir avec des sélections nationales. »

M. Félix Lévitan, directeur du Tour de France attendait, ce jeudi 23 en fin de matinée, *« d'avoir de plus amples informations »* pour répondre à ces critiques.

D'un sport à l'autre...

BOXE. — *Le Français Laurent Grimbert a été battu par K.O. technique à la septième reprise par l'Italien Salvatore Meluzzo pour le titre de champion d'Europe des poids plume, le 22 juillet à Marsala (Sicile).*

TENNIS. — *Jérôme Potier et Henri Leconte ont été battus 6-4, 6-2, 9-7 par les Australiens Graig Miller et Peter Doohan dans le double, en demi-finale de la Coupe de Galéa, à Vichy. L'Australie mène donc par deux victoires à une, tout comme la République fédérale d'Allemagne devant la Tchécoslovaquie dans l'autre demi-finale. Au tournoi de Washington, doté de 175 000 dollars, le Français Pascal Portes s'est qualifié, le 22 juillet, pour le troisième tour en battant l'Américain Harold Solomon, 1-6, 6-3, 6-2. Yannick Noah a passé le premier tour en disposant du Chilien Belus Prajoux par 4-6, 6-3, 6-3.*

UNIVERSIADE DE BUCAREST. — *Deux Français participaient à des finales le 22 juillet. Philippe Le Joncourt (10 sec. 51) a terminé septième du 100 mètres gagné par l'Américain Mel Lattany en 10 sec. 18. Pascale Trinquet, championne olympique à Moscou, a pris la huitième place au fleuret féminin.*

PLANCHE A VOILE. — Le véliplanchiste de La Baule, Stéphane Peyron, âgé de dix-neuf ans, a navigué entre le port de Pornichet et l'île des Evens (Loire - Atlantique), pendant 52 heures et 28 minutes, couvrant une distance de 500,2 kilomètres. Tombé cinq fois à l'eau en s'endormant au cours de sa tentative, Peyron a amélioré deux records, celui de la distance, que détenait le Martiniquais Yan Roussel (413 kilomètres), et celui de l'endurance, qu'avait réalisé Christian Marty (cinquante et une heures).

SCIENCES

LE SATELLITE INDIEN APPLE EST ENTRÉ EN SERVICE

New-Delhi *(A.F.P., Reuter).* — Le satellite indien de télécommunications Apple, lancé par Ariane le 19 juin dernier et qui a atteint le 17 juillet son orbite définitive, est entré en service opérationnel. Placé en orbite géostationnaire au-dessus de l'île indonésienne de Sumatra, Apple a retransmis, mercredi 22 juillet, un programme de télévision émis à Ahmedabad, dans l'ouest de l'Inde, programme qui a pu être capté à 1 400 kilomètres de là.

Apple a été construit, pour un coût de 21 millions de dollars, par l'Organisation indienne de recherches spatiales (ISRO). Pesant 670 kilogrammes, stabilisé « trois axes » — ce qui signifie qu'il garde une orientation fixe au cours de son déplacement dans l'espace — Apple a connu quelques ennuis après son lancement. Un des panneaux solaires ne s'est pas déployé, ce qui réduit la puissance électrique disponible à bord, et de nombreuses manœuvres ont été nécessaires pour l'amener en bonne position, entraînant une forte consommation de l'hydrazine qui alimente les propulseurs du satellite. La durée de la mission s'en ressentira et *pourrait ne pas atteindre les deux* ans prévus. Mais les spécialistes de l'ISRO ont finalement rendu le satellite apte à remplir sa mission, et on souligne à New-Delhi que l'Inde est le cinquième pays, après les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et le Canada — mais avant la Chine — à avoir maîtrisé les délicates manœuvres qui permettent de stabiliser un satellite *sur une orbite* géostationnaire.

DÉFENSE

M. François Mitterrand va visiter la base des sous-marins nucléaires de l'Ile-Longue

Du « Redoutable » à l'« Inflexible »

M. Mitterrand doit se rendre, vendredi 24 juillet, à la *base des sous-marins* lanceurs d'engins nucléaires de l'Ile-Longue, près de Brest. Le programme de cette visite prévoit que le président de la République, accompagné de M. Hernu, ministre de la défense, se fera présenter l'équipage d'un sous-marin. M. *Mitterrand* descendra à bord du bâtiment et assistera à *son* départ.

Comme tous ses prédécesseurs de la Vᵉ République, du moins ceux qui ont hérité de la construction mili*taire voulue par le général de Gaulle.* M. Mitterrand visite la Force océani*que stratégique* (FOST) *dès le début* de son septennat.

Par ce geste, le chef de l'Etat, chef des armées en vertu de la Constitution de 1958, affirme le rôle prééminent qu'il joue dans la chaîne de commandement de la dissuasion *nucléaire*. Avant cette *visite* à l'Ile-Longue, M. Mitterrand s'était rendu, *dès les premières semaines de son* mandat, dans le P.C. Jupiter installé sous l'Elysée puis dans le P.C. de Taverny (Val-d'Oise), d'où il pourrait déclencher le processus qui conduit à l'ordre de mise à feu nucléaire.

A *l'Ile-Longue*, à l'extrémité de la presqu'île de Crozon en rade de *Brest, a été aménagée la base de* sous-marins lance-missiles à propulsion nucléaire. Outre des installations de pyrotechnie, des dépôts dits « d'armes spéciales » où sont emmagasinés les têtes nucléaires et des ateliers qui servent au montage des missiles, l'Ile-Longue abrite deux quais protégés et un centre de per*fectionnement* des *personnels sous*mariniers pour accueillir les bâti*ments et leurs équipages entre* deux patrouilles à la mer. A tour de rôle, lorsqu'ils ont cessé leur patrouille opérationnelle ou qu'ils ne sont pas en transit pour rejoindre précisément leurs zones de patrouille, les sous-marins *le Redoutable, le Terrible, le Foudroyant, l'Indomptable et le Tonnant* viennent subir à l'Ile-Longue *des périodes d'entretien avant de* repartir pour des patrouilles qui n'excèdent pas, pour l'instant, huit semaines environ.

Le premier sous-marin de la série, *le Redoutable*, a pris sa première patrouille en 1971, et le cinquième, *le Tonnant*, a commencé sa mission en 1980. Avec cinq unités, l'état-*major de la FOST considère qu'il* maintient constamment en patrouille *durant* une année deux sous-marins opérationnels et qu'un troisième vient renforcer cette dissuasion nucléaire à la mer pendant un temps moyen, chaque année, de l'ordre de deux cents jours.

Chacun de ces trois sous-marins présente des différences dues au fait que leurs constructeurs ont pu, en *une dizaine* d'années, apporter des modifications entre le premier et le *dernier de la série. Mais, pour* l'essentiel, c'est-à-dire pour ce qui concerne la capacité de feu nucléaire embarquée, chaque sous-marin emporte seize missiles armés d'une charge thermonucléaire mégatonnique (un peu plus de cinquante fois *la puissance de destruction de la* bombe d'Hiroshima). Les missiles ont une portée de 3 300 kilomètres, et on estime que l'ensemble de cet armement peut être déclenché en moins de huit minutes par un équipage de cent trente-cinq hommes, *dont le* commandant et son *adjoint* sont seuls à détenir l'ordre de feu *après en avoir reçu la consigne du* chef de l'Etat par un système de transmission à très basse fréquence.

L'Ile-Longue, que l'on peut assimiler à un garage pour sous-marins nucléaires, n'est pas, en effet, la seule pièce maîtresse du dispositif. *La FOST réunit aussi un P.C. spécial* à Houilles (Yvelines), où se tient l'état-major du vice-amiral d'escadre Claude Piari, qui commande la force nucléaire sous-marine, et une station émettrice à Rosnay (Indre), qui veille en permanence à alimenter en mes*sages le sous-marin en plongée* durant sa patrouille.

En 1985, il est prévu qu'une nouvelle unité, baptisée *l'Inflexible*, s'ajoutera aux *cinq sous-marins* actuels de la FOST. Ce nouveau bâtiment aura la particularité d'être armé de seize missiles dénommés M. 4 et porteurs chacun de six charges thermonucléaires d'une puissance de 150 kilotonnes (environ huit fois la puissance de la bombe d'Hiroshima).

Le missile *M. 4*, d'une portée de 4 000 kilomètres, placera ses charges *sur une trajectoire décalée* pour tomber en grappe sur un même *objectif ou pour* attaquer simultanément plusieurs cibles. A partir de 1985 *également, les autres* sous-marins — à l'exception du *Redoutable*, qui sera le plus *ancien d'entre* eux — embarqueront seize missiles M. 4 et devront subir, à raison d'une opération tous les seize mois, des modifications de leur structure et de leur électronique qui les rendront capables de recevoir ces *missiles* à plusieurs têtes nucléaires. Tant et *si bien qu'au début de la prochaine* décennie cinq sous-marins de la FOST auront été modernisés pour transporter le M. 4. Chacune de ces unités disposera alors d'une puissance de feu égale au total actuel de la puissance de destruction de *l'ensemble de la FOST.*

Avant son élection, M. Mitterrand *n'avait pas caché qu'il était* favorable au développement de l'arsenal stratégique, à commencer, a-t-il tenu à préciser, par le développement de la composante sous-marine de cette force de dissuasion. En réservant sa première visite de chef des armées *à la base de l'Ile-Longue, le président* de la République *a* voulu *officiellement manifester l'intérêt qu'il* porte aux sous-marins nucléaires lance-missiles. Dans son entretien avec *le Monde*, le ministre de la défense, M. Hernu, a rappelé du reste que le chef de l'Etat avait, comme candidat à l'élection, indiqué son intention d'accroître de deux unités au plus avant l'an 2000 le *parc actuel de la FOST.*

Les décisions à venir

Le nombre de sous-marins nucléaires lance-missiles à construire par la France a fait, durant l'élection *présidentielle*, l'objet de discussions ou d'informations qui parfois rele*vaient davantage de la simple* profession de foi que du strict calcul militaire et industriel.

Dans leurs évaluations, certaines des formations soutenant des candidats ont préconisé un nombre *de sous-marins qui a varié du simple* au double : de sept pour le *P.C.F. à quinze pour le R.P.R. en* passant par huit unités pour *des* socialistes.

Encore convient-il d'observer que ces estimations n'ont concerné que les sous-marins stratégiques lance-missiles composant la FOST et qu'elles ont laissé de côté le nombre de sous-marins nucléaires d'atta*que lance-torpilles*, une classe de bâtiments de guerre de moindre tonnage *mais tout aussi* indispensables à une marine moderne.

En *réalité, la composition de la* FOST doit tenir compte de nombreux facteurs techniques, industriels, financiers et militaires, comme le volume plus ou moins extensif des effectifs de la marine ; la capacité nationale à produire les matières *nucléaires nécessaires à la* construction de bases et d'ateliers *de montage dans les arsenaux ; le* coût unitaire de fabrication des sous-marins et l'environnement requis en flotte de surface ou en sous-marins d'escorte pour entraîner les équipages et pour protéger la FOST. C'est d'un compromis entre ces différents paramètres que résultera la décision finale.

Dans le plan de cinq ans (1984-1988) que le ministre de la défense présentera au Parlement après les budgets annuels de 1982 et 1983, *nul doute que n'apparaîtront alors les* choix du gouvernement pour ce qui *concerne l'organisation de la FOST* avant la fin de ce siècle. **J. I.**

RÉGIONS

APRÈS LA VICTOIRE SOCIALISTE

Les espoirs déçus des autonomistes bretons

Brest. — L'annonce d'une amnistie plus large que celle qui avait été décidée par le premier gouvernement socialiste a été accueillie avec soulagement en Bretagne. Mais, à l'espoir pro*fond exprimé au lendemain du 10 mai par* les partis et mouvements régionalistes, a succédé le *scepticisme* : les premières déclarations, tant du président de la République que du premier ministre, les décisions annoncées concernant la régionalisation et la langue bretonne, sont jugées plus restrictives que les promesses des candidats socialistes. Un durcissement est perceptible au sein des partis et mouvements, qui forment ce qu'il est convenu de nommer l'EMSAV (1).

De notre envoyée spéciale

A la différence des Corses, qui présentent face à Paris un vigoureux front politique, la réaction des autonomistes bretons à ce qu'ils nomment « le jacobinisme *français* », est *plus variée et diffuse*. A l'Union démocratique bretonne (U.D.B.), parti autonomiste et socialiste, qui a pignon sur rue et a des élus, au F.L.B. (Front *de libération de la Bretagne*), société secrète décimée par les arrestations et qui ne compte pas moins de trois tendances, viennent s'ajouter les associations culturelles *qui s'affirment* autonomistes et une multitude de mouvements très structurés pour le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, pour la défense de la langue bretonne...

Or une des caractéristiques du *mouvement breton est* sa division : l'U.D.B., jeune parti (né en 1964), est liée à la gauche « française ». Elle en a le mode de réflexion, les méthodes. Le F.L.B. *a peu de militants, mais ne peut* être négligé à l'occasion d'une analyse politique, car il correspond à un type de réaction bretonne « éternelle » et particulière. Avant-guerre, par exemple, les militants de Gwern a Du (le blanc et le noir sont les couleurs du drapeau breton) employaient les mêmes méthodes. Les associations travaillent sans lien réel entre elles. Les mouvements apparaissent et disparaissent au gré *de leurs querelles*. L'amitié « viscérale » qui unit des hommes aux *passés politiques les plus divers*, de la gauche jusqu'aux anciens Breiz Atao (Bretagne toujours) qui ont collaboré durant la dernière guerre, n'empêche pas qu'en *Bretagne, aux scissions nationales* traditionnelles du monde politique auxquelles n'a pu échapper l'EMSAV s'ajoutent les déchirements propres aux différents *mouvements*.

Chacun de ces mouvements attendait l'arrivée du socialisme, *jugé « décentralisateur »*, comme un véritable événement. L'U.D.B., liée au P.S. au point d'avoir profité de l'union de la gauche pour faire élire certains de ses militants au sein des conseils municipaux, semblait avoir oublié ses revendications autonomistes au profit du seul socialisme. Les sympathisants des prisonniers politiques, regroupés en comité pour l'amnistie, rappelaient que les élus bretons étaient venus témoigner aux procès des F.L.B. et que le P.S. était favorable à la dissolution de la Cour de sûreté. Les mouvements culturels se *souvenaient que M. Le Pensec*, ministre de la mer, avait déposé un projet de loi en faveur des langues régionales.

A cela, il faut ajouter que le P.S. était, de façon ponctuelle, lié par ses membres à des *« luttes »* chères aux *Bretons* : M. Jean Peuziat, par exemple, *nouveau député* du *Finistère*, a été l'un des fers de lance de la lutte antinucléaire à *Plogoff*. L'adjoint *socialiste* au maire de Brest a consacré sa vie à la *défense de* la langue *bretonne*. Les autonomistes étaient donc prêts à jouer la carte du socialisme : les plates-formes de revendications adressées à Paris par des mouvements aussi dissemblables que l'U.D.B., le F.L.B., par exemple, étaient en tous points *similaires* : élection des conseils régionaux au suffrage universel, rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, suppression des préfets, prise en compte de la culture *bretonne*, etc.

Très rapidement, la déception fut grande.

Si la proposition de suppression de la Cour de sûreté de l'Etat a été *accueillie* avec enthousiasme, les péripéties de la loi sur l'amnistie ont produit l'effet d'une douche écossaise. La décision de reporter à plus tard la révision du découpage *régional* a déçu, de même que les premières déclarations concernant la décentralisation.

Des reclassements politiques

L'arrivée des socialistes au pouvoir et les « déceptions » de ces dernières semaines provoquent ou provoqueront inévitablement des reclassements, qui se dessinent dès à présent. Si *le mouvement* breton semble décidé à faire preuve de diplomatie à l'égard de Paris et à *« attendre les événements »*, ses membres ne peuvent s'empêcher de constater, selon une remarque d'un militant de l'U.D.B., que *« les méthodes employées par d'autres ont fait leurs preuves alors que les demandes ne sont pas prises en compte »*. Un durcissement des revendications régionales semble aujourd'hui probable.

L'U.D.B. est la première frap*pée par cette évolution : « Depuis plusieurs années*, reconnaît M. Fanch Morvanou, responsable de la fédération brestoise, *nous avons donné la priorité à la lutte contre la politique menée par le gouvernement précédent. Nous étions liés à la gauche française. Si nous voulons survivre, nous devons aujourd'hui développer et mettre en valeur une doctrine d'autonomie. Mais les premières déclarations du gouvernement, les premières décisions sont bien en deçà de nos revendications.*

L'U.D.B. demande *« la reconnaissance de « régions typées », comme c'est le cas en Italie, par exemple, la gestion des affaires régionales.*

La diplomatie soudaine du F.L.B. et de ses sympathisants est fondée sur le phénomène de soutiens politiques (soutien des élus bretons lors des procès, vote aux conseils municipaux demandant l'amnistie, etc), mais, surtout, sur cette constatation : *« Les socialistes bretons ont toujours affirmé qu'ils nous comprennent, même s'ils réprouvent nos méthodes. Aujourd'hui, ils sont au pouvoir ; or il apparaît qu'ils ne sont pas suivis lorsqu'ils parlent de revendications régionales. Nous n'allons pas attendre qu'ils se mettent d'accord pour affirmer nos positions. » « Une chose est certaine*, affirme M. Denis Riou, sorti de prison après le 10 mai, *nous voulons nous battre, aujourd'hui, à visage découvert, mais cela ne nous empêchera pas de chercher, voire de créer un parti breton. »*

L'échiquier politique régionaliste ne compte pas que ces deux mouvements. Leur nombre, à la mesure de l'électorat autonomiste (un peu plus de 2 % à l'occasion de la dernière consultation), la reconnaissance d'un statut spécial pour certaines régions, imposeront des *révisions* politiques et des évolutions doctrinales.

Mais les membres du mouvement pourront-ils présenter un *front commun face à Paris ?* Si l'U.D.B. est amenée à modifier sa stratégie, les anciens membres du F.L.B., socialistes autogestionnaires et indépendantistes, se sentent mal à l'aise *dans* un parti dont les méthodes et la doctrine ne leur conviennent pas toujours. D'autant que les condamnations dont ils ont fait l'objet de la *part de l'Union démocratique* n'ont pas été oubliées. Le P.S.U.-Bretagne, qui bien que rattaché à sa « maison mère » a toujours développé une *philosophie* autonomiste particulière, pourra-t-il s'allier avec les mouvements bretons, alors que les essais d'union avec l'U.D.B., à l'occasion des élections législatives, n'ont pas toujours été concluants ?

La décision de créer un statut particulier pour la Corse a déjà pour effet de durcir le ton des mouvements bretons. Jusqu'où ira ce durcissement ?

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(1) EMSAV : ce terme recouvre l'ensemble des mouvements et partis qui ont milité et qui militent en faveur des droits de la Bretagne.

ÉDUCATION

Litige entre le recteur et les collectivités locales

Le complexe sportif du lycée du Mont-Blanc ne rouvrira pas à la rentrée

De notre correspondant

Passy (Haute-Savoie). — Installée sur les premiers contreforts de la chaîne du Mont-Blanc, *Passy est une vraie « ville* à la montagne ». Ses onze mille huit cents habitants se répartissent entre quatre agglomérations qui s'étagent sur un dénivelé de 500 *mètres*. La plus *haute*, le plateau d'Assy (1 350 mètres) est une station climatique dont les sanatoriums tentent une difficile conversion en centres de vacances d'été et de ski d'hiver. Tout en bas, à 700 mètres d'altitude, entre deux murailles de rochers, Chèdde est une petite cité industrielle dont les fumées des usines entravent souvent la vision que ses habitants devraient avoir du « géant des Alpes ». Le chef-lieu, Passy, *accroché aux pentes de la* chaîne de Fiz, prospère, pour sa part, grâce à ses activités commerciales et administratives. Enfin, sur l'ancien aérodrome a surgi il y a *quelques années* un nouveau quartier, Marlioz, dominé par les 4 807 mètres du Mont-Blanc. Une dizaine d'autres hameaux viennent encore accroître l'extrême dispersion de cette commune dont une partie des 8 900 hectares demeure pa*tiemment et minutieusement* cultivée par une population agricole vieillissante et de moins en moins nombreuse.

« Déjà, l'histoire et la géographie ne facilitent pas la vie en montagne », explique le maire de Passy, *M. Albert Ala. « Mais lorsque les normes administratives veulent investir à tout prix ce milieu difficile, alors elles risquent de bouleverser l'équilibre fragile qui s'y est instauré. »* Depuis le mois d'octobre 1979, Passy et ses « communes-sœurs » *de Saint-Gervais et des* Contamines-Montjoie tentent d'obtenir du recteur de l'académie de Grenoble qu'il revienne sur sa décision de supprimer, à compter du 15 juillet dernier, la *subvention* de fonctionnement qu'il accordait pourtant, depuis 1968, aux installations sportives du lycée du Mont-Blanc : cette subvention représente 55 % du *montant* des dépenses de fonctionnement de l'établissement.

Construit il y a vingt ans, le lycée reçoit près d'un millier d'élèves issus des vingt-trois communes du pays du Mont-Blanc, dont Chamonix. En 1968, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports prenait à sa charge 74 % du coût du centre sportif (une piscine, un gymnase et un plateau d'éducation physique) destiné prioritairement aux élèves du lycée. *Mais à cause de la* configuration géographique des lieux — trop fortes pentes et exiguïté des terrains — l'ensemble sportif fut installé à 366 mètres du lycée, avec *l'approbation* technique du ministère de l'éducation nationale. *« La convention, prise en marge des dispositions réglementaires, doit être considérée comme nulle et non avenue pour l'avenir »*, explique dans une lettre adressée aux élus le recteur de l'académie de Grenoble, M. Täy, qui se réfère aux accords *passés avec le ministère* de la jeunesse et des sports, selon lesquels le ministère de l'éducation nationale ne participe aux frais de fonctionnement des installations sportives *que* lorsque ces dernières sont situées à l'intérieur des murs d'un établissement scolaire. *« Puisque la piscine, le gymnase et le plateau d'éducation physique sont construits à l'extérieur du lycée du Mont-Blanc, c'est au ministère de la jeunesse et des sports à assurer aux collectivités locales une subvention »*, affirme le recteur.

Les maires du syndicat intercommunal à *vocation multiple du* Mont-Blanc estiment qu'il s'agit en l'espèce d'un *« transfert inadmissible des charges »*. Ils ont décidé de ne pas rouvrir le complexe *sportif lors de la prochaine* rentrée scolaire. Cette décision, si elle était maintenue, pourrait rendre inopérante les sections sports-études du lycée du Mont-Blanc, et elle contraindrait de nombreux élèves de cet établissement, issus *du milieu montagnard* et très attachés aux activités sportives... à rester les bras croisés.

CLAUDE FRANCILLON.

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES...

● **ECOLES NATIONALES VETERINAIRES** (par ordre de mérite).

Mmes et MM. Capelo, Klein, Thérin, Poirson, Marchand, Raybaud, Casset, Lassonnery, Tilmant, Fortane, Lacoste, Schneider, Andréo, Laurent Petit, Watrinet, Brunelat, Coussens, Jacquot, Allaire, Gaillourdet, Gleize, Chollet, Ghesquière, Sourbe, Benoît Durant, Cherbouquet, Duittoz, Frey, Ménager, Chabanne, Christophe Martin, Vie, de Brévedent d'Ablon, Pibot, Painchart, Verjux, Huet, Angot, Touchon, Debuf, Michon, Bouko-Lévy, Steiner, Suywens, Dalongeville, Roos, Arzul, Spennick, Bernard Foucaud.

Mmes et MM. Glénisson (50ᵉ), Seinger, Marc Decourt, Xavier Richard, Oliviero, Porcheron-Mathiez, Bietry, Forest, Klethi, Sauer, Carton, Nudelmann, Tâtu, Montillet, Jeandaux, Daudeville, Cazenelle, Allais, Tranier, Gabeur, Collod, Grosjean, Polato, Joulin, Pouchot-Camoz-Gandorna, Desquesnes, Ronco, Dudragne, Baronnat, Giry, Balzer, Duclos, Anton, Chauveau, Charquet, Gironde, Monot, Rémond, Robineau, Heissler, Eric Breton, Giraud, Espéronnier, Causse, de la Fontaine, Bruno Faure, Giral, Legry, Bornert, Henaff.

Mmes et MM. Vabre (100ᵉ), Chandelier, Denis Leroux, Rabeyrin, Danigo, Jean-Luc Fournier, Tritz, Capelle, Guillon, Zarka, Lancelot, Pommellet, Capitaine, Vaucel, Vallienne, Fauresse, Giannesini, Jamet, Dugue, Dronks, Pérard, Chaudenson, De Laender, Schoenberg, Thevenon, Duverger, Anjot, Bonneau, Périgaud, Marret, Royer, Philippe Jacob, Ballenghien, Le Pesteur, Mathevet, Duveau, Médaille, Couetil, Vautor, Xavier Dubois, Marc Meunier, Varlet, Le Galludec, Luthon, Cadre, Le Gal la Salle, Bonhomme, Thibault Richard, Boigne, Mialet.

Mmes et MM. Jean-Luc Michel (150ᵉ), Nocture, Véronique Dupuy, Vallin, Lustman, Baillion, Rigomier, Godbille, Monnet, Jean-Michel Fabre, Laroque, Juret, Martel, Diatchenko, Hubschwerlen, Aumeunier, Beny, Bally, Tribalat, Choppe, Coronas, Rémi Duchêne, Eric-Michel-Henri David, Mérigaud, Colardelle, Gilli, Houry, Mocaer, Dugois, Faber, Le Pendeven, Mollard, Salomon, Martrenchar, Desachy, Lallemand, Chamboredon, Pourtau-Cazalet, Verheist, Acuizerats, Raoux, François Bonnet, Jérôme Delannoy, Perronin, Darreguet, Ther, Jarrin, Duporte, Thierry Etienne, Payri.

Mmes et MM. Jardin (200ᵉ), Riffard, Liège, Batteux, Javit, Van Petegem, Herin, Tholu, Blanchier, Genty, Lebon, Loshouarn, Régis Philippe, Rico, Quciunec, Basset, Eric François, Ryckebusch, Boutant, Sauvagnac, Guyot, Hervé Leroy, Chamoux, Lalou, Mure, Hameury, Passelègue, Souchère, Hervé Le Breton, Lauras, Littner, Chapusot, Kerouedan, Catherine Bonnefoy, Pascal Etienne, Plonneau, Le Bihan, Laurence Raphaël, Guiot, Jolivet, Millard, Morvan, Sophie Lemaire, Gallas, Pasco, Trenous, Xavier Michaux, Arnaud Roux, Fonder, Grimard ;

Mmes et MM. Maloisel (250ᵉ), Rihn, Boudry, Vermesse, Taupin, Lassaux, Abrard, Guyader, Semirot, Philippe Buisson, Balltrand, Berardi, Quère, Linder, Lajou Miell, Jacques Léger, Saignes, DécIry, Le Coz, Ameloot, Dunis, Lasnier, Loore, Gary, Sallou, Greller, Labbaye, Seiller, Chalvet, Riera, Antoine Deschamps, Heid, Mulato, Picat, Vachon, Guigon, Koch, Rigal, Cuvelier, Vigier, Brugne, Dentz, Meyer, Gourion, Lauret, Bartrina, Demoury, Nicod, Duclairoir.

Mmes et MM. Renoul (300ᵉ), Boussaert, Flette, Douville de Franssu, Destouet, Jean-Michel François, Vezzosi, Drugeot, Brosse, Führer, Mascaron, Deléchelle, Godat, Recorbet, Ajour, Minier, Comeau, Peugnet, Ternisien, Genet, Loubes, Sacre, Veilly, Gilles Dejean, Pellier, Boucraut, Guerra, Suft, Drouin, Salette, Bazile, Christophe Bertrand, Maire, Behn, Legisive, Vincent Picard, Baumont, Texier, Campodonico, Sigogne, Emmanuel Devaux, Fourteau, Viollet, Christian Delanoy, Caurette, Marie-Hélène Delmas, Hennequin, Jean-Luc Pelletier, Didier Maréchal, Pointud.

Mmes et MM. Lurin (350ᵉ), Denat, Gil, Bonarelli, Anne-Marie Leboucher, Clerfeuille, Chiarisoli, Gilles Picard, Gérodolle, Bezard, Bilger, Pelardy, Andry, Dechert, Delnatte, Caron, Yerr, Jacques Antoine, Latil, Ducluzaux, Ouali, Sabatier, Anthony, Sabatini, Cazin, Métadier, Gerbier, Hoffmeister, Corde, Bernheim, Ville, Zingerle, Geffroy, Manach, Lasset, Fauthous, Virginie Marie, Juller, Roffet, Françoise Michel, Rocagel, Jouanne, Guinebert, Verro, Barre, de Ruyter, Gardes, Bréchet, Montagner, Delsaut.

Mmes et MM. Frydman (400ᵉ), Combette, Hervé Dupont, Langlois d'Estaintot, Benalloul, Poujade, Calle, Morin, Galtier d'Auriac, Broc, Bourdenx, Rugani, Berges, Letréguilly, Boidin, Saunier, Debout, Delprat, Costa, Henrot, Martin Bouquillard, Delpon, Harle, Welin, Gall, Coudouneau, Cavernes, Pillon, Levacher, Sylvie Rollin, Wache, Bellemain, de Kerleau, Guerry, Faltot, Mear, Fabrice Piton, Soulères, Vignon, Thierry Lefort, Brismontier, Suan, Erick Lelouche, Lemettre, Renevier, Béraud, Jacul, Asseman, Loulier, Chapuis.

Mmes et MM. Luc Delacroix (450ᵉ), Nongiaton, Guilpart, Grand Moursel, Palacios, Piocre, Patricia Vidal, François Bourcier, Coomans, Martel, Anhalt, Chachaty, Pelisse, Miotto, Eric Moret, Le Sann, Gudin, Hébraud, Pierre Lainée, Eckert, Poulet, Baup, Moindron, Frigard, Bellocq, Olivier Le Métayer, Dolbois, Bianchi, Goasduf, Pisson, Imbert, Marie-Christine Pitton, Estève, Gauthier Barthélémy, Fidon, Stéphane Thuillier, Ayral, Eric Boursier, Durez, Noars, Elisabeth Augendre, Donat, Lopez, Becu, Carta, Jégo, Maître, Sève, Salmson, Brotel.

Mmes et MM. Sophie Deschamps (500ᵉ), Vandaele, Vassallo, Clouzeau, Croo, Cornou, Eric-Michel-Roger David, Fontbonne, Bruno Lacombre, Alessandri, Dessaunais, Dany Villain, Sajet, Popieul, Sylvie Lenoire, Pobel, Lechevallier, Ducolomb, Baloche, Pascal Brun, Stéphane Baudet.

Option agronomie :

Mittesult, Chaverot, Guéneau, Philippe Roiteux.

...ET AUX AGRÉGATIONS

● **SCIENCES NATURELLES** — option sciences biologiques (par ordre alphabétique).

Mmes et MM. Arnould née Goulliet (20), Battedou (5), Baude (37), Beydon (35), Birbis née Fumat (23), Boasis née Obersy (38), Bocquin (24), Marie-Christine Bouchet (15), Bouillaud (39), Brossard (6), Campestrini (4), Cance (18), Caracchini (16), François Cariou (8), Jean-Yves Cariou (13), Cayet (11), Chouteau (28), De Marchi (32), Dides (40), Filipidis née Battu (26), Catherine Fournier (34), Hubin (16), Kaczmar (30), Kuster (30), Landry (19), Le Guillou (28), Odile Lebrun (14), Lollierou (3), Marsot (25), Matraski (9), Metin (7), Denis Michel (1), Morel (10), Moyse (42), Pansieri (33), Parouty (22), Marie-Elisabeth Perez (26), Pinel (1), Quessada (12), Jean-Marie Renault (21), Pascaline Rollin (41), Isabelle Roy (35).



Le Monde

culture

FESTIVALS

JAZZ A ANTIBES-JUAN-LES-PINS

LA SALSA

(Suite de la première page.)

Le vrai, ce serait plutôt l'inverse en ce moment. La « salsa picante » *a beaucoup emprunté au jazz, qui* existait avant elle et lui a offert en revanche sa somptueuse polyrythmie. Elle a parfaitement sa place dans des festivals qui se disent jazziques comme ceux d'Antibes, de Montreux ou de Salon-de-Provence. Qu'on se souvienne de ce qu'écrivait Vian, qui adorait le swing de Machito, de Perez Prado, de Tito Rodriguez : *« Il suffit d'écouter ces gens-là pour percevoir tous les fils, du fil de soie au câble de marine qui relient l'orchestre de jazz à l'orchestre typique, le jazz et la musique afro-sud-américaine, la musique des pays négro-latins. »*

A Antibes, Ray Barretto et ses neuf compères ont éclipsé Mongo Santamaria et ses amis, qui, moins nombreux au demeurant, mais aussi moins effervescents, moins talentueux, eurent la malchance de devoir leur succéder. Chez Barretto, Ralph Irizarry, dans la lumière du podium, agitait au-dessus des timbales ses fines baguettes avec une rapidité telle que celles-ci traçaient des éclairs, des trajets de feu, tandis que rivalisait avec le chef et ses « congas drums », Luis Gonzalez frappant les peaux jumelles du petit « bongo ». Tous les musiciens *mériteraient* d'être cités, notamment et surtout le pianiste Oscar Hernandez, le bassiste Edward Resto, le trombone Joseph de Jésus et cet extraordinaire trompette solo qui se promène allégrement sur les cimes : Enrique Rica-Baja. L'instrumentation du jazz est là : les cuivres perçants, placés derrière les outils de percussion, dans un juste partage des richesses et des rôles.

Sont venus, le 20 juillet, Petrucciani, Aldo Romano, Furio di Castri, *Chick Corea — qui avaient été de* la fête niçoise *(le Monde* du *18 juillet), — puis James Brown,* le lendemain. On attendait mercredi *Mme Fitzgerald (comme quasiment* chaque année) et, pour la fin de *semaine, Pharoah Sanders, McCoy* Tyner, Gil Evans, Martial Solal. Tout de même, la pinède Gould a perdu de son charme et l'estrade de son éclat. *Maria Zehnder nous* dit qu'à Montreux, cette année, toutes les places étaient retenues trois semaines à l'avance pour la première fois dans l'histoire du Festival, et qu'une des meilleures soirées (avec Arthur Blythe meilleures soirées (avec Arthur Blythe, prolongée en « jam » avec la section d'accompagnement de McCoy Tyner et — comme par hasard — avec le « salsero » Paquito d'Rivera. Cinquante mille personnes sont venues pour le Festival dans le canton de Vaud. Norbert Gamshon, à Antibes, devant beaucoup de chaises vides, est conscient, comme nous — il nous l'a dit, — du vieillissement de la formule : ségrégation des places par les prix, série de bons concerts, *mais* point de festival. La structure de la manifestation antiboise, si celle-ci *ne* veut pas s'enfermer dans l'archaïsme, doit être reconsidérée *promptement* et de façon radicale. Mais sans doute, à Juan, les avis *sont-ils, plus que le nôtre, réservés.*

LUCIEN MALSON.

Gil Evans au New Morning

Avec ses longs cheveux blanc, Gil Evans doit *bien avoir trente* ans de plus que le plus âgé de ses musiciens. Mais pour le coup, le temps ne fait rien à l'affaire. Comme à chacune de ses rares visites, la formation de Gil Evans laisse pantois. Cet inimitable climat de « non-directivité », de souplesse amusée et amicale sur scène, atteint encore à la musique la plus nerveuse et la plus libre.

Depuis toujours — depuis sa collaboration avec Miles Davis en tout cas (1957), — Gil Evans pratique dans ses arrangements et ses compositions les mélanges les plus détonants, les solutions les plus hardies, les *confrontations les plus improbables* — rythmique-rock et longues *improvisations free, basse ou claviers funky* et harmonisation sophis*tiquées. Et pourtant jamais* cela ne sent l'expérience ni l'application. *Bien au contraire.*

La force la plus surprenante *de Gil Evans est à chaque fois* de réunir un petit peuple de grands solistes *transfigurés, sans* personne pour tirer la couverture à soi. Chez Gil Evans, *on joue* pour ce jeune homme aux cheveux blancs gé de bientôt soixante-dix ans. On joue sans qu'il ait d'ailleurs besoin de faire grand-chose, sinon d'être là et de marquer le tempo au début du morceau. Et on joue à la perfection, parce que, aux saxophones, par exemple, on s'appelle Steve Lacy, Steve Grossman ou Dave Sanborn, celui pour qui les studios à la mode se battraient. Comme dit Hannibal Marvin Peterson, le trompettiste aux solos fulgurants : *« Avec Gil, c'est toujours une partie de plaisir. Je passe de formidables vacances. »* — F. M.

★ Gil Evans au New Morning (6, rue des Petites-Écuries), ce *jeudi 23 juillet* ; au Festival d'Antibes, le 24.

Cedar Walton (les 24 et 25 juillet), Stan Getz (les 26 et 27), Monty Alexander (les 28 et 29), au New Morning.

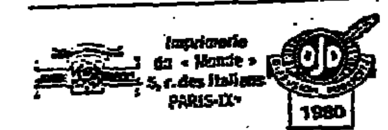
PETITES NOUVELLES

■ Martina Arroyo remplace Barbara Hendricks ce jeudi 23 juillet à Vaison-la-Romaine. Le contrat des chorégies d'Orange, où Barbara Hendricks a interprété « la Flûte enchantée », prévoyait, en effet, que tout récital de la soprano serait exclu dans un rayon de 180 kilomètres.

■ Le spectacle du groupe Adama (chants, danses et musiques des traditions juives), est prolongé, à Bobino, jusqu'au 1er août.

■ Une mosaïque du troisième siècle, cachée sous 1,10 mètre de terre, vient d'être mise au jour à Périgueux. Au début du siècle, l'archéologue Charles Durand signalait déjà l'existence de ce pavage, dans une zone riche en de telles œuvres. 5 mètres carrés ont été dégagés. L'ensemble pourrait faire 20 mètres carrés. — (Corresp.)

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1980

Commission paritaire n° 57 437.

...A PARIS

Le triomphe de Mel Tormé

Il aura donc fallu attendre si longtemps pour que Mel Tormé (né à Chicago en 1925) vienne en France. Mais quel accueil ! Au Festival de Nice d'abord, on a dû organiser pour cet inconnu un second concert. Et à l'Olympia, le 17 juillet, la salle, à l'américaine, s'est levée pour une « standing ovation », ce qui est assez rare sous nos climats.

Chanteur, compositeur, arrangeur, batteur, pianiste, mais aussi écrivain, Mel Tormé est l'exemplaire représentant d'un art bien daté et peu prisé par ici : un art populaire fait de charme et de très haut professionnalisme. C'est ce mélange qui déroute, cette rigueur nonchalante, beaucoup plus encore que le barrage de la langue ou la différence des codes culturels. C'est ce mélange qu'on n'a jamais pu réellement apprécier et reproduire.

On peut jurer que, voici encore moins de dix ans, Mel Tormé se serait fait siffler, moquer, virer : comme Anita O'Day chaque fois qu'elle passait par Paris... Surtout — c'était le cas à l'Olympia — avec le Lionel Hampton All Stars en première partie ! On n'aurait pas manqué de le trouver trop anglo-saxon, trop cabotin, trop « connoté », trop ringard, trop blanc, trop... Le temps est enfin venu de saluer cette impensable alliance de métier et de liberté.

Mel Tormé pousse à l'un de ses degrés les plus élevés le travail de la voix. On est bien obligé de s'en apercevoir quand, dans une extravagante reconstitution de *Porgy and Bess*, il abandonne le micro. Le timbre, la justesse, l'étendue des registres, il aborde tout avec une souplesse étonnante, et avec ce sourire, toujours, qui persuade de l'aisance de l'entreprise. Mais tout cela ne serait que technique bien employée, s'il n'y avait pour l'ajuster un art complet de musicien, qui lui permet de se promener sur les harmonies comme n'importe quel grand saxophoniste du jazz.

En duo, sur les lignes de basse ou sur les figures de batterie, Mel Tormé improvise avec un sens impressionnant de la « mise en place », vagabonde dans les ballades, musarde, s'amuse et nous amuse, enchaîne les airs en se jouant — pot-pourri pour rire, — s'abandonne comme Ella au vertige du *scat*, cette scansion lettriste au service du rythme et d'un phrasé folâtre, rend hommage aux chanteuses tant il y a de féminité dans cette pratique-là du vocalisme, et finit par étourdir avec simplicité.

A ce point, l'art aimable de la scène, de la mise en scène de la voix, n'a pas d'égal. Et le disque n'est qu'un bien pâle reflet, trop lisse et trop inerte, de ce qui surgit en direct.

Tout l'art de Mel Tormé *ne peut* tout de même pas escamoter, même *s'ils sont mieux connus*, les All Stars de Lionel Hampton (sans Hampton). *Décidément*, il passait un souffle bien étrange sur cette soirée. Hampton est *retenu* à New-York, malade, gravement, a-t-on dit d'abord, puis convalescent. A la bonne heure. Pour le remplacer, le saxophoniste ténor Illinois Jacquet promène donc une fraction de son big band. Avec Ricky Ford, qui semble tout jeune au milieu de ces figures de légende, et — excusez du peu — Arnett Cobb : une section de ténors à suspendre le souffle.

On a compris que le concert des All Stars était sous la bonne étoile quand Arnett Cobb, d'entrée de jeu, a pris sur son chorus un deuxième chorus imprévu. Kai Winding, qui s'était levé prêt à lui succéder, comme on fait dans les grands orchestres, a dû se rasseoir en riant pour attendre son heure. A tous les pupitres, de très grands musiciens. Pour direction, la fougue gouailleuse d'Illinois Jacquet. Pour intime pulsation les accords d'orgue de Wild Bill Davis. Et là, derrière les caisses de Frankie Dunlop, l'ombre de Lionel Hampton. On n'attendait plus tant de fraîcheur de cet orchestre, ni tant de passion langoureuse de la part d'Arnett Cobb : jamais il n'a paru si peu handicapé par son vieil accident, si aérien. Il reviendra, comme Hampton et Mel Tormé aussi, dans la figure très inattendue de qui se rassemble l'idée pure du chanteur de jazz.

FRANCIS MARMANDE.

...A NICE

Dizzy et les autres

La silhouette de Dizzy, avec ses joues gonflées de souffleur de verre, *sa bedaine tendue d'althérophile poids* lourd et sa trompette découpée sur l'éternel soleil du dessinateur Mongan, c'est l'homme symbole du festival de Nice, l'invité de chaque année, le bon génie, le bon sorcier d'une « parade » qui, malgré son nom, se dispense de cliques ou de fanfares mises au pas.

Un musicien disait récemment, avec pertinence : *« Le disco, c'est la réhabilitation de la marche militaire allemande fondée sur le martèlement de la grosse caisse ».* Pierre Michelot, qui fut, à Nice, cette saison, à peu près aussi souvent présent que John Lewis, l'invité de chaque soir, a, pour sa part, une idée sur l'origine et la réussite sociale du simplissime disco ou, avec plus de nuances, des simplistes rythmes binaires.

« Quand on écrit des partitions de jazz dont la tendance rythmique est ternaire, dit Pierre Michelot, *c'est, logiquement, en 12/8 plutôt qu'en 4/4, mais ça complique la lecture. De toute façon, le jazzman, quelle que soit la convention d'écriture ou la convention orale, ne joue jamais un strict 4/4. Dans le disco ou dans le « binaire » lorsqu'il n'est pas interprété par un Jack de Johnette, chacun s'en tient au 4/4 ou au 2/4 rigoureux, et l'auditeur moyen s'y retrouve beaucoup mieux. Quand on est musicien, on peut passer aisément du processus rythmique jazziste à l'autre, l'inverse n'est pas vrai. »*

Solal — dont le grand orchestre sera cette année à Antibes et au Festival d'automne de Paris — insiste lui aussi sur cette liberté dans le rythme que le jazz apporte et dont les boppers, notamment Parker, ont agrandi le champ.

« Parker et Dizzy, ajoute Solal, *étonnent par leur surcapacité d'invention rythmique. Et peut-être que Dizzy a été, d'autre part, encore plus aventureux dans le domaine harmonique. S'il fallait le comparer à Miles Davis, on pourrait dire que l'inclination de Davis est plus « mélodiste » et plus soucieuse d'un « effet de la note » que Dizzy, très véloce et mieux armé techniquement, a moins tendance à rechercher. »*

Michelot approuve et remarque sagement qu'on ne peut faire silence sur les grands sons prétexte que le public les connait : *« Gillespie, c'est Mgr Diz, ici et partout. Cela simplifierait évidemment la tâche des chroniqueurs s'il apparaissait un Armstrong ou un Gillespie tous les jours. »*

Dizzy fut, avec Stan Getz (à la sonorité lumineuse, éblouissante) et avec les joueurs de blues comme Muddy Waters, l'un de ceux que les foules ont, une fois encore, plébiscités. Le côté pléthorique des programmes de Nice — comme de Montreux — interdit un récit de détail et une citation de tous ceux qui en firent les beaux soirs. Le compte rendu en serait purement illisible. Signalons seulement quelques nouveaux venus à Nice, et non des moindres artistes : Toshiko Akiyoschi, la reine de la nuit newyorkaise, Dexter Gordon enfin prophète chez lui, Benny Bailey, Al Cohn, Dorothy Donegan, Frankie Dunlop, Terry Gibbs, les Heath Brothers, Elvin Jones, Woody Shaw, Majic Slim, Ira Sullivan, Cedar Walton, ou ce merveilleux dingue d'Albert Collins, ou encore ce trompette impeccable, Wynton Marsalis (dix-neuf ans), parmi les jeunes de la relève. — L. Ms.

AVIGNON

La création artistique dans la cité

Rencontres de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains

La Fédération nationale des élus socialistes et républicains a préparé trois journées de « Rencontres » au Festival d'Avignon, sur le thème « La création artistique dans la cité ». La réunion inaugurale a eu lieu le 21 juillet.

L'après-midi du 21 juillet, les quatre commissions (création musicale, lyrique et chorégraphique ; création théâtrale ; création plastique ; création audiovisuelle et nouveaux médias) se sont réunies. Elles devaient poursuivre leurs travaux jusqu'à ce jeudi 23 juillet.

Un rapport introductif de *M. Jean Jack Queyranne*, responsable du groupe Action culturelle de la fédération, et maire adjoint de Villeurbanne, a indiqué les orientations de ces assises. Elles s'inscrivent dans une perspective qui avait été définie en octobre 1980 à Rennes où quatre-vingts élus et vingt créateurs avaient confirmé leurs expériences à propos de ce même thème : « *La création artistique* dans la cité ». M. Jean-Jack Queyranne a rappelé que, depuis un certain temps, les collectivités locales accordent déjà couramment 9 à 10 % de leur budget à la culture. Mais qu'au-delà de cette aide, la nouvelle politique des élus socialistes, depuis 1977, est de donner toutes *ses chances* à la création, la création apparaissant comme le premier moyen d'interpeller le présent. Avant 1977, il était courant de dire que les socialistes avaient *tendance* à privilégier l'animation culturelle et à placer la création au second plan.

Depuis 1977, à travers beaucoup de difficultés car, en fait, les expériences proprement créatrices sont, dans un tout *premier temps*, souvent impopulaires, la création *a été affirmée comme* une valeur irremplaçable, qui empêche l'installation d'habitudes, qui est porteuse d'utopie. Cette création-là, les socialistes en refusent toute conception « utilitariste ».

Les élus socialistes affirment ainsi leur volonté de donner sa place à la création à travers des actions concrètes : soutien financier, lieu adapté, garanties d'indépendance. Aussi bien définira-t-on les relations entre créateurs et élus, entre créateurs et population.

A Rennes, en octobre 1980, toutes ces perspectives avaient été clairement définies déjà, a remarqué M. Jean-Jack Queyranne, mais elles l'avaient été dans un climat pessimiste, aussi bien chez les élus que chez les créateurs. Le budget de la culture pour 1981 s'annonçait en régression. Il y avait un contexte de résignation et les élus ne savaient pas si les municipalités pourraient continuer d'assurer le taux de leur participation financière *malgré* le désengagement de l'Etat.

Aujourd'hui, à l'heure de ces nouvelles assises d'Avignon, le contexte politique a *changé*, la France va avoir une politique *culturelle* qui a été définie plusieurs fois par M. François Mitterrand, notamment le 19 mars *(le Monde* du 21 mars) à l'UNESCO. Le projet de budget qui sera présenté par M. Jack Lang, ministre de la culture, s'annonce ambitieux. Un *texte* va réglementer le prix du livre, et *s'affirme* la *volonté* de décentralisation : libertés locales, compétences, seront bientôt définies. Le développement culturel doit passer par le développement régional comme MM. Pierre Mauroy et Gaston Defferre l'ont déjà prouvé par les *faits*.

La création va donc connaître une effervescence dans un contexte de liberté. Un débat va *s'instituer entre* le créateur et l'homme politique.

Après *le rapport de M. Jean*-Jack Queyranne et avant que les *commissions entrent en « loge »*, une courte discussion générale a *fait* apparaître un certain « questionnement » chez les élus comme chez les artistes présents à propos des termes « créateurs », « création », qui vont être au centre de ces rencontres. Il semble que la fédération envisage pour le moment une définition plutôt restrictive de ces termes, qui impliquerait la notion de professionnalisme reconnu, de moyen de vivre aussi.

MICHEL COURNOT.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie Française (296-10-20), 20 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Malade imaginaire.
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h. : Cinéma, en liaison avec l'exposition Paris-Paris.

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : l'Occasion ; le Ciel et l'Enfer.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Carreau du Temple (274-43-11), 18 h. : les Bottes de sept lieues ; 19 h. : Chand'habits ; 20 h. 30 : Mime Cotillard.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.
Comédie-Caumartin (742-43-31), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Boris Supervian ; 21 h. 30 : le Bouc.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Ivres pour vivre.
Espace Marais (271-10-19), 21 h. : Ka.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 15 : Piège de Méduse ; 21 h. 45 : Du bout du monde au cœur de Blaise.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Tranches de vie.
Hôtel de Gouthière (240-10-10), 21 h. 30 : le Barbier de Séville.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge, 18 h. 30 : Quelqu'un ; 20 h. 30 : les Amis ; 22 h. 45 : Clodo de Dieu. — Théâtre noir, 18 h. 30 : Dialogues d'immigrés ; 20 h. 30 : Marie la louve. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dinera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Petit Palais (265-13-73), 21 h. 45 : la Célestine.
Poche Montparnasse (548-92-97), 20 h. 30 : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : San Antonio. — Petite Salle, 20 h. 30 : le Fétichiste.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h. 30 : la Liaison mathématique.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Essayez... c'est pas sorcier ; 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Roman de Renart.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 21 h. : Festival Molière (les Fourberies de Scapin).

Les cafés-théâtres

Au Bec-fin (296-29-35), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi ; 21 h. 30 : Woody folies ; 22 h. 45 : le Vampire de Perrault Bad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh=MC2 ; 21 h. 30 : A. Didier ; 22 h. 30 : les Bulles dans l'encrier. — II, 22 h. 30 : Pip et Rik ; 21 h 30 : Attachez vos ceintures...
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 30 : la Jacassière.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h. : Carnaval policier.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Bagdad Connection.
Parenthèse (887-11-33), 21 h. 45 : Je suis con, mais j'en ris.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. : T'as pas vu mes bananes. — II, 20 h. : Trois Filles d'Eve.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Splendid (887-33-82), 20 h. 15 : Enfin seul ; 22 h. : le Troisième Jumeau.
Théâtre de Dix-Heures (506-07-48), 20 h. 30 : Lionel Rocheman ; 21 h. 30 : la Grande Shirley.
Tremplin de Paris (281-56-79), 20 h. 15 : 30 centimètres à l'ombre.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de bail... bye bye.

La danse

Théâtre de la Porte-St-Martin (607-37-53), 20 h. 45 : Ballet royal de Wallonie (« la Dame aux camélias »).

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Adama.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Arlette Mirapeu.
Espace Gaîté (327-95-94), 21 h. 45 : Ph. Val.
Lucernaire Forum (222-26-50), 22 h. 15 : Sylvie Joly.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Procédé Guimard Delaunay.
Piazza Beaubourg (272-45-58), 21 h. : J. P. Kirjuel, A. Kremski.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : E. Pia Manceau, J. L. Soyer (Berlioz, Gounod, J. L. Soyer (Berlioz, Gounod) ; 21 h. : F. Lieutaud (Spohr, Fauré, Ducasse).
Sainte Chapelle, 21 h. : A. M. Miranda, Orchestre A. Bernard (Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Gene Mighty Flea Connors Quintet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : Magic Slim ; 23 h. : Chevere.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Buck Hill Quartet.
New Morning (523-51-41), 21 h. : Gil Evans Big Band.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : Erica Norimar.
Palace (246-10-87), 20 h. : Capital Letters ; Burning Spear ; UB 40.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Soul Quartet.

XVI[e] FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS
(633-61-77)

Eglise Saint-Severin, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique et Chœurs de Radio-France, dir. : M. Andreae (Bruckner).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 23 juillet

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : vingt ans de cinéma français (1937-1957) : l'Amour autour de la maison, de P. de Herain ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Seventh victim, de M. Robson ; 21 h. : Barkeley Square, de F. Lloyd.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Films d'auteurs et films rares : la Nouvelle Babylone, de Z. Trauberg et G. Kozintzev ; 17 h. : Don Quichotte, de G.W. Pabst ; 19 h. : vingt ans de cinéma français (1937-1957) : le Diable au corps, de C. Autant-Lara.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4[e] (278-47-86).
L'ANNEE DES 13 LUNES (All., v.o.) (**) : Racine, 6[e] (633-43-71) ; 14 Juillet-Bastille (357-90-81).
LES ANNEES LUMIERE (Suis., v. angl.) : Studio Git-le-Cœur, 6[e] (326-80-25).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23) ; Napoléon, 17[e] (380-41-46).
LA BOUM (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8[e] (225-18-45) ; Impérial, 2[e] (742-72-52).
CHAMBRE D'HOTEL (I., v.o.) : Saint-Germain Village, 5[e] (633-63-20) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; v.o. et v.f. : Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; v.f. : Nation, 12[e] (343-04-67).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Marignan, 8[e] (359-92-82).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6[e] (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8[e] (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11[e] (357-90-81).
CHASSE A MORT (A., v.f.) : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Wepler, 18[e] (522-46-01).
LE CHOC DES TITANS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6[e] (329-42-62) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64).
CONTAMINATION (It.-A., v.f.) (*) : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).
LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Action République, 11[e] (805-51-33).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5[e] (337-57-47) ; Elysées Point-Show, 8[e] (225-67-29).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14).
LA DESOBEISSANCE (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Studio de la Harpe-Huchette, 5[e] (633-08-40) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14[e] (589-68-42). — V.f. : Montparnasse-83, 6[e] (544-14-27) ; St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14[e] (327-84-50) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Gaumont-Gambetta, 20[e] (636-10-96).
DIVA (Fr.) : Movies, 1[er] (260-43-99) ; Panthéon, 5[e] (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6[e] (633-10-82) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2[e] (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANON BALL (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23). — V.f. : Rex, 2[e] (236-83-93) ; Helder, 9[e] (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Murat, 16[e] (651-99-75).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8[e] (359-04-67) ; Athéna, 12[e] (343-00-65). — V.f. : Français, 9[e] (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5[e] (326-79-17).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap.) (**) (v.o.) : Cluny-Palace, 5[e], (354-07-76) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15[e] (544-25-02) ; V.f. : Maxéville, 9[e] (770-72-86).
LE GUEPIOT (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2[e] (261-50-32).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5[e] (325-78-37) ; Athéna, 12[e] (343-00-65).
LABYRINTHE (Fr.) (F. Expér.) : Espace-Gaîté, 14[e] (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de bois, 5[e] (337-57-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6[e] (329-42-62), Normandie, 8[e] (359-41-18) ; Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79).
MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Studio Cujas, 5[e] (354-89-22).
MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9[e] (246-66-44) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18[e] (606-34-25).
NEIGE (Fr.) (*) : Rio, 2[e] (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6[e] (329-42-62) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15[e] (544-25-02).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Studio Alpha, 5[e] (354-39-47). Jeu. ; Studio Médicis, 5[e] (633-25-97) à p. de V. ; Paramount-Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6[e] (222-72-80), Jeu. ; Paramount-City, 8[e] (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8[e] (225-09-83) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount - Gobelins, 13[e] (707-12-28), Jeu. ; Paramoun-Montparnasse, 14[e] (329-90-10), Jeu. ; Paramoun-Maillot, 17[e] (758-24-24).
L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; V.f. : Caméo, 9[e] (246-66-44).
PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) ; U.G.C.-Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BETE D'AMOUR, film canadien d'A. Sole (*). — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6[e] (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6[e] (633-08-22) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9[e] (246-66-44) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) U.G.C.-Gobelins 13[e] (336-23-44) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Convention - Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18[e] (606-34-25) ; Secrétan, 19[e] (206-71-33).
JAZZ SINGER, film américain de R. Fleischer. — V.o. : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Colisée, 8[e] (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20[e] (636-10-96).
PLUIES D'ETE, film brésilien de C. Dieges. — V.o. : Studio Logos, 5[e] (354-26-42).
A PARTIR DE VENDREDI 24 MOI, CHRISTIANE F, 13 ANS, DROGUEE, PROSTITUEE..., film allemand d'U. Edel (*). — V.o. : Studio Alpha, 5[e] (354-39-47) ; Publicis - St-Germain, 6[e] (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Paramount-City, 8[e] (562-45-76) ; Publicis - Champs - Elysées, 8[e] (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (329-90-10). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Max-Linder, 9[e] (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Publicis-Matignon, 8[e] (359-31-97) ; Paramount-Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13[e] (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Passy, 16[e] (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18[e] (606-34-25).

LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) : Quintette, 5[e] (354-35-40) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; V.f. : Capri, 2[e] (508-11-69) ; Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6[e] (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5[e] (326-84-65) ; France-Elysées, 8[e] (723-71-11).
POSSESSION (Fr.-All., v.f.) (**) : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23) Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).
QUARTET (Ang.-Fr., version ang.) : Quintette, 5[e] (354-35-40) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8[e] (387-35-43).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6[e] (326-58-00).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, (326-58-00).
LE SPECTRE (A., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6[e] (325-59-83), Paramount-City, 8[e] (562-45-76) (Jeu.) ; V.f. : Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) (Jeu.) ; Paramount-Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12[e] (343-79-17) (Jeu.) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17[e] Montmartre, 18[e] (606-34-25) (Jeu.).
SPHINX (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6[e] (325-59-83) ; George V, 8[e] (562-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (329-90-10).
TEHERAN 43 (Sov., v.f.) : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Marignan, 8[e] (359-92-82).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6[e] (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5[e] (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79) ; Pagode, 7[e] (705-12-15) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8[e] (387-35-43).
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Napoléon, 17[e] (380-41-46).
UNE LANGOUSTE AU PETIT DEJEUNER (It., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Publicis-Champs-Elysées, 8[e] (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8[e] (359-31-97), Jeu. ; Paramount-City, 8[e] (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Passy, 16[e] (288-62-34), Jeu.

RADIO-TÉLÉVISION

Vu

René Allio et le passé composé

« Le passé, *écrivait René Allio à la veille du tournage de* l'Heure exquise *(diffusé le 21 juillet, par TF 1)*, est toujours une création. » *Pour sa première rencontre avec le petit écran, il nous prouve sa fidélité à une certaine ligne directrice qui court à travers toute son œuvre filmée depuis* la Vieille dame indigne (1965), *en même temps qu'il tourne un chapitre de sa carrière.*

Parler, longuement parler, mais sans montrer le bout de son nez, parler exclusivement à la première personne, mais pas exactement à la manière de Chris Marker et de Jean-Claude Bringuier autrefois, se taire un autre cinéma, raconter autrement des histoires : René Allio ne feint de se tourner vers la confession, le « documentaire » subjectif, que pour mieux nous prendre au piège d'une imagination prête à déborder.

Il nous incite à fouiller dans le passé proche d'une famille de la banlieue marseillaise, la sienne, branches maternelle et paternelle étroitement associées. Plasticien, décorateur, peintre, il capte un espace, des lieux précis, une lumière.

René Allio ne veut pas de complicité facile, d'émotions à bon compte. Si, par Georges Boeuf interposé, le compositeur, qui égrène quelques notes, la musique, un refrain en particulier, colore ces paysages, ces personnages, rien n'arrive qu'avec pudeur, au gré d'une sensibilité comme cachée. Ils ont aimé, nous dit le cinéaste attentif de ses parents et grands-parents, ils ont souffert, ils ont beaucoup travaillé.

Un monde du travail, de la peine quotidienne, un monde dur aux pauvres et aux femmes renaît, s'inscrit pour la postérité. Une figure, visiblement, a séduit le conteur : celle de l'oncle Paul, l'« artiste » de la famille, au destin deux fois tragique.

L'Heure exquise *inaugure peut-être une autre forme de «communication», selon le terme à la mode, un art bien différent du cinéma que nous connaissons, comme de la télévision coutumière : elle trame un tissu délicat de nuances et d'hésitations, elle nous rappelle que des hommes et des femmes ont vécu et vivent toujours sur ce minuscule coin de terre, entre ciel et mer, à nul autre comparable. Confidence murmurée de ce petit-fils d'émigré à l'œil clair, à l'ouïe fine, à la tendresse à fleur de peau.*

LOUIS MARCORELLES.

Jeudi 23 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Anthelme Collet.
Ou le brigand gentilhomme, réalisation J.-P. Carrère, avec E. Crommbé, E. Huppert, Y. Vincent... *Anthelme apparaît en huissier.*

21 h 25 Documentaire : Ceux qui se souviennent.
Tout va très bien 1936-1939.
22 h 30 Le jeune cinéma français de court métrage.
Charles et Céline ; Samedi soir, de Noëlle Doisson. Réal. : Jean Hennin.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Jeudi cinéma.
(et à 22 h 30).
20 h 45 Cinéma : le Fils de Caroline Chérie.
Film français de J. Devaivre (1954), avec J.-C. Pascal, B. Bardot, M. Noël, S. Desmarets, J. Dacqmine (Rediffusion).
Habile adaptation du roman de Cécil Saint-Laurent, mise en scène alerte faisant alterner les scènes d'action et les scènes d'amour, séduction de Jean-Claude Pascal. Mais, ici, Martine Carol n'apparaît pas.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : Qu'est-ce que maman comprend à l'amour ?
Film américain de V. Minnelli (1958), avec R. Harrison, K. Kendall, J. Saxon, S. Dee, A. Lansbury (Rediffusion).
A Londres, une jeune fille élevée aux Etats-Unis doit faire ses débuts dans la haute société, patronnée par la deuxième femme, très snob, de son père, qui veut lui trouver un « beau parti ». Satire de la « gentry » londonienne. L'intrigue est plutôt mince mais Minnelli lui a donné un style brillant, et les comédiens sont très dirigés. Voilà un agréable divertissement.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, La Sénat des fous, de Janusz Korczack, adaptation Z. Bobowicz, réal. B. Horowicz. Avec : B. Allouf, E. Bierry, J.-P. Coquelin (Rediffusion).
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Festival estival de Paris - en direct de l'église Saint-Séverin) : « Messe en fa mineur », de Brückner, par le Nouvel orchestre philharmonique, dir. M. Andreae, et les Chœurs de Radio-France, dir. A. Boulfroy, avec les solistes R. Hausman, soprano, C. Wirz, alto, Ph. Doghan, ténor, P. Beder, basse.
23 h, Ouvert la nuit : les grands orchestres américains. « L'orchestre de Philadelphie » (Moussorgsky, Elgar, Stravinski, Saint-Saëns, Beethoven, Bach).

Vendredi 24 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 25 Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
14 h 35 Histoire de la musique populaire américaine.
15 h 15 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
17 h 50 Génération 1 : Ah ! la musique n'en parlez pas, faites-en...
18 h 5 Caméra au poing.
Face aux buffles.
18 h 20 Histoire de la marine.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens : Le major ne plaisantait pas.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : Hallucination.
de C. Rio, mise en scène J. Ardouin, réal. P. Sabbagh, avec J.-N. Sissia, M. Morisi, J.-C. Arnaud, L. Patrick...
22 h 15 Jardins paradis de rêves.
- réal. R. Alleau
Les jardins mystiques japonais.
22 h 45 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Kim et compagnie.
14 h Aujourd'hui madame.
Le mensuel.
15 h 5 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
16 h Sports : Tennis.
Coupe de Galéa, en direct de Vichy (finale).
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Arcole ou la terre promise.
de M. Moussy. Avec P. Malet, J.-M. Thibault, P. Tornade, C. Bernard...
Le deuxième épisode d'une série consacrée à l'implantation des Français en Algérie. Nous sommes en 1848. La France décide de construire quarante-deux villages de colons.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Tous les chemins mènent en France.
Avec R. Camus (*Journal d'un voyage en France*), F. Cavigiloli (*Un voyage en France*), L. Nucera (*Chemin de la lanterne*), G. Perrault (*les Gens d'ici*), G. Rosset (*le Vélo rouge*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Jerry Lewis) : les Tontons farceurs.
Film américain de J. Lewis (1965). Avec J. Lewis, D. Butherwood, S. Cabot, G. Baylos, M. Bennett (v.o. sous-titrée).
Une orpheline de dix ans, héritière d'une grosse fortune, doit choisir un tuteur parmi ses six oncles. Escortée de son fidèle chauffeur, elle va passer quelques jours chez chacun. L'un des oncles est gangster.
Comédie farfelue et sentimentale à la limite du mélo. Jerry Lewis interprète les sept rôles des « tontons » et du chauffeur, fait des créations pittoresques. Les gags sont très originaux.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
La S.P.A. (Société protectrice des animaux).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Dany, un éclat de vivre.
Un reportage de Monique Prim sur Dany, un jeune handicapé de dix-huit ans à la recherche d'un emploi.
21 h 30 Série : Les peupliers de la Prétentaine.
d'après M. Blancpain, réal. J. Herman (Redif.). N° 4 : La lumière du passé.
Jeanne et Norbert interrogent Roland qui est la « mémoire de la Prétentaine ».
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge.
11 h 2, De François Villon aux symbolistes.
12 h 5, Agora : Les pierres de la liberté (Plogoff).
12 h 45, Panorama.
13 h 30, 33 tours et demi, en direct d'Avignon.
14 h, Sons : A Nice.
14 h 5, Un livre, des voix : « La taille douce », de Claire Sorel.
14 h 47, Un homme, une ville : saint François d'Assise.
16 h, Festivals d'été.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : René Clermont lit « Eté », de Julio Cortazar.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le rayonnement cosmique.
20 h, La prophétesse embastillée : Mme Guyon (rediff.), par Roland August. Avec J.-R. Armogathe, M. Carlou, H. Himmelfarb et R. Mandrou.
21 h 30, Black and blue : Table ronde des journalistes.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 30, Les grands de ce monde : Haydn (« Messe en ut majeur », dir. L. Bernstein, « Quatuor n° 6 », par le Quatuor Tatrai, « Symphonie n° 98 », dir. G. Szell) ; 11 h 30, Concert (cycle symphonique) : « Simple Symphony » de Britten, « Concerto pour violon et harmonie » de Weill, « Chants de paysans hongrois » de Bartok, « Sinfonietta » de Poulenc, par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. H. Soudant, avec N. Gotkovsky, violon (grand auditorium 19-5-1981) ; 13 h, Jazz vivant estival : en direct du Festival mondial du jazz de Juan-les-Pins.
14 h, Musique légère : œuvres de Defaye, Rauber et Gershwin ; 14 h 30, le Génie du lieu : « Vienne 1793 », avènement de Beethoven (Haydn, Mozart, Beethoven, Glück, Gossec, Albrechtsberger, Salieri) ; 18 h 2, Repères contemporains : Alain Savouret (Valse molle pour bande).
18 h 30, Concert (Théâtre des Champs-Elysées, 8 juillet 1981) : « Roméo et Juliette, suite n° 2 » de Prokofiev, « Concerto n° 1 » de Tchaïkovski, « le Sacre du Printemps » d'I. Stravinski, par l'Orchestre National de France, dir. L. Maazel, avec H. Gutierrez au piano ; 20 h 10, les Chants de la terre : musique traditionnelle.
20 h 30 Concert (échanges franco-allemands) : « Musique d'accompagnement pour une scène de film » de Schœnberg ; « Concerto pour piano et orchestre en mi bemol majeur » de Pfitzner ; « Symphonie n° 2 » de Schumann par l'Orchestre Radio-Symphonique de Sarrebrück dir. H. Zender avec V. Banfield au piano.
22 h 15, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie, « Canada » (Bartok, Spohr, Franck, Roussel, Saint-Saëns, Gaubert, Halffter, Evangelista, Longtin).
23 h 5, Vieilles cires : hommage à E. Sprague Coolidge (Mozart, Berg).

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 23 JUILLET

— *M. François Autain*, secrétaire d'Etat chargé des immigrés, est l'invité du journal de FR 3, à 22 heures.

RADIO-TÉLÉVISION

Les nominations dans l'audiovisuel

• M. JACQUES BOUTET A TF 1 • M. PIERRE DESGRAUPES A ANTENNE 2

Après l'annonce du départ de M. Jean-Louis Guilland, *président-directeur général de TF 1*, qui a « accepté de remettre son mandat » à la disposition du premier ministre, deux nominations devraient intervenir au cours du conseil des ministres du 23 juillet. M. Jacques Boutet, haut fonctionnaire considéré comme irréprochable, doit remplacer M. Guilland, tandis que M. Pierre Desgraupes succédera à M. Maurice *Ulrich*, président d'*Antenne* 2, qui avait démissionné il y a un mois mais continuait d'assurer l'intérim de sa charge. Succédant au départ de M. Claude Contamine, président démissionnaire de FR 3, remplacé par M. Guy Thomas, le départ forcé de M. Guilland et les nominations de MM. Boutet et Desgraupes *parachèvent* la réorganisation des directions de la télévision, sinon celle de la radio. Jusqu'à présent, Mme Jacqueline Baudrier, président de Radio-France, a en effet refusé de démissionner. Le traitement réservé au président de *TF 1 incite* cependant à penser que son éventuel « limogeage » pourrait intervenir avant le vote de la loi *sur l'audiovisuel, contrairement à ce qu'on* attendait pour elle comme pour M. Guillaud.

Ces nouveaux remaniements vont dans le sens des vœux de M. Georges Fillioud, ministre de la communication. Ils sont diversement reçus dans les administrations et les rédactions des chaînes concernées. L'ancienne majo*rité quant* à elle aurait tendance à y voir, à l'instar de M. Bernard Stasi, un nouvel épisode de ce qu'on a appelé la « chasse aux sorcières ».

Divers changements sont également intervenus à *Radio-Monte-Carlo, ainsi* que l'annonce un communiqué de M. Jean-Claude Héberlé, nouveau directeur de la station. MM. Claude Villers, *animateur de plusieurs émissions de* France-Inter, et M. Jacques Garat, rédacteur en chef d'« Aujourd'hui Madame », à Antenne 2, entrent notamment à la direction de la station monégasque.

APRÈS LA « REMISE DU MANDAT » DU PRÉSIDENT DE TF 1

Un hommage forcé

Non, décidément, le départ de M. Jean-Louis Guilland ne peut être confondu avec une démission, et les *termes de limogeage ou de licenciement* exprimeraient probablement davantage la réalité de la situation et le climat de TF 1. Un communiqué de l'hôtel Matignon indiquait mercredi 22 juillet que M. Jean-Louis Guillaud, président-directeur général de TF 1, avait « remis le mardi 21 juillet son mandat à la disposition de M. Pierre Mauroy, premier ministre ». L'expression donnait à penser que M. Guilland avait bien démissionné, suivant ainsi — tardivement — la démarche adoptée par les autres présidents de chaînes nationales qui ont offert leur démission au premier ministre dès le mois de juin. Venant de la part de M. Guilland que l'on savait hostile au principe de la démission, l'initiative avait de quoi surprendre ; ce dernier avait toujours exprimé en effet son refus de quitter une charge confiée par « un conseil des ministres de la République française » pour la seule raison de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe gouvernementale. Renseignements pris, ce sont les termes de la lettre de M. Pierre Mauroy adressée à M. Guilland mercredi qui rétablissent la vérité : si la courtoisie de l'hommage a sans doute touché M. J.-L. Guilland, le compliment n'atténue pas la brutalité du procédé que d'aucuns qualifient de « nouvelle exécution ».

Sans être véritablement surpris, l'ensemble du personnel avait fini par croire que leur président allait assurer la période transitoire jusqu'à l'application de la nouvelle loi sur l'audiovisuel. Peut-être valait-il mieux ainsi, pensaient certains, la maison était parfaitement tenue en main et M. Jean-Louis Guilland, qui avait préparé l'ensemble des programmes de la rentrée, donnait l'impression d'une grande sérénité et de sa détermination à ne rien entreprendre pour quitter ses *fonctions*. En revanche, depuis l'annonce de son départ, tout le monde tente aujourd'hui de prévoir l'ampleur et la nature des changements qui devraient en être rapidement la conséquence directe.

Du *côté* de *TF 1*-Montparnasse où sont installés les personnels administratifs, financiers et techniques, aucune passion véritable, aucune polémique. Simplement le regret d'être si peu consultés au sujet des mouvements de la hiérarchie et le sentiment d'être un peu oubliés au profit du personnel de l'information. On baisse les bras et on sourit d'un air résigné. Moins impliqués que les journalistes dans les luttes d'influences et les querelles personnelles, ils s'attendent néanmoins à un bouleversement de l'organisation. « *C'est inévitable*, explique l'un d'eux. *Jean-Louis Guilland a mis en place une structure que lui seul peut diriger efficacement. De nombreux services ont été créés, parallèlement les uns aux autres, et sans aucune communication entre eux. La seule liaison possible entre les services exigeait toujours de remonter à Jean-Louis Guillaud lui-même qui chapautait le tout. Son successeur sera probablement incapable de prendre la tête d'une organisation modelée par un homme qui entendait veiller à tout, et tenait à une structure en rateau.* » Malgré les reproches qui lui étaient adressés (une omniprésence envahissante empêchant toute délégation de responsabilités, une tendance affirmée à tout axer sur l'antenne et particulièrement les informations), M. Guilland inspire le respect des cadres de son entreprise. « *C'était un vrai professionnel* », souligne-t-on unanimement, comme pour rappeler l'incompétence en matière de télévision dont on accuse son probable successeur. « *Contestable et contesté, il fascinait pourtant tous ses interlocuteurs par la vivacité de son raisonnement, sa capacité inouïe à s'imprégner rapidement des sujets les plus divers, y compris en gestion, finance, et même dans les domaines techniques.* »

« *Guillaud avait un aspect très gaullien*, dit un autre, *ne serait-ce que par l'impact physique, corporel qu'il avait sur ceux qui l'entouraient. Il impressionnait beaucoup, avec son abord froid et cassant, son côté manager américain que rien ne peut arrêter, mais sa porte était ouverte à tous ceux qui osaient directement s'adresser à lui, et il se moquait totalement de la hiérarchie.* »

Tourner la page

Paradoxalement, c'est du côté de la rue Cognac-Jay *que l'on* s'attarde le moins sur le « cas Guilland ». Seul, Roger Gicquel tient à souligner son admiration pour son ancien patron. « *Je vis sous son autorité depuis six ans et je regrette profondément son départ. Il a eu le sens du public, celui de la télévision en général, et celui plus particulier de TF 1. Si quelqu'un a eu la notion du pluralisme, c'est bien lui, dans l'information comme dans les programmes. Je dirais même que les entorses au pluralisme et à l'objectivité n'ont jamais été de son fait, et je l'ai vu rappeler à l'ordre des personnes qui manquaient à leur devoir. C'est probablement le seul dans cette maison dont l'autorité n'ait pas fait souffrir ma conscience.* »

Pour le reste de la rédaction, qui vient de se découvrir frondeuse après une longue période de léthargie, Jean-Louis Guilland représente déjà le passé, la période d'avant le 10 mai sur laquelle elle souhaite précisément tourner une page.

« *Pas de sentimentalisme surtout !* dit un rédacteur du journal du soir. *Guillaud était condamné, et l'on n'ignorait que la date et les modalités de son départ. La seule question qui nous intéresse est de savoir à quelle sauce nous allons maintenant être mangés. Notre rédaction chuchote et bruisse, mais on nage en plein brouillard. Comment imaginer qu'un nouveau P.-D.G. soit nommé pour conserver intacte l'organisation de l'appareil ? Le changement serait alors inutile. Donc attendons-nous à des bouleversements en chaîne.* »

En fait, le brouillard dont parle ce journaliste se réduit surtout à deux incertitudes : la personnalité de Jacques Boutet, qui a laissé perplexe les meilleurs « *pronostiqueurs* », et le maintien ou non de M. Jean-Marie *Cavada au poste de directeur de* l'information. Haut fonctionnaire issu du Conseil d'Etat, M. Boutet suscite bien des questions et un peu de scepticisme, et l'on regarde d'un air envieux du côté d'Antenne 2 et de FR 3, qui viennent d'être dotées d'un P.-D.G. journaliste, homme de terrain.

« *Décidément*, regrette quelqu'un, *TF 1 semble vouée à demeurer une institution. C'est la chaîne la plus lourde, la plus conformiste, la plus vieux jeu, celle où l'on respire encore un petit air d'O.R.T.F., et voilà qu'en mettant à sa tête un haut fonctionnaire on renforce encore son aspect officiel et austère !* »

Le mystère — le suspense ? — n'en est que plus épais. « *On peut facilement faire une projection de la politique qui sera menée par Desgraupes ou Thomas à partir de leur passé, de ce qu'ils ont dit ou écrit, de la conception de l'information qu'ils ont toujours défendue. Mais comment prévoir les objectifs de Jacques Boutet ? Sa conception de la télévision est celle d'un juriste, pas d'un professionnel de l'audiovisuel* »... à moins, chuchotent certains qu'on ne lui adjoigne un directeur des programmes spécialiste de télévision..., du type André Harris par exemple... A moins encore que la nomination de ce « grand commis d'Etat », qui rappelle étrangement le remplacement d'Arthur Conte (renvoyé en cours de mandat en 1972) par un autre fonctionnaire, M. Marceau Long, ne soit que provisoire jusqu'au vote de la loi en préparation.

Quant à *la questioin du* directeur de l'information, là encore, les avis — comme la rédaction — sont partagés. Les journalistes n'ont pas été satisfaits des réponses données par Jean-Marie Cavada aux onze questions présentées par la commission de concertation élue les 22 et 23 juin (*le Monde* du 12 juillet). « *Le conflit est donc ouvert* », explique un membre de la commission qui ne doute plus du départ de M. Cavada. « *Le départ de Jean-Louis Guillaud est une bonne chose et va peut-être débloquer la situation.* » La commission qui demandait à être reçue par le conseil d'administration du 28 juillet se déclare ravie de changer d'interlocuteur et demande notamment à être consultée sur toutes les nominations des responsables de l'information.

Pourtant, Jean-Marie Cavada n'a pas dit son dernier mot. Fort d'avoir passé honorablement le test des soirées électorales, bénéficiant aussi d'un séjour encore très court dans la maison et d'une réputation de « bon professionnel » qu'il revendique lui-même, le meneur champion de TF 1 pourrait bien garder son poste plus longtemps que ne le pense la commission. Un détail qui peut d'ailleurs lui servir : la lettre adressée à M. Jean-Louis Guilliaud par M. Jacques Boutet, alors président de la commission de contrôle des émisions électorales, et dans laquelle le nouveau P.-D.G. félicite l'ancien pour le « bon travail » accompli pendant cette période.

ANNICK COJEAN.

[Né le 17 mars 1928 à Rodez (Aveyron), M. Jacques Boutet est titulaire d'une licence es lettres et d'une licence en droit, d'un diplôme d'études *supérieures d'économie politique* et de droit public et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion « Albert Thomas »).

M. Jacques Boutet a commencé en 1955 une carrière administrative en devenant auditeur au Conseil d'Etat, puis rapporteur auprès de différentes commissions, enfin maître des requêtes en janvier 1962. Placé alors en détachement de longue durée et mis à la disposition du ministre de la coopération pour exercer les fonctions de président de la chambre administrative de la Cour suprême d'Abidjan, il devient, en 1963, directeur des études à l'Institut des hautes *études d'outre-mer* puis directeur adjoint de l'Institut international d'administration publique en 1967, avant de réintégrer en 1968 le Conseil d'Etat.

Il est rapporteur devant la commission du recours du conseil supérieur de la fonction publique depuis 1978, ayant été la même année l'un des assistants de M. Robert Fabre dans sa mission sur les problèmes de l'emploi. Ancien rapporteur général auprès de la commission nationale de contrôle de l'élection présidentielle, il s'est vu confier, au mois *de mai dernier*, la *présidence de la* commission de contrôle, fixant horaires *et* modalités de la réalisation des émissions officielles de propagande électorale. C'est lui qui avait mené les négociations entre M. Robert Badinter et M. Jean-Philippe Lecat, mandataires des deux candidats à la présidence au sujet des modalités du débat avant le second tour de l'élection.]

Le nouveau président d'A2 ou la passion de la télévision

Le nom de Pierre Desgraupes évoque aussitôt « Cinq colonnes à la une », célèbre magazine d'information mensuel, dont il a été producteur avec *Pierre Lazareff*, Pierre Dumayet et Igor Barrère. De 1959 à 1965, « Cinq colonnes à la une » (avec la collaboration d'Eliane Victor) a été une expérience unique et parfaitement *réussie de journalisme* télévisé *couvrant*, en toute indépendance, aussi bien les faits divers que les grands événements internationaux (la guerre d'Algérie particulièrement). *Les téléspectateurs se passionnèrent* pour ce magazine qui, à l'époque où n'existait qu'une seule chaîne, a *bénéficié* de la plus large audience. Après un changement de formule en 1965, « Cinq colonnes à *la une* » dura encore quelque temps, inspirant d'ailleurs, plus ou moins, des *magazines concurrents*.

Célèbre pour ses grands entretiens, sagace autant que malicieux, Pierre *Desgraupes*, avec ses *éternelles* lunettes, a toujours été une personnalité marquante de l'audiovisuel. Né le 18 décembre 1918 à Angoulême, licencié en philosophie, diplômé *d'études supérieures, il a débuté, en* 1945, à la Radiodiffusion française au service des émissions dramatiques et littéraires, et a été, de 1947 à 1956, rédacteur en chef au journal parlé, *animant notamment une grande* émission quotidienne d'information, « Paris vous parle ».

Il est entré à la télévision — qui en était à l'ère des pionniers — en 1953, créant, avec Pierre Dumayet, « Lec*tures pour tous* », *émission de l'ac*tualité littéraire (à laquelle ont participé Nicole Védrès et Max-Pol Fou*chet*), d'une qualité inégalée depuis par ses entretiens et ses commentaires, et qui a disparu en 1968. De 1954 à 1961, Pierre Desgraupes a été également producteur, avec Pierre *Dumayet et Claude Barma*, de « En votre âme et conscience », reconstituant (avec des acteurs et sous forme *d'émission dramatique) de nombreux* procès tirés des archives criminelles françaises (cette émission fut reprise en 1965). Il a participé, avec Armand Jammot et Pierre Cardinal, à « Ver*dict* » *(série sur des cas de cons*cience créée en 1964) et a remplacé, en 1965, Etienne Lalou aux émissions médicales « En direct de... », qui connaissaient, alors, un grand succès. En 1966, il a animé une autre série d'émissions, « Les cousins », évoquant les origines provinciales de *personnalités parisiennes*.

De 1958 à 1965, Pierre Desgraupes a été, de plus, producteur à Radio-Luxembourg et Europe 1 et, en 1963, attaché à la rédaction en chef du *France-Soir* de Pierre Lazareff. Dans *cette période d'intense activité, il* a révélé une connaissance et un amour profond du journalisme d'information et de l'expression télévisuelle, une liberté d'esprit et de jugement qui l'ont rendu extrême*ment populaire. Au cours de la crise* de mai-juin 1968, il s'est placé du côté de la contestation, en signant un communiqué avec d'autres producteurs-journalistes. Dans les mois *qui ont suivi cette crise, la réorga*nisation de l'actualité télévisée (beaucoup de journalistes grévistes ont alors été licenciés), dont la partialité aux ordres du pouvoir a *provoqué un sérieux malaise*, est devenue une nécessité.

A l'automne 1969 — Jean-Jacques *de Bresson étant directeur général* de l'O.R.T.F., — Jacques Chaban-Delmas, alors premier ministre, décide, selon son plan d'une « nouvelle société » la création de deux *unités autonomes d'information à la* télévision. Pierre Desgraupes est nommé directeur de l'information pour la première chaîne, Jacqueline Baudrier pour la deuxième chaîne, *chacun avec un contrat de deux ans*, renouvelable. A la tête d' « Information première », Pierre Desgraupes peut appliquer ses propres conceptions du journalisme (la vérité des événements politiques et sociaux sans leur donner une allure « rassurante »), recruter une nouvelle équipe *et réformer profondément les diverses* éditions du journal télévisé. Considéré par René Tomasini, député U.D.R., comme un « *dangereux gauchiste* », il n'en mène pas moins sa barque, *résistant aux pressions* gouvernementales et à la censure extérieure préalable (à un ou deux *incidents près*).

Un véritable « patron »

En 1971, *Jean-Jacques de* Bresson change les directeurs de chaîne, et les contrats de Pierre Desgraupes *et Jacqueline Baudrier sont renou*velés pour un an seulement. La situation de l'information — redevenue crédible pour le public — va se dégrader au cours de l'été 1972. Arthur Conte, devenu *P.-D.G.* de l'O.R.T.F., met fin à l'expérience des unités autonomes en plaçant *l'information sous l'autorité et la res*ponsabilité des directeurs de chaîne. Pierre Desgraupes, fatigué et découragé, se retire sans solliciter un nouveau contrat. La libéralisation des informations *télévisées* (journaux et magazines) aura duré à peine trois ans. Depuis cette époque, et avec *l'éclatement* de l'O.R.T.F., *l'informa*tion a suivi bon gré mal gré les orientations gouvernementales. En 1977, Pierre Desgraupes a lancé sur Antenne 2 un nouveau magazine *médical*.

Ce n'est pas un homme du passé qu'on retrouve, aujourd'hui, à la *direction de cette société, mais un* authentique homme de télévision, qui connaît bien tous les problèmes de l'information et de la création télévisuelles. Un véritable « patron », *capable de repenser, de restructurer* libéralement tout ce qui relève du journalisme, mais aussi l'ensemble des *programmes*.

JACQUES SICLIER.

M. Guilland quitte TF 1 sans démissionner

M. Jean-Louis Guilland, président-directeur général de TF 1, n'a pas démissionné comme nous l'avons titré (le Monde *du 23 juillet*), *mais* « accepté de remettre son mandat » *de président du conseil d'administration de la première chaîne à la disposition du premier ministre, M. Pierre Mauroy. C'est à la suite d'une conversation de trois quarts d'heure, le 21 juillet, à l'hôtel Matignon, où il avait été convoqué, que M. Guilland, qui avait toujours affirmé son refus de démissionné, a finalement accepté la formule sous laquelle est présentée son départ. Ni* « démissionnaire » *ni* « licencié », *le président de TF 1 touchera des indemnités correspondant aux dix-huit années pendant lesquelles il a été journaliste à la télévision.*

La lettre de M. Pierre Mauroy

La lettre envoyée par le premier ministre à M. Jean-Louis Guilaud est adressée au président du conseil d'administration de TF 1, M. Mauroy écrit :

« *Je vous confirme notre conversation du 21 juillet au cours de laquelle vous avez accepté de remettre votre mandat de président du conseil d'administration de TF 1. Je juge cette décision conforme à la logique de la situation actuelle.*

» *En application de la loi de 1974, votre successeur sera nommé lors d'un prochain conseil des ministres. La réforme que le gouvernement prépare modifiera les modalités de désignation des responsables des sociétés de programmes de radio-télévision et, par conséquent, la nature de leurs relations avec les institutions de l'Etat.*

» *Je vous donne acte du bon accomplissement de la mission qui vous avait été confiée dans le cadre législatif réglementaire jusqu'ici en vigueur et dans les conditions sous lesquelles vous aviez à l'exercer.*

» *L'action que vous avez ainsi conduite a permis à la société, dont vous aviez la charge, d'assumer sa vocation culturelle et de développer son audience nationale ; elle aura aussi contribué à maintenir la présence de la télévision française dans le monde.*

» *Je vous prie de croire, monsieur le président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.* »

● *Cinq nouvelles radios* se sont jointes au mouvement de sept radios libres parisiennes qui dénoncent l'interdiction de toute publicité et la limitation des puissances d'émetteurs (*le Monde* du 21 juillet). *Il s'agit de* : Carol FM, Radio-Mégalo (de Gonzague Saint-Bris), Radio-Métropole, Radio-télé-Yvelines, et Radio-Bellevue de Lyon.

M. JACQUES BOUTET ET LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

La commission de contrôle de la campagne électorale était intervenue *à plusieurs reprises à l'occasion de* l'élection présidentielle. Chargée de contrôler la régularité de la propagande des candidats et l'égalité de leur temps de parole, cette commission avait notamment « regretté » la diffusion d'une émission, le 12 avril, du « Club de la presse » d'Europe 1, dont l'invité était M. Giscard d'Estaing. M. Michel Crépeau, candidat du M.R.G., s'était alors demandé si cette commission n'était pas seulement « un appendice de l'Elysée et *du citoyen-candidat* ». M. Boutet avait participé aussi aux réunions *préparatoires du face-à-face* télévisé entre MM. Mitterrand et Giscard *d'Estaing du 5 mai. La commission* était intervenue pour faire respecter l'égalité entre *les deux candidats* à l'occasion des déclarations du général de Boissieu, en permettant à l'amiral Sanguinetti de s'exprimer au nom du P.S.

En revanche, la commission n'avait pas condamné l'intervention télévisée de M. Giscard d'Estaing faite après la clôture de la campagne radio-télévisée. La commission avait été saisie, tout au long de la campagne présidentielle, de protestations pour non-respect *de* l'égalité du temps de parole entre les candidats sur les différentes chaînes de radio *et* de télévision, notamment par M. Pasqua au nom de M. Chirac et par M. Defferre pour le compte de M. Mitterrand.

M. Héberlé remanie la direction de R.M.C.

Arrivée de MM. Claude Villers et Jacques Garat

M. Jean-Claude Héberlé, le nouveau directeur général de Radio-Monte-Carlo, a annoncé le 22 juillet d'importantes modi*fications dans l'organigramme* de la direction de cette station, avec notamment *l'arrivée de* MM. Claude Villers (France-Inter) et Jacques Garat (Antenne 2). M. Pierre Lescure, R.M.C., est nommé en outre conseiller du directeur général pour l'information et les programmes.

M. Jacques Garat, exclu de l'O.R.T.F. en 1968, puis *collaborateur* d'Europe 1 et de R.T.L., rédacteur en chef d' « Aujourd'hui Madame » à Antenne 2, depuis 1975, est nommé directeur de la rédaction et conseiller du directeur général pour l'information et les programmes.

M. Claude Villers, animateur de plusieurs émissions de France-Inter, la dernière en date étant le « Tribunal des flagrants délires », et qui a été un des organisateurs de la fête de la Bastille le 10 mai *dernier, est nommé* conseiller du directeur général pour l'information, les programmes et *l'action* régionale et locale.

M. Gérard Unger, directeur *consultant à la société* Intelligence, filiale de Publicis, est nommé conseiller du directeur général.

En revanche, le communiqué de R.M.C. indique que les postes de directeur de l'information et de chef de service des informations sont supprimés. Ces deux postes étaient occupés par *M. Jean-Robert Cherfils*, qui resterait à R.M.C., et M. Jean-Luc *Gallini, qui pourrait être amené* à quitter la station.

Enfin, MM. Lescure, Garat, *Villers*, Unger, *Lucien Allavena* (directeur des services techniques de R.M.C.), Georges Aimone (directeur financier) et Jacques Braun (responsable du département études et développement) constituent, autour du directeur général, le conseil de direction de Radio-Monte-Carlo. Ce conseil, indique le communiqué, doit se réunir, le 23 juillet au soir, pour étudier, notamment, le « *mode de désignation souhaitable d'un représentant du personnel* » dans son sein.

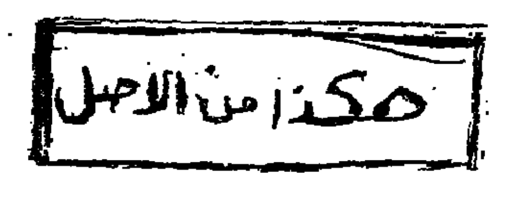
D'autre part, un séminaire doit se *réunir*, samedi *et* dimanche prochain, à l'invitation de M. C.C. Solamito, président du conseil d'administration, pour entamer une réflexion portant, notamment, sur la réorganisation de la rédaction, l'évolution de la *grille des programmes*, l'évolution de l'action régionale, l'image de la station. Le séminaire aura lieu au siège de R.M.C., à Monaco.

M. STASI (U.D.F.) : un nouveau trophée au tableau de la chasse aux sorcières.

M. Bernard Stasi, président délégué du C.D.S. et membre du conseil national de l'U.D.F., a publié mercredi 22 juillet, la déclaration suivante : « *Le ministre de la communication, Georges Fillioud, vient d'ajouter un nouveau trophée au tableau de la chasse aux sorcières qu'il mène avec acharnement depuis un mois et demi dans l'audio-visuel : la* « *démission* » *de Jean-Louis Guillaud, président-directeur général de TF 1.*

» *Le pouvoir socialiste s'était engagé à ne se livrer à aucune vengeance, aucune épuration dans les télévisions et les radios. Aujourd'hui, les faits sont là : pressions incessantes, destitutions en série, mises au placard...*

» *La réalité du socialisme, qui s'affirme pourtant attaché à la liberté et au pluralisme, n'est pas toujours belle à voir.* »



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

OFFRES D'EMPLOIS

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche
pour son département « électronique et physique »

UN INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN DE HAUT NIVEAU
(docteur ès sciences ou équivalent)

Spécialiste en circuits numériques pour participer à ses activités en microélectronique.
Expérience souhaitée dans le domaine des circuits intégrés.

Envoyez C.V., *lettre manuscrite, photo et prétentions.*
avant le 20 août 1981 au
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'E.N.S.T.
46, rue Barrault, 75634 cedex 13.

Centre Technique Industriel recherche

RESPONSABLE PROCESSUS INDUSTRIELS

- Etude du processus de transformation du bois;
- Diagnostic, conception, intégration d'automatismes.

Formation ingénieur A.M. (ou équivalent), expérience en recherche et développement souhaitée.

Déplacements fréquents de courte durée.

Adresser C.V. détaillé à CENTRE TECHNIQUE DU BOIS, M. HOCHART, 10, avenue de Saint-Mandé, 75012 Paris, tél. 344-06-20.

IMPORTANT ORGANISME
recherche pour lui confier la responsabilité des SERVICES GENERAUX de l'un de ses établissements (400 personnes)

UN INGENIEUR

Grandes Ecoles ou équivalent
40 ans minimum
Ayant une bonne connaissance
de l'ELECTRICITE et de la MECANIQUE.

A ce titre, il aura en charge :
- l'atelier d'électricité
- l'entretien *bâtiments et travaux neufs*
- le bureau d'études
- l'atelier de mécanique
- les achats
- les transports.

Cet ingénieur devra être un homme de terrain, avoir de bons contacts et l'expérience du commandement.

Adresser C.V., photo et prétent. s/réf. 4495
CONTESSE & Cie
20, av. Opéra 75040 Paris Cedes 01, qui transmettra.

IMPORTANTE ENTREPRISE
DE TOURISME
recherche URGENT

3 MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS
DIPLOMÉS

1 ANIMATEUR
expérimenté dans l'animation de Plein Air et de Loisirs

Téléphone : 532-22-15 poste 3811.

MANPOWER
TRAVAIL TEMPORAIRE
recherche d'urgence :

1 DOCUMENTALISTE
DIPLOMEE DE L'INTD
Longue mission

se présenter ou téléphoner :
88, Rue La Fayette
75009 PARIS
523.21.00

---

emplois régionaux

MAIF



MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE
200 avenue Salvador Allende
79038 NIORT CEDEX

Dans le cadre du développement de son service informatique, implanté à NIORT, la Maif recherche :

INFORMATICIENS CONFIRMÉS

- Formation supérieure : MIAGE ou équivalent
- Expérience de plusieurs années en analyse et programmation d'applications de gestion
- Connaissances appréciées : télétraitement, bases de données, matériel CII-HB 66 DPS

SPÉCIALISTES SYSTÈME ET RÉSEAU

Profil :
- *Formation supérieure souhaitable mais non exigée*
- Très bonne formation théorique et expérience de plusieurs années dans un poste similaire
- Connaissance approfondie du matériel CII-HB : 66 DPS, MINI 6... et de ses logiciels de base : GCOS3, DSA, TDS, TSS...

Mission :
Intégration dans une équipe chargée :
- de la conception et de la maintenance de systèmes d'exploitation
- du développement et de la gestion d'un important réseau de télétraitement en temps réel.

Envoyer curriculum vitae et photo à :
MAIF - 79038 NIORT CEDEX

Colonie vacances rech. étud. en médecine 3e année pour poste assist. sanit. du 6 août-6 sept. Écrire Œuvre L. CONLOMBANT, Les Cèdres-Bleus, 15120 Montsalvy. Téléphone : (16-71) 49-20-32.

Important
HEBDO PROVINCE
d'informations locales et générales, opinion : centre mais en toute indépendance, cherche
RÉDACTEUR expérimenté
sérieuses références.
Ecrire INTER RÉGIES n° 237, 116 bis, Champs-Elysées, 75008 Paris, qui transmettra. Discrétion assurée.

Société industrielle
METZ (57)
d'importance nationale
recherche
pour ses services techniques

INGÉNIEUR
(SUPELEC-SUPELEC-ENSEEIHT)
débutant ou avec expérience, bonnes connaiss. en informat., dégagé des O.M.
Écr. n° 1.202 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

IMPRIMERIE DE PRESSE SAINT-OUEN
recherche

UN INGÉNIEUR
(I.D.N. - E.E.M.I. - E.C.E...)

Responsable de la maintenance de ses installations :
- âge 35 ans ;
- solide expérience industrielle ;
- compétence éprouvée en électronique et informatique.

Adresser C.V. à M. Guy FOURNIER
SICAVIC - 25, avenue Michelet, 93400 SAINT-OUEN

GROUPEMENT de RECHERCHE
du C.N.R.S.
dans le domaine des lasers
recrute

TECHNICIEN SUPÉRIEUR
diplôme B.T.S. ou D.U.T.
expérience demandée optique, lasers pulsés, opto-électronique.
Env. C.V. à GRECO - I.L.M. École Polytechnique 91128 Palaiseau *Cedex ou 941-82-00 p. 20-97.*

SOFRES
recherche

PERSONNES
AYANT PARFAITE
CONNAISSANCE LANGUES

HONGROISE, ROUMAINE, BULGARE, TCHÈQUE ou POLONAISE
POUR INTERVIEWS TOURISTES

Tél. le 24 juillet matin au 543-15-56.

Collaborateur du *Monde* cherche pour août, Normandie bord de mer, J. femme pour tenir maison sachant faire cuisine pour quatre personnes dont deux enfants. Ambiance familiale. Temps libre. T. 261-28-24 vendredi 15-19 h.

Sté d'expertise comptable *Quartier TROCADERO rech.*

EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE
EXERCE(E) libre rapidement, possédant voiture, tél. pr RV 535-50-30.

GROUPE INTERNATIONAL

INGÉNIEURS SYSTÈMES
6 ans expér. H.B. 6000.
Salaire 210.000 F. par an.

INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans expér. SIRIS 3, IRIS 50

INGÉNIEURS SYSTÈMES
6 ans expér. processus indus. Temps - Réel

INGÉNIEURS SYSTÈMES
6 ans expér. Logiciel Télécom. Téléphonie
INFORMATIS SELECTION
26, r. Daubenton-5e 337-99-22.

AMBASSADE
recherche

STANDARDISTE
parfaitement bilingue français, anglais, pour standard téléphonique électronique. Adresser curric. vitae et prétentions sous n° 101.866 M à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

représentation offres

URGENT P.M.E. DE ROUEN
recherche

JEUNE V.R.P.
avec véhicule
91-94, 77-93, 92-95, 14-27 (mobil), 50-61, 80-60 (mobil)
- Fixe de départ ;
- Période d'essai 3 mois ;
- Formation rapide ;
- Commission de 10 à 22 %.

Écr. s/n° T028294 M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

Ch. **AGENT COMMERCIAL** avec responsabilités pour vente de produits alimentaires. Tél. 16 (65) 30-83-74.

travaux à façon

ENTREPRISE sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 et 893-30-02.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F T.T.C. - 658-81-12.

capitaux propositions commerciales

Un secteur en plein essor
LA MICRO INFORMATIQUE
Créer votre affaire avec 400 KF. Apportons formation, soutien. Tél. G. SAVRY (3) 973-55-84.

DEMANDES D'EMPLOIS

HOMME 40 ans - ACHETEUR touts produits non alimentaires. Excellente connaissance secteur P.V.C. Formation marketing. Disponible début septembre. Etudie toutes propositions en rapport sur région parisienne. Écrire sous n° 915 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

J.F. cherche emploi d'assistante dentaire stagiaire pour début septembre. Tél. 858-35-91 après 20 h.

Etudiant, 24 ans, maîtrise économie, anglais, espagnol, dactylo, cherche emploi salarié Paris, poss. mi-temps. Tél. 068-55-85.

CONDUCTEUR TRAVAUX 54 a., maçonnerie, ravalement, *enduit projeté, ch. place stable* Paris ou prov. M. Gosselet, 5, r. *Ambourget, 93600 Aulnay-s/Bois*

Homme 40 ans, secrétaire général de Mairie, 15 ans d'expér. cherche empl. de direction administrative dans ville, établissement public ou secteur privé. Régie-Presse n° T 028.332 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F. française 31 ans, diplômée, exp., enthous., bonne présent. ch. poste prof. d'anglais/français aux étrangers, donnerait aussi cours particuliers - 587-20-06.

ATTACHÉE DE DIRECTION
37 a. Fme d'exp. et non de diplômes de P.M.E. Adjte P.-D.G. administrat., commerciale., etc. Esprit d'organisation, aimant ordre, méthode et contacts, rech. poste simil., ou éventuellement poste agent commercial ou V.R.P. de branche sérieuse. Régions : Paris, rég. paris., Nord, Ouest, Rhône-Alpes. Fre offre ss le n° T 28269 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

CADRE SUPÉRIEUR,
niv. doctorat sciences, biochimie, microbiologie, 15 ans exp. rech. enseign. sup. en biologie cellulaire, enzymologie et métabolisme, spéc. acide folique et dérivés, *précurseurs nucléaires* direct de gr. de rech. rompu dans *l'organ. et techn. de labo.* Lang. franç./anglais et allemand, ch. *poste à respons. en rech.*, rech. et développ., en rech. et enseign. *Préfér. rég. sud ou Rhône-Alpes*, mais étud. toutes propositions. Faire offre à Mme Gombepine, 3, chemin des Fauvettes, 1212 Grand-Lancy, GENÈVE (Suisse).

automobiles

ventes

moins de 5 C.V.

Particulier vend 2 CV 1964, état de marche. Prix 1.000 F. *Tél. 499-78-96.*

de 5 à 7 C.V.

Particulier à particulier vend cause départ étranger R 18 Diesel break 1981, 19.000 km. Prix 40.000 F possibilité crédit 36 mois. Tél. 886-39-75.

achats

FRANCE AUTOS
recherche pour OPÉRATIONS TOUTES MARQUES
VÉHICULES 76 à 80
PAIEMENT COMPTANT MÊME GAGÉS - LA SOCIÉTÉ FAIT ACHAT, VENTE, ÉCHANGE, DÉPOT - 95, rue de Paris 94 Charenton, 368-08-75.

divers

PRIX CHOC
jusqu'au 31/07/81
LANCIA
BETA BERLINES
1600 - 2000
336.38.35 +

PARIS-SACAM
LE PLUS IMPORTANT
CENTRE TALBOT DE PARIS
PRIX SPÉCIAL !
SUR TALBOT D'EXPOSITION
M. Donolf 270-35-82.

---

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 à 12 h. 30, de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS dans immeuble, cours, réhabilitation au dernier étage. **Grand GRENIER** aménagé, charme, liv. + chambre, cuisine, bains. Prix 580.000 F. Tél. 325-63-00.

4e arrdt

ST-PAUL, 354-95-10. Calme
RÉNOVATION LUXE
45 m², grand séj. + mezzanine.

6e arrdt

RUE MONSIEUR-LE-PRINCE
Dans imm. restauré, beaux appts *aménagés du studio au 3 pièces,* charme, confort. Tél. 261-27-46.

PRÈS OBSERVATOIRE VUE *sur gd jardin magnifique maison.* 450 m², 3 réceptions, 6 chambres + dépendances, garage. DORESSAY, tél. 548-43-94.

9e arrdt

R. CONDORCET, 6 P., prof. libér.
190 m² - 1.600.000 F
2 portes palières. 550-34-00.

12e arrdt

50 m bois Vincennes, 250 m Mo Charenton, cité protégé. rénovation en cours
INVESTISSEMENT de qualité
STUD. DUPL. et 2 P. loc. ass., paiem. des loyers gar. par comp. *d'assur., net d'impôts 5 ans.* EUROVIM, ptaire 723-41-00.

14e arrdt

14e, EXCEPTIONNEL, *près* jardins, mairie, bel imm. pierre de taille, véritable 3 p., cuisine, bains, balc., cave, dble exposit. Prix 520.000 F. Tél. 322-31-20.

15e arrdt

BEL IMM. EN PLEIN CŒUR DE
MONTPARNASSE
9, RUE D'ALENÇON
CHARMANT 2 PIÈCES, balcons, entrée, cuisine, bains, WC, chauff., *soleil. Prix 340.000 F.* Voir vendredi, samedi, 14 à 18 h.

16e arrdt

RUE DES BELLESFEUILLES
Immeuble récent grd standing, beau 2 pièces, 80 m², rez-de-ch., sur park. Prix : 1.200.000 F. Téléphone : 828-58-38.

AUTEUIL Immeuble 1960, 4e étage, soleil, belle réception 48 m² + 3 chambres, cuisine, bains, 125 m², double parking.
Sur place le 24 de 14 à 17 h.
21, RUE DE CIVRY.

LA MUETTE, dans petit hôtel particul., duplex 6 P., 140 m², *sur verdure. 1.600.000 F.* DORESSAY, tél. 548-43-94.

17e arrdt

Pptaire vend chambre service 26, RUE DAUTANCOURT 48.000 F — Tél. 526-92-13.

18e arrdt

DÉCORÉ NEUF GD 2 P.
cuisine, bains, bel imm. 5, rue TARDIEU, mercredi et jeudi 14 h *à 19 h. Crédit propriétaire.*

19e arrdt

Je vends 2 STUD. REF. NEUFS
PLACEMENT rapport élevé
local. assur., loyers garant., net d'imp. 5 ans. Le ppt. 723-41-00

Quartier Buttes-Chaumont bel imm., 28, rue de l'Ourq, 2e ét., *pptaire vd 185.000 F. appt 2 p.,* 35 m², entrée, cuis., bains, w.-c., *224-02-86 ou voir 16 h. à 17 h.,* vendredi, samedi et dimanche.

78 - Yvelines

VERSAILLES Glatigny 4 p., 92 m², imm. pierre de taille, cave, gar., libre, URGENT, prix : 720.000 F à débattre, 956-00-60.

VERSAILLES 5 mn. gare, beau 4-5 P. 110 m², loggia, 2 bains. 910.000 F. Tél. 953-55-00.

CHATOU 5 min. R.E.R., bel appartem. dans immeuble 1971 au 3e étage, ascens., séj. double + 2 chambres, cuisine aménagée, garage. Prix 600.000 F dont 21.000 F C.F. Tél. 071-13-37.

92 Hauts-de-Seine

MAISON SAINT-CLOUD 3 pièces, jardin. Tél. 325-46-26 et 271-72-90.

MONTROUGE
6 min. Porte d'Orléans, beau 5 P. (10e et dern. ét.). *Prix Intéressant 550.000 F.* JEAN FEUILLADE, 566-00-75.

NEUILLY Bois, calme, grand living, 3 chambres, terr., soleil. Tél. 637-06-31.

93 Seine-Saint-Denis

A AUBERVILLIERS :
part. vend appt 2 p., cuis., douc., *80.000 F, imm. anc., 3e ét., s'ad.* Mme Conception, 8, r. de Suisse, *appart. 1239, 72100 LE MANS.* Téléphone : (43) 84-71-39.

appartements achats

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Piquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts toutes surf. et immeuble. Paiement comptant.

constructions neuves

NOGENT, le calme
VINGT APPARTEMENTS DE QUALITÉ
DU 2 AU 4 PIÈCES
PRÊTS CONVENTIONNÉS
LIVRAISON DÉCEMBRE
Sur place du vendredi au lundi de 11 h. à 18 h.
14, R. DU MARÉCHAL-FAYOLLE ou tél. 563-57-66.

LES TERRASSES DE LA MARNE A JOINVILLE (94)
R.E.R. 200 m.
12 APPART. DE STAND.
RESTE 3 ET 4 PIÈCES
Livraison juillet
Prix fermes et définitifs
Sur place du samedi au lundi de 11 h. à 18 h.
15, QUAI DE LA MARNE ou tél. 563-57-66.

LE PETIT MANSARD MEUDON-BELLEVUE
Gare à 100 mètres
Immeuble pierre de taille
Dix appartements de standing 4 et 5 pièces
Livraison septembre 1981
Sur place du jeudi au lundi de 15 h. à 18 h.
4, rue Albert-de-Mun
ou tél. 562-06-06.

locations non meublées offres

Paris

PARIS (20e)
SANS COMMISSION
Immeuble pierre de taille, tout confort
3 PIÈCES 82 m², loyer 2.495 F, charges 535 F, parking 177 F
4 PIÈCES 94 m², loyer 2.628 F, charges 613 F, parking 177 F
S'adresser au gardien :
157, bd Davout de 9 h. à 12 h.

PARIS (19e)
Métro Place des Fêtes
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
2 PIÈCES 48 m², loyer 1.520 F, charges 404 F, parking 184 F.
3 PIÈCES 62 m², loyer 1.880 F, charges 556 F, parking 184 F
S'adresser au régisseur : 25-29, rue des Lilas, Paris, *tél. 202-05-89 de 9 h. à 12 h.* et de 14 h. à 17 h.

Particul. à particul. à 50 m métro, *Porte d'Orléans, très beau studio* tout confort - 344-41-82.

Région parisienne

PROPRIETAIRE loue directem. *de imm. standing, 5 P., 5.600 F + chges. Studio, 1.650 F + ch. Tél. 765-52-24 (poste 592).*

Pavillon à louer NOGENT-SUR-MARNE séjour dble, 3 chbres, gar., sur jardinet. 3.300 mens. IMMOSOULT : 345-55-66.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. ttes banl. Loy. gar. 5.000 F. maximum - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL *recherche pour sa direction* beaux appartements de stand., *4 pièces et plus - 281-10-20.*

Retraité cherche *logement ou une* pièce, meublé ou non, très calme. Tél. 296-46-44.

immeubles

RUE LONGCHAMP
EMPLACEMENT IDÉAL
Immeuble pierre de taille, rez-de-ch. + 6 étges, 680 m². Téléphone : 562-39-74.

hôtels particuliers

19e, RHIN-ET-DANUBE
professionnel et bourgeois
12 pièces impeccables, garages résidentiel, jardin, confort.
PERDRIX, 264-17-02.

boutiques

ILE SAINT-LOUIS
MAGNIFIQUE BOUT D'ANGLE
87 m² sur 2 niveaux. *Rénovation* de qualité, bail neuf, idéal pour siège social profess. lib., ccas de luxe et divers. 633-33-67.

domaines

ACHETE GRAND DOMAINE
à vocation forestière et chasse
préférence départements
45 - 41 - 18 - 89 - 58
Ecrire Havas PARIS n° 200280
146, avenue Charles-de-Gaulle
92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

fermettes

Urgent, part. à part. FERMETTE TOURANGELLE rest., 250 km Paris, 6 P., cheminées, poutres, chauf. cent., bois, fuel, grange 1.000 m². Tél. (47) 24-74-95.

locaux commerciaux

Agence Immobilière, leader sur le marché allemand, cherche pour ouverture d'une filiale

FONDS DE COMMERCE

très bonne situation, dans rues commerçantes : boulevard *Haussmann, rue Tronchet, rue de Rivoli,* rue du Four, rue de Sèvres, boulevard Saint-Germain, rue de Rennes, avenue des Ternes, Chaussée-d'Antin.

Surface souhaitée : magasin 100 m², *dépôt 50 m², vitrine 6 m.*

Faire offre sous n° 21082 à SOPIC, Boîte Postale 31, 67001 STRASBOURG CEDEX qui transmettra.

VENDS IMMEUBLE A USAGE D'HOTEL-CONSTRUCTION 10 ANS
CENTRE D'ANNEMASSE (74)
6 étages — 1.350 m² planchers et dépendances, murs et fonds. Téléphone (50) 38-44-60.

fonds de commerce

RELAIS CAMARGUAIS
1,5 *km du moulin d'Alphonse* Daudet, 10 km des Baux de Provence, accès direct, circuit touristique, 600 m² construit sur 4.000 m² de terrain. Partie habitation, partie hôtel, salle de restaurant, écurie, fenil, manège, piscine, prix murs et fonds 1.350.000 F.
SIIS, (90) 58-16-87 (42) 20-17-35, le soir.

manoirs

20 km de DEAUVILLE
part. vend MANOIR XVIIe à colombages, 6 P. confort, 4 chem. monumentales, grenier aménageable, 1 ha planté, dépendances. Prix 850.000 F. *Tél. : 16 (31) 64-70-34.*

bureaux

PARIS 11e Propriétaire loue 1.600 m² en 1 ou 2 lots - 563-83-33.

CHAMPS-ÉLYSÉES
loue direct. 1 bur. ou + dans un *immeuble stand.* - 563-17-27.

GEORGES-V
loue direct. 1 bur. ou + dans un *immeuble stand.* - 563-17-27.

LOUE DIRECTEMENT
1 ou plusieurs bureaux dans *immeuble neuf* - 758-12-40.

8e ET CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM.RC.SARL.
A partir de 150 F.
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
Tél., télex, toutes démarches
C 2 E - 562-42-12.

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS — télex-secrétariat tous services
BUR. MEUBLÉS 8e, 9e, 15e
ASPAC PARIS-8e 293-60-60.
votre SIÈGE SOCIAL
délais rapides - prix compétitifs

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
avec secrétariat, téléph., télex, CRÉATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A. - 261-80-88.

M. BIZOT dans immeuble Pierre de taille rénové bureaux 238 m² en un ou plusieurs lots + réserve 72 m². Propriétaire - 500-54-00.

propriétés

BRIONNE
Maison bourgeoise
10 pièces tout confort. Parc boisé 3.000 m², vue imprenable.
Prix : 870.000 F.

T.L.T. ROUEN
Téléphone : 16 (35) 89-76-90.

FORET VIERGE A **VERNON**
VUE IMPRENABLE
BELLE MAISON à restaurer
1.010 m² au sol, 8.140 m² en taille, 635.000 F. 605-10-08.

VALLEE DE LA CURE
A 15 KM D'AVALLON
dans très beau site calme
part. vend belle maison 7 pièces cuisine, salle de bains, w.c., *garage, chauf. cent., eau, électricité, tout à l'égout, tél.* *Dépendances, Jardin paysagé* 3.760 m².
Prix : 450.000 F.
Tél. (1) 893-16-89, 375-65-87

---

10 KM ENV. DE LYON,
Propriété XVIIIe de caractère, *entièrement restaurée, tt confort,* 250 m² env. habit. + dépend., *terrain 3.800 m², plan d'eau* Téléphone (7) 822-47-06.

LOIRET
luxueuse ferme aménagée sur 25 ha *possibilité augmenter* superficie jusqu'à 40 ha, étang possibilité location chasse 160 ha attenant. *Ecr. Havas Montargis n° 200279.*

NEVERS OUEST 15 KM
MAISON gd stand. 10 P., gar., terrasses, parc, vue, libre, ts commerces à pied, 700.000 F. V. ROUZET (86) 59-51-80.

SOLOGNE
Vend jolie PROPRIETE 21 ha env., bordée par belle rivière à truites sur 600 m, étang 3 ha.
Maison 6 pièces parfait état possibilité augmenter superficie. Ecr. HAVAS Orléans n° 200414.

Pays de Caux,
entre DIEPPE et LE TRÉPORT,
800 m mer et falaise
JOLIE PROPRIÉTÉ
140 m² tout confort. Mezzanine, cheminée, poutres apparentes. *Dépendances 2.200 m² constr.* Arbres et pelouse. Aires de jeux. *Prix : 530.000 F. R.-V. avec* pptaire s/place - (35) 86-72-34 *ou bureau (1) 355-11-52.*

ST-MAUR 94 Propriété sur 1058 m², *paysagés, 280 m² hab., cft, très* bon état, gar. 2 voit. + petit lavabo + atelier, 2.000.000 F. Tél. : 889-07-70 après 19 h.

viagers

Société spécialiste viagers
F. CRUZ, 8, rue la Boétie, 266-19-00.
Prix indexation et garantie.
Étude gratuite discrète.

8e 4 P. tt cft occupé Hme 76 ans Px total 470.000 pas de rente.
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00.

pavillons

EAUBONNE MAIRIE, part. vd CAUSE DEPART pl.-pied, séj. + 3 ch., tt cft, gar. cave, jard. 430 m². 959-26-53.

---

11 KM DE DREUX
Belle MAISON réc., ss-sol total, gar., 5 P. r.-de-ch. + combles 56 m² aménag. Px 470.000 F. Ag. Royale 950-14-60.

COLOMBES GARE DES VALLÉES
10' SAINT-LAZARE
QUARTIER RESIDENTIEL
GRANDE MAISON 9 P.
3 BAINS, chauffage central
JARDIN 400 m² env. Possibilité
DIVISIBLE EN 3 APPARTS
PRIX 1.000.000 F
Vendredi, samedi de 14 h à 18 h.
18, RUE DES LILAS *ou TEL. 723-96-05.*

MONTMORENCY près forêt
55, avenue DOMONT, s/400 m² *pavillon 3 P. confort, chauffage* central, gar., possibil. agrandir.
325.000 F crédit P.A.P. 10, 80 %
vendredi, samedi 14 à 19 h.

villas

CROISSY Résidentiel 10' RER
maison confortable rez-de-ch. + 1er étage 150 m² habitable conf., *garage, joli jardin clos.*
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VESINET 976-05-90.

---

10 KM NORD MONTPELLIER
VILLA PIERRE
1er étage, 3 chambres, s. de séj. cheminée, cuis., s. d'eau, hall. R.-d.-C. 1 chbre, gar. 2 voitures. Village ts commerces, 1.100 m² terrain boisé + jard. 630.000 F. CAUSSE (67) 84-17-35 h. rep.

CHATOU RESIDENTIEL 5' RER, VILLA FAMILIALE, salon salle à manger, bureau, 7 chambres, pavillon de gardiens. JARDIN 1.000 m². IMMOB. OUEST 976-18-18.

HENDAYE
2 VILLAS BASQUES
sur front de mer.
Transformées
en 7 appartements.
Visite sur place
ou téléphoner 16-59-20-04-62.
64700 Hendaye-Plage.
Boulevard de la Mer.
Résidence « GURE-KAYOLA ».

maisons de campagne

LES BAUX-DE-PROVENCE
A vendre la *Maison du Prieur* avec cheminée entière de Fontvieille, *salle voûtée*, porte ancienne, le tout en parfait état, cour close + terrasse. Vue magnifique.
Prix : 900.000 F.
SIIS (90) 58-16-87 (42) 20-17-35 soir.

VAR - PRÈS BARJOLS
IDÉAL VACANCES
cabanon provençal
à aménager intérieurement, avec terrasse et petit terrain, 35 m² *habitables, une seule pièce,* bon état, vue dég. Prix 150.000 F. CATRY, tél. (42) 23-53-17.

VAL DE LOIR PRES FORET
Mais. anc. sur 1.125 m², 4 P., cuis., salle de bains, 290.000 F. Téléphone : (43) 23-07-82.

MAISON DE VILLAGE
40 km d'Aix-en-Provence
Haut - Var, rénovée avec petit jardin d'agrément.
Prix : 225.000 F.
SIIS (90) 58-16-87 *(42) 57-86-24* soir.

---

10 min. sortie autor. Chartres dans village ts comm, solide
MAISON RURALE
3 pièces + grenier aménagé sur terr. 1.000 m² env. Prix except. 195.000 F actes en main. Très gros crédit poss.
CHARON - 483-32-54.

terrains

20 mn AIX - 40 mn MARSEILLE

TERRAIN A BATIR
Colline de Trets - 4.800 m² à 2 km du village, vue dégagée, soleil, certif. d'urban. pr maison 260 m². P. 210.000 F H.T. CATRY (42) 23.53.17.

PIED DU LUBERON
40 mn d'Aix-en-Provence.
Terrain de 1 ha constructible, petites ruines récupérables.
Site agréable, riverain, ruisseau.
Prix : 250.000 F.
SIIS (90) 58-16-87 soir (42) 57-86-24.

INFORMATIONS « SERVICES »

CIRCULATION

UNE NOUVELLE LÉGISLATION POUR LES AUTOMOBILISTES EN ESPAGNE

Le Centre de documentation et d'information de l'assurance signale à l'intention des automobilistes qui passeront leurs vacances en Espagne qu'un décret est entré en vigueur le 1er septembre 1980, et institue une réforme du mode d'indemnisation des blessés de la route. Il concerne notamment les Français victimes d'un accident provoqué par des Espagnols au-delà des Pyrénées.

1) Un automobiliste (ou le conducteur d'un deux-roues à moteur) blesse un autre usager de la route, sans avoir commis de faute. La victime percevra une indemnité limitée au montant de l'assurance obligatoire espagnole, c'est-à-dire : 600 pesetas (environ 35 F) par jour en cas d'incapacité temporaire ; 600 000 pesetas (environ 35 000 F) en cas d'incapacité permanente ; 1 million de pesetas (environ 57 000 F) si l'incapacité est très importante et 750 000 pesetas (environ 43 000 F) en cas de décès ; les frais de soin seront remboursés intégralement s'ils sont dispensés dans un établissement agréé. Dans le cas contraire, leur remboursement sera limité à 50 000 pesetas (environ 2 900 F) ; les dégâts matériels, ne faisant pas l'objet d'une assurance obligatoire, ne seront pas pris en charge.

2) Un automobiliste (ou le conducteur d'un deux-roues à moteur) blesse un autre usager de la route, en commettant une faute : les dommages-intérêts pourront alors dépasser les limites de l'assurance obligatoire et les dégâts matériels seront pris en charge.

Quelles que soient les circonstances de l'accident les Français peuvent évidemment faire jouer leurs assurances personnelles : l'assurance « famille-passagers » ou « individuelle-accidents » pour le préjudice corporel ; l'assurance « dommages » pour les dégâts causés au véhicule.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 24.7.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 23 juillet à 0 heure et le vendredi 24 juillet à 24 heures :

La dépression centrée sur les îles Britanniques se décalera lentement sur la mer du Nord ; elle dirigera sur notre pays un courant frais et instable qui se généralisera après que le front orageux affectant le Midi se sera éloigné.

Vendredi matin, le temps sera encore orageux des parages de la Corse aux Alpes et aux Vosges ; sur le reste de la France, le temps sera plus frais avec des pluies au nord de la Seine. Dans la journée, les orages se localiseront à la Corse, tandis que des averses se produiront en montagnes, des chutes de neige seront possibles en altitude.

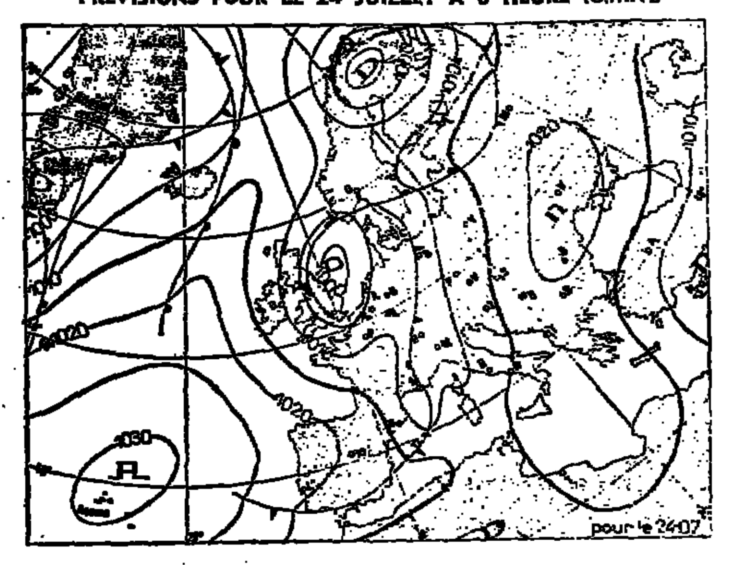
Ailleurs, d'assez belles éclaircies seront observées. Les vents seront modérés de secteur nord-ouest et le mistral s'établira. Les températures seront sans grand changement.

Le jeudi 23 juillet, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 007,3 millibars, soit 755,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 26 et 14 degrés ; Biarritz, 21 et 16 ; Bordeaux, 22 et 13 ; Bourges, 20 et 13 ; Brest, 17 et 10 ; Caen, 20 et 10 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, 27 et 15 ; Dijon, 26 et 15 ; Grenoble, 28 et 15 ; Lille, 20 et 10 ; Lyon, 28 et 15 ; Marseille, 25 et 19 ; Nancy, 24 et 13 ; Nantes, 21 et 10 ; Nice, 23 et 17 ; Paris-Le Bourget, 23 et 11 ; Pau, 18 et 14 ; Perpignan, 26 et 17 ; Rennes, 20 et 11 ; Strasbourg, 26 et 16 ; Tours, 22 et 12 ; Toulouse, 23 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 17 degrés ; Amsterdam, 21 et 12 ; Athènes, 30 et 20 ; Berlin, 24 et 15 ; Bonn, 23 et 14 ; Bruxelles, 21 et 12 ; Le Caire, 32 et 20 ; îles Canaries, 27 et 20 ; Copenhague, 21 et 14 ; Dakar, 29 et 27 ; Genève, 26 et 13 ; Jérusalem, 27 et 18 ; Lisbonne, 24 et 15 ; Londres, 18 et 12 ; Madrid, 34 et 17 ; Moscou, 27 et 14 ; Nairobi, 20 et 7 ; New-York, 27 et 19 ; Palma-de-Majorque, 28 et 16 ; Rome, 26 et 17 ; Stockholm, 19 et 15.

PRÉVISIONS POUR LE 24 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 2979

HORIZONTALEMENT

I. Façon sur deux ou quatre roues de se retrouver face à Troyes quand on se rend à Sète. Fraction d'entier et facteur premier d'une moitié ayant multiplié. — II. Invisible, on ne peut l'apprécier qu'à vue de nez. Pièce jaune valant certainement plus d'un sen. Rond mobile inscrit dans un carré fixe. — III. La moissonne dans son champ. Son chiffre d'affaires est fonction du nombre d'effets qu'elle accepte. — IV. Avant de le faire travailler, il faut « bûcher ». Personnel. Les eaux de l'un coulent dans un lit et le jus de l'autre dans des gorges. — V. Se rhabilla en civil après avoir pris une veste militaire. L'Armagnac pour un Bourguignon. Tirai les ficelles. Roi de Juda. — VI. État que la moindre provocation fait mettre sur le pied de guerre. Chronique anonyme. — VII. Elles sont amenées à jouer un rôle important, sauf au théâtre. Transportent ou soulagent, selon le genre. — VIII. Préposition. Tel est le rêve, mais non l'objet rêvé. Affublée d'un dada rétif. — IX. « Plat » chaud dégusté par les touristes dans le Midi. Certaines chorales de meeting rouge chantent volontiers la finale. Préfixe. — X. Manger sur l'herbe. Parangon de nudité qu'on n'imagine pourtant pas à poil. Fait gagner en épaisseur une chose perdant en surface. — XI. Terre située historiquement entre Fontainebleau et Waterloo. Permit à César de franchir le Rubicon. Une union la réunit jadis bien qu'une chaîne l'ait toujours séparée. — XII. Nec plus ultra pour un terrien et sommet d'un monde extra-terrestre. Endroit que l'on peut lire aussi à l'envers. Premier « cardinal » de Cologne. — XIII. S'est confondu avec le Dace. Reprendre du poil de la bête. — XIV. En regard de l'éternité, ce n'est qu'une courte période. Observatrice chargée de surveiller les poulets. Couteau pour « casse-croûte » exclusivement champêtre. — XV. Les unes mordent, les autres rasent. Cimetière marin. Sa brillance au salon n'est souvent que l'effet d'un bon vernis.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II						■			■					■	
III				■											
IV					■			■							■
V				■			■					■			
VI													■		
VII		■									■				
VIII			■					■		■					
IX	■					■						■			■
X							■				■				
XI					■				■						
XII							■				■				■
XIII					■									■	
XIV				■								■			
XV		■						■		■			■		

VERTICALEMENT

1. Cent pour cent. Goulets d'étranglement sur les autoroutes, dans tous les sens du terme. — 2. Lancer un canard sur lequel on a misé. Un travail au poil. — 3. Donne du maintien à des sujets empotés. Excès de table risquant de faire manquer d'assiette. — 4. Participe. Mars ou juin. — 5. Ne peut parler brillamment au salon qu'après s'être exprimé avec brio à l'atelier. Fait du service actif dans la réserve. Note. — 6. Lointaine lumière dans la nuit. Femme éclairée bien que restant dans l'ombre. — 7. Confondue. La majorité est nécessaire pour qu'il fasse la loi chez John Bull. Farineux que l'on trouve dans les cosses et la Perse. — 8. Sa mission à l'Est le mit souvent à l'ouvrage. L'éternel refait. On l'a à l'œil sans bénéfice pour un capital physique. — 9. Certains la font en passant un savon, d'autres en passant l'éponge. Du ciel, c'est parfois une grâce ; de grâce, il vous envoie au ciel. — 10. Nettoyais. Leur entraînement rapide sur barres parallèles est soumis à une discipline de fer. — 11. Conditionnel évoquant de nouvelles perspectives. Personnel. Janissaire dans les Régences. — 12. Unité d'angle. Fut, en son temps, la plus belle fille du monde. Auteur du « Maître de chapelle ». — 13. Miroir pour Olga de Petrozavodsk. Maux blessant les oreilles. — 14. Touche aussi bien un calcul de problème qu'un problème de calculs. Mauvaise langue. — 15. S'il en met beaucoup à sec, il offre à plus d'un de se remettre à flots. Danseuse légère de la chorégraphie ménagère. Préposition. Devise ou porteur de devise.

Solution du problème n° 2978

Horizontalement

I. Menuisier. — II. Eternelle. — III. Neveu. La. — IV. Dressage. — V. In. Ira. — VI. Auditeurs. — VII. Neige. Les. — VIII. En. Cocu. — IX. Ota. Lier. — X. Hier. Isle. — XI. Il. Ego. Se.

Verticalement

1. Mendiant. Hi. — 2. Eternue. Oil. — 3. Névé. Diète. — 4. Ures. Ignare. — 5. Inusité. — 6. Se. Are. Clio. — 7. Il. Gaulois. — 8. Elle. Recels. — 9. Réa. Assurée.

GUY BROUTY.

JEUX

LE PORTRAIT CHINOIS

PROBLÈME N° 4

Le « portrait chinois » — plus connu sous le nom de « Si c'était... » — consiste à faire deviner le nom d'un personnage, réel ou mythique, grâce aux réponses fournies aux questions exprimées sous la forme « Si c'était... un animal, lequel serait-ce ? », « Si c'était... un film, lequel serait-ce ? »... Le portrait est dénommé « chinois » d'après l'acception de « chinoiseries » au sens de : subtilités, complications.

Toutes les réponses font appel aux jeux de mots, aux calembours, fondés très souvent sur la polysémie des mots, et à l'érudition... souriante.

1. *Si c'était une entreprise ?*
— Une pépinière.
2. *Si c'était un mammifère ?*
— Des chats : des siamois ; ou bien un loup.
3. *Si c'était un site, un lieu ?*
— Une plaine, ou un morne.
4. *Si c'était des artistes de variétés ?*
— Les Frères ennemis, ou Thérésa.
5. *Si c'était un musicien ?*
— Mascagni.
6. *Si c'était un livre ?*
— *Emile ou De l'éducation*, de J.-J. Rousseau, ou *Deux sur une tour*, de Thomas Hardy.
7. *Si c'était un film ?*
— « Dr Jekyll et Mr Hyde ».
8. *Si c'était un fruit ?*
— Un fruit acide ; la myrtille.
9. *Si c'était un oiseau ?*
— Un perroquet.
10. *Si c'était un sport, une distraction, un passe-temps ?*
— La pêche à la ligne.

JEAN-PIERRE COLIGNON.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 25 JUILLET

« Le château de Chantilly, les collections du duc d'Aumale et le parc », 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Legrégeois.

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 heures, entrée hall gauche côté parc, Mme Bouquet des Chaux.

« L'hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Duhesme.

« Le château de Vincennes » 15 h., entrée côté avenue de Paris, Mme Meyniel.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Meyniel (Caisse nationale des monuments historiques).

« Notre-Dame », 15 h., statue Charlemagne (Approche de l'art).

« Hôtels du Marais et place des Vosges », 15 h., parvis de l'église Saint-Paul (Arcus).

« Hôtels d'Epernon, d'Ecquevilly, de Turenne, Aubert de Fontenay, dans le Marais », 15 h., 15, angle rue Vieille-du-Temple et rue Debelleyme, Mme Barbier.

« Crypte archéologique de Notre-Dame », 15 h., métro Cité, Mme Thyss.

« Hôtel de Lassay », 15 h., 4, place du Palais-Bourbon, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau, Mme Ferrand.

« Le Palais de justice et la vie sous Saint Louis. La Conciergerie, la Sainte-Chapelle », 15 h., métro Cité, Mme Hauller.

« Le Marais illuminé fêtes nocturnes au Moyen Age, hôtels de Sens, d'Aumont, d'Angoulême » 21 h., métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« Histoire de la Chapelle expiatoire », 15 h., 36, rue Pasquier M. Boulo (Histoire et archéologie).

« Promenade à travers le Vieux Montmartre » 14 h. 45, métro Abbesses (Lutèce visites).

« Le quartier Saint-Sulpice », 15 h., métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« L'Institut de France », 15 h., 23, quai Conti (Tourisme culturel).

« Ruelles caves, hôtels du Marais », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné, M. Teurnier.

« Hôtels du Marais illuminés », 21 h., place de l'Hôtel-de-Ville, M. Teurnier (le Vieux Paris).

« Exposition l'Art juif » 11 heures, Grand-Palais, entrée de l'exposition (Visages de Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 juillet 1981 :

DES ARRÊTÉS

● Relatif à la revalorisation de divers avantages de vieillesse, d'invalidité et d'accidents du travail ;

● Relatif à l'organisation et à l'administration de caisses d'assurance maladie ;

● Fixant la valeur du point pour le calcul de la retraite proportionnelle d'assurance vieillesse agricole des personnes non salariées.

UNE LISTE

● D'admissibilité aux écoles du service de santé des armées en 1981.

Hausse sur le tabac

LE PRIX DES GAULOISES VA AUGMENTER DE 17 %

Le prix des cigarettes va augmenter en moyenne de 15 % en France le 3 août selon le ministère de l'économie et des finances. Le paquet de Gauloises va passer de 2,90 F actuellement à 3,40 F le mois prochain (+ 17,2 %) ; les Gitanes passeront de 3,90 F à 4,40 F (+ 12,8 %) ; les Royales de 4,90 F à 5,60 F (+ 14,3 %) et les Malboro de 5,50 F à 6,30 F (+ 14,5 %). La dernière hausse des prix des cigarettes remonte au 15 juillet 1980. Elle avait été également de 15 %.

TRANSPORTS

LES DÉBOIRES DE SABENA

Le ministère des finances belge vient de recommander à la compagnie aérienne Sabena de prendre des mesures draconiennes pour rétablir son équilibre financier. Le ministère suggère de réduire de 20 % les effectifs de la société (dix mille personnes), de ramener les salaires au niveau des autres compagnies européennes, de supprimer des lignes et des activités annexes non rentables.

En 1980, Sabena a enregistré un déficit de 1 583 millions de francs belges (224 millions de francs français), soit plus du double de l'année précédente (670 millions de francs belges). Malgré une progression de son chiffre d'affaires de 11 %, la compagnie s'est trouvée lourdement pénalisée par l'augmentation de sa facture pétrolière. De plus, le financement de ses nouveaux investissements (elle recevra deux nouveaux gros porteurs DC-10 cette année) ne se fait que par recours au marché financier.

● *Profits pour K.L.M.* — Au cours de l'année fiscale se terminant le 31 mars 1981, la compagnie néerlandaise K.L.M. a réalisé un profit net, après déductions diverses, de 11 millions de florins (23,5 millions de francs), contre 15 millions (32 millions de francs) l'année précédente.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE JUILLET DES SIGNES DU ZODIAQUE

TIRAGE N° 47 DU 22 JUILLET 1981

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
1	1	tous signes	70 F.
	851	tous signes	370
	111	tous signes	370
	7 761	Taureau	7 070
		autres signes	770
	0 501	Bélier	10 070
		autres signes	1 070
	4 351	Capricorne	10 070
		autres signes	1 070
	4 801	Verseau	10 070
		autres signes	1 070
	8 751	Lion	10 070
		autres signes	1 070
	13 461	Verseau	100 070
		autres signes	10 070
2	3 492	Lion	7 000
		autres signes	700
	7 792	Poissons	7 000
		autres signes	700
	6 492	Sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	8 572	Poissons	10 000
		autres signes	1 000
3	93	tous signes	150
	533	tous signes	300
	7 843	Scorpion	7 000
		autres signes	700
	0 303	Cancer	10 000
		autres signes	1 000
	05 343	Scorpion	100 000
		autres signes	10 000
	08 143	Poissons	100 000
		autres signes	10 000
	22 333	Gémeaux	100 000
		autres signes	10 000
4	2 184	Gémeaux	7 000
		autres signes	700
	20 344	Lion	100 000
		autres signes	10 000
	31 974	Taureau	100 000
		autres signes	10 000
5	685	tous signes	300
	885	tous signes	300
	4 635	Vierge	7 000
		autres signes	700

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
5	07 375	Gémeaux	3 000 000 F.
		autres signes	100 000
6	76	tous signes	150
	1 146	Sagittaire	7 000
		autres signes	700
	1 606	Capricorne	7 000
		autres signes	700
	9 626	Verseau	7 000
		autres signes	700
	4 106	Vierge	10 000
		autres signes	1 000
	9 726	Balance	10 150
		autres signes	1 150
7	977	tous signes	300
	28 537	Cancer	100 000
		autres signes	10 000
	39 897	Bélier	100 000
		autres signes	10 000
8	8	tous signes	70
	5 048	Scorpion	10 070
		autres signes	1 070
	5 608	Gémeaux	10 070
		autres signes	1 070
	9 778	Taureau	10 070
		autres signes	1 070
	01 038	Vierge	100 070
		autres signes	10 070
	19 598	Balance	100 070
		autres signes	10 070
	53 348	Sagittaire	100 070
		autres signes	10 070
9	09	tous signes	300
	1 209	Balance	7 300
		autres signes	1 000
	3 339	Bélier	7 000
		autres signes	700
	26 209	Capricorne	100 300
		autres signes	10 300
0	9 380	Cancer	7 000
		autres signes	700

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DES VACANCES LE 29 JUILLET A LA BAULE (Loire-Atlantique)

LOTO TIRAGE N° 29 — 11 15 22 25 26 34 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 27

PROCHAIN TIRAGE LE 29 JUILLET 1981 VALIDATION JUSQU'AU 28 JUILLET APRÈS-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 47 DU 22 JUILLET 1981

ARLEQUIN — RÉSULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 48 DU 22 JUILLET 1981

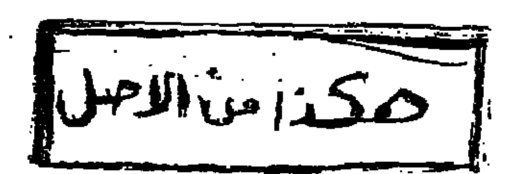
Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
3	Tous les billets terminés par 3 gagnent 50 F dans toutes les séries
82	Tous les billets terminés par 28 gagnent 100 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 82 gagnent 200 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries					Sommes à payer
555	0555	1555	2555	3555	4555	4 500
	5555	6555	7555	8555	9555	4 500
422	0224	1224	2224	3224	4224	600
	5224	6224	7224	8224	9224	600
	0242	1242	2242	3242	4242	600
	5242	6242	7242	8242	9242	600
	0422	1422	2422	3422	4422	3 300
	5422	6422	7422	8422	9422	3 300

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer		Numéros gagnants	Sommes à payer	
		Série 37	Autres séries		Série 37	Autres séries
		F.	F.		F.	F.
7545	4557	10 000	2 000	5574	10 000	2 000
	4575	10 000	2 000	5745	10 000	2 000
	4755	10 000	2 000	5754	10 000	2 000
	5457	10 000	2 000	7455	10 000	2 000
	5475	10 000	2 000	7545	2 005 000	21 000
	5547	10 000	2 000	7554	10 000	2 000

PROCHAIN TIRAGE LE 5 AOUT 1981 A SOULAC-SUR-MER (Gironde) TIRAGE TÉLÉVISÉ A 19 H 50

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 48 DU 22 JUILLET 1981



Le Monde

économie

SOCIAL

Un rapport sur la politique de solidarité nationale
Moins d'assistance, davantage d'emplois

Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, devrait faire sous peu une communication en conseil des ministres sur un rapport intitulé « Tableau de la solidarité ».

Ce document élaboré par une *vingtaine de spécialistes*, dresse un constat des interventions en matière d'action sociale et détermine les grandes orientations qu'entend mettre en œuvre le nouveau ministère.

Tournant le dos à une politique d'assistance qui ne répond plus à des exigences qui se sont considérablement transformées du fait de la crise économique ce rapport met l'accent sur la priorité qui doit être donnée à l'emploi et suggère notamment une diminution des charges sociales des entreprises, et une fiscalisation des dépenses relevant de la solidarité nationale.

Ce rapport (1) véritable « Larousse » de la Solidarité, donne un sérieux coup de balai, qui n'épargne aucun des secteurs dans lesquels intervient l'action sociale. D'entrée de jeu, une question : « *La place réservée à l'action sociale — importante en France — permet-elle de fonder un jugement sur le caractère plus ou moins solidaire d'une société ? Ou faut-il préférer le raisonnement inverse : moins la société renvoie ses membres vers des systèmes de rattrapage et d'assistance, en organisant l'insertion normale d'un maximum de population dans ses rouages ordinaires, et plus elle serait fondamentalement solidaire ?* »

La préférence pour cette seconde option est clairement exprimée et le mérite de ce rapport est de préciser la doctrine en matière d'action sociale et de sécurité sociale. Conçues à l'origine comme un *système de répartition* des revenus et de solidarité, les institutions se sont à partir de la Libération transformées peu à peu en système d'assurance, basé sur des cotisations plutôt que sur des financements publics. Depuis plus de vingt ans, on s'est ingénié à affiner les prestations, à colmater les déficits.

Les auteurs du rapport dressent alors un constat sur le financement de l'action sociale : à hauteur de 77,5 % par des cotisations, la part des employeurs ayant tendance à diminuer alors que celle des salariés et autres actifs augmente. L'ensemble est difficile à maitriser, les dépenses peu contrôlables. Les outils d'étude ne permettent guère d'en savoir plus. Alors que les mesures *cherchent à favoriser certaines* catégories sociales et créent elles-mêmes une hétérogénéité, elles *ne sont prises en compte dans* les outils d'observation qu'à travers leurs conséquences *sur* les évolutions moyennes.

La crise économique a eu pour effet de diversifier les situations, souvent en les aggravant. Les Français ne sont pas tous exposés de la même façon aux risques qu'elle fait courir. L'explosion du chômage a fait naître de nouvelles inégalités. Une masse de Français de plus en plus importante devient « *fragile* » car le *risque de perdre son emploi* ou de ne pas trouver un premier emploi s'étend. Ce risque varie selon l'âge, le sexe, l'activité. Aussi bien, notent les rapporteurs, « *ne parlons pas d'emploi, mais des emplois : entre un emploi dans l'électricité et un emploi dans l'habillement, aucune substitution n'est envisageable* ». Le marché du travail s'est fractionné ; désormais il y a celui des jeunes, des vieux, des femmes, etc.

Le nouveau champ de l'action *sociale* et de la *solidarité est* ainsi défini. Il ne comprend plus les seuls cas d'exclusion sociale dans une *société* en croissance économique soutenue. Il doit répondre à de nouveaux besoins. La précarisation et la paupérisation ont pris, selon les auteurs du rapport, une importance statistiquement appréciable. La marginalisation des jeunes devient un phénomène massif. Le glissement progressif vers une société précaire tendrait à devenir une *réalité dans* des *zones* géographiques ou pour des catégories de population importantes.

D'où la nécessité de définir de nouvelles priorités.

Avoir un emploi, en tirer un revenu régulier et décent, telle est le premier droit du citoyen. L'assurer à chacun, telle est la première priorité d'un ministre de la solidarité nationale. Le revenu d'activité doit être privilégié par rapport au revenu d'assistance. Atteindre cet objectif suppose qu'*une série d'actions* solent engagées simultanément : modifier les conditions de travail, génératrices d'inégalités ; revenir sur les grilles de salaires, « point de départ » des inégalités salariales, plus fortes en France qu'à l'étranger. Il faut enfin, soulignent également les rapporteurs, *résister* à la désindustrialisation, facteur de chômage à long terme, en créant des emplois industriels. Dans ce contexte, seulement, la diminution des horaires de travail devient un objectif prioritaire. Lorsque toutes ces conditions seront réunies, une politique des transferts « *orientée clairement vers la redistribution* » prendra tout son sens, complétant l'ensemble de l'action gouvernementale. Encore faut-il que la politique de transfert soit cohérente, *ce qui n'est pas actuellement* le cas.

Le système est mal connu. Il est ambigu : « *La prédominance des cotisations dans le financement marque bien l'aspect d'assurance alors qu'un plus fort recours aux finances publiques, donc à l'impôt, favoriserait l'aspect de solidarité nationale.* » Les objectifs eux-mêmes sont *parfois contradictoires. Les rapporteurs* citent de nombreux exemples, dont celui du quotient familial.

Le cloisonnement administratif *est aussi un lourd handicap. La* gestion de la protection sociale est éclatée entre de nombreuses institutions, ce *qui entraine* des différences de traitement selon les catégories de population et accroit encore les inégalités, notamment en ce qui concerne les « prestations vieillesse ».

Face à la crise, il faut globaliser les projets d'action sociale, en favorisant le plus possible la concertation interministérielle. Telle est la vocation déclarée du *ministère de la solidarité nationale*, nouveau venu sur la scène gouvernementale. De même des financements centralisés restent-ils nécessaires : le niveau de solidarité locale, selon les rapporteurs, reste insuffisant et souvent injuste car les populations en difficultés sont inégalement réparties sur le territoire.

Améliorer l'emploi, priorité des *priorités, suppose enfin que* les entreprises embauchent et partant incitées à le faire par exemple par une diminution des cotisations sociales A coût salarial donné, les entreprises françaises paient moins de salaires directs et plus de charges sociales que les entreprises allemandes et néerlandaises, par exemple, notent les rapporteurs. Cependant, en contrepartie d'une baisse des cotisations sociales, les employeurs devraient s'engager à investir, à réduire la durée du travail, à créer des emplois et à relever les bas salaires suggèrent les auteurs du rapport.

Dans cette hypothèse, le financement *des régimes de sécurité* sociale dépendrait de plusieurs paramètres : les recettes attendues d'une amélioration de l'emploi et d'une revalorisation des bas salaires ; l'ampleur de l'aide aux entreprises sous forme de réduction des cotisations sociales ; la prise en charge par le budget de l'Etat des prestations ne répondant pas à une assurance *mais relevant de* la solidarité nationale.

En clair, les auteurs du rapport *En clair, cette orientation* possible suppose que l'Etat prenne à son compte une partie du financement des régimes de sécurité sociale par le biais d'un meilleur partage entre impôt direct et cotisations sociales plutôt que par un accroissement de la T.V.A. De quoi alimenter les débats parlementaires prévus sur cette question à l'automne.

DANIELLE ROUARD.

(1) Tableaux de la Solidarité par Mme Catherine Blum-Girardeau.

LA C.G.T. REJETTE LE PROTOCOLE SUR LA DURÉE DU TRAVAIL

La C.G.T. ne signera pas le protocole sur la durée du travail déjà approuvé par F.O., la C.G.C. et le C.N.P.F. Cette décision a été prise, le 22 juillet, par les dirigeants du bureau confédéral, de l'U.G.I.C.T. (cadres) et les fédérations. Dans une déclaration, ils *estiment notamment que, malgré « des reculs importants »*, le C.N.P.F. conserve le droit à un recours abusif *aux* heures supplémentaires, à des aggravations de conditions de travail et qu'il a fait « *l'impasse sur l'embauche d'effectifs supplémentaires* ».

La C.G.T. « *s'élève avec force contre l'exigence exorbitante du C.N.P.F.* » prétendant écarter des discussions les non-signataires de l'accord. Elle ne peut « *se prêter à l'opération politicienne visant à placer le gouvernement et le Parlement devant un fait accompli, s'agissant notamment de la fixation de la durée légale du travail qui est de leur responsabilité* ».

La centrale invite ses militants à développer l'information dans les entreprises et à se préparer à des « *initiatives appropriées pour imposer de véritables négociations et mettre en échec toute tentative d'accord séparé* ».

D'autre part, M. Bergeron (F.O.) a déclaré à *TF 1*, le même jour, ne pas souhaiter que le Parlement vota une réduction supérieure à celle que prévoit l'accord.

ÉTRANGER

CRAINTES DE RÉCESSION AUX ÉTATS-UNIS

Le produit national brut a diminué de 1,9 % au deuxième trimestre

Washington (*A.F.P.*). — L'activité *économique* américaine a diminué de près de 2 % en rythme annuel au deuxième trimestre. Selon *le département du commerce*, le produit national brut (P.N.B.) s'est établit, au cours de cette période, à *2 880* milliards de dollars, en hausse de 4 % par rapport au trimestre précédent. Compte tenu de l'inflation, le P.N.B. a diminué de 1,9 %, après s'être accru de 8,6 % durant les trois premiers mois de 1981. La hausse des prix s'est établie, elle, à 5 % par an d'avril à juin contre 9,8 % de janvier à mars.

Ce sont les industries du bâtiment et de *l'automobile, touchées* par le niveau élevé des taux d'intérêt, qui se sont le moins bien comportées. Cependant, les exportations nettes, qui avaient contribué à la forte croissance du premier trimestre, ont diminué de 9,8 milliards de dollars, en raison notamment de la hausse du dollar. Ces résultats ont relancé les craintes qu'une récession, définie *comme* la *succession de* deux trimestres à croissance négative, ne se profile à l'horizon.

Pour sa part, le secrétaire au commerce, M. Baldrige, a estimé que le ralentissement résultait « *d'une mauvaise gestion en 1980* » concrétisée par une politique monétaire en dents de scie. Face à une réduction du P.N.B. plus prononcée que celle prévue par le gouvernement et les économistes privés, M. Baldrige a reconnu que « *les mois à venir risquaient d'être difficiles* ». « *Je n'escompte pas de reprise significative avant la fin de l'année ou le début de l'année prochaine* », a-t-il ajouté, tout en refusant à se prononcer sur la possibilité d'une récession.

La Maison Blanche a réagi à la publication des statistiques du département du commerce. Son porte-parole a déclaré que « *les spéculations faisant état d'une récession sont sans fondement. (...) Ce résultat est une démonstration évidente de la nécessité d'une rapide action parlementaire en vue de l'adoption du programme présidentiel visant à stimuler la croissance, l'investissement, l'emploi et l'épargne* ». Les économistes *s'attendent en général* à une croissance nulle ou négative au troisième trimestre, suivie d'une reprise à la fin de 1981.

● *Les commandes américaines de biens durables* ont diminué — de 0,8 % — en juin pour la première fois depuis quatre ans. Ces commandes *s'étaient accrues de* 1,2 % (chiffre révisé) en mai. — (*A.F.P.*).

AUTOMOBILE

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 1978

Chrysler annonce des bénéfices pour le second trimestre 1981

Chrysler, le troisième constructeur américain d'automobiles, considéré également comme « *le plus malade* », a, pour la première fois depuis 1978, dégagé un bénéfice net au cours d'un trimestre. La firme annonce en effet 12 millions de dollars (70 millions de francs) de bénéfice net pour le second trimestre de 1981.

Les derniers profits affichés par Chrysler remontent au quatrième trimestre de *1978*. Depuis lors, la firme a perdu 3,2 milliards de dollars (dont 290 millions au premier trimestre de 1981), et elle n'a été sauvée de la faillite l'année dernière que grâce à des prêts garantis par le gouvernement fédéral de 1,2 milliard de dollars. Il semble cependant que, compte tenu de ses résultats au second trimestre, *Chrysler ne demandera pas* le reliquat de 300 millions de dollars de prêts garanti par l'Etat, auxquels la société avait droit.

Commentant les résultats financiers, le président de Chrysler, M. Lee Iacocca, a indiqué que la compagnie était « *maintenant à l'avant-garde du redressement de l'industrie automobile* ». Toutefois, compte tenu des pertes du premier trimestre, Chrysler ne devrait pas déclarer de bénéfices pour l'ensemble de l'année.

L'amélioration des profits est notamment attribuée à de meilleures ventes de la Chrysler Omni - Horizon et du dernier modèle : le K Car.

AFFAIRES

Liné (machines-outils) va bénéficier d'un soutien financier de 360 millions

Les concours financiers accordés à l'entreprise Liné, numéro deux de la machine-outil en France, seront de l'ordre de 360 millions de francs, a indiqué la société, le mercredi 22 juillet. Cette consolidation financière est consentie à parts égales par les partenaires financiers du groupe Liné-P.S.M. et les pouvoirs publics.

Parallèlement, une assemblée générale extraordinaire se tiendra le 28 juillet pour se prononcer sur la transformation du groupe en société anonyme à directoire avec conseil *de surveillance. Cooptés au conseil* d'administration le 9 juillet dernier (« le Monde » du 11 juillet), MM. *Xavier Mallet et Louis Tardy* devraient être désignés respectivement président du conseil de surveillance et président du directoire. Le communiqué précise encore qu'« une refonte juridique des structures du capital de l'ensemble des sociétés du groupe Liné a été arrêtée afin de faciliter tout regroupement ultérieur susceptible de développer les activités ».

De son côté, le tribunal de grande instance de Péronne (Somme), siégeant en matière commerciale, a nommé M. Sermanson, juge au siège, en qualité de juge rapporteur dans l'affaire Liné.

● *Mise en règlement judiciaire du premier constructeur français d'avions légers.* — La société *Robin de Darois* (Côte-d'Or), premier constructeur français d'avions légers, vient d'être mise *en règlement judiciaire par* le tribunal de commerce de Dijon. Les ventes d'avions ont baissé de 40 % chez Robin (cent six salariés) comme dans le monde entier, et les activités de sous-traitance se sont ralenties. Le tribunal a autorisé la société à poursuivre son activité.

BOUSSAC-SAINT FRÈRES

M. Anatole Temkine est nommé conseiller de l'administrateur provisoire

M. Anatole Temkine, président de l'Institut de développement industriel (I.D.I.), a été nommé mercredi 22 juillet conseiller de Mᵉ Chassagnon, administrateur provisoire d'Agache-Willot et de Boussac - Saint-Frères (B.S.F.). Cette nomination a été confirmée par des représentants syndicaux, à la suite de la deuxième réunion d'information du comité d'entreprise restreint au cours de laquelle Mᵉ Chassagnon a précisé que les démarches entreprises auprès du ministre de la justice pour obtenir immédiatement les 100 millions de francs nécessaires au paiement des salaires de juillet et des congés payés étaient « *sur le point d'aboutir* ».

Les syndicats se sont inquiétés des difficultés d'approvisionnement que connaissent certains *établissements et ont réaffirmé* « *leur réticence à utiliser des fonds publics pour renflouer l'entreprise* ».

Ils ont rappelé que le comité central d'entreprise a entamé devant le *tribunal* de commerce de Lille une procédure judiciaire pour faire opposition à la mise en règlement judiciaire de B.S.F. et obtenir subsidiairement l'extension de ce règlement judiciaire au holding Agache-Willot, qui détient 61 % du capital de B.S.F. A ce titre, estiment les syndicats, la Société foncière et financière Agache-Willot devrait servir de caution et garantir à elle seule le passif de B.S.F. Le tribunal de Lille examinera cette demande le 31 juillet.

[De 1942 à 1971, M. Temkine a occupé plusieurs postes à responsabilité chez Essel-Société des Lunetiers, avant de prendre entre 1972 et 1980 alternativement la présidence et la vice-présidence de la nouvelle société Essilor International. Nommé depuis 1979 président de IDI, il a occupé quelques mois, en 1980, la *présidence des Editions* Mondiales après le départ de Mme Cino Del Duca. De juin 1979 à novembre 1980, il a également exercé la responsabilité de l'Association pour l'actionnariat de responsabilité des salariés.]

ÉNERGIE

CONTESTANT L'OPA LANCÉE CONTRE ELLE

Conoco intente un procès à Mobil

Confirmant son intention d'entamer *une action judiciaire* à l'encontre de Mobil dont elle conteste l'OPA lancée sur elle, Conoco a intenté une action auprès du tribunal fédéral de Columbia.

Se retranchant derrière la législation anti-trust, Conoco demande au tribunal d'interdire à Mobil, deuxième compagnie pétrolière américaine, « *de racheter toute action Conoco par offre ou par tout autre moyen* ».

Répliquant à cette initiative, Mobil *a décidé de majorer les termes de* son OPA formulée sur les actions Conoco en proposant maintenant 95 dollars par action Conoco, contre 90 dollars précédemment, relevant de 7,74 à 7,95 *milliards* de dollars le montant total de son offre. Rappelons, à titre de comparaison, que l'autre candidat qui a les faveurs de Conoco, la firme chimique Du Pont de Nemours, *en propose 7,4 milliards* de dollars jusqu'à présent.

Dans un autre domaine, Conoco annonce pour le deuxième trimestre 1981 une baisse de 35 % environ de *son bénéfice d'exploitation*, à 158,7 millions de dollars, réduction que la firme attribue à la grève observée pendant plusieurs semaines par les mineurs américains et qui a pénalisé sa filiale Consolidated Coal.

Toutefois, compte tenu de la revente à Dome Petroleum des intérêts que détenait la compagnie dans la firme canadienne Hudson's Bay Oil and Gas Co, le bénéfice net de Conoco pour ce *second trimestre* traduit une augmentation de 316 %, à 881,3 millions de dollars *par rapport* à la même période de 1980.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,7950	5,7975	— 95	— 70	— 190	— 150	— 450	— 350
$ can.	4,7700	4,7740	— 140	— 100	— 240	— 190	— 540	— 420
Yen (100)	2,4800	2,4820	+ 200	+250	+ 420	+ 460	+1150	+1230
DM	2,3820	2,3840	+ 100	+ 120	+ 200	+ 220	+ 500	+ 580
Florin	2,1380	2,1410	+ 80	+ 100	+ 160	+ 190	+ 430	+ 490
F.B. (100)	14,5560	14,5700	— 900	— 550	— 840	— 550	—1560	—1100
F.S.	2,7640	2,7670	+ 200	+ 230	+ 400	+ 450	+1000	+1100
L (1 000)	4,7885	4,7920	— 500	— 400	—1000	— 850	—2600	—2200
£	10,8120	10,8233	+ 285	+ 330	+ 520	+ 660	+1370	+1620

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	11 3/4	12	12 5/16	12 7/16	12 7/16	12 9/16	12 5/8	12 3/4
$ E.-U.	7	7 1/4	19 1/2	19 5/8	19 3/16	19 5/16	18 13/16	18 15/16
Florin	11 3/4	12 1/4	12 5/8	12 7/8	12 5/8	12 7/8	12 3/4	13
F.B. (100)	35	45	22 1/2	25	20	21	19	19 1/2
F.S.	1	1 1/2	8	8 1/8	8 9/16	8 11/16	9 9/16	9 11/16
L (1 000)	25	30	28	30	28	30	28 1/2	29 1/2
£	12 1/2	12 3/4	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/2
F. français	18	20	22 1/4	14 1/2	22 1/4	22 3/4	21 1/8	21 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

FAITS ET CHIFFRES

● *Mme Nicole Questiaux et la réforme de la Sécurité sociale.* — Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, a *précisé que « le patronat ne devrait plus garder la place qu'il occupe actuellement dans les caisses de sécurité sociale* ». Dans une interview, publiée le 21 juillet dans *Sud-Ouest*, elle a souligné que, si les assurés doivent retrouver leur rôle prédominant dans la gestion des caisses, il ne s'agira pas de revenir à la situation d'avant les ordonnances de 1967, car « *certains syndicats ne le souhaitent pas* ».

● *Le Foyer du fonctionnaire et de la famille*, société anonyme d'H.L.M. nous demande de préciser que « *depuis trois ans, il a limité ses hausses de loyers annuelles à 10 %* ». Contrairement à ce que nous avions écrit (dans nos éditions du 4 juillet, un article intitulé « *Les locataires s'inquiètent des hausses de loyers* ») sur la foi de renseignements fournis par la Confédération nationale du logement lors d'une conférence de presse, cet organisme d'H.L.M. a donc tout à fait respecté les recommandations de modération formulées par M. *Quilliot*, ministre de l'urbanisme et du logement.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

UNITED TECHNOLOGIES

RESULTAT DU SECOND TRIMESTRE 1981

BENEFICE NET : + 22 %

CHIFFRE D'AFFAIRES : + 19 %

BENEFICE NET

Au titre du second trimestre 1981, le bénéfice net atteint 123,6 millions de dollars contre 100,8 millions de dollars au deuxième trimestre 1980.

Le bénéfice par action dilué s'élève à 1,87 *dollar* contre *1,68* dollar au second trimestre 1980, soit + 11 %.

Pour le premier semestre 1981, le bénéfice net, en *progression* de 19 %, s'inscrit à 229,8 millions de dollars, représentant 3,60 dollars par action.

Il était respectivement de 192,8 millions de dollars et de 3,19 dollars par action au premier semestre 1980.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Pour le second trimestre 1981, le chiffre d'affaires se monte à 3 563 millions de dollars contre 2 989 millions de dollars au second trimestre 1980.

Pour le premier semestre 1981, il atteint 6 989 millions de dollars contre 5 881 millions de dollars en 1980, soit + 17 %.

Commentant ces excellents résultats, M. Gray, Chairman, Président and *Chief* Executive, a déclaré que le bénéfice et le chiffre d'affaires du second trimestre et du premier semestre 1981 étaient les meilleurs jamais atteints par U.T.C. au cours de périodes semblables.

Le carnet de commandes au 30 juin 1981 ressort à 11,9 milliards de dollars.

Les ventes au gouvernement américain *pour le premier semestre 1981* atteignent 1 873 millions de dollars, en augmentation de 56 % sur les ventes du *premier semestre* 1980 de 1 198 millions de dollars.

Les ventes au secteur privé industriel et commercial s'élèvent à 5 024 millions de dollars contre 4 683 millions de dollars pour les six premiers mois de 1980, soit une progression de 7 %.

INTERTECHNIQUE

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé pendant le premier semestre de 1981, *s'élève* à 252,1 millions de francs contre 206,1 *millions de francs* au 30 juin 1980, soit un accroissement de 22 %.

Pendant la même période, le montant, hors taxes, des commandes reçues, s'est élevé à 389,1 millions de francs contre 299,2 millions de francs, soit un accroissement de 30 %.

Au 30 juin 1981, le carnet de commandes s'élevait à 566,4 millions de francs.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 JUILLET

Prises de bénéfices

Le marché parisien apparaît beaucoup plus équilibré en cette journée de réponse des primes qui précède les opérations dites de liquidation.

Pour la première fois depuis l'effondrement des cours qui a succédé à l'élection présidentielle, cette liquidation s'annonce gagnante ainsi que l'atteste l'indicateur avec une hausse supérieure à 10 %.

Celle-ci a d'ailleurs été enregistrée pour l'essentiel au cours des trois dernières séances, les gains de ces seules journées avoisinant 8,5 %. A titre de comparaison, l'indice C.A.C. de la Chambre syndicale des agents de change s'inscrivait mardi 21 juillet à 86,5 contre 81,2 pour la liquidation de juin, 87,2 en mai... et 111,1 en liquidation avril.

Ce mercredi, la présence de prises de bénéfices est manifeste au hasard des compartiments et l'indicateur instantané affiche un gain de 0,1 % environ après une baisse initiale supérieure à 0,4 %, le volume d'affaires semblant nettement moins étoffé que les 156 millions de francs négociés la veille à terme sur les valeurs françaises.

L'issue du sommet d'Ottawa n'a vraiment surpris personne.

Sur notre place, l'irrégularité prévaut au fil des secteurs, certaines actions s'adjugeant 5 % à 6 % (A.D.G., Raffinage, U.F.B.) tandis que d'autres accusent des replis identiques (Imétal, Dunkerque). La hausse de Métal. Dunkerque (+ 14 %) et de Sade (+ 10 %) mérite d'être signalée, au même titre que la nouvelle hausse de la « devise-titre ». Celle-ci effleure maintenant les 7 F, soit une « surcote » de 20 % environ sur le dollar qui inscrit ce mercredi un nouveau record à 5,84 F. Le lingot abandonne 1 225 F, à 88 750 F sur le marché de l'or où le napoléon gagne 3 F, à 875 F, le cours du métal fin s'inscrivant à 409,25 dollars l'once à Londres.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BRITISH SUGAR – En l'espace d'une vente qui a duré moins de deux heures, le gouvernement britannique a vendu la participation de 24 % qu'il détenait, depuis 1930, dans la firme British Sugar, principal raffineur britannique de sucre de betterave. L'opération a porté sur 44 millions de livres sterling (490 millions de francs), les actions ayant été achetées à 305 pence, l'une, pour le compte d'un certain nombre d'investisseurs institutionnels.

La cotation du titre British Sugar ayant été interrompue durant la vente en question, le cours de l'action est passé à 323 pence ultérieurement, en augmentation de 5 pence sur la veille.

DOW CHEMICAL – La compagnie fait état d'une baisse de son bénéfice net au premier semestre 1981, à 310 millions de dollars contre 402 millions pour la même période du précédent exercice, le bénéfice net par action étant ramené à 1,66 dollar contre 2,21 précédemment.

Les résultats du seul deuxième trimestre sont plus favorables avec une augmentation de 37 % du bénéfice net, à 181 millions de dollars et de 6 % du chiffre d'affaires, à 3,07 milliards de dollars.

La société indique qu'elle a observé au printemps une reprise économique dans la plupart des pays où Dow Chemical exerce ses activités. Par contre, les résultats de la firme ont été affectés par la fermeté du dollar par rapport aux devises européennes en même temps que les exportations vers les Etats-Unis et l'Europe subissaient un net ralentissement.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	21 juil.	22 juil.
Valeurs françaises	81,1	81,6
Valeurs étrangères	138,3	140,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	86,5	86,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 juillet .... 18 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/7	23/7
1 dollar (en yens)	234,30	233,70

NEW-YORK

Le Dow Jones au plus bas de l'année

En dépit d'une reprise technique qui a permis à l'indice Dow Jones des industrielles de s'adjuger jusqu'à 5 points, la cote a rapidement opté pour la baisse, laquelle a conduit l'indice à son niveau le plus bas depuis le début de l'année.

Mercredi, il affichait, en clôture, un repli de 9,80 points, à 924,66, qui vient s'ajouter aux 24 points cédés au cours des deux précédentes séances.

Plus que les nouvelles peu encourageantes concernant l'évolution des taux d'intérêt, c'est surtout l'annonce, par le département du Commerce, d'une diminution de 1,9 %, en base annuelle du P.N.B. américain au deuxième trimestre 1981 qui est suivie de près par les professionnels.

Sur un autre plan, les analystes suivent avec le plus grand intérêt la véritable foire d'empoigne qui se déroule autour de la reprise de Conoco. Le titre continue à figurer en tête des valeurs les plus actives de la séance avec 1 429 000 actions, son cours ayant baissé de 1/8, à 84. Exxon s'adjuge un gain comparable, à 33 5/8 après l'annonce d'un bénéfice net en augmentation de plus de 70 % au second trimestre. Peu de changements au niveau du volume d'affaires qui se maintient à 47,50 millions contre 47,28 millions la veille, les baisses ayant concerné 955 valeurs contre 495 hausses et 417 titres inchangés.

VALEURS	Cours 21 juil.	Cours 22 juil.
Alcoa	28 7/8	27 3/4
A.T.T.	54 5/8	54 3/8
Boeing	28 1/2	28 1/4
Chase Manhattan Bank	50 3/8	50
Du Pont de Nemours	45 1/4	44 3/4
Eastman Kodak	71 1/4	71 1/4
Exxon	33 1/2	33 5/8
Ford	22	21 7/8
General Electric	59 7/8	59 1/2
General Foods	31 1/4	31 1/8
General Motors	47 3/4	47 7/8
Goodyear	18 1/2	18 3/8
I.B.M.	55 1/2	55 1/8
I.T.T.	28 3/8	28 1/8
Mobil Oil	30 3/8	29 3/4
Pfizer	47 5/8	46 1/8
Schlumberger	67 7/8	68 3/4
Texaco	35 1/4	35 1/8
U.A.L. Inc.	24 3/4	24 3/8
Union Carbide	57 5/8	56 3/4
U.S. Steel	28 3/4	28 1/2
Westinghouse	28 7/8	28 7/8
Xerox Corp.	50 1/4	48 3/4

BOURSE DE PARIS – 22 JUILLET – COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25	2 425
5 %	45	2 356
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	155 30	....
Aciers Peugeot	70	69 30
Actibail	116	116
Agence Havas	520	541
A.G.F. (St Cent.)	710	730
A.G.P. Vie	2300	2330

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	125	....
Akzo	58 30	....
Alcan Alum	191	190
Algemene Bank	758	758
Am. Petrofina	315	322
Arbed	156	....
Asturienne Mines	48 10	....
Bco Pop Español	120	120
B. N. Mexique	30	30 05
B. Régl. Internat.	58500	58500
Barlow Rand	51	.....
Bell Canada	115	110
Blyvoor	90 60	93 80
Bowater	31 10	....
British Petroleum	38 50	37 30
Br. Lambert	164	....
Caland Holdings	85	85
Canadian-Pacific	280	280
Cockerill-Ougre	20 30	....
Cominco	325	345
Commerzbank	390	....
Courtaulds	7 80	....
Dart. and Kraft	335	340
De Beers (port.)	49	....
Dow Chemical	215	214
Dresdner Bank	430	....
Est-Asiatique	69	....
Femmes d'Auj.	80 10	72 d
Finoutremer	103	110
Finsider	0 30	....
Fosaco	25 50	....
Gén. Belgique	150	....
Gevaert	200	199
Glaxo	46 50	48 50
Goodyear	120	....
Grace and Co	319	314
Grand Metropolitan	22 60	24 20
Gulf Oil Canada	165	164
Hartebeest	380	385
Honeywell Inc.	588	585
Hoogovens	36 50	....
I. C. Industries	248	246
Int. Min. Chem	300	300
Johannesburg	460	....
Kubota	10	10 75
Latonia	133 50	182 d
Mannesmann	456	....
Marks-Spencer	16 35	....
Matsushita	51 50	52 50
Mineral-Ressourc.	68 70	67 50
Nat. Nederlanden	298	300
Noranda	182 10	188
Olivetti	16 50	15 50
Pakhoed Holding	106	....
Petrofina Canada	508	....
Pfizer Inc.	322	....
Phoenix Assuranc.	24 50	....
Pirelli	9 25	10 10 d
President Steyn.	198	214
Procter Gamble	519	....
Rolinco	670	665
Robeco	630	620
Shell fr. (port.)	40 80	45 80
S.K.F. Aktiebolag	170	170
Sperry Rand	287 50	288 40
Steel Cy of Can.	190	....
Stilfontein	104 90	105
Sud. Allumettes	155	....
Tenneco	280	....
Thorn EMI	43	....
Thyssen c. 1 000	168	....
Val Reefs	420	424
Vieille Montagne	180 50	....
Wagons-Lits	141 50	139
West Rand	16	16

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	154	154
Sarakreek N.V.	219	218
Sicomur	135	126
Softbus	220	....
Rodamco	304	309

Autres valeurs hors cote

Alser	116	125
Cellulose du Pin	27 70	....
Coparex	500	....
Jara Industries	13	....
La Mure	70	....
Metallurgique Minière	148	137
Océanic	26 60	11 80 o
Petrofigaz	421	....
Promoptis	205	208
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	85	....
Ufinex	148	148
Voyer S.A.	2 40	....
Rorento NV	349 20	350

SICAV

22/7	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	8472 24	8088 06
Actions France	143 71	137 19
Actions-Investiss.	182 65	174 37
Actions sélectives	208 78	199 31
Aedificandi	228 97	218 58
A.G.F. 5000	163 77	156 34
Agfimo	263 10	251 17
Alsofi	165 78	158 26
A.L.T.O.	160 24	152 97
Amérique Gestion	327 58	312 73
Bourse-Investiss.	178 53	170 43
C.I.P.	597 45	570 36
Convertimo	199 93	190 86
Cortexa	663 61	633 52
Credinter	260 47	248 66
Croiss. Immobil.	240 96	230 03
Drouot-France	180 07	171 90
Drouot-Investiss.	466 86	445 69
Energie	216 05	206 25
Epargne-Croiss.	961 72	918 11
Epargne-Industr.	292 47	279 21
Epargne-Inter	462 51	441 54
Epargne-Oblig.	134 76	128 65
Epargne-Unie	544 19	519 51
Epargne-Valeur	249 48	238 17
Euro-Croissance	252 50	241 05
Financière Privée	577 17	551
Foncier Investiss.	430 04	410 54
France-Epargne	286 01	273 04
France-Garantie	227 94	223 47
France-Investiss.	264 71	252 71
Fr.-Obl. (nouv.)	312 58	298 41
Francic	165 82	158 30
Fructidor	162 33	154 97
Fructifrance	292 33	279 07
Gestion Mobilière	354 26	338 20
Gest. Rendement	360 77	344 41
Gest. Sél. France	240 81	229 89
I.M.S.I.	249 88	238 55
Indo-Suez Valeurs	431 77	412 19
Interoblig.	6375 93	6086 81
Intersélect France	180 52	172 33
Intervaleurs Indust.	279 29	266 63
Invest. St-Honoré	445 75	425 54
Laffitte-France	138 77	132 48
Laffitte-Oblig.	123 02	117 44
Laffitte-Rend.	156 99	149 87
Laffitte-Tokyo	490 98	468 72
Livret portefeuille	311 40	297 28
Multi-Obligations	347 56	331 80
Multirendement	119 35	113 94
Mondial Investiss.	215 13	205 37
Natio.-Inter.	578 74	552 50
Natio.-Valeurs	351 02	335 10
Oblisem	127 31	121 54
Pacifique St-Honoré	289 58	276 45
Paribas Gestion	333 52	318 40
Pierre Investiss.	276 31	263 78
Rothschild Expans.	536 33	512 01
Sécur. Mobilière	328 92	314
Sélec. Mobil. Div.	244 11	233 04
S.P.I. Privinter	175 28	167 33
Sélection-Rendem.	124 65	119
Sélect. Val. Franç.	140 66	134 28
S.F.I. fr. et étr.	283 56	270 70
Sicavimmo	324 69	309 97
Sicav 5000	137 85	131 60
S.I. Est	708 08	675 97
Sivafrance	233 83	223 23
Sivam	206 20	196 85
Sivarente	154 47	147 47
Sivinter	237 77	226 99
S.I.G.	487 90	465 24
S.N.I.	745 97	712 14
Sogepargne	261 33	249 48
Sogevar	577 27	551 09
Soginter	714 40	682
Soleil Investiss.	321 50	306 92
U.A.P. Investiss.	226 13	215 88
Unifrance	160 86	153 57
Unifoncier	430 46	410 94
Unigestion	399 13	381 03
Uni-Japon	644 42	615 20
Unirente	1304 18	1261 30
Valorem	265 38	253 35
Worms Investiss.	456 48	435 78

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2350	4,5 % 1973	2385	2380	2385	2365
2800	C.N.E. 3 %	3100	3100	3120	3105
410	Air Liquide	472	470	469	475
310	Als. Superm.	310	325	325	330
82	A.L.S.P.I.	91	96 50	95	94 55
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
215	Eurafrance	248 40	240	245	241
660	Europe no 1	787	815	800	750
410	Facom	467	469	472	469
115	Financial	139 10	137	138	135
105	Fives-Lille	122	120	121	120
89	Fonderie (Gén.)	104	100 50	100 50	98 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
285	Penhoet	268	264	264	262
255	Pernod-Ricard	282	279 50	276	279 50
119	Pétroles (Fse)	109	111 50	113 50	113 70
148	– (obl.)	153 10	160	160	156 80
32	– (certific.)	28 50	29 40	30	30
62	Pétroles B.P.	59 90	60	60	61 15
130	Peugeot S.A.	143	145	152	145
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
93	U.F.B.	109	115	115	112 70
270	U.I.S.	248	251 50	251 50	254
102	U.C.B.	106	102	102	104
7	Usinor	5 50	5 50	5 50	5 50
88	– (obl.)	89	89 20	89 20	89 20
125	U.T.A.	121	123	128 50	125 40
220	Valéo	200 50	197	197	197
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
340	Chase Manh.	347 80	350	349 50	344 50
183	Cie Pétr. Imp.	202 50	202 30	202 30	199
45	De Beers	48 20	50 10	50 10	50
730	Deutsche Bank	794	801	801	810
9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
496	Dome Mines	158 80	161 50	164	163
....	Driefontein Ctd	178	188 80	188 40	189 50
330	Du Pont-Nem.	305 10	310	309 10	303 70
475	Eastman Kodak	484	487	488 50	487
81	East Rand	75 50	76 20	77	77 70
206	Ericsson	204 70	212	212	211
430	Exxon Corp.	460	460	474	460 60
142	Ford Motors	149	150	150	149
193	Free State	235	240	241 50	244 80
107	Gencor	119 30	120	120	120

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
405	Gén. Electr.	414	413 50	412	421 70
340	Gen. Motors	332	330	329	325
55	Goldfields	56 15	57 15	57 15	58
80	Harmony	83 10	84	84 96	85
19	Hitachi	21 80	22 25	22 20	22 25
320	Hoechst Akt.	349 50	355	365	359
36	Imp. Chemical	34 70	33 60	33 50	34 05
126	Inco. Limited	136	136	136	136
355	IBM	376	379 50	379 50	380
199	ITT	193	195	193 60	194
630	Merck	632	632	635	632
360	Minnesota M.	370 50	369 50	369 50	369 50
360	Mobil Corp.	418 50	415	415	415
9300	Nestlé	9950	10090	10090	10020
380	Norsk Hydro	404	419	431	411
575	Petrofina	650	638	640	614
325	Philip Morris	326	332 50	326	332 50
56	Philips	54	54 70	54 50	54 10
186	Pres. Brand	231	233 50	235	232 50
890	Quilmès	820	820	816	836
285	Randfontein	295	294	294 20	299 50
195	Royal Dutch	219 50	222 80	226	221 80
68	Rio Tinto Zinc	67 10	69	69 80	67 85
183	St Helena Co	209	219	219	219
665	Schlumberger	682	698	706	464
42	Shell transp.	45 50	46 80	46 80	46 40
650	Siemens A.G.	691	703	700	713
133	Sony	138	138	138	139 90
356	Unilever	364	365	365	....
92	Un. Min. 1/10	93 80	93 50	94 50	....
350	Unit. Techn.	337	342	343	344 50
235	West Deep	283	276	274 50	276
455	West Drief.	514	537	546	534
345	West Hold.	335	349	348	349
345	Xerox Corp.	345	345 80	344	347
2 70	Zambia Corp.	3 06	3 09	3 12	3 03

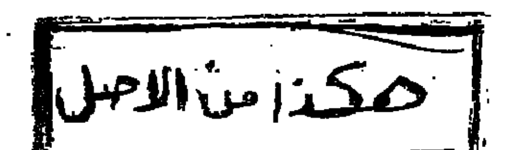
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS – Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 850	5 822	5 680	5 940
Allemagne (100 DM)	237 180	237 980	229	241
Belgique (100 F)	14 545	14 526	13 500	14 200
Pays Bas (100 fl.)	213 420	213 580	207	218
Danemark (100 krd)	75 940	76 120	73	78
Norvège (100 k)	95 500	95 200	92	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 799	10 843	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	9 730	9 760	....	....
Italie (1 000 lires)	4 777	4 785	4 650	5 100
Suisse (100 fr.)	276 980	277 480	270	283
Suède (100 krs)	111 940	111 920	108 500	114
Autriche (100 sch)	33 710	33 845	33 100	34 700
Espagne (100 pes.)	5 980	5 933	5 800	6 200
Portugal (100 esc.)	9	8 980	8 700	9 600
Canada ($ can 1)	4 836	4 807	4 710	4 940
Japon (100 yens)	2 490	2 482	2 380	2 510

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/7
Or fin (kilo en barre)	89700	88800
Or fin (en lingot)	89995	88750
Pièce française (20 fr)	872	875
Pièce française (10 fr)	488 90	475 10
Pièce suisse (20 fr)	750	750
Pièce latine (20 fr)	720	715
Souverain	845	830
Pièce de 20 dollars	3950	3998
Pièce de 10 dollars	1990	1990
Pièce de 5 dollars	910	....
Pièce de 50 pesos	3750	3750
Pièce de 10 florins	695 10	680



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté du 23 juillet 1981 a été tiré à 552 731 exemplaires.

CHANGEMENT D'ATTITUDE DE LA FRANCE

Paris se prononce en faveur d'une augmentation des ressources propres de la C.E.E.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Chandernagor, le ministre français chargé des affaires européennes, s'est prononcé, *au cours de travaux sur l'élaboration du budget pour 1982*, en faveur du dépassement — à partir des années suivantes — du plafond de 1 % des versements de T.V.A. effectués par les pays membres, pour le financement des activités communautaires. Il s'agit d'un changement radical de la position de la France par rapport à celle défendue sous la présidence de M. Giscard d'Estaing.

La déclaration de M. Chandernagor sur le « *déplafonnement* » du 1 % va à l'encontre des thèses de l'Allemagne fédérale, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. M. Bohmer, le ministre allemand, n'a pas manqué de rappeler que, pour son gouvernement, rester dans les limites de ce taux était une « *nécessité absolue* ».

Ainsi la ligne de partage entre les Etats membres de la C.E.E. se modifie sensiblement, le ministre français ayant reçu l'appui des délégations grecque et italienne. M. Spinelli (Italie, P.C.), *rapporteur de la commission des budgets*, a réagi immédiatement en déclarant : « *Le gouvernement français doit se faire l'allié du Parlement européen pour liquider les résistances du conseil.* »

La *nouvelle attitude* française rejoint celle de la Commission et de l'Assemblée qui préconisent depuis longtemps un accroissement des dépenses communautaires afin de permettre le financement des politiques dans les secteurs social et énergétique, notamment. M. Chandernagor estime que la Communauté européenne peut, par exemple, jouer un rôle d'impulsion dans la lutte contre le chômage. Aussi s'est-il déclaré favorable à un accroissement des contributions des Etats membres, pour autant que les instances communautaires parviennent à élaborer de nouvelles politiques communes.

En outre le conflit sur le budget 1981 de la C.E.E., qui opposait, depuis le début de l'année, la France, l'Allemagne fédérale et la Belgique à l'Assemblée européenne, a été pratiquement réglé le 22 juillet entre les Dix et une délégation de parlementaires de Strasbourg. Le compromis doit être approuvé par un vote de l'Assemblée lors de la session qui se *tiendra* du 14 au 18 septembre. Il mettrait aussi fin à la procédure — devant conduire à un arrêt de la *Cour européenne* de justice — engagée par la Commission contre les trois Etats concernés *qui avaient refusé de verser* au budget de la C.E.E. leur quote-part, telle qu'elle ressortait des *dépenses arrêtées* par l'Assemblée.

Il s'agit également d'un changement de position de la France. Le conflit né en janvier portait en réalité sur des sommes modiques, mais le gouvernement de M. Barre en avait fait une question de principe. Estimant qu'il revenait aux Etats membres de décider en dernier ressort du budget communautaire, Paris excluait alors tout compromis.

L'arrangement intervenu le 22 juillet a été facilité par les résultats de l'année 1980 qui ont dégagé un reliquat en raison de dépenses inférieures à celles prévues pour le soutien des marchés agricoles. Cet excédent permettra de compléter les contributions des trois pays défaillants.

MARCEL SCOTTO.

FACE A LA MONTÉE DU CHOMAGE

La Commission européenne n'exclut pas une « relance sélective de la demande »

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La priorité pour maîtriser la crise est la lutte contre l'inflation ; mais, afin de favoriser les investissements dont un accroissement substantiel est une condition absolue pour donner aux entreprises européennes la compétitivité nécessaire, les opérateurs économiques doivent se trouver dans une situation de confiance. Telles sont les idées principales du Ve programme de politique économique (1981-1985) de la Commission européenne présenté, le 23 juillet, par M. Ortoli, *le vice-président chargé des affaires économiques et financières.*

La commission reste fidèle à la *ligne qu'elle a toujours défendue* jusqu'à présent, à l'instar de la majorité des États membres, à *savoir que la lutte contre la crise* et le chômage passe par le contrôle de l'inflation. Toutefois, elle a quelque peu infléchi, en des termes très mesurés il est vrai, sa position, en n'écartant pas l'idée d'une « *relance sélective de la demande* ».

Au premier rang des actions à mener, figure la réduction des déficits budgétaires des pays membres. Il s'agit aussi de réserver dans le même temps une plus grande part dans les budgets nationaux aux dépenses encourageant l'investissement et la modération des coûts de production. Actuellement, tous les Etats membres, à l'exception de la France, accusent des déficits tels qu'ils leur retirent « *toute marge de manœuvre* ». M. Ortoli a souligné la nécessité d'un redressement de la politique d'investissement, en faisant valoir que, de 1974 à 1980, la formation de capital fixe a été de 21 % dans la Communauté, alors que ce pourcentage atteignait 32 % au Japon.

Le rapport de la commisison se prononce en outre pour la mise en place, dès 1982, de la seconde phase du Système monétaire européen (S.M.E.). Outre la nécessité de la participation du Royaume-Uni aux mécanismes communautaires, il préconise un *accroissement du rôle du Fonds* monétaire européen, une plus grande utilisation de l'ECU dans les *relations* avec *les banques* centrales, et la création d'unités de compte européennes sans contrepartie en or et en devises. Selon la commission, un renforcement de la politique monétaire de la C.E.E. facilitera la tâche des Dix dans leurs conversations avec les Etats-Unis sur les taux d'intérêt et les taux de change.

Concernant la position de la commission sur la réduction du temps de travail, M. Ortoli s'est montré on ne peut plus prudent, en estimant qu'il fallait « *approfondir* » les idées en cours et faire sur cette question « *une étude objective* ». — M. S.

A Zurich

UN ACCORD SERAIT PRÈS D'ÊTRE SIGNÉ SUR L'ÉTALEMENT DE LA DETTE POLONAISE VIS-A-VIS DES BANQUES

Un accord serait près d'être conclu entre, d'une part, le groupe composé des représentants de vingt-deux banques, elles-mêmes négociant au nom des quelque quatre cent soixante banques créancières de la Pologne et, d'autre part, le gouvernement polonais au sujet de l'étalement de la dette de Varsovie. Les négociations avaient repris mercredi à Zurich, et devaient se poursuivre ce jeudi. Il semble que les banques se soient mises d'accord pour faire une proposition qu'elles qualifient de « *raisonnable* » aux représentants du gouvernement polonais.

Ces derniers, selon le porte-parole d'une grande banque suisse, seraient prêts à l'accepter. Le remboursement *des quelque* 5 milliards de dollars de dette devant arriver à échéance dans les mois prochains *serait étalé sur* une période de sept à huit ans. Cette somme représente environ le tiers *de la dette de* l'endettement *de* la Pologne vis-à-vis des banques.

FLÉCHISSEMENT DU DOLLAR ET DU FRANC

Le fléchissement du dollar sur les marchés des changes, observé mercredi 22 juillet, s'est confirmé jeudi 23 juillet, le cours de la monnaie *américaine, qui avait frôlé 2,47 DM* à Francfort mardi 21 juillet, revenant un peu au-dessus de 2,42 DM, *et s'inscrivant, à Paris, à 5,80 F* environ après une pointe à plus de 5,85 F le 22 aux premières heures. Ce fléchissement est imputé aux vigoureuses interventions des banques centrales européennes, y compris la Banque nationale suisse et la Banque de France, qui se sont concertées, au lendemain du sommet d'Ottawa, pour faire baisser le cours du dollar.

A Paris, le franc a quelque peu faibli par rapport aux monnaies européennes, le cours du mark remontant à 2,3850 F environ contre 2,3750 F les jours précédents, sur les rumeurs courant à Francfort à propos d'une réévaluation du mark.

La crise des fruits et légumes

L'ESPAGNE SUSPEND SES EXPORTATIONS DE POIRES VERS LA FRANCE

Le ministre espagnol du commerce extérieur a décidé d'arrêter pour quelques jours, depuis le mercredi 22 juillet à minuit, les exportations *de poires vers la France*. Cette mesure a été prise à la demande du gouvernement français et devrait être suivie, selon Mme Cresson, par de nouveaux arrêts des expéditions d'autres fruits et de tomates à destination de la France, afin de permettre aux cours de remonter.

Mme Cresson a indiqué, mercredi 22 juillet, que la cellule de gestion qui *regroupe des représentants* de la profession et de l'administration, créée par M. Méhaignerie, son *prédécesseur rue de Varenne, pour* dénouer les crises en matière de fruits et de légumes, avait arrêté le 21 juillet diverses mesures, parmi lesquelles des aides à l'exportation et le renforcement des contrôles sanitaires et techniques aux frontières. Elle souhaite encore obtenir *de Bruxelles le paiement d'une taxe* compensatoire sur les importations abusives. Si ces moyens n'étaient pas suffisants, la France demandera l'application de la clause de sauvegarde (fermeture des marchés aux importations). Le ministre a précisé qu'elle discuterait avec les Italiens *des importations de vin et de raisin* de table. Elle demande enfin à l'Espagne de revoir le calendrier de ses exportations, qui *devraient* être mieux étalées.

Si la crise des fruits et *légumes* est réelle, pour la pêche, la poire et la tomate en Provence et dans le Roussillon, pour les carottes et les abricots dans la région Rhône-Alpes, *l'agitation paysanne* reste concentrée dans trois départements : Bouches-du-Rhône, Gard et Vaucluse.

La conjonction d'une forte production pour la poire surtout, d'une sous-consommation de fruits due au mauvais temps et d'un accroissement des exportations espagnoles et grecques (pêches vers l'Allemagne) expliquent la chute des cours. *Dans un tract*, des *manifestants* d'Avignon indiquaient que leurs fruits se vendent au prix d'il y a cinq ans.

Ces crises à répétition montrent que le marché commun agricole ne fonctionne pas dans le secteur des fruits et légumes et qu'une réforme des procédés de mise en marché (accords entre producteurs et négociants) demeure nécessaire. — J. G.

AU CONSEIL DES MINISTRES

La réorganisation des services de police

- *M. Couzièr remplace M. Lambert*
- *Création d'un service de la Sécurité publique*

Le conseil des ministres de ce jeudi 23 *juillet* devait *nommer*, sur proposition du ministre de l'intérieur, M. Bernard Couzier, *préfet des Pays de la Loire*, préfet de la Loire-Atlantique, directeur général de la police nationale, en *remplacement* de M. Maurice Lambert. Ce dernier succède à M. Robert Pandraud, inspecteur général de l'administration, à la direction générale de l'administration au ministère de l'intérieur.

D'autre part, M. Clément Bouhin, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, a été nommé préfet hors cadre. Il pourrait être amené à prendre prochainement la direction d'un nouveau service, dit de la *sécurité publique*, qui grouperait l'actuelle direction centrale des polices urbaines, dont le directeur est M. Roger Chaix, et le service central des compagnies républicaine de sécurité (C.R.S.), dont l'actuel responsable est M. Robert *Pinaud*.

∴

[Né le 14 février 1919 à Toulouse, M. Bernard Couzier est licencié en droit *et* diplômé d'études supérieures de droit. Entré dans l'administration en 1939, en qualité de rédacteur de préfecture, il est ensuite *chef du cabinet du préfet* d'Angers (1944), sous-préfet de Mirande (Gers), l'année suivante, secrétaire général du Gers (1946), puis de la Haute-Saône (1947), et sous-préfet de Pontarlier en 1951. En 1954, M. Couzier est secrétaire *général du Doubs, puis, en 1963, des* Alpes-Maritimes. Sous-préfet de Saint-Nazaire en 1967, il devient préfet du Tarn en 1969. Il quittera ce poste en 1972 pour être le directeur du cabinet de Joseph Fontanet, alors ministre de l'éducation *nationale. Nommé préfet* de la Loire en 1973, puis préfet de la région Centre, M. Couzier est préfet du Loiret de 1976 à 1978, année qui voit sa nomination à la préfecture de la région des Pays de la Loire.]

[Né le 3 janvier 1920, à Limoges *(Haute-Vienne)*, M. Maurice Lambert est docteur en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Entré dans l'administration en 1941, il est chef du *secrétariat particulier* du ministère de l'intérieur (M. Tixier) en 1945, puis directeur du cabinet du *secrétaire général* de la préfecture de police de Paris en 1947, et il est nommé sous-préfet de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) en 1949.

Directeur adjoint du cabinet du gouverneur général de l'Algérie en 1953, puis directeur du cabinet du directeur général de la sûreté nationale et chargé de mission au cabinet du président du conseil (M. Edgar Faure), en 1955, il sera *successivement sous-préfet de Pontoise* (Val-d'Oise) en 1956, puis préfet de l'Aude de 1964 à 1966. Préfet de la Corse (1966), puis de la Meurthe-et-Moselle en 1969, M. Lambert devient préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne en 1972, puis préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, en 1977. Il avait été nommé à la direction générale de la police nationale au mois de juin 1980.]

∴

[Né le 2 février 1926 à Dunkerque (Nord), M. Clément Bouhin est licencié en droit et ancien élève de l'ENA. Il entre dans l'administration en 1955 en qualité d'administrateur civil au ministère de l'intérieur. Chef de cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées (1956), il est sous-préfet de Bressuire (Deux-Sèvres) en 1957, puis secrétaire général du Var (1962). Sous-préfet de Morlaix en 1968, puis de Chalon-sur-Saône en 1972, M. Bouhin est secrétaire général du Val-de-Marne de 1975 à 1979. Il devient préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1979.]

Les suites de l'affaire Copernic

M. MILA RODRIGUEZ A ÉTÉ ARRÊTÉ A PARIS

M. Ernesto Mila Rodriguez, dont le nom avait été mentionné à propos d'une *éventuelle « piste espagnole »* dans l'enquête sur l'attentat de la rue Copernic (« le Monde » du 13 *novembre 1980*), *a été interpellé* mercredi soir 22 juillet, à Paris, dans un hôtel près de la porte d'Orléans. M. Mila Rodriguez avait accordé, il y a quelques jours, un entretien à l'hebdomadaire espagnol « Interviu ». Dans cet entretien, dont on savait qu'il avait été recueilli à Paris, M. Mila Rodriguez affirmait être tout à fait étranger à l'affaire de la rue Copernic. Il a été conduit au quai des Orfèvres où il était toujours entendu ce jeudi matin 23 juillet dans les locaux de la brigade criminelle.

M. ROCARD DÉFINIT LES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Michel Rocard, ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, devait, dans une communication au conseil des ministres du 23 juillet, indiquer les grandes priorités géographiques de son action en 1982.

La persistance d'importantes *disparités* régionales rend nécessaire *une politique active* de rééquilibrage, dans le cadre de la solidarité nationale. Les régions les *plus défavorisées* sont celles qui se trouvent éloignées des grands courants d'échanges économiques (Bretagne, Corse, Massif Central et Sud-Ouest), ainsi que les zones de conversion industrielle (Vosges, bassin sidérurgique lorrain et bassin minier du Nord-Pas-de-Calais).

Dans le *cadre* de la *réforme* régionale en préparation, la dotation globale d'équipement — qui *devrait être versée par l'Etat* aux collectivités locales — tiendra compte des inégalités régionales, et certaines *politiques d'aménagement* du territoire seront mises en œuvre selon une procédure contractuelle entre l'Etat et les régions, devait préciser le ministre.

En *attendant* la *mise* en place définitive de cette réforme (sans doute en 1983), le budget de 1982 devrait tenir compte de ces priorités géographiques qui, notons-le, s'inscriventdans la ligne de celles qui étaient retenues par les gouvernements du précédent septennat.

● *M. Michel Jobert*, ministre du commerce extérieur, est arrivé, le mercredi 22 juillet, à Rio pour une visite de trois jours au Brésil. Il s'est entretenu avec les ministres brésiliens des finances et de l'énergie, MM. Ernane Galveas et Cesar Cals. M. Jobert se rendra ce jeudi à Brasilia où il sera reçu par les ministres des affaires étrangères et de l'industrie, MM. Ramiro Saraiva Guerreiro et Camilo Penna. — *(A.F.P.)*

● *M. Denis Sassou N'Guesso*, président de la République populaire du Congo, sera reçu à déjeuner mardi 28 juillet à l'Elysée par M. Mitterrand. M. Sassou N'Guesso, qui séjourna à Paris *du 26 au 28 juillet*, est le troisième chef d'Etat africain reçu par M. Mitterrand après les *présidents Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire)* et Seyni Kountche (Niger).

Un hebdomadaire soviétique « s'étonne » de la position française sur les euromissiles

De notre correspondant

Moscou. — Dans un long article publié ce jeudi 23 juillet par la *Pravda*, l'U.R.S.S. lance un appel aux sociaux-démocrates à coopérer avec les communistes pour la défense de la paix. Mais au même moment l'hebdomadaire *Temps nouveaux* critique les premiers pas de la nouvelle diplomatie française.

L'article de la *Pravda*, signé par M. Zagladine, membre du comité central et chef adjoint de la section des relations internationales, constate d'abord que « *le front de lutte pour la paix est actuellement plus large que jamais* ».

Naturellement, « *le rôle fondamental est joué, aujourd'hui comme hier, par les communistes* », mais ceux-ci ne sont pas seuls. Depuis une dizaine d'années, les sociaux-démocrates ont pris « un certain tournant » vers le maintien de la paix et la cessation de la course aux armements. De même, les différentes *organisations syndicales* internationales. « *Il existe, actuellement, une possibilité réelle de faire du mouvement ouvrier une barrière infranchissable sur le chemin des forces de la guerre. Il s'agit de transformer cette possibilité en réalité*, écrit M. Zagladine. *Que faut-il faire pour cela ? La réponse est donnée par la pratique du mouvement communiste et par l'évolution internationale.* »

M. Zagladine réfute en détail les arguments selon lesquels la coordination de l'action des P.C., « *leur contrôle sous forme de rencontres collectives* » ne seraient plus nécessaires.

Avec beaucoup de précautions, sans doute pour ne pas contrarier les partis frères qui ne manifestent aucun enthousiasme pour ce genre de cérémonie, il énumère tous les avantages des rencontres multilatérales.

S'il ne propose pas ouvertement une nouvelle conférence, son plaidoyer pourrait bien être un ballon d'essai.

Il dresse ensuite une sorte de tableau d'honneur des partis communistes dans lequel figurent, pour l'Europe de l'Ouest, les P.C. ouest-allemand, belge et néerlandais, qui luttent contre l'installation des fusées américaines, ainsi que, de manière plus inattendue, le P.C. espagnol pour son opposition à l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN. Mais M. Zagladine omet les P.C. italien, ce qui ne surprend guère, et le P.C. français.

Le P.C.F. paie-t-il ainsi son entrée dans le gouvernement Mauroy ? La question vaut d'autant plus d'être posée que *Temps nouveaux* critique pour la première fois ouvertement la diplomatie du gouvernement français. L'hebdomadaire indique que les bonnes intentions exprimées par M. Mauroy dans sa déclaration à l'Assemblée sur la contribution à la paix, le règlement des conflits et le désarmement ne sont « *malheureusement* » accompagnées d'aucune « *initiative constructive concrète* ». Il « *s'étonne* » que « *le Paris officiel s'associe à la thèse de l'OTAN sur le déséquilibre des forces dans le domaine des armes à moyenne portée en Europe, soi-disant par la faute de l'Union soviétique. Cette thèse absolument gratuite a été fabriquée outre-océan* ».

Malgré les appels à la coopération et au dialogue franco-soviétique, ce sont, en effet, les prises de position des nouveaux dirigeants français à propos des eurofusées qui inquiètent le plus les *Soviétiques*.

DANIEL VERNET.

